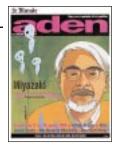
■ Dans « aden » : tout le cinéma et une sélection de sorties



www.lemonde.fr

Tempêtes:

le plan Jospin

AVANT, APRÈS la tempête.

Avant, après la marée noire. Pho-

tos à l'appui, Le Monde montre

l'ampleur du désastre. Ces catas-

trophes obligent les responsables

de la météo, des forêts, de l'EDF, à

repenser la prévention et la ges-

tion des risques. Lionel Jospin

devait annoncer, mercredi 12 jan-

Lire p. 11, 22 et notre supplément

vier, un plan de reconstruction.

ACTIVE:LMQPAG:WMQ1301--0050

56° ANNÉE – N° 17096 – **7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE**

JEUDI 13 JANVIER 2000

Le Monde

FONDATEUR: HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR: JEAN-MARIE COLOMBANI

Londres rend sa liberté à Pinochet

• Le ministre de l'intérieur britannique estime qu'Augusto Pinochet n'est pas, pour raisons de santé, « en état d'être jugé » • Sauf rebondissement, l'ancien dictateur chilien échapperait ainsi à la justice internationale • Les Chiliens élisent dimanche leur nouveau président

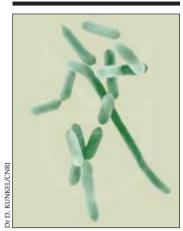
LE MINISTRE britannique de l'intérieur, Jack Straw, s'est déclaré « enclin » à relâcher l'ancien dictateur chilien, Augusto Pinochet, pour raisons de santé, mardi 11 janvier dans la soirée. « Ce dernier n'est actuellement pas en état d'être jugé et aucun changement ne peut être attendu à cet égard », affirme le communiqué officiel, après un examen médical. M. Straw estime qu'« il ne sert rien de poursuivre les procédures d'extradition en cours ». Cette annonce a fait l'effet d'une bombe dans la capitale chilienne, à cinq jours du second tour de l'élection présidentielle. Partisans et adversaires de l'ancien dictateur, qui dirigea le Chili de 1973 à 1990. ont accueilli le communiqué britannique par des cris de joie ou d'indignation, tandis que le gouvernement chilien exprimait sa satisfaction. Le dirigeant socialiste, Ricardo Lagos, et celui de la droite, Joaquin Lavin, se sont également félicités de cette décision. Ils ont tous deux déclaré que le général Pinochet devait soit être jugé, soit



se soumettre aux procédures judiciaires engagées contre lui, à son

Amnesty International et Human Rights Watch ont pris acte de la décision de Londres et reconnu que si l'ancien dictateur devait effectivement être considéré comme incapable d'assister à son procès, « cela ne servirait pas la justice ». Jack Straw a annoncé qu'il se donnait sept jours pour faire connaître sa décision finale. Il va maintenant engager des consultations diplomatiques avec les pays qui ont, eux aussi, réclamé l'extradition du général Pinochet. A Madrid, on se dit prêt à respecter la décision du gouvernement britannique. A Paris, un conseiller du garde des sceaux indiquait, mercredi matin: « Si on nous demande notre avis, nous maintiendrons notre demande d'extradition et, a priori, nous ne sommes pas favorables à une remise

Lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 14



ALIMENTATION

Les Assises de la distribution, organisées par le premier ministre Lionel Jospin jeudi 13 janvier, prennent un relief particulier quelques jours après une nouvelle épidémie de listériose qui a fait deux morts mais semble désormais contenue. La filière agroalimentaire, déjà fortement divisée entre agriculteurs, industriels et distributeurs, est dans l'attente d'une régulation économique et sanitaire renforcée. Définir. dans ce secteur, les différentes responsabilités en cas de crise est devenu d'une grande complexité.

Sid Ahmed Rezala, fin de traque

SID AHMED REZALA, suspecté d'avoir assassiné trois jeunes femmes, dont deux dans des trains, a été interpellé, mardi 11 janvier, près de Lisbonne. La justice portugaise dispose de quarante jours pour se prononcer sur son extradition. Notre envoyé spécial, Eric Inciyan, raconte comment il a été repéré grâce aux coups de téléphone qu'il passait depuis une cabine publique. Notre correspondant à Marseille, Luc Leroux, raconte l'itinéraire de ce jeune homme issu d'une famille venue d'Algérie en 1994, bien intégrée, qu'inquiétaient les méfaits de ce fils atypique, condamné plusieurs fois pour vol, coups et blessures, viol. Témoins et psychiatres décrivent sa personnalité.

Laurent Fabius est tenté par une haute fonction internationale

QUITTER le « perchoir » de l'Assemblée nationale et se retirer sur l'Aventin pour exercer une haute fonction internationale? Laurent Fabius s'interroge. Dix mois après son acquittement, le 9 mars 1999, dans le procès du sang contaminé, l'ancien premier ministre a réactivé son courant, mais il a peut-être épuisé les charmes d'une présidence qu'il avait déjà exercée de 1988 à 1992, avant de la retrouver en juin 1997. A cinquante-trois ans, M. Fabius n'a guère envie de chausser les bottes de Jacques Chaban-Delmas, qui a occupé pendant seize ans la présidence de l'Assemblée nationale. Théoriquement, les interrogations du maire de Grand-Quevilly portent principalement sur l'échéance de 2002 : que ferait-il si l'autre héritier de François Mitterrand, Lionel Jospin, était élu à la présidence de la République? Rempiler à l'Hôtel de Lassay? Revenir au gouvernement? Reprendre le Parti socialiste si François Hollande est appelé à d'autres missions?

La tentation de s'évader de la scène politique française, ne serait-ce que quelques années, saisit donc M. Fabius. Pourtant son cabinet dément avec énergie toute démission. Celle-ci aurait l'inconvénient de provoquer une élection législative partielle et, surtout, obligerait le premier ministre à chercher un nouveau président de l'Assemblée nationale. « Je ne vois pas l'intérêt qu'il aurait à sortir du champ », confie un ministre proche de M. Jospin, étonné de l'aubaine que représenterait, pour le chef du gouvernement, l'éloignement d'un rival tenu par d'éventuelles fonctions internationales à une obligation de réserve. Le courant fabiusien, qui, mardi encore, était prié par son mentor de réfléchir au « nouveau capitalisme » et à la « nouvelle économie » dans la perspective du congrès du PS en novembre, se retrouverait orphelin et démuni, M. Fabius étant le seul à pouvoir lui garantir un minimum de cohérence.

Il n'empêche. Tout indique que M. Fabius est prêt à saisir l'offre qui pourrait lui être faite sur la scène internationale. Deux de ses proches confirment l'existence d'une telle tentation. Le premier assure qu'il s'agit d'un « poste formidable »; le second, plus mystérieux, explique que son ami est dans une phase de « maturation de l'interrogation ». L'Elysée confirme qu'il y a anguille sous roche, mais se refuse à en dire plus. Jacques Chirac a sans doute gardé en mémoire les paroles de M. Fabius, qui, le 4 janvier, lui souhaitait « la plus grande part possible de cet élixir de longue vie qui s'appelle le bonheur ».

Où se niche aujourd'hui le bonheur de M. Fabius, qui confiait, il y a quelques semaines, pour expliquer son dosage de piques et de compliments face à la politique de M. Jospin: « Si je veux que ma parole soit crédible, je ne peux pas me comporter comme un pingouin et applaudir à tout ce qui se fait »? Le Haut-Commissariat aux réfugiés a été pourvu. La présidence de la Banque mondiale n'est pas disponible. Deux hypothèses restent en jeu: le remplacement de Bernard Miyet comme responsable des opérations de maintien de la paix à l'ONU; et, surtout, la succession de Michel Camdessus, un autre Français, comme directeur général du Fonds monétaire international. Cette dernière hypothèse serait la plus séduisante, à condition de vaincre les réticences des Américains, hostiles à ce qu'un

Michel Noblecourt



PARIS-DAKAR-LE CAIRE Le rallye s'arrête et s'envole

Informés de menaces terroristes au Niger, les organisateurs du rallye Paris-Dakar-Le Caire (photo) ont suspendu la course, mardi 11 janvier, à Niamey. Un pont aérien sera mis en place pour transporter tous les concurrents et la logistique du rallye jusqu'en Libye, où la compétition devrait reprendre

Justice : le RPR dit « non »



MICHÈLE ALLIOT-MARIE

SA PRÉSIDENTE a choisi : le RPR dira « non » à la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, et donc à celle de la justice, soumise le 24 janvier au Parlement réuni en Congrès. « Le responsable. c'est le gouvernement », déclare Michèle Alliot-Marie au Monde.

Allemagne, 3 DM; Antilles-Guyane, 10 F; Autriche, 25 ATS; Belgique, 48 FB; Canada, 2,50 \$ CAN; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA; Danemark, 15 KRD; Espagne, 225 PTA; Gabon, 900 F CFA; Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 500 DR; Irlande, 1,40 £; Italie, 3000 L; Luxembourg, 46 FL; Maroc, 10 DH; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal CON, 270 PTE; Réunion, 10 F; Sénégal, 900 F CFA; Suède, 16 KRS; Suisse, 2,20 FS; Tunisie, 1,4 Din; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.



Dans les gares, le métro et les aéroports, Relais H se dit maintenant RELAY. RELAY, c'est 1000 magasins de presse dans le monde.

in montalide phili en de derenavence

Avec RELAY, partez sur un sourire.



POINT DE VUE

L'ère du capital humain

par Daniel Cohen

L y eut la fin des paysans, puis celle des ouvriers, et à présent, quoi? La fin des employés, la fin du travail tout court? Tel un dieu saturnien qui dévore ses enfants, le capitalisme semble dévorer la part de civilisation qu'il a engendrée : la civilisation du travail.

L'agriculture, où 80 % des hommes travaillaient depuis la nuit des temps, a quasiment disparu. Le prix des produits agricoles s'est effondré, les paysans ont quitté les campagnes, et la part de la consommation agricole a irrésistiblement chuté. Puis ce fut au tour de l'industrie de connaître le même processus. L'heure d'une économie tertiarisée est ensuite venue, les employés remplaçant les ouvriers. Aujourd'hui que l'informatique soumet les services eux-mêmes à l'exigence d'une productivité nouvelle, le piège ne se referme-t-il pas?

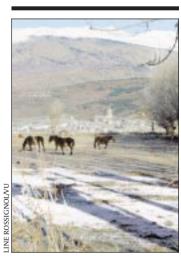
Parce qu'il nous manque un quatrième terme pour décrire la prochaine étape, il semble inéluctable que le processus bloque : que

se passerait-il si la productivité continuait de croître toute seule, sans débouchés où puissent se « déverser », comme disait Alfred Sauvy, les travailleurs au chô-

Pour comprendre ce que pourrait être ce quatrième terme, il faut revenir tout d'abord sur la notion de « services ». Que voudrait dire à terme une société exclusivement tertiaire? Serait-ce une société où la consommation d'objets resterait essentielle, mais non plus leur production, tandis que leur circulation (publicité...) ou leur conception (créateurs, ingénieurs...) absorberait l'essentiel des tâches?

Lire la suite page 15

Daniel Cohen est professeur de sciences économiques à l'Ecole normale supérieure et à l'université Paris-I (Panthéon-Sorbonne). Ce texte est la préface de l'édition 2000 du Bilan du monde qui paraît mercredi 12 janvier (192 p., 50 F, 7,6 €).



VOYAGES Confetti d'Espagne

Enclave espagnole dans le département français des Pyrénées-Orientales, Llivia, entre autres particularismes, est fière de ses chevaux rustiques, symboles du charme rude de cette cité fondée par les Romains.

International 2	Tableau de bord 19
France 6	Aujourd'hui22
Société 9	Météorologie 26
Régions 11	Jeux 26
Carnet12	Culture27
Horizons13	Guide culturel29
Entreprises16	Kiosque30
Jeu-concours17	Abonnements30
Communication 18	Radio-Télévision 31

INTERNATIONAL

LE MONDE / JEUDI 13 JANVIER 2000

JUSTICE Le ministre de l'intérieur britannique, Jack Straw, a annoncé dans un communiqué, mardi 11 janvier, qu'il estime devoir « décider de ne pas extrader le sénateur Pino-

chet ». Il a donné sept jours aux pays qui avaient engagé des demandes d'extradition ainsi qu'à l'Espagne, au Chili et à plusieurs organisations humanitaires pour « présenter toutes

les observations qu'ils jugent devoir être prises en compte » dans la décision finale. • À SANTIAGO DU CHILI, la décision des autorités britanniques a fait l'effet d'une bombe, à moins

d'une semaine du second tour de l'élection présidentielle. Le gouvernement chilien a estimé que Londres avait agi « avec sérieux ». ● À MA-DRID, un communiqué du ministère

des affaires étrangères estime qu'il est dans l'intention du gouvernement de « respecter les décisions du gouvernement britannique ». (Lire aussi notre éditorial page 14.)

Londres permet le retour du général Augusto Pinochet au Chili

Le ministère de l'intérieur a indiqué que l'examen médical réalisé par une « équipe de réputation inattaquable » a montré que l'ancien dictateur « n'est actuellement pas en état d'être jugé ». Les pays et les associations qui avaient engagé des procédures ont sept jours pour présenter leurs observations

LONDRES

de notre correspondant

Certes, les parties civiles ont un délai de sept jours pour communiquer leur avis sur l'éventuel rapatriement sanitaire du vieux caudillo ordonné le 11 janvier par le ministre britannique de l'intérieur, Jack Straw. Certes, tous les acteurs de cette saga iudiciaire de quinze mois ont été immédiatement informés par Londres des attendus de la décision de Londres, à savoir le procureur de la Couronne, les principales organisations de défense des droits de l'homme, les gouvernements du Chili et de l'Espagne, mais aussi de France, de Belgique et de Suisse, les trois pays dans lesquels des procédures d'extradition ont également été lancées.

Certes, l'Espagne, où l'ex-dictateur devait être extradé pour y répondre de crimes commis par la junte qu'il avait dirigée de 1973 à 1990, peut en théorie faire appel contre la possible libération pour raisons de santé faite par les autorités britanniques en arguant l'avis favorable prononcé le 8 octobre par un juge londonien chargé d'établir la validité et la compatibilité juridique de l'acte d'accusation du juge espagnol Baltasar Garzon. Reste que le communiqué du ministre de l'intérieur Jack Straw, tombé tard dans la soirée, est clair : il y a peu de chances de voir le tyran à la retraite être transféré dans une prison madrilène ou être mis en surveillance dans la capitale espagnole.

Arrêté le 16 octobre 1998 dans une clinique londonienne alors qu'il venait de subir une opération du dos. l'ex-chef de l'Etat chilien devrait retrouver prochainement sa résidence des hauteurs de Santiago. Le communiqué du ministère de l'intérieur révèle en effet que l'Espagne n'aura pas le droit de consulter le rapport médical d'expertise sur lequel Jack Straw a fondé sa décision. L'entourage du général a rejeté la requête du Home Office de pouvoir transmettre la copie du dossier personnel à l'Espagne et aux autres pays où une procédure d'extradition a été

le choix par Jack Straw de quatre spécialistes éminents - dont un neurologue s'exprimant en espagnol pour juger de l'état de santé d'un patient souffrant notamment de diabète, de dépression et de troubles cardiaques a fortement réduit la marge de manœuvre devant la Haute Cour d'appel d'opposants qui souhaiteraient par exemple faire vérifier la qualité des examens médicaux pratiqués.

EXERCICE D'ÉQUILIBRISTE Après tout, indique-t-on de source

officielle, le ministre de l'intérieur a pris la décision de faire examiner le 5 janvier le général par des praticiens indépendants de renom dans une clinique londonienne spécialisée en gérontologie à la demande expresse des autorités chiliennes. Les photographies prises ce jour-là lors du départ d'Augusto Pinochet de sa résidence de Wenthworth Estates, dans le Surrey, aux côtés de son médecin personnel Henri Olivi, avaient montré un vieillard frêle, hagard, accroché à sa canne, s'engouffrant avec difficulté dans un 4 X 4. Avec tristesse, le quotidien de gauche Guardian résume le sentiment général prévalant à Westminster en écrivant : « Les organisations de défense des droits de l'homme devront sans doute se consoler avec le précédent créé [par l'affaire Pinochet], à savoir que les ancien chefs d'Etat ne peuvent plus se cacher derrière l'immunité diplomatique pour échapper aux poursuites pour des crimes commis quand ils étaient au pouvoir. »

De manière « unanime et sans équivoque », les quatre médecins ont estimé que l'ancien président chilien âgé de 84 ans « n'était pas en situation d'être jugé et qu'aucun changement de cet état ne pouvait être attendu », précise le communiqué du Home Office. « Dans ces circonstances, le ministre est enclin, sous réserve des démarches dont il pourrait être l'objet, à estimer qu'il ne servirait à rien de poursuivre la procédure d'extradition en cours et au'il doit en conséquence décider de ne pas extra-

lancée. Selon les juristes londoniens, der le sénateur Pinochet », conclut la déclaration. Respecter la loi britannique selon laquelle toute personne a le droit d'être en bonne santé pour assister à son procès ; apaiser les organisations de défense des droits de l'homme disposant d'importants relais à l'intérieur du parti travailliste tout en accommodant un Foreign Office inquiet des conséquences de cette interminable traque judiciaire pour les intérêts diplomatiques et commerciaux britanniques en Amérique latine et enfin prêter main forte aux partis socialistes frères espagnol et chilien confrontés à des échéances électorales difficiles... De l'avis général, cette gageure, Jack Straw, brasdroit de Tony Blair et avocat de formation, l'aura réussie, Marqué à droite en raison de son attitude musclée en matière de loi et d'ordre ou de demandeurs d'asile, le ministre de l'intérieur doit aujourd'hui affronter l'amertume des anti-Pinochet.

A commencer par les députés travaillistes élus de la génération Blair qui avaient vingt ans lors du coup d'Etat militaire et de la mort du président Allende et qui, à l'instar de Jeremy Corbyn, expriment aul'âge ne devrait pas être pris en compte. Les criminels de guerre nazis ont été traduits en justice quel que soit leur âge. Alors pourquoi le général Pi-

jourd'hui leur colère : « Je pense que jeune Jack Straw jugerait-il le politicien d'aujourd'hui? Comme un opportuniste vieillissant torturé par sa décision ou comme un homme d'Etat d'âge mûr, sage et à l'aise avec lui-

Le chef de la plus longue dictature du Chili

Le général Augusto Pinochet, quatre-vingt-quatre ans, a été le chef du plus long régime autoritaire de l'histoire du Chili. Après le rétablissement de la démocratie en 1990, il est resté commandant en chef de l'armée de terre jusqu'en mars 1998. « Au Chili, pas une feuille ne bouge si moi je ne la bouge pas » est l'une des phrases les plus célèbres prononcées par celui qui gouverna d'une poigne d'acier de 1973 à 1990.

Le général prend le pouvoir le 11 septembre 1973 par un coup d'Etat sanglant mené contre le président socialiste Salvador Allende, qui se suicide dans le palais de la Moneda bombardé. « Je laisse la mauvaise herbe pousser, mais, dès qu'elle a suffisamment grandi, je la coupe à la racine », avertit Pinochet quand les mouvements politiques osent sortir de la clandestinité, s'appuyant sur la Constitution autoritaire qu'il a promulguée en mars 1981. Plus de trois mille personnes ont été tuées ou ont disparu pendant ses années de gouvernement.

nochet? » Rappelant que l'étudiant Jack Straw s'était rendu il y a trente ans au Chili pour soutenir les opposants au régime Pinochet, l'éditorialiste du quotidien travailliste Daily Mirror s'interroge : « Comment le

même?»

S'il semble avoir réussi son délicat exercice d'équilibriste entre les considérations humanitaires, légales, diplomatiques et politiques, on peut imaginer son embarras devant les applaudissements des élus conservateurs les plus ultras, qui avaient fait du retour au pays de leur héros leur cheval de bataille. Soulignant combien l'aide apportée au Royaume-Uni pendant la guerre des Malouines contre l'Argentine en 1982 avait sauvé de vies de soldats britanniques, l'un de ses plus fervents alliés, l'ex-premier ministre conservateur, Lady Thatcher, s'est félicitée de cette décision d'un adversaire politique qu'elle avait pourtant vertement critiqué jusque-là: « Jack Straw est un homme très juste. »

CONSIDÉRATIONS POLITIQUES

Déception pour les uns, pain béni pour les autres, cette décision n'est pas exempte de considérations politiques, en dépit de toutes les dénégations officielles. C'est vrai que l'on prête à Tony Blair l'intention d'organiser des élections générales anticipées à l'été prochain, soit neuf mois avant la fin de la législature.

Jack Straw se devait d'évacuer du débat politique ce brûlot dont les soubresauts auraient pu embarrasser le parti au pouvoir depuis mai 1997. L'expulsion récente en Australie de Konrad Kalei, un ressortissant australien d'origine lettonne soupconné de crimes de guerre nazis à la fureur des organisations juives britanniques, qui exigeaient son arrestation et son jugement en Grande-Bretagne, participe du

Malgré les protestations, ce dénouement renforce au passage la position de Jack Straw au sein du gouvernement face à l'ambitieux chancelier de l'Echiquier, Gordon Brown. « S'il devait arriver quelque chose à Tony Blair, Straw serait le mieux placé pour lui succéder. Sur ce dossier explosif, il a fait preuve de prudence, de sérieux, de pragmatisme, bref tout ce qu'apprécie Blair, qui a eu son mot à dire », lâche le chroniqueur Edward Pearce à propos d'une affaire qui a coûté plus de 4 millions de livres au contribuable britannique

Une « conclusion sans équivoque et unanime »

VOICI LES PRINCIPAUX EXTRAITS du communiqué du ministre britannique de l'intérieur, Jack Straw, publié mardi 11 janvier :

« Un examen médical a été effectué le 5 janvier par une équipe de praticiens jugés par le ministre comme étant de réputation nationale et internationale inattaquable, et n'ayant aucun intérêt personnel



le rapport de cette équipe. Le contenu du rapport est et reste confidentiel, mais la conclusion sans équivoque et unanime des

trois médecins et du consultant en neuropsychologie est que, à la suite d'une récente détérioration de l'état de santé du sénateur Pinochet survenue apparemment pour l'essentiel en septembre et octobre 1999, ce dernier n'est actuellement pas en état d'être jugé, et aucun changement ne peut être attendu à cet

» Dans ces circonstances, le ministre est enclin à estimer, sous réserve des démarches dont il serait saisi, qu'il ne sert à rien de poursuivre les procédures d'extradition en cours, et qu'il doit donc décider de ne pas extrader le sénateur Pinochet.

» Le ministère de l'intérieur a écrit au parquet [britannique] et aux représentants des gouvernements d'Espagne et du Chili pour les informer de ces développements et solliciter leurs opinions.

» Des lettres sont également envoyées à la France, à la Belgique et à la Suisse, qui ont engagé des demandes d'extradition.

» Amnesty International, l'association Caring for Victims of Torture Medical Foundation, l'association Redress Trust, l'association pour les personnes disparues au Chili et l'organisation Human Rights Watch ont été invitées à présenter toutes les observations qu'elles jugent devoir être prises en compte par le ministre dans l'élaboration de sa décision.

» Toutes les observations sont attendues dans un délai de sept jours. »

Une affaire exemplaire privée de son épilogue

Marc Roche

Quinze mois de saga judiciaire

Quinze mois de multiples péripéties judiciaires ont suivi l'arrestation d'Augusto Pinochet.

- 22 septembre : arrivée à 'Augusto Pinoche
- 16 octobre : le général est arrêté dans une clinique de Londres, à la demande du juge madrilène Baltasar Garzon, qui a entamé une procédure d'extradition pour des délits de « génocide », « tortures » et « disparitions » sous la junte militaire chilienne (1973-1990).
- 28 octobre : la Haute Cour de justice de Londres invalide le mandat d'arrêt, estimant que Pinochet « bénéficiait de l'immunité en tant qu'ancien chef d'Etat ». Appel du ministère
- 25 novembre : les juges de la Chambre des Lords refusent, par trois voix contre deux, d'accorder au général Pinochet l'immunité.
- 17 décembre : le comité d'appel de la Chambre des Lords casse le précédent jugement de ses pairs. en raison des liens d'un juge Lord. Lord Hoffman, avec Amnesty International
- 24 mars: la Chambre des Lords refuse l'immunité au général Pinochet pour la période 1988-1990, date à partir de laquelle la Grande-Bretagne a introduit dans sa législation la convention internationale contre la torture. Elle réduit considérablement les charges, les limitant à des accusations de torture et de conspiration en vue de commettre des tortures.
- 15 avril: Jack Straw donne son feu vert à la poursuite de la procédure d'extradition vers l'Espagne.

- 27 mai : la Haute Cour rejette l'appel des défenseurs de l'ancien dictateur contre la décision de Jack Straw.
- 10 août : le ministère britannique de l'intérieur affirme que « la procédure légale » enclenchée contre Augusto Pinochet « continue » en dépit d'un rapport médical alarmiste transmis par son entourage au gouvernement.
- 13 septembre : l'ancien dictateur chilien est brièvement hospitalisé pour subir un scanner du cerveau.
- 24 septembre : l'Audience nationale, principale instance pénale espagnole, confirme la validité de l'ordre de détention de l'ex-dictateur chilien Augusto Pinochet formulé par le juge Baltasar Garzon, en rejetant les recours présentés par le parquet contre cet ordre.
- 27 au 30 septembre : audiences sur la demande d'extradition au tribunal de Bow Street à Londres.
- 8 octobre : la justice britannique autorise l'extradition vers l'Espagne en retenant l'ensemble des accusations de torture.
- **14 octobre** : le gouvernement chilien demande officiellement la libération pour raisons de santé de l'ancien dictateur.
- 5 janvier : Augusto Pinochet subit de nouveaux examens médicaux alors que le président chilien Eduardo Frei met en garde les autorités britanniques contre un éventuel décès d'Augusto Pinochet à Londres.
- 11 janvier : le ministre de l'intérieur britannique, Jack Straw, annonce qu'il est « enclin » à ne pas extrader l'ancien dictateur chilien vers l'Espagne.

À L'ANNONCE de la probable libération du général Pinochet, ce sont les cris d'indignation qui se tique que par l'urgence médicale, font le plus fortement entendre et nul n'est en mesure en revanche de d'une mise à jour, y compris judion le comprend. Comment les vic-

ANALYSE_

L'affaire a popularisé le mouvement pour l'internationalisation de la justice

times de la dictature chilienne et leurs proches pourraient-ils accepter sans souffrance et sans amertume les « raisons humanitaires » qu'on invoque aujourd'hui au profit d'un homme qui dénia toute humanité à ceux qu'il a fait persécuter, torturer, disparaître? Comment les militants des droits de l'homme qui mènent le combat contre l'impunité pourraient-ils ne pas se sentir frustrés, bafoués, alors que tourne court avant terme une saga iudiciaire qui était devenue le symbole-même de l'avènement d'une justice sans-frontière? Comment les opinions publiques, qui avaient depuis plus d'un an si massivement adhéré à cette cause, pourraient-elles ne pas se sentir grugées et dans un réflexe désabusé se dire que, décidément, c'est toujours « la politique » qui l'em-

On peut comprendre l'émotion, la déception à la mesure des espoirs qu'avait portés l'arrestation de Pinochet. Quelques considérations cependant doivent aussi la tempérer. En premier lieu, si l'on peut à bon droit s'interroger sur la date choisie par le ministre de l'intérieur britannique pour faire son annonce (à quelques jours du second tour de l'élection présidentielle au Chili), s'il paraît davantage heur aussi : le Chili n'a pas été désinspiré par l'opportunisme poliréfuter radicalement ce rapport de médecins qui restera secret et qui affirme que le vieux général n'est pas en état de subir un procès.

Même parmi les ennemis les plus déterminés du général Pinochet beaucoup ne cachaient pas leur crainte de voir survenir ce qui à leurs yeux eût été le pire des scénarios : la mort de Pinochet en exil, en détention à l'étranger. On peut imaginer en effet ce qui aurait suivi. au Chili surtout mais aussi ailleurs: l'ancien dictateur promu au rang de victime des petits juges espagnols, des militants des droits de l'homme, des donneurs de leçons et de l'arrogance des démocraties européennes. Bref, après le large engouement populaire en faveur d'une justice internationale, un retour de bâton qu'auraient mis à profit tous ceux qui s'élèvent contre l'ingérence, sous toutes ses formes. dans les affaires intérieures des

L'OPINION CHILIENNE

Il n'y a pas de justice absolue, qui ne tienne compte d'aucune contingence. Le gouvernement britannique a eu la lourde tâche d'évaluer, à chaque étape des poursuites contre Pinochet, les conséquences qu'elles pourraient avoir non sur ses relations politiques ou mercantiles avec Santiago mais sur une opinion chilienne aussi attachée que d'autres à sa souveraineté et qu'il ne fallait pas humilier sous peine de compromettre l'avenir démocratique de ce pays. C'est beaucoup pour un gouvernement étranger. Il s'en est acquitté pendant plus d'un an avec courage; avec bon-

tabilisé par la détention de Pinochet; le mouvement en faveur ciaire, des années noires de la dictature en a été puissamment encouragé dans le pays; le statut dont jouissait encore l'ancien chef de la junte sur la scène politique chilienne s'est effondré, comme en témoigne aujourd'hui la réserve avec laquelle ses partisans ont salué l'annonce de son retour probable.

LÉGITIMITÉ

Nul ne saura jamais ce qu'aurait fait M. Straw si Pinochet avait eu vingt ans de moins et une santé de fer. Toujours est-il que pour prendre le risque d'aller plus loin, extrader un vieillard vers l'Espagne en vue d'un long procès, il aurait fallu au ministre britannique une légitimité que politiquement il n'a pas. Aucun gouvernement, aucune justice nationale étrangère – quand bien même ils auraient le droit pour eux - n'a pour l'instant la même incontestable légitimité pour juger de crimes internationaux qu'une instance internationale. Les esprits évolueront sans doute sur ce point; quand aura été mise en place la future Cour pénale internationale, chacun comprendra mieux sans doute que les justices nationales, comme le stipulent les statuts de cette Cour, doivent lui prêter main forte dans la tâche commune qu'est la lutte contre l'impunité.

On n'en est pas encore là. Les progrès accomplis grâce à l'affaire Pinochet n'en ont pas moins été spectaculaires et sans doute en partie irréversibles. La justice est devenue une composante nouvelle des relations internationales, une revendication populaire que les responsables politiques ne peuvent plus ignorer, y compris dans de

larges parties du tiers monde. La France est l'un des pays où cette conversion a été la grante. Ce pays qui, il n'y a pas très longtemps, interdisait à ses militaires de préter leur concours au Tribunal de La Haye pour la Yougoslavie (TPI) et qui faisait obstruction dans les négociations sur la création d'une Cour pénale internationale, a été, pas plus tard que mardi, félicité pour sa coopération par Carla Del ponte, le nouveau procureur du TPI. Il sera parmi les premiers à ratifier (bien qu'encore avec des réserves) le statut de la Cour internationale. L'un des responsables présumés du génocide au Rwanda a été arrêté en décembre à Paris et transféré au Tribunal international d'Arusha. Les ONG françaises ont pris la tête d'un mouvement international pour la traque des criminels de guerre et obtenu l'été dernier que des poursuites soient engagées contre un officier mauritanien, tortionnaire présumé, qui séjournait en France.

Le mouvement en faveur d'une dimension internationale de la justice n'est pas achevé. Il entretient, et entretiendra toujours, une dialectique complexe avec le politique. Il se heurte encore aujourd'hui au principe de la souveraineté nationale, comme en témoignent entre autres les difficultés que l'ONU rencontre pour faire admettre au Cambodge que seul un tribunal de caractère international peut juger les Khmers rouges. Mais ce mouvement est lancé et l'affaire Pinochet, même si l'histoire la prive de son épilogue, aura énormément contribué à le populariser.

Claire Tréan



L'annonce britannique a fait l'effet d'une bombe à Santiago

A cinq jours du scrutin présidentiel, un brusque retour du passé

BUENOS AIRES

de notre correspondante régionale « Le général Augusto Pinochet doit être jugé au Chili, s'il est effectivement libéré par la Grande-Bretagne », a déclaré mardi 11 janvier à Santiago le leader socialiste Ricardo Lagos, candidat de la Concertation démocratique (au pouvoir) au second tour de l'élection présidentielle de dimanche. Son adversaire, Joaquin Lavin, candidat de la droite et ancien fonctionnaire de la dictature militaire, a qualifié de « très positive » l'annonce du gouvernement britannique. « Je me réjouis pour le Chili », a-t-il dit en ajoutant que « nous ne pouvons pas encore crier victoire », et en souhaitant que l'affaire Pinochet se conclue effectivement par le retour de l'ex-dictateur au Chili et en estimant qu'il

« devra se soummettre à la justice ministre britannique de l'intérieur, comme n'importe quel autre Chilien ».

A cinq jours du second tour de l'élection présidentielle, l'une des plus serrées de l'histoire chilienne, l'annonce du gouvernement britannique se déclarant « enclin » à relâcher le général Augusto Pinochet a fait l'effet d'une bombe comparable à celle provoquée par l'arrestation de l'ancien dictateur à Londres le 16 octobre 1998. Elle a aussi créé un nouveau suspense : quel candidat présidentiel favorise l'éventuel retour au pays de l'ancien dictateur? MM. Lagos et Lavin étaient arrivés au coude à coude, au premier tour, le 12 décembre, avec respectivement 47,96 % et 47,52 % des voix.

A première vue, la décision du

Jack Straw, peut être interprétée comme un succès des efforts diplomatiques déployés ces derniers mois par le gouvernement de la Concertation dont fait partie M. Lagos. Le gouvernement du président Eduardo Frei avait en effet invoqué des raisons humanitaires pour obtenir le retour au Chili du général Pinochet. Il a estimé mardi soir que les autorités britanniques avaient agi « avec sérieux » en annoncant la possible libération de l'ancien dictateur. «Le gouvernement du Chili constate que les raisons médicales qui avaient été exposées au gouvernement de Grande-Bretagne, le 14 octobre 1999, ont été confirmées par le groupe de spécialistes convoligné le communiqué officiel, faisant allusion aux contrôles médicaux subis la semaine dernière par le général Pinochet.

qués par le ministre Straw », a sou-

DEUX CAMPS IRRÉCONCILIABLES La décision de Londres a toutefois indigné les adversaires de Pinochet, notamment les organisations de défense des droits de l'homme, divisant à nouveau la société en deux camps irréconciliables. L'association des familles de détenus-disparus a exprimé sa « consternation ». « C'est une défaite pour la *justice internationale* », a déclaré la présidente, Viviana Diaz. Au bunker de la Fondation Pinochet, quelques fervents défenseurs de l'ancien dictateur ont exprimé leur satisfaction. Le général à la retraite Rafael Villaroel a qualifié la décision britannique de « très positive pour le pays ». Mais on s'est gardé de toute explosion de joie intem-

L'affaire Pinochet a été absente de la campagne électorale et, du côté de la droite, Joaquin Lavin a tout fait pour faire oublier son passé de collaborateur de la dictature militaire, comme si l'ancien général était devenu gênant pour ses aspirations présidentielles. Les militaires et les hommes d'affaires pro-Pinochet se sont gardés de le soutenir publiquement, aidant M. Lavin a se présenter comme un « homme nouveau ». «Les partisans de Pinochet se gardent de toute démonstration de joie qui risquerait d'altérer le maquillage utilisé par Lavin pour masquer l'horreur pinochétiste », estime le sénateur socialiste Patricio

Pour sa part, le juge Juan Guzman Tapia, qui instruit les 55 plaintes déposées contre l'an-

Climat de suspicion sur la campagne électorale

Alors que l'affaire Pinochet avait largement été occultée durant la campagne électorale pour l'élection présidentielle, les analystes chiliens se demandent quel pourrait être l'impact de la décision britannique sur le résultat du deuxième tour de scrutin, ce dimanche 16 janvier. Au premier tour, le 12 décembre, les deux candidats étaient arrivés pratiquement à égalité. Le socialiste Ricardo Lagos, un avocat de 61 ans, n'avait devancé que de 31 000 voix son rival de droite, Joaquin Lavin, un ancien collaborateur de Pinochet âgé de 46 ans, sur un total de 7.2 millions de suffrages exprimés. Le second tour s'annonce également très serré. La campagne a été marquée par un climat de suspicion, les états-majors des candidats lançant des mises en garde sur le décompte des votes.

cien dictateur par des familles de victimes de la répression militaire. affirme que « le jugement à l'encontre de Pinochet continue au Chili ». « Les raisons humanitaires ne sont pas prises en considération par la loi chilienne », ajoute le juge Guzman, qui espère pouvoir interroger personnellement le général Pinochet, si celui-ci est renvoyé à

Christine Legrand

Pour les familles des disparus, un sentiment de trahison

SANTIAGO DU CHILI

de notre envoyé spécial C'est un local sans prétention dans le centre de Santiago. Les murs sont couverts d'affiches et de banderoles aux couleurs vives, réclamant « Vérité et justice » pour les familles des personnes portées disparues à l'époque de la dictature d'Augusto Pinochet. « Où sont-ils ? », est-il écrit sous les dizaines de portraits affichés derrière une estrade. L'endroit sert de point de ralliement aux adhérents de l'association, en majorité des femmes. Depuis l'arrestation du « sénateur à vie » en Grande-Bretagne, en octobre 1998, elles s'y sont réunies des dizaines de fois, dans les bons comme dans les mauvais moments. Cette soirée du mardi 11 janvier 2000 restera sans doute la pire de toutes.

En pleine campagne pour l'élection présidentielle, les nouvelles en provenance de Londres ont pris de court cette association dont le lointain combat paraît quelque peu isolé dans le Chili actuel. A cinq jours du deuxième tour de scrutin, nul ne s'attendait à un développement aussi brutal. Sitôt l'information connue, les familles ont donc improvisé une conférence de presse. En présence des journalistes, certaines femmes portaient sur le cœur la photo du père, de la fille ou du mari dont les corps n'ont jamais été retrouvés après le coup d'Etat du 11 septembre 1973. Les larmes aux yeux, les traits tirés, elles exprimaient toutes un profond sentiment d'injustice.

« Nous n'attendions pas cette décision, c'est une surprise absolue, a expliqué au Monde la présidente de l'association, Viviana Diaz. Nous avions placé beaucoup d'espoir dans une extradition vers l'Espagne. Passé ce moment de déception, nous allons réagir et lutter pour la tenue d'un procès au Chili. » Toujours à l'initiative de cette association, une manifestation devait avoir lieu, mercredi après-midi, sur la place de la Constitution.

« NOUS CONTINUERONS LE COMBAT »

Les parents des victimes s'estiment, en quelque sorte, trahis par les Britanniques. La thèse d'une manœuvre politique, en pleine campagne électorale, trouve même quelques partisans. Certains refusent ainsi de croire à la réalité du mauvais état de santé de l'ancien dictateur. Isabel Chadwick, dont le mari est mort sous les balles des militaires peu après le coup d'Etat, assure par exemple que « tout cela n'est pas vrai! ». « Vous verrez, insiste-t-elle, si Pinochet revient, il fera de nouveau de la politique! Cet homme ne mérite aucune pitié. »

« Je suis sous le choc, je ne sais pas comment réagir », s'indigne pour sa part Erika Hennings, veuve d'Alphonse Chanfreau, l'un des Français disparus à cette époque. « Que va-t-il se passer

maintenant en France? » s'interroge-t-elle, alors qu'un juge parisien, Roger Le Loire, a délivré un mandat d'arrêt international à l'encontre du général mais s'est vu refuser le 5 janvier, par la Cour suprême du Chili, la possibilité d'aller enquêter sur place. « Si jamais Pinochet remet les pieds ici, ajoute Erika Hennings, qui fut elle-même torturée en 1973 et assista au supplice de son mari, nous ne resterons pas tranquilles, nous continuerons le combat pour qu'un procès ait lieu.»

Mardi soir, les réactions d'indignation sont toutefois restées limitées aux familles des victimes. La population, dans son ensemble, n'a manifesté ni colère ni joie particulières. La capitale est restée d'un calme absolu. Ici et là, quelques partisans du général sont bien descendus dans les rues, brandissant leurs drapeaux et leurs calicots devant les caméras, mais aucun mouvement d'envergure n'a été signalé dans un pays visiblement décontenancé. « Ici, conclut l'historien chilien Alfredo Josselin Holt, le passé finit toujours par resurgir. C'est à croire que nous ne trouverons jamais une solution. Seule certitude : si Pinochet devait rentrer, ce serait une victoire pour lui. Je n'arrive pas à imaginer qu'un procès puisse se tenir dans notre pays. Je n'y crois

Philippe Broussard

Madrid « respectera » la décision de Londres

cès, qui fut conseiller du président

Salvador Allende et s'est battu pen-

de notre correspondante Madrid par surprise, mardi 11 jandes principaux avocats de l'accusattant au juge Baltasar Garzon de

dant vingt-cinq ans pour qu'un procès s'ouvre, se refusait, mardi, à jeter l'éponge : « Les instructions ont été données il v a longtemps à Londres pour que soient utilisés tous les recours possibles afin que la décision d'extradition du 8 octobre soit appliquée.»

NON-INTERFÉRENCE »

L'Espagne, qui dispose à présent de sept jours pour le faire, peut-elle et souhaite-t-elle vraiment tenter de nouveaux recours? La position officielle de « non-interférence » n'a pas varié. Un bref communiqué émanant du ministère des affaires étrangères est d'ailleurs venu le confirmer dans la nuit de mardi. On pouvait v lire, pour l'essentiel : « Le gouvernement a maintenu un respect absolu des décisions judiciaires concernant l'affaire Pinochet; il est également dans son intention de respecter les décisions du gouvernement britannique, qui vient d'annoncer qu'il envisage, pour des raisons d'ordre humanitaire, d'interrompre le processus judiciaire d'extradition. »

Faut-il comprendre que Madrid, placée depuis quinze mois dans une situation intenable, entre son respect affiché de l'indépendance de sa justice et ses intérêts commerciaux et politiques au Chili et dans la région qui ont souffert dans cette affaire - au point même que le dernier sommet ibéro-américain de La Havane a, en partie, été l'« otage » du cas Pinochet - sera trop contente de ne pas bouger?

Après tout, cette décision « humanitaire » est la sortie honorable que le gouvernement espagnol a vainement cherchée, en sous-main, à cette affaire. Si l'on se réfère aux déclarations du ministre des affaires étrangères, Abel Matutes, à Rio de Janeiro au mois de juin 1999, l'Espagne s'en tiendra là: «Le gouvernement espagnol a communiqué au gouvernement chilien qu'il respectera toute décision de la justice britannique qui ferait valoir des arguments de type humanitaire pour interrompre le processus d'extradition. »

En revanche, l'opposition de gauche, qui n'a jamais ménagé la délicate position du gouvernement, ne l'entend pas ainsi - surtout à deux mois des élections législatives de mars. Les socialistes ont fait savoir, mardi soir, qu'ils estimaient que le gouvernement espagnol devrait présenter un recours s'il voulait vraiment respecter la justice britannique, qui s'est décidée pour l'extradition en octobre. Quant à Izquierda Unida, la gauche communiste, partie prenante de l'accusation, elle parle d'exiger un nouvel examen médical de l'ex-dictateur.

Marie-Claude Decamps

«Ne nous y trompons pas, c'est une décision politique, "habillée" de considérations humanitaires, et c'est très grave! » La décision du ministre de l'intérieur britannique d'interrompre le processus judiciaire d'extradition vers l'Espagne d'Augusto Pinochet venait à peine de prendre vier, que, joint par téléphone, l'un tion faisait part au Monde de sa déception. « Aucun d'entre nous n'a jamais souhaité la mort de M. Pinochet, a expliqué Carlos Slepoy, qui avait nourri le dossier perdemander l'extradition du vieux général, en octobre 1998, Sa mauvaise santé justifie qu'on lui prodigue des soins particuliers, mais pas qu'on lui accorde l'impunité. La justice britannique s'est décidée le 8 octobre en faveur de l'extradition; arrêter le processus et le renvoyer au Chili signifie qu'il ne sera jamais jugé. » Et d'ajouter : « Certes, Pinochet a été jugé par l'opinion publique et son cas a servi à stimuler un processus judiciaire international, mais qu'un criminel contre l'humanité ne se retrouve pas devant un tribunal est anormal et injuste. Cela aurait permis de créer un précédent, nécessaire et hautement sym-

Plus réservé, l'avocat Joan Gar-

La colère des opposants à l'ancien dictateur

LES OPPOSANTS de l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet ne cachaient pas, mardi 11 janvier au soir, leur colère après l'annonce de sa probable libération pour raisons de santé, annoncée par le gouvernement britannique.

L'avocate des victimes françaises disparues au Chili et en Argentine, Me Sophie Thonon-Wesfreid, a demandé mercredi au gouvernement français de « s'opposer » à la libération du général Pinochet. « Nous demandons au gouvernement français de s'opposer à cette libération et de faire valoir que le jugement d'Augusto Pinochet constitue une exigence de justice qu'il serait inadmissible de voir paralysée pour des raisons de politique électorale chilienne », souligne-t-elle dans un communiqué, rappelant que la France avait, elle aussi, réclamé l'extradition de l'ex-dictateur chilien. Dans l'hypothèse de la confirmation du renvoi du général Pinochet au Chili, « une procédure d'urgence sera introduite devant la Cour européenne de Strasbourg » pour « demander son maintien en détention », a indiqué Me Thonon-Wesfreid.

« Nous éprouvons un sentiment d'horreur », a déclaré à Londres Carlos Reyes, un porte-parole des Chiliens en exil. « Nous allons lancer un appel urgent à Jack Straw et lui demander: "S'il vous plaît, s'il vous plaît, pensez aux Chiliens et à ceux qui sont plus âgés que Pinochet et qui

souffrent encore" », a-t-il ajouté. Une porte-parole d'Amnesty International a déclaré que l'organisation allait étudier le communiqué du ministère, mais elle a reconnu que toute personne avait le droit d'être en bonne santé pour assister à son procès. Kenneth Roth, directeur adjoint de Human Rights Watch, a déclaré que, quoi qu'il en soit et indépendamment de la décision finale de M. Straw, une chose est certaine: «Les chefs d'Etat ne peuvent plus commettre des crimes contre l'humanité en toute impunité. » Et si l'ex-dictateur devait effectivement être considéré comme incapable d'assister au procès, « cela ne servirait pas la justice » qu'il soit extradé, a-t-il ajouté. – (AFP.)



BANQUE / VERNES La Banque Vernes change de nom et s'appelle désormais BARQUE VERNES Autesia. En s'alliant au groupe Araesia Barkono CORPORATION, la Banque Vernes a trouvé un partenaire qui respecte son identité et lui fournit les bases financières et logistiques nécessaires cour s'athrines dans un marché européeu concurrentiel. Bion outendu, la Banque Vennes Arresia pourcult le développement de ses activités traditionnelles et continue à garantir le service très personnalisé. auguel ses clients sont accontumes. ARTESTA BANKING Componence a pour devise "UArt de la Banque". Une devise qui est désormals la nôtre et qui traduit notre volonté de professionnalisme et de créativité.



Banque Vernes Artesta 15, tue des Pyramides - 75001 Paris Tel.: 01 44 86 80 00 - Fax: 01 44 86 82 82 MARY DE LA BANQUE

Pakistan: l'audience contre Nawaz Sharif a été annulée

4/LE MONDE/JEUDI 13 JANVIER 2000

KARACHI. Un juge antiterroriste chargé du dossier de l'ancien premier ministre pakistanais Nawaz Sharif, accusé de trahison et conspiration meurtrière, a refusé de siéger, mercredi12 janvier, à Karachi, en arguant de la présence de la police secrète dans le prétoire. L'audience, qui a duré moins d'une heure, était la première depuis la suspension ordonnée par le juge Shabbir, en décembre 1999, après que les avocats de la défense eurent demandé au tribunal de se déclarer incompétent pour juger cette affaire, pour laquelle M. Sharif et ses six coaccusés risquent la peine de mort. Le gouvernement de M. Sharif a été renversé le 12 octobre 1999 par le général Pervez Musharraf, qu'il avait démis de ses fonctions de chef de l'armée quelques heures plus tôt. – (AFP.)

Deux nouveaux chefs militaires français au Kosovo

PARIS. La France va modifier sa hiérarchie militaire et, donc, sa représentation dans le haut commandement allié de la force au Kosovo, la KFOR, qui comprend, au total, quelque 45 000 hommes de nationalités différentes, dont 6 730 Français. Au poste de numéro deux de la force de l'OTAN, aux ordres, à ce jour, du général allemand Klaus Reinhardt, le général Jean-Claude Thomann sera remplacé par le général Louis Le Mière, qui commande actuellement l'état-major de forces numéro un créé à Besançon (Doubs) en 1999 pour contrôler l'équivalent de trois à quatre bri-

D'autre part, le général Henri Poncet, qui commande la division multinationale de l'OTAN à Mitrovica, dans le nord du Kosovo, doit céder sa place au général Pierre de Saqui de Sannes, l'actuel « patron » de la 9e brigade blindée légère à Nantes (Loire-atlantique). Ces deux nominations de-

Deux Serbes bosniaques plaident non coupable de génocide à La Haye

LA HAYE. Deux des plus importants prisonniers du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) ont plaidé non coupable de génocide et d'une dizaine d'autres inculpations ajoutées à leur acte d'accusation initial, mardi 11 janvier, devant le Tribunal, à La Haye. Il s'agit du général Momir Talic, cinquante-sept ans, plus haut gradé de l'armée serbe bosniaque, qui avait été arrêté fin août 1999 à Vienne, et de l'ancien vice-premier ministre de la Republika Srpska, Radoslav Brdjanin, cinquante et un ans, arrêté en juillet 1999 par la Force de stabilisation de l'OTAN en Bosnie (SFOR). Le procureur général du TPIY, la magistrate suisse Carla Del Ponte, avait décidé le 16 décembre 1999 d'aggraver les charges contre eux. Selon l'acte d'accusation modifié, ces deux responsables militaire et civil ont, en 1992, « aidé et encouragé la planification ou l'exécution d'une campagne visant à détruire en tout ou en partie les Musulmans et Croates de Bosnie en tant que groupes nationaux (...) ». – (AFP.)

Côte d'Ivoire : la France suspend une partie de sa coopération militaire

PARIS. La France a décidé de suspendre une partie de sa coopération militaire avec la Côte d'Ivoire après le coup de force du 24 décembre 1999 et de définir des critères pour la poursuite de sa coopération civile, a annoncé mardi 11 janvier le ministère des affaires étrangères. « La coopération militaire auprès des états-majors des différentes armes a été interrompue, mais les programmes sur les centres de formation régionaux, la santé et la sécurité aérienne sont maintenus », a déclaré mardi, Anne Gazeau-Secret, la porteparole du ministère. Sur 37 assistants militaires affectés en Côte d'Ivoire, « 16 ont cessé leurs fonctions, mais restent sur place pour l'instant ».

Pour la coopération civile, « sont maintenus les programmes qui bénéficient directement aux populations, ceux liés au redressement économique du pays et ceux ayant une vocation régionale », a-t-elle ajouté. « Ce qui est important, c'est que ce dispositif puisse s'adapter à l'évolution de la situation », a déclaré la porte-parole, qui a insisté sur le fait que ces mesures sont « réversibles ».

DÉPÊCHE

■ IRLANDE DU NORD : le dirigeant du Sinn Fein, Gerry Adams, devait s'entretenir, mercredi 12 janvier à Washington, avec le président américain Bill Clinton de l'état du processus de paix nord-irlandais, a confirmé, mardi, la Maison Blanche. Dans le même temps, le nouveau ministre d'Irlande du Nord à l'éducation, Martin McGuinness, rencontrera son homologue amé ricain Richard Riley, pour la première visite aux Etats-Unis d'un membre du gouvernement de la province semi-autonome. Les deux dirigeants du Parti républicain irlandais, M. Adams et M. McGuinness, seront accompagnés lors de leur visite aux Etats-Unis de Caoimhghin O Caolain, le seul

membre du Sinn Fein député du Parlement de Dublin. – (AFP.) Au sommaire Le Monde de l'éducation du numéro de janvier Dossier: La responsabilité des enseignants : Justice-école : le face-à-face. L'obligation de réussite scolaire. Que faire face à la violence, la drogue et l'alcool. Entretien avec Yves Coppens. L'amour profs-élèves. • Cholet : quand l'école dynamise l'entreprise. Pédagogie : l'économie de l'éducation. Université de Limoges : la culture populaire réhabilitée. Guide culture. Petites annonces. 30 F - 4,57 € Le magazine résolument enseignant

Le syndicat allemand IG Metall réclame des hausses de salaire de 5,5 %

Le patronat et les économistes jugent ces revendications irréalistes

L'IG Metall a déçu le patronat et les économistes, qui tablaient sur des exigences plus modérées, dans l'esprit du pacte pour l'emploi qui

avait réuni, dimanche 9 janvier à Berlin, les partenaires sociaux autour du chancelier Gerhard Schröder. Toutefois, la revendication du syndicat

est inférieure aux souhaits de la base, alors que l'on observe un rédémarrage de la croissance

BERLIN

de notre correspondant Klaus Zwickel, dirigeant du syndicat IG Metall, a réclamé, mardi 11 janvier, une hausse de salaire de 5,5 % pour l'an 2000 pour les 3,4 millions d'employés dans le secteur de la métallurgie. C'est un point de moins qu'en 1999, où les salariés avaient finalement obtenu une majoration de 4,1 %, dans la foulée de la victoire de la gauche. D'aucuns s'attendaient à des revendications plus modérées, conformes à l'esprit de la réunion du pacte pour l'emploi, qui avait réuni, autour du chancelier Gerhard Schröder, les partenaires sociaux, dimanche 9 janvier à Berlin. Les participants avaient déclaré vouloir mener « une politique salariale à long terme favorisant l'emploi », ce que le chancelier Gerhard Schröder avait interprété comme un engagement des syndi-

cats à présenter des revendications modérées. Les hausses de salaires devaient être « orientées vers la croissance de la productivité », soulignait l'accord.

L'exigence du syndicat, qui donne le « la » pour les négociations dans toute l'Allemagne, a suscité la réaction immédiate du patronat de la branche, Gesamtmetall, son président Werner Stumpfe l'accusant de vouloir « plus que ce qu'il y a dans la caisse ». M. Stumpfe a reproché à M. Zwickel de mettre en danger le pacte pour l'emploi et ne pas s'en tenir à une revendication proche des gains de productivité de l'industrie, soit 2,7 %. Les économistes de la Deutsche Bank, qui tablaient sur une revendication comprise entre 4 et 4,5 % ont du mal à cacher leur déception. «Le fait que l'IG Metall justifie ses revendications par le niveau élevé des profits des entreprises et le besoin de soutenir la demande intérieure montre que le syndicat est toujours pris dans son vieux modèle de lobby pour les personnes qui ont un emploi mais qui se soucie peu des chômeurs », écrit la banque.

REPRISE DE LA CROISSANCE

La réalité semble moins dramatique. L'Allemagne se dirige vers une reprise soutenue de la croissance. En ne demandant que 5,5 % alors que la croissance redémarre. Klaus Zwickel fait déià un geste important. La revendication de la direction du syndicat est «beaucoup plus modérée que ne le souhaiterait la base dans les entreprises. Les métallos rêveraient d'avoir leur part des profits considérables des grands de la branche automobile, avec des augmentations de 7 % ou 8 % ainsi au'avec des préretraites à soixantes ans », note le quotidien de gauche Frankfurter Rundschau. Il convient aussi de regarder

l'écart entre revendication et salaire obtenu. En 1997, ainsi, l'IG Metall avait réclamé 5 % de hausse et avait obtenu in fine 1,6 % pour 1997 et 1,8 % pour 1998. En 1999, les 6,5 %étaient devenus 4,1 %. Pour 2000, la Deutsche Bank parie sur une hausse comprise entre 3 % et 3,5 %. Toutefois, après la réunion du 9 janvier, l'Allemagne s'était mise à rêver d'un dialogue serein, où chacun mettrait sur la table des revendications réalistes. Depuis des années, les positions de départ des syndicats et du patronat sont tellement éloignées que, à la signature de l'accord, les deux parties se sentent flouées tant le résultat obtenu est loin des revendications initiales. Surtout, les accords étaient complètement cahoteux, provoquant pour l'industrie allemande, selon les années, de forts gains de compétitivité (1997-1998) ou au contraire des dérapages complets (1995).

Mais l'évolution du syndicat ne peut pas se faire en un jour, d'autant que M. Zwickel a beaucoup tempéré ses revendications depuis quelques semaines. Il a notamment accepté, lors de la réunion de Berlin, de ne plus faire référence à son projet personnel d'instituer, au niveau fédéral, la retraite à soixante ans. Des accords de préretraite pourront être négociés, mais seulement au cas par cas, branche par branche, entreprise par entreprise. M. Zwickel espère obtenir dans sa branche le départ en préretraite de 142 000 salariés en cinq ans, pour embaucher des

Un défi à la Banque centrale européenne

LES PLACES FINANCIÈRES eu-

ropéennes ont mal accueilli, mardi 11 janvier, l'annonce par le syndicat allemand IG Metall d'une revendication salariale de 5,5 % pour l'année 2000. Cette exigence, supérieure aux attentes -les économistes prévoyaient un peu plus de 4 % -, fait craindre une accélération du resserrement de la politique monétaire dans la zone euro. Les Bourses du Vieux Continent ont terminé la séance en baisse (-0,57 % à Paris, -0,49 % à Francfort, -1,44 % à Madrid). Les marchés obligataires, de leur côté, ont fortement reculé, le rendement de l'emprunt d'Etat allemand à dix ans remontant en quelques heures de 5,41 % à 5,57 % - les taux pro-

gressent quand le cours des titres se déprécie -, son plus haut niveau depuis octobre 1997.

Mardi soir, le vice-président de la Banque centrale européenne (BCE), Christian Nover, n'a pas souhaité commenter directement la demande formulée par IG Metall. Il s'est contenté de rappeler que « les augmentations de salaires ne doivent pas dépasser le niveau de la productivité ». Lundi, le chef économiste de l'institut d'émission, Otmar Issing, s'était montré très ferme. « Le taux d'inflation devrait culminer au cours des prochains mois puis retomber, avait-il affirmé devant la commission monétaire du Parlement européen. *Ie voudrais lancer une mise en* garde en disant qu'il serait très, très

mauvais, pour la stabilité et les perspectives de croissance en Europe que les accords salariaux s'appuient sur cette hausse momentanée.»

La crainte de la BCE est que des accords salariaux trop généreux dans la métallurgie allemande donnent le ton aux autres négociations outre-Rhin, mais aussi dans toute la zone euro, avec le risque de tensions inflationnistes généralisées. De nombreux opérateurs s'attendent, dans ces conditions, que la BCE riposte rapidement au coup de force d'IG Metall. Ils envisagent une hausse d'un demi-point du taux de refinancement de l'institut d'émission dès le début du mois de février.

> P.- A. D. **Arnaud Leparmentier**

La Cour de justice européenne impose les femmes dans la Bundeswehr

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant Les citoyennes allemandes pourront, si elles le souhaitent, accomplir un service armé. C'est ce qu'indique un arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes de Luxembourg, rendu mardi 11 janvier. Cette nouvelle victoire des défenseurs de l'égalité entre hommes et femmes devrait attirer l'attention des souverainistes: les juges européens estiment que la réglementation communautaire, en l'occurrence la directive de 1976 sur l'égalité entre hommes et femmes en matière d'accès à l'emploi, doit l'emporter, non pas, dans ce cas de figure, sur une simple loi nationale, mais sur la Constitution alle-

La Loi fondamentale allemande, qui date de 1949, c'est-à-dire d'une époque encore très proche de la guerre, où tout ce qui touchait au monde militaire était sensible, exclut en effet les femmes des emplois militaires comportant principe communautaire de l'égalité de traite-

éventuellement l'utilisation d'armes. Le deuxième sexe ne peut servir que dans la fanfare ou les services de santé!

Les ambitions de Tanja Kreil, justiciable à l'origine de l'arrêt, n'étaient pourtant pas particulièrement belliqueuses: cette jeune électronicienne avait posé sa candidature auprès du service de maintenance de la Bundeswehr. Sa demande ayant été rejetée, pour des motifs, selon elle, uniquement liés à son sexe, elle a formulé un recours auprès du tribunal administratif de Hanovre, en faisant valoir que l'attitude de l'armée fédérale était contraire au droit européen. Le tribunal a décidé de demander son avis à la Cour de Luxembourg.

Celle-ci rappelle sa jurisprudence : les autorités nationales organisent leurs forces armées comme elles l'entendent, mais les décisions qu'elles prennent doivent respecter le

ment entre hommes et femmes. Certes, la directive de 1976 prévoit la possibilité de dérogations pour des activités où « le sexe constitue une condition déterminante ». Mais ces dernières ne peuvent concerner que des activités professionnelles spécifiques telles que la surveillance de prisons, les activités de police exercées dans des situations de troubles graves ou les activités de combat dans des unités spéciales qui opèrent en première ligne.

La Cour explique que les dérogations à un droit fondamental doivent respecter un principe de proportionnalité : leur nombre ne doit pas être tel qu'il empêche d'atteindre le but recherché, en l'occurrence l'égalité d'accès à la carrière militaire pour les hommes et pour les femmes. Elle estime que les autorités alle mandes ont méconnu ce principe, en considérant que les unités armées de la Bundeswehr devaient demeurer exclusivement masculines

Philippe Lemaître

En Tchétchénie, les garçons âgés de plus de dix ans sont désormais exposés à des arrestations

des troupes russes en Tchétchénie, le général Viktor Kazantsev, a déclaré mardi 11 janvier, quatre jours après le lancement d'une contreoffensive par les combattants tchétchènes, que les contrôles de la population civile dans la République allaient être renforcés. Il a reproché aux soldats russes d'avoir péché par excès de « bon cœur », affirmant que les localités tchétchènes où l'armée s'est déployée n'avaient pas été suffisamment « nettoyées » de rebelles indépendantistes. Le général Kazantsev a annoncé que, dorénavant, « seuls les enfants jusqu'à l'âge de dix ans, les hommes de plus de soixante-cinq ans et les femmes seront considérés comme des réfugiés ». Tous les autres civils seront en conséquence exposés à des arrestations et pourront être emmenés dans des « camps de filtration », tel celui de Tchernokosovo,

LE COMMANDANT EN CHEF

en Tchétchénie. Cette déclaration intervient alors que de violents combats ont éclaté dans les zones que l'armée russe déclarait contrôler après les avoir « libérées ». Face aux revers militaires enregistrés ces derniers jours dans les villes d'Argoun, de Chali et de Goudermès, où les combattants tchétchènes ont fait des incursions, le président russe par intérim, Vladimir Poutine, a annoncé mardi une « nouvelle tactique » en Tchétchénie, à l'issue d'une réunion avec les principaux responsables des structures de sécurité. Il n'est pas question d'« une baisse de régime, au contraire », dans « l'opération anti-terroriste » en Tchétchénie, a précisé le secrétaire du conseil de sécurité, Sergueï Ivanov. « Dans les territoires libérés, l'activité des organes chargés de l'ordre public » sera renforcé, a-t-il ajouté, « afin que la population voit que cet ordre est rétabli pour toujours ».

DURCISSEMENT

Le gouvernement tchétchène a réagi à ces annonces en accusant mardi, dans un communiqué transmis à l'AFP en Ingouchie, les forces fédérales russes de vouloir se livrer à une liquidation de la population masculine tchétchène. « Les militaires russes, sous prétexte d'exterminer le wahhabisme en Tchétchénie, veulent tuer l'ensemble de la population masculine de la Tchétchénie entre 10 et 65 ans », dit ce texte.

Les propos des dirigeants russes traduisent un durcissement, au moment où la presse à Moscou évoque le scénario d'une enlisement de l'armée en Tchétchénie. rappelant les événements de la précedente guerre (1994-1996). Jeudi 6 janvier, des responsables militaires avaient annoncé une brève pause dans les attaques sur la capitale tchétchène, Grozny, expliquant qu'il s'agissait de permettre à la population civile de fuir. Mais selon l'envoyé spécial de Radio Liberté à Grozny, Andreï Babitsky, les tirs d'artillerie n'ont pas cessé sur la ville durant cette période. Ils sont certes devenus « moins intensifs, plus sporadiques », mais étant plus imprévisibles, ils étaient « tout aussi dangereux », a-t-il constaté.

Mardi, les autorités russes empêchaient des réfugiés tchétchènes de fuir les zones de combats vers l'Ingouchie. Selon un observateur de l'organisation Human Rights

Watch joint par téléphone à Nazran, le poste frontalier Kavkav avec la Tchétchénie était fermé aux personnes voulant quitter la république en guerre, officiellement pour cause de « pannes d'ordinateurs ». Depuis que des combats ont éclaté dans les zones que l'armée russe déclarait « pacifiées ». l'Ingouchie fait face à une nouvelle vague de réfugiés. Le camp Spoutnik, où des milliers de personnes sont hébergées dans des tentes, a été déclaré « plein » par son administrateur, qui refuse les nouveaux arrivants. Ces indications contredisent les propos tenu mardi à Genève par un représentant du Hautcommissariat pour les réfugiés de l'ONU, selon lequel le nombre de réfugiés diminuerait.

Human Rights Watch dénonçait en décembre les pressions russes exercées sur les réfugiés pour qu'ils rentrent en Tchétchénie, affirmant que ces populations risquaient d'être prise au piège de nouveaux combats. Un scénario qui aujourd'hui se vérifie.

Natalie Nougayrède

Algérie : les résultats de la loi sur la « concorde civile » sont difficiles à mesurer

Le président Bouteflika a amnistié les combattants de l'Armée islamique du salut (AIS)

mée islamique du salut (AIS, bras armé de l'ex- cret présidentiel, signé lundi, intervient alors

Le président algérien, Abdelaziz Bouteflika, a amnistié par décret tous les membres de l'Ar- En contrepartie, l'AlS, va s'autodissoudre. Le dé- « concorde civile » pour favoriser la reddition des groupes armés autres que l'AIS.

arrive à échéance le 13 janvier. Votée haut la main le 13 juillet par les députés puis les sénateurs, plébiscitée par référendum deux mois plus tard, elle constitue le premier geste politique fort d'un président, Abdelaziz Bouteflika, mal élu au printemps 1999 et qui a fait du retour à la paix son objectif prioritaire. La loi prévoit d'amnistier, sous certaines conditions, tous les militants islamistes qui, ayant déposé les armes avant la date-butoir du 13 janvier, ne sont rendus coupables ni de crimes de sang ni de viols et n'ont pas déposé de bombes dans les lieux publics.

Six mois après son entrée en application, il est délicat de dresser un bilan exact des effets la loi. Début novembre, les pouvoirs publics évaluaient à quelque 1100 le nombre de « repentis ». Depuis, selon les décomptes de la presse locale, un peu moins de 400 « terroristes » seraient venus s'y ajou-

Outre que ces données sont invérifiables, des observateurs font remarquer que parmi les « repentis » se cachent vraisemblablement nombre d'agents des services de renseignement algériens infiltrés au sein des groupes armés pour les contrôler. Surtout, personne ne connaît avec exactitude les effectifs globaux des islamistes

Le fait est que la violence, si elle est autrement moins élevée que dans le milieu des années 1990, n'a pas disparu. Huit ans après le début de violences qui ont déjà fait plus de 100 000 morts, les faux barrages, les massacres de civils continuent à être le lot quotidien de la vie des Algériens. Ainsi, du-

LA LOI sur la « concorde civile » rant le Ramadan qui vient de s'achever, un peu moins de 200 personnes ont-elles trouvé la mort. Le précédent « mois saint »

n'avait pas été plus sanglant. Annoncée, mardi soir 11 janvier, par son chef, Madani Mezrag, l'autodissolution de l'Armée islamique du salut (AIS), le bras armé de l'ex-FIS, forte d'environ 2 000 combattants, selon des évaluations toujours officieuses, devrait donner un peu de lustre à ce bilan pour le moins mitigé. La disparition de l'AIS répond à l'amnistie de ses combattants par un bref décret présidentiel (4 articles en tout et pour tout) rendu public mardi, mais qui avait été signé la veille par le chef de l'Etat.

A l'inverse des autres groupes armés qui ont déposé les armes dans le cadre de la loi sur la « concorde civile », les combattants de l'AIS, précise le texte officiel, ne seront pas déchus de leur droits civiques. Ils pourront donc en principe participer à la vie politique et, le cas échéant, se présenter à des élections.

VALSE-HÉSITATION

La « reddition » de l'AIS et le retour à la vie civile de ses combattants intervient après une valsehésitation de plusieurs semaines. Annoncée à plusieurs reprises ces derniers temps, la dissolution avait été subitement reportée sans que l'on en connaisse la cause exacte. Depuis, le chef de l'AIS, Madani Mezrag (contesté, semble-t-il, par certains de ses lieutenants) et ses troupes restaient cantonnées dans la région de Jijel, sur la côte kabyle... sous la surveillance de l'armée. Dans deux autres régions (dans l'ouest du

pays et au sud de la capitale) un statu quo identique prévalait. En fait, de cette mort programmée de l'AIS, les autorités n'attendent aucun bénéfice sur le plan sécuritaire, car cela fait maintenant plus de deux ans que les troupes de Madani Mezrag observent, l'arme au pied, une trêve négociée avec les chefs de l'armée algérienne avant la démission du président Liamine Zeroual. Aujourd'hui, lorsque l'AIS fait le coup de feu, c'est contre des groupes se réclamant de la mouvance des GIA, et avec l'accord de l'armée. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'une partie des troupes de Madani Mezrag continue à fournir des supplétifs aux forces régulières.

LE FIS DIVISÉ

En revanche, sur le plan politique, la dissolution de l'AIS a l'avantage de priver les responsables de l'ex-FIS d'une de leurs dernières cartes. Le résultat est là: la direction du Front est divisée comme jamais et elle s'est avérée incapable de peser sur les événe-

Comme le fait remarquer le quotidien *Liberté* de mercredi, « *Le* FIS dissous, en perdant son bras armé, n'aura plus de moyen de chantage, d'autant plus qu'il n'exerce aucune influence sur les autres terroristes ».

Reste une question: que va-t-il se passer après le 13 janvier? Le pouvoir va-t-il enterrer la loi sur la « concorde civile » et se déchaîner contre les «terroristes» sans lésiner sur les moyens ou tenter, au contraire, d'en prolonger les effets? Lorsque, à l'automne, il sillonnait le pays et faisait campagne pour le « oui » au référendum, le

président Bouteflika avait promis d'exterminer les combattants qui refuseraient sa politique de la main tendue. «La punition sera impitoyable », martelait-il. Les critiques éventuelles des organisations internationales comme Amnesty, ajoutait-il en substance, seront inutiles et elles ne seront pas entendues.

Depuis, le chef de l'Etat a renouvelé son engagement mais de façon moins nette, de sorte que rien ne dit aujourd'hui que la loi sur la « concorde civile » ne survivra pas, d'une facon ou d'une autre, à la date-butoir du 13 janvier. « Même crédité d'un demisuccès, le plan de concorde civile du président Bouteflika n'a pas révolutionné la donne politico-sécuritaire. La dissolution de l'AIS et la reddition de plus d'un millier de terroristes repentis constituent certes un "plus" psychologique pour un Etat qui en a bien besoin, mais peut-on sérieusement en attendre le rétablissement de la paix et de la sécurité? », s'interrogeait récemment Le Quotidien d'Oran.

Le scepticisme du journal reflète celui de l'opinion publique, par ailleurs déçue par la formation - laborieuse - du nouveau gouvernement. N'y trouve-t-on pas, paré du titre de ministre d'Etat, Ahmed Ouvahia, un ancien premier ministre à l'impopularité exception-

Dans quelques jours, le premier ministre, Ahmed Benbitour, viendra présenter et défendre son programme de gouvernement devant le Parlement. Saura-t-il retourner l'opinion publique en faveur du

Jean-Pierre Tuquoi

Une visite à Paris du président algérien serait envisagée pour mars

Exportations françaises record en 1999

faires étrangères, proche du chef de l'Etat, Youcef Yousfi sera à Paris dans une dizaine de jours pour préparer la rencontre entre le président algérien, Abdelaziz Bouteflika et Jacques Chirac. Aura-t-elle lieu à Alger ou à Paris? Officiellement, le choix n'est pas encore arrêté, mais une visite du chef de l'Etat algérien en France semble devoir être retenue pour le printemps. Selon nos informations, elle devrait avoir lieu dans le courant du mois de mars.

Le prochain déplacement présidentiel témoigne du réchauffement des relations entre les deux pays. C'est vrai au niveau politique, où, depuis l'arrivée au pouvoir de l'ancien chef de la diplomatie de Boumediène, l'on ne compte plus ces derniers mois les rencontres entre responsables des deux bords.

Il en va de même sur le plan économique. Ni les réticences d'Air France à revenir en Algérie (ce qu'à pourtant fait Al Italia), ni le rythme d'octroi des visas par l'ancien colonisateur (insuffisant aux yeux d'Alger) n'ont pesé sur le courant d'affaires entre les deux pays. Il s'est nettement accéléré. Au cours des dix premiers mois de l'année, les exportations françaises en direction de l'Algérie ont frôlé 13 milliards de francs (environ 2 milliards d'euros), ce qui laisse entrevoir un chiffre record pour 1999, sans doute supérieur à 15 milliards. « Le résultat, à mettre au crédit des PME-PMI et non des grands groupes, est d'autant plus remarquable que l'Algérie a fortement réduit ses achats à l'étranger, au moins durant le premier semestre », analyse un haut fonctionnaire. Les

NOUVEAU MINISTRE des af- importations françaises (faites d'hydrocarbures) ont également progressé l'an passé. Au total, les échanges avec l'Algérie devraient dégager un excédent de l'ordre de 6 milliards au profit de la France au titre de l'année écoulée.

L'Algérie est un partenaire économique intéressant. Alors que la France n'hésite pas à mettre régulièrement la main au portefeuille pour conserver sa place et celle de ses entreprises au Maroc voisin, avec l'Algérie rien de tel: aucune enveloppe financière n'est là pour doper les échanges économiques entre Alger et Paris. La France reste pourtant le premier partenaire économique de l'Algérie, et ce malgré les hauts et les bas d'une relation politique plus chaotique. Ni les Etats-Unis ni l'Italie, les deux suivants, ne peuvent espérer lui ravir la première place.

Deux ombres viennent toutefois ternir le tableau. Les investissements français en Algérie restent médiocres. Les seuls secteurs à avoir réussi à drainer des capitaux tricolores sont la banque et la santé (fabrication de médicaments). La violence persistante dans le pays – davantage que les lourdeurs administratives – pèse à l'évidence sur l'image du pays, même si les chefs d'entreprise sont de plus en plus nombreux à faire le déplacement en Algérie. Quant aux hydrocarbures, secteur encore promis à un bel avenir de l'avis des spécialistes, unanimes, les Français, s'ils ne sont pas absents, se sont laissé ravir des places au fil des années par les compagnies pétrolières américaines, italiennes et même britanniques.

J.-P. T.



FRANCE

DROITE Michèle Alliot-Marie explique, dans un entretien au Monde, les raisons qui conduisent le RPR à voter contre le projet de loi constitutionnelle sur le Conseil supérieur de

la magistrature. La présidente du RPR renvoie à Lionel Jospin la responsabilité d'un éventuel échec de la réforme au Congrès, le 24 janvier. Se défendant de faire de la « surenchère », elle refuse de donner « un chèque en blanc » au gouvernement. • LE RPR, dont les députés avaient maioritairement voté la révision constitutionnelle en première

lecture en 1998, avait alors conditionné son vote au contenu des autres volets de la réforme.

MA-TIGNON a retenu l'initiative de quatre députés PS, qui s'apprêtaient à demander à Jacques Chirac de s'exprimer solennellement sur la réforme constitutionnelle. • LE TEXTE sur la responsabilité des magistrats est critiqué de toute part.

Justice : Michèle Alliot-Marie explique le « non » du RPR

Dans un entretien au « Monde », la présidente du RPR accuse Lionel Jospin de ne pas avoir recherché un consensus pour faire adopter la réforme et met en doute sa volonté d'aboutir. Elle se défend de faire de la « surenchère » et déplore une « justice à plusieurs vitesses »

latif au Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Pourquoi vous apprêtez-vous aujourd'hui à voter contre?

- Ce qui a changé, c'est l'attitude du gouvernement. Nous attendions une réforme globale de la justice, comme le président de la République l'avait demandée et comme le gouvernement s'y était engagé. Nous avons voté le texte en 1998 en précisant, par la voix de Jean-Louis Debré, que sa ratification définitive était subordonnée au vote de l'ensemble des textes de la réforme. Le gouvernement, aujourd'hui, ne nous garantit pas le vote des autres dispositions. Ceci explique notre po-

» J'ai toujours pensé, pour ma part, que nous avions besoin d'une profonde réforme de la justice. Celle-ci ne fonctionne pas bien. Qu'est-ce que les gens reprochent à la justice? D'abord, sa lenteur. Les jugements interviennent de plus en plus tard. Les Français ont recours de plus en plus à la justice. Par voie de conséquence, les tribunaux sont débordés. En second lieu, on observe des différences de jugement selon les juridictions. En matière de divorce, par exemple, les pensions alimentaires ne sont pas d'un même montant, pour des situations équivalentes, à Paris, Bordeaux ou Marseille. Pour certains petits délits, qui empoisonnent la vie quotidienne, des juridictions ont décidé d'abandonner toute poursuite, d'autres non. Tout ceci donne l'impression d'une iustice à plusieurs vitesses.

» Par ailleurs, certaines mises en

projet de loi constitutionnelle re- conséquences préjudiciables, personnelles ou professionnelles, que l'on connaît. Et enfin, pour ce qui concerne la vie publique, les élus sont sur-responsabilisés. Ils peuvent être mis en examen même quand ils n'ont pas commis de faute personnelle. D'où le refus de nombreux maires de se représenter. Tout ceci implique une réforme profonde et globale de la justice. Mais dès lors qu'on touche aux bases de la démocratie, il est nécessaire de rechercher - nous le disons depuis le début – le plus large consensus possible. Ce que n'a pas fait le gouvernement: tous nos amendements ont été rejetés d'un revers de main. Au mois d'octobre, il était encore possible de parvenir à un accord sur un certain nombre de points. Mais il a fallu attendre le début janvier 2000 pour que le garde des sceaux rencontre les responsables politiques.

- On a pourtant le sentiment qu'il y a une surenchère: au départ, le président de la Répu-

« Vous avez voté en 1998 le sans jugement, avec toutes les blique a demandé que les textes nous ne pouvons pas nous contensur la présomption d'innocence et sur le lien entre la chancellerie et le parquet fassent l'objet d'un vote dans les deux Assemblées, ce qui a été fait. Puis est apparue la nécessité d'un vote sur un troisième texte relatif à la responsabilité des magistrats...

> - Il n'v a pas surenchère. Le président de la République a souhaité que la réforme comprenne une vraie protection des justiciables et une responsabilisation des magistrats, corollaire de la liberté accrue qui leur est accordée. Dès 1998, Jean-Louis Debré l'avait dit. Le gouvernement n'est donc pas pris en traître. En décembre 1999 seulement, M^{me} Guigou, en réponse à des questions de sénateurs, a fait part de quelques intentions intégrant certaines de nos demandes. Mais elle n'a pas pour autant déposé un texte sur le bureau des Assemblées, elle ne l'a même pas présenté au conseil des ministres ou seulement soumis au Conseil d'Etat. Eh bien,

ter de ces intentions. Nous n'avons aucune raison d'avoir confiance dans le gouvernement. Il nous demande un chèque en blanc que nous ne sommes pas prêts à lui donner. La tentative de mutation d'office de Mme Fulgéras, chef de la section financière du parquet de Paris, dans le cadre de l'affaire MNEF, ne nous y incite pas. Dans un certain nombre de cas, nous avons observé comment le gouvernement pouvait transformer un texte de prime abord acceptable en se livrant à de petits jeux d'amendements avec sa majorité. Alors, chat échaudé craint l'eau froide!

- Ce qui signifie que vous préconisez un vote « contre » lors de la réunion du Parlement en Congrès, le 24 janvier ?

- En l'état actuel de la réforme. nous ne pouvons pas la voter. Cette réforme est incomplète. Quand il s'agit de la justice, on ne peut pas nous demander de voter un petit bout de réforme. Je dirais même qu'on n'a pas le droit de faire ça. Nous avons dit ce que nous voulons. Nous voulons un texte, voté, qui nous donne satisfaction sur un certain nombre de modifications indispensables et qui garantisse que le gouvernement ne puisse pas une fois de plus nous tromper.

- Mais ce n'est pas possible entre le 18 janvier, jour de rentrée du Parlement, et le 24...

 C'est le problème du gouvernement. Depuis 1998, il a eu tout le temps nécessaire pour s'apercevoir que les conditions posées par le président de la République et par nos groupes parlementaires ne sont pas

- Le report du Congrès serait-il une solution acceptable?

- C'est une solution qu'il appartient à Lionel Jospin d'examiner. Il a en effet la possibilité de demander au président de la République de reporter le Congrès. Mais c'est à lui de savoir ce qu'il veut. Préfère-t-il aller à un échec, qui est aujourd'hui probable, ou préfère-t-il prendre des mesures qui permettraient d'essayer de rechercher le consensus nécessaire? On finit par se poser la question: Lionel Jospin a-t-il vraiment envie de voir aboutir cette réforme?

« Le gouvernement nous demande un chèque en blanc que nous ne sommes pas prêts à lui donner »

- Et avez-vous le sentiment que le président de la République, lui, demeure attaché à cette réforme ?

- Mais nous sommes tous attachés à la réforme de la justice : les élus, mais aussi les magistrats, les avocats, les contribuables, tous sentent qu'il y a besoin d'une réforme profonde. Toutes les conditions étaient réunies, et c'est le gouvernement qui, par son attitude de blocage, empêche que cette réforme ait lieu.

- Ne craignez-vous pas par votre attitude de priver Jacques Chirac d'une réforme fondamentale à mettre au bilan de son septennat?

Non, Jacques Chirac avait l'idée d'une grande réforme de la justice. Ce qui est avancé ne correspond pas à son souhait de voir modernisée l'institution judiciaire française. A partir du moment où nous sommes en cohabitation, il revient au gouvernement de mettre en œuvre cette réforme. Dès lors que le gouvernement ne répond pas, ou répond mal, à la commande du président de la République, le responsable, c'est le gouvernement

– Ne craignez-vous pas de passer pour des adversaires de l'indépendance des juges ?

- Pas du tout. Souhaiter une responsabilité n'implique pas être contre l'indépendance. C'est au contraire créer les conditions de la légitimité. J'observe d'ailleurs qu'un certain nombre de grandes voix de la gauche - je pense à Michel Charasse et à Henri Emmanuelli – ont la même position que nous.

- Pouvait-il y avoir consensus alors que, manifestement, la préparation de la prochaine élection présidentielle est déjà dans toutes les têtes?

- Comme disent les militaires, il y avait une fenêtre de tir fantastique. Tout le monde était d'accord pour dire qu'il fallait une réforme de la justice, l'opposition était prête à faire des propositions et, cette année, il n'y a pas d'élection. C'était une chance à saisir. Cette chance a été gâchée par la position rigide et sectaire de Mme Guigou et de Lionel Jos-

> Propos recueillis par Jean-Louis Saux

sentants, ceux qui restent fidèles à leur vote, sont cohérents avec euxexamen traînent plusieurs années mêmes, et ceux qui ne le sont pas » (Le Monde du 12 janvier).

Comment le mouvement gaulliste s'est émancipé de Jacques Chirac

M. Hollande rejette l'idée d'un report du Congrès

Le premier secrétaire du Parti socialiste, François Hollande, a reje-

té, mardi 11 janvier, l'idée d'un report du Congrès du 24 janvier, sug-

gérée par Michèle Alliot-Marie, lundi. « De la part de la présidente du

RPR, demander le report du vote sur la réforme du Conseil supérieur de

la magistrature, c'est en fait ne pas vouloir de réforme du tout », a dé-

claré M. Hollande sur Sud Radio. Le député de Corrèze a ajouté :

« Rien n'est encore joué à propos de ce scrutin. Les parlementaires de

l'opposition peuvent voter ou non cette réforme, ils peuvent aussi ne pas

participer à ce vote. Nous verrons alors leur conception de l'opposi-

Mardi, lors de ses vœux à la presse, Lionel Jospin avait souligné

qu'à l'occasion du Congrès, « les Français verront, parmi leurs repré-

Philippe Séguin, en passant par Edouard Balladur, Jean-Louis Debré, Patrick Devediian, François Fillon, Alain Juppé, Nicolas Sarkozy, tous les responsables du RPR sont aujourd'hui d'accord pour juger qu'en l'état il ne leur est pas possible de voter la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). C'était loin d'être le cas en juin 1998, lors de l'examen du projet de loi constitutionnelle, en première lecture, par l'Assemblée nationale. Déjà « humilié », deux mois auparavant, par un retournement de la position du groupe RPR de l'Assemblée nationale sur une proposition de résolution sur l'euro, le président du RPR de l'époque, M. Séguin, défendait alors, contre l'avis de l'entourage de Jacques Chirac, une ligne d'opposition systématique au gouvernement.

A la veille de l'examen du texte sur le CSM, MM. Séguin, Debré et Sarkozy avaient toutefois été

OU DES REMISES.

convoqués à l'Elysée pour se faire dicter la conduite à tenir. « Il est impossible que le RPR vote contre une réforme qui a mon soutien », leur avait dit le président de la République. Et le fidèle M. Debré avait dû s'employer à convaincre une majorité du groupe de voter le texte, tandis que les deux autres interlocuteurs du chef de l'Etat se rangeaient au nombre des députés qui ne prenaient pas part au vote.

« AMBITION TRAHIE »

Selon une technique oratoire pien connue, le président du groupe RPR s'était livré à un violent réquisitoire de la politique conduite par la garde des sceaux. « La grande ambition d'une réforme de la justice a été trahie », avait-il lancé... avant d'expliquer pourquoi la majorité du groupe voterait le projet de loi présenté par Elisabeth Guigou. Mais il l'avait fait avec ces réserves : « Le groupe RPR votera le proiet de loi constitutionnelle. Mais.

pour ce qui concerne l'avenir, il attend que des réponses précises soient apportées aux préoccupations que je viens d'exprimer et aui sont celles des Français. Le RPR attend de connaître les autres projets pour se déterminer (...). Notre attitude au Congrès dépendra donc de vous, de vos projets, de ces textes qui vont nous être présentés, car, comme vous l'avez dit, la réforme de la justice forme un tout et, avant de nous prononcer, nous voulons connaître ce tout. » Parmi les projets attendus, M. Debré avait notamment cité « la responsabilité du narquet et celle des juges ».

Aujourd'hui, les consignes venues de l'Elysée ne sont plus aussi opérationnelles que par le passé. On l'a encore vu lors de l'élection du nouveau président du RPR. Alors que plusieurs de ses conseillers avaient « inventé » la candidature de Jean-Paul Delevoye, Jacques Chirac a dû se désengager in extremis, en expliquant que luimême n'avait soutenu personne. La

succession des « affaires » aidant, de plus en plus de parlementaires - pas seulement de droite - s'inquiètent de la montée du pouvoir des juges. Enfin, plus l'échéance des élections municipales, législatives et présidentielle se rapproche, plus la tentation est forte d'affirmer les

clivages entre l'opposition et la ma-

Incapable de se livrer au même exercice qu'en 1998, M. Debré a fait savoir très tôt au chef de l'Etat que le climat avait changé. Le groupe RPR doit arrêter définitivement sa position le 19 ianvier, Mais, pour l'heure, il convient de s'opposer de la façon la plus nette. La majorité requise au Congrès étant des trois cinquièmes des suffrages exprimés, il n'est pas question, comme certains l'avaient d'abord suggéré, d'être absents à Versailles, il s'agit au contraire de s'y rendre et de voter « contre ».

Le texte sur la responsabilité des magistrats critiqué de toutes parts

UN MOIS après sa présentation par la garde des sceaux, Elisabeth Guigou, le texte sur le statut et la responsabilité des magistrats n'est pas loin de faire l'unanimité... contre lui. Réunis pour un colloque organisé par la députée Nicole Catata (RPR, Paris), mardi 11 janvier, à l'Assemblée nationale, magistrats et hommes politiques ont critiqué cet avant-projet de loi organique, qui impose des règles de mobilité aux magistrats et crée une commission d'examen des plaintes des justiciables (Le Monde du 2 décembre). Ce texte ne devrait être présenté officiellement que si la réforme constitutionnelle du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) est votée en Congrès, le 24 janvier.

Toutes sensibilités confondues, les syndicats de magistrats ont répété leur hostilité au projet sur la responsabilité des juges. Le procureur général près la Cour de cassation, Jean-François Burgelin, a d'ailleurs estimé qu'« il suffit d'appliquer les textes [actuels] pour que la mise en cause de la responsabilité des magistrats se fasse ». Et alors que le vote sur la réforme du CSM semble de plus en plus compromis, M. Burgelin a affirmé, en marge du colloque, qu'il faudra, dans « dix ou auinze ans », envisager « une véritable démocratisation de la justice, aui veut dire que le CSM soit élu directement par le peuple ».

Auparavant, les magistrats s'étaient accordés pour affirmer que le texte sur la responsabilité des juges n'avait aucun lien, sur le fond, avec la réforme constitutionnelle du CSM. Ils ont été rejoints, sur ce point, par les députés, notamment de droite. Renaud Donnedieu de Vabres (UDF, Indre-et-Loire) a ainsi dénoncé « un déhat confus et malsain » sur la justice, affirmant que la droite « n'a pas à être amadouée [pour le vote au Congrès] par le thème de la responsabilité des magistrats ».

Estimant que le texte de M^{me} Guigou est « superfétatoire par rapport aux dispositions actuelles sur la responsabilité des magistrats »,

M. Donnedieu de Vabres a affirmé que si l'opposition ne vote pas la révision constitutionnelle, « c'est qu'un point d'équilibre sur la réforme n'a pas été trouvé ». « Face à l'incompréhension des parlementaires et des magistrats, il faut reporter le Congrès », a-t-il poursuivi. François Goulard (DL, Morbihan), dont le groupe avait voté contre la réforme constitutionnelle en première lecture, a lui aussi appelé à un report du Congrès : quant à Jean-Luc Warsmann (RPR, Ardennes), il a stigmatisé « la volonté de passer en force du gouverne-

RISQUE DE DÉSTABILISATION

En réponse, Jacques Floch (PS, Loire-Atlantique) a condamné la stratégie de l'opposition, qui « prend prétexte de l'avant-projet de loi sur la responsabilité des magistrats pour ne pas voter le CSM, dont on reconnaît, par ailleurs, qu'il est nécessaire ». Le député s'est pourtant retrouvé bien seul, dans sa propre majorité, pour défendre la réforme de la justice. Alain Tourret (PRG, Calvados) a ainsi affirmé que le texte sur la responsabilité devait « être très largement revu ». Il a ainsi estimé, comme l'ensemble des participants, que le projet de création d'une commission de réclamation des justiciables comportait un risque de déstabilisation des magis-

trats. Quant à Jean-Pierre Michel (MDC, Haute-Saône), il a certes déclaré qu'il est aujourd'hui « tenté de voter pour la réforme du CSM après [s'être] abstenu » en première lecture. Mais c'était pour mieux affirmer que « pour le reste » il est « pratiquement totalement opposé » à la réforme. M. Michel veut pourtant croire à une porte de sortie: « l'espère que l'opposition ne marchandera pas son vote en Congrès et qu'en contrepartie, le gouvernement reprendra son texte sur la responsabilité des magistrats, pour l'amélio-

Cécile Prieur

MIEUX QUE DES SOLDES LES MEILLEURS PRIX



MATELAS ■ SOMMIERS SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc. Garantle 5 et 10 ans **VENTES PAR TÉL. POSSIBLE** Canapés - Salons - Clic-Clac... CUIRS - TISSUS - ALCANTARA

Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc.. 5500 m2 d'exposition LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE MOBECO

239 à 247, rue de Belleville Paris 19ème - M° Télégraphe 50, avenue d'Italie

Paris 13ème - M° Place d'Italie 01.42.08.71.00 7 jours sur 7

Matignon intercepte une lettre ouverte au chef de l'Etat

C'EST UN COMMUNIQUÉ qui « n'existe plus » dans l'esprit de l'Hôtel Matignon, mais qui a bel et bien failli être rendu public, mardi 11 janvier. Quatre parlementaires socialistes avaient signé, le 6 janvier, une « lettre ouverte » à Jacques Chirac, lui demandant de bien vouloir adresser un message au Parlement, le 24 ianvier, le jour où députés et sénateurs, réunis en congrès à Versailles, sont appelés à se prononcer sur la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Inquiets de la tournure des événements, les trois députés Gérard Gouzes (Lot-et-Garonne), Francis Cuillandre (Finistère), Jean Codognès (Pyrénées-Orientales) et le sénateur Gérard Miquel (Lot), membres de la rocardienne Action pour le renouveau socialiste, s'étaient dit qu'il fallait « faire quelque chose ». Du fait de l'opposition croissante de la droite à l'égard de la réforme du CSM, celle-ci semble de plus en plus vouée à l'échec. « Nous avons l'impression que ce Congrès ne va servir à rien. Iamais le général de Gaulle n'aurait convoqué un Congrès dans un tel contexte », se lamente M. Gouzes.

Dans cet « appel solennel », les quatre élus écrivent donc qu'en vertu de l'article 18 de la Constitution le chef de l'Etat peut communiquer avec les deux Assemblées « par des messages qu'il fait lire et qui ne donnent lieu à aucun débat ». « Vous disposez d'un moyen simple (...) qui vous permet de faire connaître directement et sans intermédiaire aux élus de la nation votre point de vue (...). Ainsi, chaque député et chaque sénateur saura, au moment d'émettre son vote, à quoi s'en tenir. Et le pays jugera. »

L'initiative a agacé l'entourage du premier ministre. Limitée à quatre élus socialistes, rocardiens de surcroît, elle ne faisait pas très gauche « plurielle ». Ensuite, elle risquait de tendre le climat de la cohabitation. Enfin. et surtout. la lettre avait l'inconvénient de présenter M. Chirac comme l'initiateur de la réforme de la justice, et Lionel Jospin comme simple exécutant. « En octobre 1996, vous avez ouvert le grand chantier de la réforme de la justice, destiné selon vos propres termes à "réconcilier les Français avec leur justice". Cette réforme a été mise en œuvre par le gouvernement de Lionel Jospin (...) », peut-on lire dès la première phrase. En cette période où le moindre mot compte, chaque message est pesé ; celui-ci n'est pas passé. Matignon l'a fait savoir aux intéressés.

A l'issue d'une « réunion téléphonique », mardi matin, les quatre élus ont décidé de ne pas rendre publique leur missive. Mais elle ne restera pas dans les tiroirs: l'essentiel du texte devait être repris, mercredi, dans la lettre hebdomadaire de l'Action pour le renouveau socialiste, sous la forme d'un

Clarisse Fabre

Yves Cochet souhaite se présenter à Paris pour les élections municipales

Le député Vert du Val-d'Oise souhaite être investi dans le 14^e arrondissement de la capitale. Cette initiative suscite de vives critiques chez les militants parisiens

LE PREMIER pas d'Yves Cochet, député Vert du Val-d'Oise et viceprésident de l'Assemblée nationale. dans la campagne municipale parisienne, lui coûte un peu cher. Dans une lettre datée du 4 janvier, ce fidèle de Dominique Voynet a informé les Verts parisiens de « sa candidature à la candidature aux élections municipales dans le 14e » arrondissement; il leur demande à être reçu, pour expliquer de vive voix les bonnes raisons qu'il aurait de se présenter. Cette démarche a provoqué les vives critiques des Verts parisiens réunis en conseil départemental, lundi 10 janvier.

Dans sa lettre, en guise d'introduction, le député se prévaut de l'adoubement de la ministre de l'environnement «favorable à cette hypothèse », mais aussi des encouragements de Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement et maire (PS) du 18e arrondissement de Paris, qui aurait « émis un : pourquoi pas ? ». Parmi les motifs de sa candidature, M. Cochet fait valoir également « la connaissance confiante qu'[il] a pu acquérir auprès des socialistes en général et des Parisiens en particulier », ajoutant pour conclure : « J'ai eu de nombreuses occasions de rencontrer nos camarades du PS. Ce facteur pourrait sans doute faciliter quelques rapports. » Ce parrainage a paru suffisamment pesant aux Verts parisiens pour qu'Yves Contassot, maire adjoint du 3^e arrondissement, suggère avec ironie, lundi, qu'il « n'y avait plus qu'à créer un courant supplémentaire au PS ». Les autres arguments d'Yves Cochet n'ont pas davantage convaincu les militants. surnommé « Monsieur mi-temps » pour avoir expliqué qu'il résidait à mi-temps dans le 14e arrondissement et dans sa commune du Vald'Oise. M. Cochet souligne encore «l'enjeu politique majeur» que constituerait la victoire de la majorité plurielle à Paris, hypothèse qui lui semble « réalisable au vu de la progression des Verts et de la majorité plurielle » depuis 1997. Enfin, il iustifie sa candidature en rappelant une résolution adoptée par les Verts parisiens, le 9 octobre 1999, selon laquelle il faudrait valider, au cours du premier trimestre 2000, les noms des premiers Verts de chaque liste « ainsi qu'une tête de file médiatique, candidat crédible au poste de maire de Paris ».

OPPOSÉS AU PARACHUTAGE

Opposés au cumul des mandats. comme au parachutage, les Verts parisiens ont estimé que la candidature de M. Cochet encourt bien des reproches. « Je ne le vois pas démissionner de son poste de vice-président de l'Assemblée et il ne pourra pas faire les deux », estime M. Contassot. « Et on se présente là où l'on milite », ajoute-t-il. « Pourquoi délaisser un siège de député alors au'ils ne sont déià pas nombreux? » demande un autre militant. Personne n'est monté au créneau pour prendre la défense d'Yves Cochet, pas même son ami Denis Baupin, porte-parole des Verts d'Ile-de-France. Fort de son score de 12,5 % à l'élection partielle du 20e arrondissement de décembre 1999, M. Baupin songeait peut-être au rôle de chef de file pour lui-même. Il n'a pas souhaité faire de commentaire sur l'initative de M. Cochet.

Enfin, certains, comme Sergio Coronado, trésorier de la fédération de Paris et proche de Noël Mamère, estiment toujours que «Daniel Cohn-Bendit correspond le mieux à la sociologie de Paris », bien que le député européen ait fait savoir à plusieurs reprises qu'il ne se présenterait pas dans la capitale. Quoiqu'il en soit, M. Cohn-Bendit sera partie prenante de l'élection du 14e, puisqu'il y est inscrit comme électeur, ainsi que son frère Gaby. Quant à M. Cochet, dont la candidature est destinée, selon les militants, à permettre à M^{me} Voynet de reprendre la main sur son parti et sur Paris, il affiche sa sérénité. « J'ai entamé cette procédure, nous verrons bien jusqu'où elle ira. Je veux avoir une démarche rationnelle. »

Béatrice Gurrey

L'opposition à Robert Hue réclame un nouveau report du congrès du PCF

La création d'un « nouveau parti » est en jeu

Une pétition a été lancée par des responsables noncent la volonté du secrétaire national et de la dicommunistes pour demander un report du congrès rection de modifier les statuts du parti pour acprévu du 23 au 26 mars. Les premiers signataires dé-

compagner la « mutation » voulue par Robert Hue.

EST-CE pour Robert Hue l'ouverture d'un nouveau front ou bien l'organisation de son opposition de gauche, face à ses projets de réforme du Parti communiste? Quoi qu'il en soit, une pétition intitulée « Nous proposons le report du 30° congrès du PCF. Pourquoi?» circule parmi les militants du PCF. Ses initiateurs assurent que parmi la liste de premiers signataires qu'ils rendront publique, en début de semaine prochaine, il y a des membres actuels du comité national, des secrétaires fédéraux, des intellectuels, des personnalités de différentes sensibilités, et que cette demande est aussi largement relayée à la base du parti

« CAUTION DES CONGRESSISTES »

Cette initiative déclenche une offensive d'un nouveau type contre M. Hue. Afin de permettre une meilleure discussion sur les sept textes qui doivent servir de base à la résolution du congrès, la direction du PCF avait, elle-même, pris l'initiative de reporter d'un mois la date du congrès fixée initialement en février. Lors de la réunion organisée le 5 janvier par Robert Hue avec les premiers secrétaires des fédérations ainsi qu'avec les membres des collectifs d'animation du congrès, quelques voix se sont élevées pour demander plus de temps dans la préparation du congrès.

A l'origine de cette nouvelle pétition pour le report du congrès, on trouve Jean-Pierre Page, membre du comité national du PCF, exmembre de la commission exécutive de la CGT responsable des questions internationales au sein de l'organisation syndicale, ainsi qu'Aimé Halbeher, ancien leader de la CGT-Renault, en mai 1968, ancien membre du comité central du PCF et des animateurs de « L'appel des 500 » pour le retrait des communistes du gouvernement. Ils expriment leur « inquiétude sur l'étrange déroulement de la préparation officielle de ce congrès et sur l'insistance avec laquelle la direction du parti entend obtenir une caution des congressistes pour transformer la nature du

Les pétitionnaires poursuivent en indiquant qu'ils trouvent « plus

adhérents n'aient pas retenu la proposition d'un congrès fondateur et d'une modification des statuts (...), que la direction ait décidé, en décembre 1999, d'ajouter unilatéralement ces points à l'ordre du jour et se croit autorisée à placer la construction d'un nouveau parti comme thème central du congrès ». Le premier signataire de cet appel est le militant communiste Henri Martin, qui avait été emprisonné pour avoir dénoncé la guerre coloniale en Indochine et dont le PCF avait fait une cause nationale, au début des années cinquante. Mais cet appel rencontre aussi un écho favorable chez Georges Hage, député du Nord, ainsi qu'au sein de la coordination communiste et de la gauche communiste. La direction du PCF a lâché un peu de lest en organisant, conformément aux statuts du parti, une tribune de discussion dans L'Humanité (datée 12 janvier). C'était une demande expresse de son opposition. Nul doute que celle-ci entend pousser l'avantage

Alain Beuve-Méry

Les politiques en quête d'images pour leurs bons vœux de l'an 2000

RITE: tout ministre, tout homme politique, tout élu de quelque notoriété se doit de faire imprimer une carte de vœux qui rappelle sa présence et manifeste ses convictions et ses ambitions. Difficulté: quelle image employer à ces fins, sachant qu'il faut en inventer une nouvelle chaque année? Difficulté supplémentaire: comment faire pour l'année 2000, millésime exceptionnel qui exige une illustration encore plus frappante que d'habitude? Autre question encore: existe-t-il quelque chose comme une iconographie politique des bons vœux?

Cette année, il y a d'abord ceux, nombreux, trop nombreux, qui se sont bornés à mettre en exergue le chiffre fatidique, 2000. Il s'inscrit en bleu sombre sur bleu clair et gris métallisé pour Daniel Vaillant, er outremer encore pour Georges Sarre, en blanc sur bleu nuit étoilée pour Pierre Moscovici, en tricolore pour Philippe Séguin. Difficile dans ce cas d'échapper à la banalité, plus difficile encore d'affirmer son individualité et ses idées. Les libéraux et centristes s'y essaient en cultivant un genre distinct, celui des symboles émouvants et des couleurs tendres, enfants et arc-en-ciel au pastel pour Laurent Dominati, fleur et fond vert pâle et rose délavé de Folon pour Hervé de Charette. Les partisans de l'aquarelle se recrutent dans tous les partis, de la vue d'une parfaite platitude de l'île de la Jatte verdoyante, commandée par Nicolas Sarkozy, au village vosgien de Lusse sous la neige choisi par Christian Pierret – choisi parmi ses propres œuvres puisque le ministre est l'auteur de ce panorama très hivernal et très blanc.

Il est d'autres proximités inattendues. La symbolique de l'arbre séduit autant Martine Aubry que Patrick Devedjian. Ce dernier a sélectionné une sanguine de Claude Lorrain, accompagnée d'un commentaire d'Elie Faure sur « l'esprit français (...) conciliateur et arbitre entre les hommes du Nord et les hommes du Sud» – l'allusion est transparente de la part du député des Hauts-de-Seine, fidèle à ses origines arméniennes. Elle ne l'est pas moins à propos du très grand arbre protecteur, hêtre ou chêne, qui a plu à la ministre de l'emploi. Il est l'œuvre, au reste plutôt séduisante, du peintre Safet Zec.

C'est là en effet une autre tendance: faire servir un tableau. L'an dernier, pour Lionel Jospin, c'était un Nicolas De Staël. Cette année. c'est une toile de Gérard Fromanger. On y voit des écheveaux de lignes colorées, comme autant de fils électriques dénoués. Et ce titre en jaune et vert : Tout est allumé. Titre tellement malencontreux, étant donné les circonstances climatiques de la fin d'année que Matignon a finalement renoncé à l'envoi de cette carte. La coïncidence, évidemment, était imprévisible.

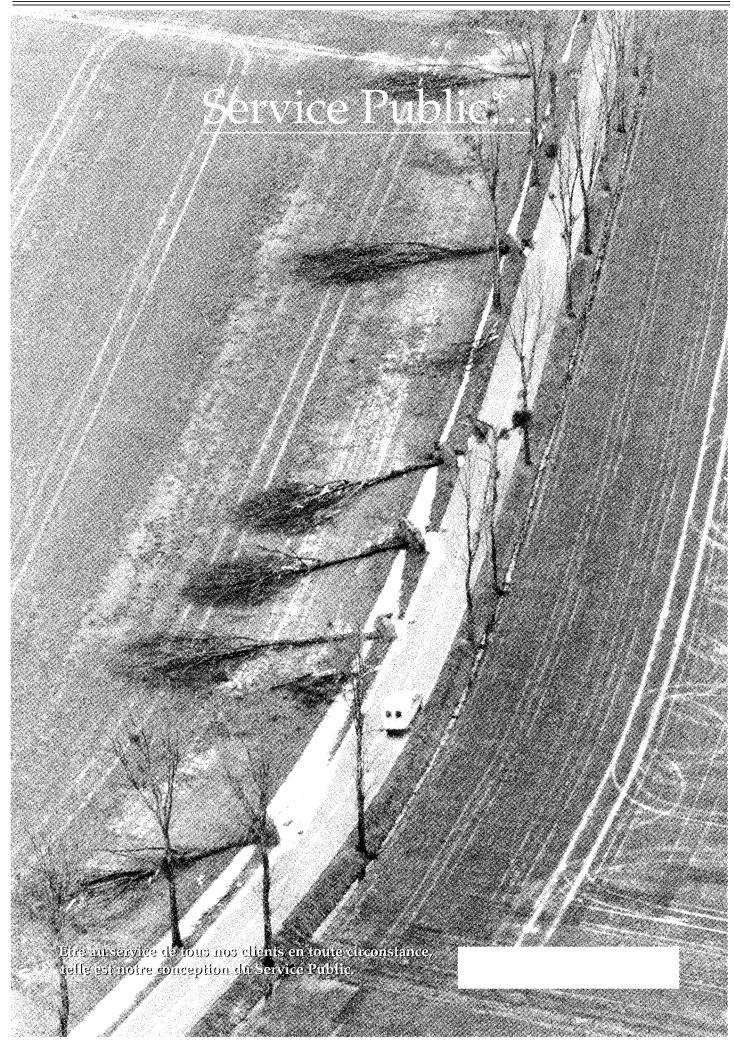
Ce qui était prévisible, à l'inverse c'est la stupeur qu'a provoquée la grande et belle carte de vœux de Jean-Pierre Chevènement. Photomontage de Guy Peellaert, elle mérite - et de fort loin - le titre de l'image la plus élaborée plastique-

Du côté de Dada. Une référence assez inattendue pour un ministre de l'intérieur

ment et la plus riche de signes, donc la meilleure. Son décryptage peut alimenter des spéculations infinies. Gambetta, Clemenceau: soit, ce furent de grands républicains. Mais pourquoi de Gaulle étreint-il une Marianne dont la blouse s'ouvre vraiment largement sur une gorge vraiment abondante? Quels arrière-trains bourgeois le ministre botte-t-il d'un air résolu et narquois? Que fait exactement Napoléon à Jeanne d'Arc, que sa cuirasse ne semble pas suffire à défendre contre les assauts obscènes du Petit Caporal?

Il ne fait aucun doute que Peellaert s'est voulu dans la suite d'Haussmann, de Hearthfield et d'Ernst. Autrement dit du côté de Dada. Pour un ministre de l'intérieur, c'est une référence assez inattendue. Mais n'écrivait-il pas, en conclusion de son dernier livre, La République contre les bien-pensants (éditions Plon): «La République n'est pas un objet de musée. Elle est "ce quelque chose d'absolument neuf" dont parlait jadis Clemenceau, et que nous devons en permanence réinventer »?

Philippe Dagen



Le Medef et la CFDT dénoncent le rapport de René Teulade sur l'avenir des retraites

L'ancien ministre a reçu, au Conseil économique et social, le soutien de la CGT et de FO

des affaires sociales, René Teulade, a semé la pagaille au Conseil économique et social, réuni

Le rapport sur les retraites de l'ancien ministre en séance plénière mardi 11 et mercredi 12 jansur ce texte, jugé trop optimiste et conforme

en séance plénière mardi 11 et mercredi 12 jan-vier. Le Medef a refusé de poursuivre les débats aux vœux de Matignon. A la différence de la CGT et de FO, la CFDT s'est montrée aussi très

LE THÈME des retraites est ce genre de réactions. Il a été quali-« une poudrière », « un pavé noir et blanc où s'affrontent les optimistes et les pessimistes ». Pour toutes ces raisons, Philippe Dechartre, ancien ministre gaulliste et doyen du Conseil économique et social (CES), a voulu renvoyer à plus tard le rapport Teulade, examiné dans un climat passionné, mardi 11 janvier, avant le vote prévu mercredi.

Par 125 voix sur 182 votants, l'assemblée consultative, qui regroupe des employeurs, des syndicalistes et des personnalités qualifiées, a repoussé cette motion. Furieux, le Mouvement des entreprises de France (Medef), soupçonné d'être le commanditaire de cette tentative avortée, a décidé de ne plus participer aux discussions et a quitté l'hémicycle. « Ce rapport est biaisé », a justifié Denis Kessler, numéro deux de l'organisation patronale. « Avec ce texte, c'est dix ans de pédagogie foutus en l'air! », a renchéri l'un de ses vices-présidents, Victor Scherrer. Rien de bien original: le texte en question suscite depuis plusieurs semaines

fié d'« aimable cocasserie » par le maire de Lyon, Raymond Barre (Le Monde du 5 janvier).

Pauvre René Teulade! Pour beaucoup, son rapport sur l'avenir des retraites, censé « éclairer » Lionel Jospin, qui doit annoncer début février les grandes lignes de sa réforme, est apparu d'un optimisme échevelé. Là où Jean-Michel Charpin, commissaire général du Plan, avait, il y quelques mois, évoqué des pistes douloureuses, comme l'allongement de la durée de cotisations, M. Teulade s'en remettrait plutôt, lui, à la croissance. Si cette dernière « reste stable », elle « peut subvenir aux besoins de financement à échéance de dix ans », a-t-il de nouveau répété. Sa rédaction est surtout apparue conforme aux vœux de Matignon, qui disposerait ainsi de deux rapports aux antipodes l'un de l'autre. Le premier ministre adore les situations contrastées, qui lui permettent de se poser en arbitre.

Mardi, l'ancien patron de la Mutualité et ancien ministre socialiste des affaires sociales s'est défendu de ces accusations, où il confie en aparté voir la main du « lobby des fonds de pension ». « Ce projet serait une "teuladerie", une honte, irresponsable et irréaliste. Ces propos émanent d'économistes distingués. Que nous n'entrions pas dans leur univers de certitude, pour ne pas dire de pensée unique, ne les dispense pas de la plus élémentaire courtoisie », a-t-il lancé dans l'hémicycle. « Ce n'est pas le premier ministre qui a saisi le CES, mais le CES qui s'est autosaisi de la question », a ajouté M. Teulade, qui est aussi le suppléant du député de Corrèze François Hollande.

« DE GROSSES LIMITES »

«Il n'y aucun chiffrage!», s'est acharné le Medef. Dans ses critiques, l'organisation patronale a été rejointe par les employeurs des entreprises publiques, mais aussi par la CFDT, qui a hésité et demandé une interruption de séance avant, finalement, de s'abstenir sur la motion de renvoi. Il y a « de grosses limites » dans ce rapport, a

déclaré Jean-Marie Toulisse, secrétaire confédéral de la CFDT chargé de la protection sociale, qui reproche en particulier à M. Teulade d'avoir négligé les problèmes des retraites de la fonction publique et des régimes spéciaux. Mercredi, si son amendement n'est pas retenu, la centrale de Nicole Notat a prévenu qu'elle s'abstiendrait de nouveau pour le vote final.

La CGT et FO n'ont pas du tout emprunté le même chemin. Au nom de la CGT, Donat Décisier a jugé que « la qualité de ce projet d'avis se mesurera aussi à l'aune du dépit [qu'il] inspire » à ceux qui sont « là pour crier à l'hérésie, dénigrer, railler ». Le vote favorable de FO paraît lui aussi acquis: « Nous partageons le pari de la croissance et de la solidarité », a souligné Jean-Claude Mallet. Au grand dam de l'ensemble des participants, et contrairement aux usages, le gouvernement n'avait envoyé, lui, aucun représentant pour écouter les

Isabelle Mandraud

Le PS conçoit l'épargne salariale comme un « contre-pouvoir »

DEPUIS plusieurs années, Jean-Luc Mélenchon, porte-parole de la Gauche socialiste, se plaignait que « la question de la propriété est devenue l'angle mort de la pensée socialiste ». Mardi 11 janvier, devant le bureau national du PS, en présence de quatre ministres - Martine Aubry, Christian Sautter, Jean Glavany et Claude Bartolone –, les socialistes ont renoué avec le débat idéologique à propos du rapport de Michel Sapin, chargé de l'économie et des entreprises au secrétariat national, sur le thème « encourager l'épargne salariale ». Formellement, le texte n'a pas été

premier ministre, vers le 20 janvier, du rapport de Jean-Pierre Balligand et Jean-Baptiste de Foucauld, et la présentation au printemps d'un projet de loi sur les nouvelles régulations économiques, il résume la position de la direction. « Ce rapport est une première étape », a indiqué François Hol-

Au diapason du premier secrétaire du PS, M. Sapin souligne d'emblée que « l'épargne salariale et l'actionnariat salarié sont, à certaines conditions qu'il convient de définir. un moyen parmi d'autres de renforcer le pouvoir de contrôle et adopté mais, avant la remise au de décision des salariés dans les en-

treprises ». « Notre objectif, ajoute l'ancien ministre de l'économie, n'est pas de faire de chaque Français un petit capitaliste, soucieux de son enrichissement personnel, mais de promouvoir, grâce à l'actionnariat salarié, une logique nouvelle dans les entreprises. » Le président du conseil régional du Centre insiste, dans sa description de la nouvelle donne économique, sur la prise de pouvoir dans les entreprises par des actionnaires « en général puissants, souvent volatils, toujours inquiétants », animés par une « logique unique » faisant du personnel « une simple variable d'ajus-

PAR LE RAPPORT DE FORCES

La Gauche socialiste - comme Force ouvrière sur le plan syndical - se montre très critique, M. Mélenchon jugeant que c'est par un rapport de forces à construire avec les syndicats et non par l'actionnariat que les salariés peuvent acquérir davantage de pouvoirs. Au nom des ex-poperénistes, Alain Vidalies, député des Landes, a affiché les mêmes réserves. Venue débattre de son action, M^{me} Aubry, selon Marisol Touraine, chargée de la solidarité au secrétariat national, a manifesté

« un certain scepticisme ». Pour « créer un contredans l'entreprise et « améliorer le financement de l'économie », en réorientant l'épargne vers le long terme, M. Sapin suggère, en prévenant à l'intention des syndicats que ces mécanismes « ne doivent en aucun cas se substituer à une véritable politique salariale », trois réformes prioritaires. En premier lieu, il s'agirait de « contraindre toutes les entreprises à proposer à leurs salariés au moins un dispositif d'épargne salariale »: la loi oblige-

rait les entreprises de moins de cinquante salariés à mettre en place l'intéressement, un plan d'épargne d'entreprise (PEE) ou la participation. Un employeur devrait « obligatoirement » ouvrir des négociations si les syndicats ou « au moins 10 % des salariés » en font la demande.

Pour ne pas écarter les PME-PMI et les entreprises non cotées, des plans d'épargne inter-entreprises (PEIE) pourraient être constitués « sur une logique territoriale, de filère ou de branche ». Les syndicats représentatifs siégeraient dans les conseils de surveillance des ces fonds communs de placement multi-entreprises. Elogieux vis-àvis du rapport Sapin, M. Sautter a estimé qu'il serait techniquement difficile d'étendre l'épargne salariale à tous les salariés.

Le second axe du rapport visant à accroître le pouvoir des salariés, M. Sapin souligne que « la détention d'actions de leur entreprise par les salariés doit donc s'accompagner d'une meilleure représentation au sein des conseils de surveillance et d'administration de l'entreprise ». Les entreprises devraient « attacher aux actions détenues par leurs salariés un droit de vote double ». Dés lors qu'ils détiennent plus de 3 % du capital, les actionnaires salariés pourraient demander à avoir des représentants au conseil d'administration ou de surveillance. Enfin, le PEE devrait être un « débouché naturel » de l'intéressement ou de la participation et favoriser la constitution d'une épargne d'entreprise à plus long terme. A chaque augmentation de capital, les salariés devraient bénéficier d'« un droit préférentiel de souscription ».

Michel Noblecourt

PREFECTURE DE LA MANCHE AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES (ÉTABLISSEMENT COGEMA DE LA HAGUE)

Par arrêté du préfet de la Manche en date du 31 décembre 1999, il a été prescrit, conformément aux dispositions des décrets nº 63-1228 du 11 décembre 1963, 85-449 et 85-453 du 23 avril 1985, l'ouverture de trois enquêtes publique conjointes relatives aux demandes de modification des décrets du 12 mai 1981 modifiés, autorisant la création de l'usine de traitement de combustibles irradiés UP3-A (INB 116), de l'usine de traitement de combustibles irradiés UP2 800 (INB 117) et de la station de traitement des effluents liquides et des déchets solides STE 3 (INB 118). Ces trois installations nucléaires de base sont exploitées par COGEMA sur le site de la Hague, dans les communes d'Omonville La Petite, Jobourg, Digulleville et Herqueville.

visent à modifier les autorisations en vigueur, respectivement des INB 116, 117 et 118, en vue d'adapter les conditions d'utilisation des installations pour répondre aux évolutions attendues de la nature des combustibles et aux besoins de traitement d'autres types d'effluents et de déchets particuliers.

Ces trois enquêtes se dérouleront du 2 février 2000 au 3 avril 2000 inclus, en mairie de Beaumont Hague où les trois dossiers pourront être consultés chaque semaine, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, et les samedis de 9 h à 12 h, ainsi que de 14 h 30 à 17 h 30 les samedis 5 février 2000, 4 mars 2000 et 1^{er} avril 2000. Pendant ces jours et heures, le public pourra présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Des dossiers d'enquêtes, concernant ces demandes, ainsi que des registres seront également déposés du 2 février 2000 au 3 avril 2000 inclus dans les mairies des communes d'Auderville, Branville-Hague, Digulleville, Eculleville Greville Hague, Herqueville, Johourg, Omonville La Petite, Omonville La Rogue, Saint-Germain des Vaux et Vauville à la préfecture de la Manche (bureau de l'environnement) à Saint-Lô et à la sous-préfecture de Cherbourg

Ils seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture et, exceptionnellement, certains samedis (prendre contact auprès des mai ries concernées, de la sous-préfecture ou de la préfecture).

M. Pierre BOIRON, ingénieur en retraite, président, Mme Danielle FAYSSE urbaniste, et MM. Marc PORTIER, ingénieur général des ponts et chaussées honoraire, Robert FUHRMANN, ingénieur en retraite, Jean-Claude SARY, pro-fesseur à la faculté de pharmacie de Marseille, ont été désignés pour constituer la commission d'enquête, chargée de conduire ces trois enquêtes publiques M. Charles GUILLERY, ingénieur général du génie rural et des eaux et forêts en retraite, a été, en outre, désigné en qualité de suppléant

Ils se tiendront à la disposition du public, les mercredi 2 février 2000 de 9 h à 12 h, mercredi 1er mars 2000 de 14 h à 16 h et le lundi 3 avril 2000 de 14 h à 17 h en mairies de Digulleville et Beaumont Hague, les mardi 8 février 2000 de 10 h à 12 h et jeudi 2 mars 2000 de 10 h à 12 h en mairies de Greville Hague et Omonville La Rogue, les mardi 8 février 2000 de 14 h à 16 h et jeudi 2 mars 2000 de 14 h à 16 h en mairies de Saint-Germain des Vaux et Jobourg, le mardi 15 février 2000 de 10 h à 12 h en mairies de Vauville et Auderville, le mardi 15 février 2000 de 14 h à 16 h en mairies d'Omonville La Petite et Branville Hague et le mercredi 1er mars 2000 de 10 h à 12 h en mairies d'Eculleville et Herqueville pour recevoir ses observations

Des observations écrites pourront, par ailleurs, être adressées par courrier durant la durée de ces enquêtes publiques, au président de la commission d'enquête (à la mairie de Beaumont-Hague).

A l'issue des enquêtes publiques, copies des rapports et conclusions de la com mission d'enquête seront tenues à la disposition du public, pendant un an compter de la date de clôture des enquêtes, à la préfecture de la Manche (bureau de l'environnement) à Saint-Lô, à la sous-préfecture de Cherbourg et dans chacune des mairies où auront été déposés les dossiers d'enquêtes.

Robert POMMIES.

COMMENTAIRE

LE CES SE RÉVEILLE

Eh oui! Il se passe enfin quelque chose au Conseil économique et social. Avec l'examen du rapport de René Teulade sur l'avenir des retraites, la troisième assemblée de la Constitution rompt avec la léthargie qui avait été la sienne au cours de ces dernières années. Les retraites? Non seulement le sujet est d'actualité mais, en outre, il donne lieu à des débats dans une enceinte qui avait perdu tout intérêt en raison d'une culture et d'une pratique étouffantes du consensus.

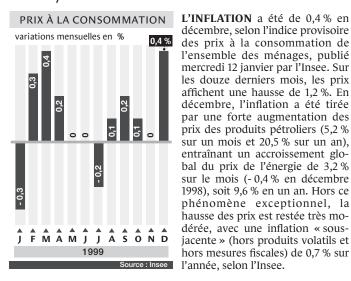
Depuis le début de sa nouvelle mandature, commencée à la fin septembre 1999, le CES est, par trois fois, sorti de sa routine de machine à ronronner. Outre le rapport de M. Teulade, l'assemblée du Palais d'Iéna n'a pas hésité à mettre en place un débat sur

l'Organisation mondiale du commerce, le 20 novembre. Quelques semaines auparavant, l'examen du rapport de Charles Fiterman, consacré à la directive européenne sur le gaz, avait donné lieu, lui aussi, à quelques empoignades à propos de la politique énergétique française. Secrétaire national des Verts, nommé au titre des personnalités qualifiées par Lionel Jospin, Jean-Luc Bennahmias se déclare « heureusement surpris ». « Il y a une volonté, chez la plupart des conseillers d'être désormais plus réactifs, d'accélérer les prises de position sur les grands débats, même si cela chamboule plutôt les habitudes de la maison », constate-t-il.

Alors que le grand thème du moment est le paritarisme et la refondation des relations sociales, le CES pourrait être le lieu d'un premier débat public sur cette ques-

Caroline Monnot

Progression des prix de 1,2 % en un an



décembre, selon l'indice provisoire des prix à la consommation de l'ensemble des ménages, publié mercredi 12 janvier par l'Insee. Sur les douze derniers mois, les prix affichent une hausse de 1,2 %. En décembre, l'inflation a été tirée par une forte augmentation des prix des produits pétroliers (5,2 % sur un mois et 20,5 % sur un an), entraînant un accroissement global du prix de l'énergie de 3,2 % sur le mois (-0,4 % en décembre 1998), soit 9.6 % en un an. Hors ce phénomène exceptionnel, la hausse des prix est restée très modérée, avec une inflation « sousjacente » (hors produits volatils et hors mesures fiscales) de 0,7 % sur l'année, selon l'Insee.

Jean Tiberi engage « la bataille de Paris »

PRÉSENTANT ses vœux à la presse, mardi 11 janvier, Jean Tiberi (RPR) a déclaré qu'il engage « la bataille de Paris dans les vingt arrondissements » pour faire gagner la droite en 2001. Le maire de la capitale a lancé: « Ma volonté, notre volonté, mon combat, c'est que la droite gagne à Paris », avant d'ajouter : « Il nous faut la durée qui, j'es-

M. Tiberi était entouré de quelques-uns des dix-huit « animateurs » qu'il vient de désigner dans les arrondissements de Paris pour faire connaître son bilan et créer des comités de soutien avant les élections municipales de 2001.

DÉPÊCHES

■ VŒUX: porte-parole du RPR, Patrick Devedjian s'est demandé, mardi 12 janvier, sur RTL, après les vœux de Lionel Jospin à la presse, si le premier ministre va « finir par passer par les portes tellement il est content de lui ». « M. Jospin, qui dit que la France est sûre d'elle-même, en réalité nous dit qu'il est sûr de lui-même. Il l'était déjà en 1997 en arrivant [à Matignon], il l'est de plus en plus », a-t-il ajouté.

■ IMMOBILISME : Alain Madelin, président de Démocratie libérale, redoute que 2000 soit « une année gâchée pour la France ». « L'immobilisme est en marche et rien ne l'arrêtera », a-t-il déclaré sur France 2, mercredi 12 janvier, en soulignant que « Lionel Jospin parle beaucoup de réformes, mais [qu']il ne se passe rien », et en invitant le premier ministre à « rendre aux Français de l'argent de la crois-

■ IMPÔTS : président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, Philippe Douste-Blazy a plaidé, mardi 11 janvier, sur France 2, pour une baisse immédiate des impôts directs. Le député des Hautes-Pyrénées, qui préside, depuis lundi, l'intergroupe de l'opposition à l'Assemblée nationale, a relevé que le premier ministre a promis de baisser les impôts « l'année des élections présidentielles, dans deux ans », en jugeant que « ce n'est pas très sérieux ».

■ HÔPITAUX : les fédérations santé de sept syndicats ont lancé, mardi 11 janvier, un appel à la grève nationale dans les hôpitaux, le 28 janvier. La CFDT, la CFTC, la CGC, la CGT, Force ouvrière, FNA-UNSA et SUD-CRC entendent protester contre les conditions de travail et le manque d'effectifs dans ces établissements.

PREFECTURE DE LA MANCHE AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES (CENTRE DE STOCKAGE DE DÉCHETS RADIOACTIFS DE LA MANCHE À DIGULLEVILLE)

Par arrêté du préfet de la Manche en date du 31 décembre 1999, il a été prescrit, conformément aux dispositions des décrets nºs 63-1228 du 11 décembr 1963, 85-449 et 85-453 du 23 avril 1985, et 95-540 du 4 mai 1995, l'ouverture de deux enquêtes publiques conjointes relatives aux demandes d'autorisation présentées par le directeur général de l'ANDRA concernant le centre de stoccage de déchets radioactifs de Digulleville.

La première de ces demandes vise à obtenir l'autorisation de passage en phase de surveillance de l'installation nucléaire de base n° 66; la seconde est relati ve à l'autorisation de procéder à des rejets d'effluents liquides pour cette même

Ces deux enquêtes se dérouleront du 2 février 2000 au 3 avril 2000 inclus, en mairie de **Digulleville** où les deux dossiers pourront être consultés chaque semaine, le lundi de 9 h à 12 h et le jeudi de 16 h à 18 h, ainsi que les samedis 5 février 2000, 26 février 2000 et 1^{er} avril 2000 de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30. Pendant ces jours et heures, le public pourra présenter ses observations sur deux registres ouverts à cet effet.

Des dossiers d'enquêtes, concernant ces deux demandes, ainsi que des registres seront également déposés du 2 février 2000 au 3 avril 2000 inclus dans les mairies des communes d'Auderville, Beaumont-Hague, Branville-Hague, Eculleville, Greville Hague, Herqueville, Jobourg, Omonville La Petite, Omonville La Rogue, Saint-Germain des Vaux et Vauville, à la préfecture de la Manche (bureau de l'environnement) à Saint-Lô et à la sous-préfecture de

Ils seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture et, exceptionnellement, certains samedis (prendre contact auprès des mairies concernées, de la sous-préfecture ou de la préfecture).

M. Pierre BOIRON, ingénieur en retraite, président, Mme Danielle FAYSSE, urbaniste, et MM. Marc PORTIER, ingénieur général des ponts et chaussées honoraire, Robert FUHRMANN, ingénieur en retraite, Jean-Claude SARY, professeur à la faculté de pharmacie de Marseille, ont été désignés pour constituer la commission d'enquête, chargée de conduire ces deux enquêtes publiques. M. Charles GUILLERY, ingénieur général du génie rural et des eaux et forêts en retraite, a été, en outre, désigné en qualité de suppléant.

Ils se tiendront à la disposition du public, les mercredi 2 février 2000 de 9 h à 12 h, mercredi 1er mars 2000 de 14 h à 16 h et le lundi 3 avril 2000 de 14 h à 17 h en mairies de Digulleville et Beaumont Hague, les mardi 8 février 2000 de 10 h à 12 h et jeudi 2 mars 2000 de 10 h à 12 h en mairies de **Greville Hague** et **Omonville La Rogue**, les mardi 8 février 2000 de 14 h à 16 h et jeudi 2 mars 2000 de 14 h à 16 h en mairies de Saint-Germain des Vaux et Jobourg, le mardi 15 février 2000 de 10 h à 12 h en mairies de Vauville et Auderville, le mardi 15 février 2000 de 14 h à 16 h en mairies d'Omonville La Petite et Branville Hague et le mercredi 1er mars 2000 de 10 h à 12 h en mairies d'Eculleville et Herqueville pour recevoir ses observations.

Des observations écrites pourront, par ailleurs, être adressées par courrier, durant la durée de ces enquêtes publiques, au président de la commission d'enquête (à la mairie de Digulleville).

A l'issue des enquêtes publiques, copies des rapports et conclusions de la commission d'enquête seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes, à la préfecture de la Manche (bureau de l'environnement) à Saint-Lô, à la sous-préfecture de Cherbourg et dans cha-cune des mairies où auront été déposés les dossiers d'enquêtes.

Le préfet, Robert POMMIES.

SOCIÉTÉ

LE MONDE / JEUDI 13 JANVIER 2000

FAIT DIVERS Sid Ahmed Rezala a été arrêté mardi 11 janvier, près de Lisbonne (Portugal) et placé sous écrou extraditionnel. Il était recherché dans trois affaires de meurtres :

ceux de la jeune Britannique Isabel Peake dont le corps a été retrouvé en bordure de la voie ferrée Limoges-Paris, de Corinne Caillaux, tuée dans le train Calais-Vintimille, et d'Emilie Bazin, retrouvée étranglée dans une cave d'Amiens. ● IL A **ĚTÉ LOCALISÉ parce qu'il télépho**nait à une amie, en France, depuis une cabine publique de la banlieue

de Lisbonne. ● L'ENQUÊTE sur Sid Ahmed Rezala a donné lieu à de multiples dysfonctionnements policiers et judiciaires. ● FILS D'UN POLI-CIER algérien venu s'installer en Charles, à Marseille.

France en 1994 avec toute sa famille, Sid Ahmed Rezala a déjà été condamné pour plusieurs délits commis près de la gare Saint-

L'arrestation de Sid Ahmed Rezala met un terme à des recherches chaotiques

Une écoute téléphonique a mis les policiers sur la piste du jeune homme, soupçonné du meurtre de trois jeunes femmes dont deux dans des trains. Des mésententes entre magistrats et policiers ont perturbé l'enquête et retardé l'interpellation, opérée mardi près de Lisbonne

LA CAVALE de Sid Ahmed Rezala, soupçonné d'être l'auteur du meurtre de trois jeunes femmes, à Amiens (Somme) et dans les trains Limoges-Paris et Calais-Vintimille, aura duré quatre semaines. Elle s'est achevée au Portugal, mardi 11 Janvier, aux environs de 13 heures 30, à quelques kilomètres de Lisbonne, quand le fugitif a été interpellé par des policiers portugais, assistés de deux collègues français, à proximité d'une cabine téléphonique. Vu pour la dernière fois à Marseille (Bouches-du-Rhône), mercredi 15 décembre, Sid Ahmed Rezala avait réussi à échapper à l'arrestation et à passer en Espagne. De là. il s'était rendu au Portugal, où il était arrivé en train, lundi 27 décembre. Le jeune homme, âgé de vingt ans, était, depuis lors, logé chez un habitant de Baixa de Banheira, une bourgade située non loin de Lisbonne. Selon les premières constatations effectuées par les policiers, Sid Ahmed Rezala s'apprêtait à quitter le Portugal pour l'Espagne, mercredi 12 janvier. Il aurait également confié à son logeur son intention de gagner l'Algérie.

ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE

C'est une écoute téléphonique de la police judiciaire qui a mis les enquêteurs sur la piste du fugitif, dont la trace avait été perdue le 15 décembre, deux jours après le meurtre de Corinne Caillaux. Vendredi 7 janvier, un premier appel est enregistré sur le téléphone portable d'une amie de l'ancienne concubine du suspect. Ni conversation, ni message: l'appel est muet. Les policiers ont le sentiment de tenir quelque chose. Sid Rezala est très attaché à l'enfant qu'il a eu avec son excompagne. Les écoutes téléphoniques ont donc été étendues à ciers et un mandat d'arrêt. l'entourage de cette dernière. Pendant le week-end, plusieurs autres coups de téléphone sont interceptés en provenance de trois cabines téléphoniques.

COMMISSION ROGATOIRE

Lundi 10 janvier, la direction centrale de la police judiciaire obtient, via Interpol, l'identification des numéros d'appel. Le juge d'instruction d'Amiens, Xavier Straseele, en charge de l'enquête sur le meurtre d'Emile Bazin, retrouvée étranglée dans une cave d'Amiens, vendredi 17 décembre, est alerté. En son absence, un autre magistrat instructeur amienois délivre une commission rogatoire internationale aux poli-

A l'issue d'une réunion, lundi soir, au ministère de l'intérieur sous l'autorité du directeur général de la police nationale Patrice Bergougnoux, une mission est envoyée au Portugal, mardi 11 janvier dans la matinée. En collaboration avec les policiers portugais, un dispositif de surveillance est mis au point autour du domicile où réside Sid Ahmed Rezala. Le jeune homme est arrêté dans la rue, alors qu'il se dirige vers une cabine téléphonique. Il n'oppose aucune résistance aux policiers. Ceux-ci s'assurent de son identité grâce à ses empreintes.

Transféré à Lisbonne, le suspect devait comparaître, mercredi tugais, qui examinera la demande d'extradition que lui a adressée le parquet d'Amiens.

L'enquête, qui aura duré au total vingt-huit jours, aura mis en lumière plusieurs mésententes entre policiers et magistrats. Celles-ci se sont poursuivies, jusqu'au week-end qui a précédé l'arrestation du suspect. Selon plusieurs sources concordantes. des policiers dijonnais du service d'investigation et de recherche, chargés par le juge d'instruction de Dijon (Côte-d'or) Fredéric Desaunettes de l'enquête sur le meurtre de Corinne Caillaux, auraient téléphoné aux différents numéros repérés par les écoutes, au risque de donner l'alerte à Sid

12 janvier, devant un tribunal por- Ahmed Rezala et de provoquer sa

A Marseille, le 15 décembre, un premier loupé avait suscité la tension entre policiers et magistrats. Sid Ahmed Rezala avait pu échapper à l'arrestation, en dépit d'une surveillance autour du domicile de ses parents. Le jeune homme était pourtant identifié depuis la veille, comme le principal suspect du meurtre de Corinne Caillaux.

« L'EMBALLAGE MÉDIATIQUE »

Mis en cause pour avoir délivré trop tardivement une commission rogatoire aux policiers marseillais, le juge de Dijon, M. Desaunettes a vigoureusement démenti. Il ne s'explique pas comment les policiers ont pu manquer Sid Rezala, tout en précisant que « l'emballage médiatique » autour du domicile de ses parents, lui avait forcément donné l'alerte.

Un peu plus tard, la création d'une cellule de coordination, à l'initiative de la police judiciaire, avait provoqué la colère d'une partie des juges d'instruction. Celui de Châteauroux (Indre) Jean Dematteis, chargé de l'enquête sur le meurtre d'Isabelle Peake, une jeune Anglaise tuée dans le train Limoges-Paris, le 13 octobre 1999, et celui de Dijon, Fredéric Desaunettes, avaient contesté publiquement dans un communiqué, la nécessité de cette cellule créée à leur insu. Le juge d'Amiens, Xavier Straseele, ne s'y était pas opposé. Il est vrai qu'il était le seul magistrat à avoir saisi la police judiciaire. Cette cellule, qui n'avait pas vocation de réaliser des enquêtes, mais de centraliser des informations recueillies par les différents services a reçu près de 130 informations, rassemblé les résultats de cinq perquisitions, et supervisé dix interpellations de personnes qui n'étaient pas Sid Ahmed Rezala.

L'extradition du suspect pourrait être assez rapide. Le juge Fredéric Desaunettes a l'intention d'envoyer des policiers à Lisbonne pour entendre Sid Ahmed Rezala. Quelques jours avant l'arrestation, Me Joël Bataillé, l'un des avocats du jeune homme rappelait « la nécessité de respecter la présomption d'innocence ». Soutenant la position des parents du suspect, qui l'avait invité à se rendre, Me Bataillé estimait alors qu'« on était peut-être allé trop vite en besogne en accusant son

Pascal Ceaux

« Les policiers ont arrêté un jeune gars qui ne parlait pas le portugais »

de notre envoyé spécial

Le numéro 87 de la rue Augusto Gil ne paie pas de mine. C'est au troisième étage de ce long immeuble de type HLM que se cachait Sid Ahmed Rezala, l'un des fugitifs les plus recherchés de France. L'endroit est perdu au fin fond d'une banlieue populaire de Lisbonne, dans la commune de Baixa da Banheira. Près de la place de l'église, l'arrestation du jeune Français est presque passée inaperçue, mardi 11 janvier à l'heure du déjeuner. « Les policiers ont arrêté un jeune gars, de grande taille et qui ne parlait pas le portugais, commente le patron d'une boutique de maroquinerie ayant assisté à la scène. Il les a suivis sans résistance. » Présents aux côtés de leurs collègues de la police judicaire de Lisbonne, un commissaire de la direction centrale de la police judiciaire française et un commandant du service régional de police judiciaire de Lille étaient arrivés le matin même par avion. Les empreintes digitales du suspect, transféré à Lisbonne, ont rapidement confirmé son identi-

Des communications téléphoniques passées

par Sid Ahmed Rezala en direction du portable d'une amie, à Amiens, avaient permis, à partir du samedi 8 janvier, de le localiser dans la région. Puis les policiers ont incité le fugitif, grâce au concours de l'un de ses proches, à utiliser un téléphone public. Plusieurs cabines de Baixa da Banheira ont fait l'obiet d'une surveillance. Celle de la place de l'église, le long de l'avenue de la Liberté, a finalement été la bonne. Sid Ahmed Rezala a terminé sa cavale dans ce village à une heure et demie de la capitale lusitanienne, sur la rive opposée du Tage.

HABILETÉ À BROUILLER LES PISTES

Baixa da Banheira (littéralement, le « bas de la baignoire ») est une cité-dortoir surgie de la campagne pour abriter des ouvriers travaillant à Lisbonne, «On compte 50 000 habitants, dont 18 000 ont moins de dix-huit ans. Et ces chiffres ne comprennent pas les 5 000 clandestins venus des anciennes colonies portugaises, Angola ou Cap-Vert », explique un policier du commissariat local. Au 87 de la rue Augusto Gil, les boîtes aux lettres n'affichent que des numéros. Les voisins de cet immeuble de quatre étages, interrogés

par Sid Ahmed Rezala: un avocat de la région, le docteur Domingos Martins Rodrigues, que le jeune homme connaissait directement ou par le biais d'un tiers. L'audition du docteur Rodriques par les enquêteurs devrait permettre d'éclaircir les conditions de cet hébergement. En choisissant de se cacher à Baixa da Ban-

mardi dans la soirée, ne connaissaient pas le

nom du propriétaire de l'appartement occupé

heira, Sid Ahmed Rezala avait manifesté une ultime preuve de son habileté à brouiller les pistes. Il s'en est d'ailleurs fallu de peu qu'il échappe une fois de plus à la justice. Dans ses poches, les enquêteurs ont trouvé des billets de train espagnols, ainsi qu'un ticket d'avion à destination lui aussi d'Espagne pour le 12 janvier, c'est-à-dire le lendemain de son arrestation. Désormais placé sous écrou extraditionnel, le jeune Français doit être prochainement entendu par un magistrat de la cour d'appel de Lisbonne, qui dispose d'un délai de quarante jours pour se prononcer sur son éventuelle extradi-

L'itinéraire marseillais d'un jeune délinquant « séducteur » et « bien élevé »

MARSEILLE

de notre correspondant Dans la vie marseillaise de Sid Ahmed Rezala, la gare Saint-Charles joue comme un aimant. Les trois infractions pour lesquelles il a été condamné ont toutes eu lieu dans ce périmètre, et une collection de procès-verbaux dressés par les agents de la SNCE témoigne d'une présence fréquente dans les trains. « Il était toujours à la gare Saint-Charles, les trains le passionnaient, et il avait une grande connaissance du réseau ferroviaire français », indique Fabrice Andrac, qui fut le premier avocat de Sid Ahmed Rezala.

Policier en Algérie, son père a fui la guerre pour trouver refuge en France, avec son épouse et ses quatre enfants. En juillet 1994, à son arrivée à Marseille. la famille s'installe à la Belle-de-Mai, un quartier proche de la gare Saint-Charles. Sid Ahmed, le fils cadet, est inscrit au collège Edgar-Quinet, mais ses parents sont soucieux. Redoutant ses fugues, ils demandent au juge pour enfants une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert. Le jeune garcon, alors âgé de quinze ans, ne reprend pas le basket, un sport qu'il aimait pratiquer en Algérie. La famille Rezala est décrite comme un modèle d'intégration : le père trouve un emploi de carrossier dans un garage du quartier de La Plaine, et les trois frères et sœur de Sid Ahmed suivent sans difficulté leur scolarité. « M. et Mme Rezala sont des gens charmants, qui se rendaient à toutes les convocations concernant leur fils. Ils s'occupaient de Sid Ahmed, pour lequel ils étaient préoccupés », rapporte Me Andrac.

« RISQUE DE RÉCIDIVE »

Le 21 mars 1995, à peine âgé de seize ans, Sid Ahmed est placé en détention provisoire, accusé d'avoir violé, quelques semaines plus tôt, un garcon d'une quin-

zaine d'années. L'agression s'est déroulée dans un sous-sol du parking Saint-Charles. Jugé le 7 décembre 1995 par le tribunal pour enfants statuant en matière criminelle, Sid Ahmed Rezala est condamné à dix-huit mois de prison ferme et à trente mois de sursis avec mise à l'épreuve. Une peine de quatre années d'emprisonnement avait été requise par le parquet.

Les rapports des experts psychiatres rédigés à l'époque observent «l'absence d'organisation perverse de la personnalité ». Pard'une « intelligence

trouble psychologique susceptible d'influencer ses comportements », mais, ajoute l'un d'eux, « ses traits de personnalité peuvent inciter à évoquer un risque de récidive délinquante ». Il est également précisé que « ses tendances à la manipulation lui permettent de s'adapter à des situations défavorables comme la détention ». Incarcéré au quartier des mineurs de la maison d'arrêt de Luynes, près d'Aix-en-Provence, Sid Ahmed Rezala fait l'objet d'une plainte pour viol, déposée par un codétenu. La plainte sera classée sans suite, les faits, qui

se rapprochant davantage d'une relation sexuelle consentie, selon une nouvelle version des faits apportée par le codétenu de Sid Ahmed Rezala. L'administration pénitentiaire lui inflige plusieurs sanctions disciplinaires, pour avoir dégradé sa cellule.

A sa sortie de prison, au prinemps 1996, le jeune garcon entame un apprentissage de pâtissier, une activité qui lui vaut les éloges de son patron. Selon le restaurateur marseillais qui avait embauché Sid Ahmed Rezala, il était son « meilleur apprenti ». Les té-

moyenne », ils écartent « tout se sont déroulés dans les douches, moignages se recoupent pour dépeindre un garçon « avenant, séducteur, très poli, bien élevé ». « Un garçon un peu introverti, parlant peu de lui. Je ne le sentais pas violent, mais j'avais l'impression qu'il ne vivait pas comme un garçon de son âge », note Me Andrac. Le 27 février 1997, nouvelle condamnation: cent heures de travail d'intérêt général, pour le vol d'une montre commis à la gare Saint-Charles.

> En mars 1998, Sid Ahmed Rezala, armé d'un couteau, blesse un vigile, qui, prétendra-t-il, voulait s'opposer à son entrée dans une

brasserie de la gare. Le 10 février 1999, devant le tribunal correctionnel – il est désormais majeur –, le jeune homme est condamné à une année de prison ferme. Au palais de justice, dans un entrebâillement de porte, l'escorte l'autorise à embrasser son amie, une jeune femme d'Amiens, et à serrer dans ses bras leur bébé, une fillette née quelques jours après son placement en détention provisoire, le 30 mai 1998.

« RELATIONS AUTHENTIQUES »

De la dizaine d'entretiens qu'il a eus avec lui jusqu'en mai 1999, son avocat, Me Joël Bataillé, garde le souvenir d'un « garçon intelligent, fonctionnant sur le mode affectif. Il avait noué des relations authentiques avec l'équipe socio-éducative qui l'avait suivi ». Dans cette dernière affaire judiciaire, le juge d'instruction avait repoussé la demande d'expertise psychiatrique déposée par la défense. Après sa libération, en juin 1999, sa mère se montre préoccupée du sort de son fils, qui a quitté son emploi d'apprenti. Durant l'été, le jeune homme se rend régulièrement à Amiens, où des voisins de sa compagne peignent le portrait d'un jeune homme « calme, discret, et visiblement attentionné avec sa fillette ».

Apprenant son interpellation à Lisbonne, ses parents ont ressenti « un extrême soulagement, parce qu'il va enfin pouvoir s'expliquer devant la justice », selon Me Bataillé. « Cette arrestation, a-t-il déclaré, marque pour eux la fin d'un long calvaire ». La police a longuement interrogé les parents du fuyard, sa sœur et ses deux frères « au moins [pendant] trente heures », affirme leur avocat. La famille a été contrainte à déménager pour fuir les coups de téléphone incessants, les lettres de menace et les regards en coin des voisins.

Un ancien responsable d'Elf Aquitaine placé en détention provisoire

L'ANCIEN DIRECTEUR délégué d'Elf Aquitaine pour le raffinage et la distribution, Alain Guillon, a été mis en examen pour « recel aggravé d'abus de biens sociaux » et placé en détention provisoire, le 7 janvier, par les juges d'instruction Eva Joly et Laurence Vichnievsky. Agé de cinquante-sept ans, M. Guillon, déjà sous le coup de plusieurs mises en examen dans l'affaire Elf - ainsi que d'une interdiction de quitter le territoire français –, a vu son ex-épouse, Jacqueline Baroz, également mise en examen et écrouée dans le même dossier. Les nouvelles poursuites engagées contre M. Guillon apparaissent consécutives à l'envoi, par la justice suisse, d'informations faisant état de très importantes sommes d'argent extraites des comptes du groupe pétrolier français et dont l'ancien dirigeant aurait été le bénéficiaire.

Chargé, à Genève, de l'enquête sur les commissions versées par Elf et le groupe allemand Thyssen, en 1992 et 1993, en marge du rachat de la raffinerie est-allemande de Leuna et du réseau de stations-service Minöl, le juge suisse Paul Perraudin avait déjà émis un mandat d'arrêt international à l'encontre de M. Guillon. Ce dernier figure, en effet, sur la liste des bénéficiaires d'un versement occulte de 13 millions de deutschemarks (50 millions de francs), en provenance de Thyssen, en compagnie de plusieurs autres anciens dirigeants et collaborateurs du groupe Elf, dont l'omniprésent Alfred Sirven (Le Monde du 22 septembre 1999). Interrogé pour la première fois par la brigade financière le 5 juin 1997, M. Guillon avait assuré ne disposer que de son indemnité de chômage - depuis son licenciement d'Elf, en décembre 1993 - ainsi que de « revenus financiers de placements », à l'exclusion de tout autre revenu. L'ancien directeur a depuis été recruté par une grande compagnie pétro-

AVOIRS HELVÉTIQUES

Les investigations conduites en Suisse ont néanmoins établi, depuis lors, que l'ancien directeur du raffinage, qui eut à ce titre la haute main sur plusieurs des opérations aujourd'hui examinées par la justice, et qui dirigeait en outre les activités du groupe liées à la formule 1, avait disposé de deux comptes bancaires discrets, ouverts à Lausanne sous coud'une société-écran

panaméenne, Twohy Incorporated, et d'une fondation au nom approchant, Hytwo Foundation (Le Monde du 19 mai). Les éléments transmis par le juge Perraudin estiment au total à plus de 100 millions de francs les sommes ayant transité par ces comptes, dont l'essentiel proviendrait, selon l'enquête, des comptes d'Elf Aquitaine. Ouestionné par les juges français

le 28 septembre, M. Guillon avait cette fois reconnu disposer d'avoirs helvétiques, mais en affirmant qu'ils constituaient un complément de sa rémunération officielle chez Elf, dont le principe aurait été négocié lors de son entrée dans le groupe, sous la présidence de Michel Pecqueur, prédécesseur de Loïk Le Floch-Prigent. Après l'accession de ce dernier à la présidence, son bras droit, M. Sirven, aurait « tenu les engagements » précédents, expliquait M. Guillon. « Il avait été établi aue ma rémunération serait versée en Suisse pour des raisons de convention fiscale ». « Ce système de rémunération, indiquait-il alors, concernait la plupart des cadres dirigeants du groupe Elf et était très antérieur à la venue de M. Le Floch-Prigent. » Décédé en 1995, M. Pecqueur n'est plus là pour confirmer

ou infirmer cette version, M. Guillon a, par ailleurs, certifié que les « engagements de M. Pecqueur » avaient été posés par écrit et conservés en Suisse, mais il n'a pu véritablement préciser où, estimant au demeurant les montants perçus dans ce cadre à environ 26 millions de francs, et jugeant qu'une telle rémunération « n'était pas déraisonnable pour un cadre dirigeant ».

Dans son édition du 12 janvier, *Li*bération indique en outre que l'enquête française s'attacherait aux conditions incertaines dans lesquelles l'ex-épouse de M. Guillon a pu occuper un luxueux hôtel particulier dans le 16e arrondissement de Paris, détenu par une énigmatique société civile immobilière. Les enquêteurs auraient aussi dénombré un appartement parisien inoccupé, une propriété varoise et un chalet à Megève. Un autre détail est jusqu'ici resté inexploité : la première épouse de M. Guillon – deux fois divorcé – a figuré sur la liste des salariés de la filiale genevoise, Elf Aquitaine International (EAI), dont les policiers examinent depuis plusieurs mois les

Hervé Gattegno

Luc Leroux

SOCIÉTÉ

MNEF: Olivier Spithakis confirme les dires de Dominique Strauss-Kahn

Il reconnaît qu'une « régularisation administrative » a donné lieu à des documents antidatés

directeur général de la mutuelle étudiante, Oli-

Interrogé le 17 décembre par les deux juges d'instruction chargés de l'affaire MNEF, l'ancien Dominique Strauss-Kahn d'intervenir dans une négociation avec la CGE « en raison de sa crédi-

Le juge d'instruction parisien Armand Riberolles, chargé de l'af-

faire de la MNEF, a rendu, lundi 10 janvier, une ordonnance de re-

mise en liberté visant Bruno Pelletier et Eric Bérardengo, qui

avaient été mis en examen et incarcérés pour des faits de fausses

facturations. La justice les soupçonne d'avoir détourné plusieurs

millions de francs des caisses d'une filiale de la mutuelle étudiante

chargée des travaux d'impression pour leur profit personnel et celui

Par ailleurs, l'homme de confiance de M. Spithakis, Wilson Bihi-

Zenou, mis en examen et écroué, le 27 octobre 1999, dans le volet im-

mobilier de cette affaire, a été remis en liberté, à la fin du mois de

d'Olivier Spithakis, ancien directeur général de de la MNEF.

décembre, par la cour d'appel de Paris.

souhaité que figurent dans les

dossiers des ordres de mission ou

des lettres de commande. Dans ce

cadre, il est vraisemblable que j'ai

demandé à Philippe Plantagenest

de faire en sorte de procéder à

une régularisation administra-

Interrogé par les juges le 14 dé-

cembre, M. Strauss-Kahn avait,

lui aussi, reconnu qu'un certain

nombre « d'erreurs matérielles »

bilité ». Il a reconnu que des documents avaient été antidatés en affirmant qu'il s'agissait d'une simple « régularisation formelle ».

la version de son intervention, entre 1994 et 1996, dans le cadre de l'entrée de l'ex-Compagnie générale des eaux (CGE, devenue depuis Vivendi) dans le capital de RPD, qui regroupe une grande partie des filiales de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF), Dominique Strauss-Kahn a vu l'essentiel de ses dires confirmé par Olivier Spithakis, ancien directeur général de la MNEF (Le Monde du 16 décembre).

Interrogé le 17 décembre dans le cadre de ce dossier, M. Spithakis, actuellement incarcéré, a en effet justifié, devant les deux juges d'instruction parisiens chargés de l'affaire, Armand Riberolles et Françoise Néher, le recours aux services de M. Strauss-Kahn et les conditions dans lesquelles il avait perçu 603 000 francs d'honoraires. « Nous avons voulu, explique M. Spithakis dans sa déposition, nous adjoindre DSK pour la négociation et la philosophie juridique de l'opération. Sa crédibilité en tant que qu'ancien ministre de l'industrie et ses capacités de réflexion en tant qu'économiste devant nous permettre d'aller audelà d'un simple accord sur le béton. (...) Je n'avais pas besoin d'un juriste supplémentaire, j'avais besoin de quelqu'un qui sache mener les négociations. »

Questionné sur les documents antidatés figurant dans le dossier remis à la justice par M. Strauss-Kahn pour attester la réalité de

TROIS JOURS après avoir livré son intervention et qui lui ont valu une mise en examen pour « faux et usage de faux », M. Spithakis a estimé qu'il ne s'agissait que d'un problème formel. « l'ai sûrement demandé, a-t-il assuré, une régularisation administrative. Il m'est revenu qu'en matière d'honoraires, les corps de contrôle internes et externes ont toujours

Trois mis en examen remis en liberté

Olivier Spithakis m'a fait valoir que, pour des raisons internes, il serait souhaitable au'une lettre de commande soit rédigée. [...] J'ai donc recu cette lettre et v ai répondu, datant ma réponse du 19 décembre 1994. Je n'y ai pas vu quelque chose de délictueux, mais au contraire une régularisation formelle. » A l'en croire, il aurait

fourni aux juges ces pièces anti-

datées en toute bonne foi.

« J'avoue, a-t-il concédé, que je

n'avais plus à l'esprit un certain

M. Spithakis a, par ailleurs,

corroboré l'information livrée

par M. Strauss-Kahn selon la-

quelle il aurait été envisagé de le

rémunérer, dans un premier

temps, 1 million de francs, avant

de réduire ce montant d'environ

nombre d'erreurs matérielles. »

dentialité à ses subordonnés concernant le traitement menti avoir demandé à son ancours de l'été 1998, des annotatentative de fabrication, a poste-

Jacques Follorou

capital de RPD et sur un investissement commun sur le projet de la carte Campus. La MNEF et la CGE ayant abandonné en cours de route le deuxième volet de la négociation, le montant de la rémunération aurait, alors, été divisé par deux.

« EN RIEN CONFIDENTIEL »

Enfin, l'ancien directeur général de la MNEF a nié avoir imposé des consignes de conficomptable des honoraires versés à M. Strauss-Kahn, comme l'avaient affirmé son ancien directeur financier et le chef comptable de la MNEF. « L'intervention de DSK n'était en rien confidentielle puisqu'elle avait été évoquée, entre autres, en réunion de la commission permanente.» M. Spithakis a également décienne secrétaire de rajouter, au tions manuscrites sur des pièces du dossier DSK. Cette intervention pouvait laisser croire à une riori, de traces écrites du travail effectué par M. Strauss-Kahn, Version contestée par l'ancien directeur général. « Lorsque DSK m'a demandé de lui renvoyer certaines pièces, a-til expliqué, j'ai demandé à ma secrétaire de noter qu'on lui avait transmis les

Plus de 1 500 dossiers transmis à la commission sur la spoliation des juifs sous l'Occupation

Elle reçoit des demandes individuelles

DEUX MOIS après son installation officielle et sans avoir mené aucune action de communication. la commission chargée d'examiner les demandes d'indemnisation des victimes juives de spoliations pendant l'Occupation ainsi que de leurs descendants, a déjà reçu plus de 1500 dossiers, Parmi eux, près de 700 ont été reçus et transmis par la commission Mattéoli, chargée depuis 1997 de mener à bien une étude historique sur les spoliations des juifs de France, mais qui n'est pas compétente pour statuer sur les demandes d'indemnisation. D'autres dossiers ont été transmis par le secrétariat d'Etat aux anciens combattants, par la Caisse des dépôts et consignations, ainsi que par le Centre de documentation juive contemporaine. Selon son directeur, le préfet Lucien Kalfon, la commission présidée par Pierre Drai, ancien premier président de la Cour de cassation, reçoit actuellement « de vingt à vingt-cinq recours individuels chaque jour ». Les demandes émanent de survivants de la Shoah, ou de leurs

ayants droit. La commission Drai est composée de neuf « sages »: deux membres de chaque grand corps (Cour de cassation, Conseil d'Etat, Cour des comptes), deux professeurs d'université et une personnalité qualifiée, M. Adam Loss, ancien directeur du Fonds social juif unifié. Actuellement assistée de six magistrats rapporteurs, elle se réunit en séance délibérante deux fois par mois et traite une di-

zaine de dossiers par séance. La commission devrait voir ses movens renforcés à partir de la parution du rapport définitif de la commission Mattéoli, qui devrait intervenir début février. « L'objectif est de traiter à terme une trentaine de dossiers par séance », précise M. Kalfon. Les dossiers des personnes âgées requérantes devraient être pris prioritairement en compte.

RÉSEAU DE VÉRIFICATION

La commission Drai a mis en place un réseau de vérification des indemnisations déjà versées par la France au titre des dommages de guerre ou par l'Allemagne à la suite de la loi Brug dédommageant les pillages de mobilier et d'effets personnels par les Allemands. «La commission ne traite que les préjudices de biens matériels », précise M. Kalfon. Aucune instance n'a encore été mise en place pour statuer sur les rentes qui doivent être versées aux orphelins des déportés juifs, ainsi que l'a annoncé le premier ministre, Lionel Jospin (Le Monde du 16 novembre).

La commission Drai est « une commission administrative, souveraine et indépendante, en dehors de tout délai de prescription », explique son directeur. Ses recommandations, adressées aux administrations, aux banques et aux compagnies d'assurances, ne devraient être a priori susceptibles d'aucun recours.

Xavier Ternisien

avaient été commises et que la moitié. La négociation engadeux lettres avaient été antidagée entre la MNEF et la CGE tées. «A la fin de l'année 1995, portait, au début, sur l'achat d'une participation au sein du avait indiqué M. Strauss-Kahn,

L'immigration non européenne a augmenté de 55 % entre 1997 et 1998

« ÊTRE au plus près de la réalité ressortissants européens admis à 4149 entre 1997 et 1998. Les au*migratoire* »: c'est sur cette base que le groupe permanent chargé des statistiques du Haut Conseil à l'intégration (HCI) a souhaité placer ses travaux en rendant public, mercredi 12 janvier, son rapport pour l'année 1998. Le rapport tente de donner des statistiques sur les flux migratoires en France qui tiennent compte à la fois des entrées – avec les premiers chiffres exhaustifs sur les visas -, des séjours et des départs. Il met en évidence que les nouvelles dispositions les plus décriées par la droite parlementaire lors du débat sur la loi Chevènement sur l'immigration - carte de séjour « artiste », « scientifique » ou « culturelle » et l'« asile territorial » – ont eu peu d'incidences sur le nombre de titres délivrés par les préfectures.

« progression de l'immigration à vocation permanente » non européenne de plus de 55 %, passant de 62 000 en 1997 à 96 000 en 1998. Sur ce total, 51 000 l'ont été au titre des régularisations à la suite de la circulaire de 1997 et de la loi Chevènement sur l'immigration de 1998. Ce sont en majorité des titres de séiour d'un an et plus délivrés pour motif familial: la régularisation des conjoints et parents de Français, ou conjoints d'étrangers a augmenté de 22 % en 1998 par rapport à l'année précédente, tandis que le regroupement familial connaissait une hausse de 8 %. Les bénéficiaires d'une carte « vie privée et familiale » s'élevaient à plus de 2 500 personnes. Le nombre de séjourner de manière permanente

en France a baissé, lui, de 17 %. Autre catégorie en hausse, les demandeurs d'asile. En 1998, ce sont 22 375 premières demandes d'asile qui ont été enregistrées par l'Office français de protection des

teurs du rapport soulignent que cette baisse est « d'autant plus significative » qu'elle intervient après la circulaire de juillet 1998 qui demandait aux préfectures de ne pas opposer la situation de l'emploi aux étrangers diplômés en infor-

Le rapport du Haut Conseil à l'intégration rend public les premiers chiffres sur les acquisitions anticipées de nationalité française permises par la loi Guigou sur la nationalité de 1998. Au premier semestre de 1999, 13 764 jeunes âgés de 16 à 18 ans et 11 781 âgés de 13 à 16 ans ont fait la démarche auprès des tribunaux d'instance. Cette disposition nouvelle, en vigueur depuis le 1er septembre 1998, permet à tout jeune né en France de parents étrangers, résidant sur le territoire depuis cinq ans, d'acquérir de plein droit la nationalité française à l'âge de 18 ans. Il peut anticiper cette acquisition automatique entre l'âge de 13 et 18 ans (avec l'autorisation de ses parents avant seize ans). Pour l'année 1998, ils étaient 5 300 ieunes de 16 à Le rapport révèle d'abord une 18 ans selon le ministère de l'emploi et 6 800 selon celui de la justice, et 5 500 de moins de 16 ans selon les deux sources.

Premier bilan de la réforme de la nationalité

réfugiés et apatrides (Ofpra), soit une augmentation de 4,5 %. La progression est particulièrement soutenue pour les demandeurs originaires de l'ancienne Yougoslavie, de la République démocratique du Congo, ainsi que du Mali et de la Mauritanie.

Autre évolution notable, certaines catégories voient leurs effectifs diminuer: c'est le cas des immigrés admis au titre de « salariés » ou travailleurs permanents. Ces titres accordés par le ministère de l'emploi aux étrangers titulaires d'un contrat de travail sont en baisse de 9,5 %, passant de 4 582 à

matique afin de prendre en compte la pénurie dans ce secteur à la veille du bogue de l'an 2000. Cette tendance à la baisse est également notable chez les travailleurs saisonniers : le nombre d'autorisations temporaires de travail a ainsi baissé de 8 % entre 1997 et

Les titres de séjour institués par la loi de 1998 n'ont eu que peu d'impact. Seules 471 personnes se sont vu délivrer un titre « scientifique », et 85 le titre « profession artistique et culturelle ». Le rapport révèle également que sur les 1339 demandes d'asile territorial

déposées en 1998 auprès du ministère de l'intérieur, seules 8 ont été accordées, soit un taux d'octroi de 3,7 %. Ce titre avait été spécialement créé par la loi Chevènement pour protéger les étrangers réfugiés en France à la suite de persécutions émanant d'une autorité autre que l'Etat, et devait répondre en particulier à la situation des Algériens menacés par les islamistes. Or, sur les 982 demandes émanant de ressortissants algériens, seuls 6 titres ont été délivrés.

Le rapport du HCI innove, enfin, en fournissant des données plus complètes sur les entrées et les départs. Avec une progression de 14 %, ce sont plus de 2 millions de visas qui ont été délivrés en 1998, alors que le nombre de pays dont les ressortissants doivent demander un tel laissez-passer a diminué de dix. Avec des manifestations telle la Coupe du monde, ce sont les visas touristiques (inférieurs à trois mois) qui connaissent la plus forte progression (+ 300 000), mais les visas de long séjour sont en hausse « sensible » (+ 10 000). Cette dernière augmentation est due, en premier lieu, aux visas pour les étudiants, qui connaissent une poussée de 24 %.

DIFFICULTÉ DE COMPTAGE

Souhaitant répondre au besoin de produire des statistiques fiables sur les flux migratoires en France, le groupe permanent chargé des statistiques, présidé par Patrick Weil au sein du HCI, a fait, en conclusion de son rapport, quelques propositions pour remédier aux difficultés de comptage des étrangers. Les données concernant le nombre des titres de séjour délivrés chaque année sont collectées, d'une part, par l'Office des migrations internationales (OMI), qui comptabilise tous les séjours sauf les ressortissants européens, d'autre part, par le ministère de l'intérieur, qui ne compte que les adultes. Cette disparité des chiffres est source de confusion et de polémique. Il propose donc une « nomenclature commune » aux différents ministères concernés; une « adaptation prioritaire » du fichier AGDREF qui comptabilise les demandes de séjour, en en sortant les décès et les naturalisés; et une évaluation des départs d'étrangers du territoire français.

Sylvia Zappi

Le Parti socialiste pour une réforme des règles de l'IVG

LE BUREAU national du Parti socialiste a réclamé, mardi 11 janvier, l'allongement du délai légal pour l'interruption volontaire de grossesse (IVG) à quatorze semaines d'aménorrhée, au lieu des douze en vigueur aujourd'hui. La direction du PS rappelle, dans un document intitulé « Droit des femmes dans le domaine de la santé », que 5 000 à 6 000 femmes ayant dépassé le délai légal partent, chaque année, avorter

« L'allongement s'impose au regard des situations effectivement constatées, même si toutes ne s'en trouveront pas pour autant réglées », estiment les auteurs du document, Marisol Touraine et Michèle Sabban, secrétaires nationales, qui rappellent que le délai légal est de quatorze semaines dans « la plupart des pays européens ». Le PS souhaite également que la nécessité pour une mineure d'obtenir l'autorisation de ses parents avant

Trois anciens candidats FN renvoyés devant le tribunal

TROIS ANCIENS candidats du Front national aux élections législatives de 1997 dans les Alpes-Maritimes ont été renvoyés, mardi 11 janvier, devant le tribunal correctionnel de Nice, pour faux, usage de faux et escroquerie. Jean-Pierre Schénardi, secrétaire départemental, conseiller régional PACA et membre du bureau politique du FN, Pascal Desvignes et Jean-Pierre Gost, qui a démissionné du mouvement de Jean-Marie Le Pen et est actuellement conseiller municipal à Nice et conseiller régional sans étiquette, sont accusés d'avoir gonflé de 50 000 francs les comptes de campagne de leur fédération. Une information judiciaire avait été ouverte après le dépôt d'une plainte contre X pour manipulation par l'un des candidats, Robert Gazut, en conflit avec le mouvement qu'il a abandonné.

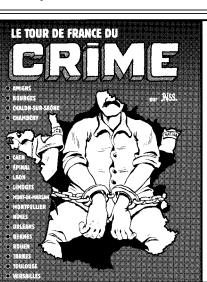
DÉPÊCHES

■ JUSTICE: une jeune femme de Cavaillon, qui avait jeté son nouveau-né dans un vide-ordures aussitôt après avoir accouché en secret, en 1994, a été condamnée, mardi 11 janvier, à Carpentras, à six ans d'emprisonnement par la cour d'assises du Vaucluse. La cour est allée au-delà des réquisitions de l'avocat général, qui avait demandé cinq ans d'emprisonnement, éventuellement assortis d'un sursis. L'enfant avait survécu, sa chute du 13e étage avant été stoppée par un bouchon d'ordures.

■ JUSTICE: l'association française des magistrats instructeurs (AFMI) a annoncé, lundi 10 janvier, qu'elle s'opposait aux projets de réforme d'Elisabeth Guigou au nom du « principe de l'indépendance de la justice ». L'AFMI, qui participe aux mouvements de boycott des audiences solennelles de rentrée des tribunaux, estime qu'« à l'exception notable du CSM, les projets de réforme de la justice n'ont pas d'autre but que celui de dissuader les magistrats d'exercer leurs fonctions en toute indépen-

■ FAITS DIVERS: une femme a été interpellée, mardi 11 janvier, après la découverte, la veille, des corps de trois nouveau-nés dans le congélateur de son ancien domicile, à Pithiviers (Loiret). La femme avait quitté le domicile conjugal en octobre pour s'installer en Bretagne. Les corps ont été découverts par son mari, qui avait décidé de vider le congélateur avant de déménager.

■ ISLAM : Jacques Chirac recevra à l'Elysée, jeudi 13 janvier, des personnalités religieuses du monde musulman en France, dont Dalil Boubakeur, recteur de la mosquée de Paris, Rabah Khelif, président de la mosquée de Lyon, Mustapha Sgiri, imam de la mosquée de Mantes-la-Jolie, et Soheib Bencheikh, grand mufti de Marseille. Le chef de l'Etat avait reçu, le 5 janvier, les vœux des représentants des grandes religions, mais aucun représentant de l'islam n'était présent, en raison des divisions de la communauté musulmane.



Dans les cours d'assises, c'est toute la société qui parle, grince, avoue, aime, méprise, hait, condamne, s'emporte, détruit, combat, se défend, le tout en quelques heures.

PHILIPPE VAL

En vente dans les kiosques, 30 F

RÉGIONS

E MONDE / JEUDI 13 JANVIER 2000 🗕

Le gouvernement annonce son plan de reconstruction

Retour sur les intempéries. M. Jospin devait présenter, mercredi 12 janvier, les mesures destinées aux régions sinistrées : allégements fiscaux, subventions, avenants aux contrats de plan. Deux comités interministériels d'aménagement du territoire seront consacrés à la reconstruction et à la marée noire

LE PREMIER ministre devait annoncer, mercredi 12 janvier, les mesures arrêtées par le gouvernement pour venir en aide aux régions touchées par les deux tempêtes des 26 et 27 décembre 1999 et par le naufrage de l'Erika, le 12 décembre, au large de la Bretagne. « Il y aura plusieurs étapes et plusieurs plans car il faut que nous prenions progressivement la mesure [de la catastrophe], avait déclaré, jeudi 6 janvier, Lionel Jospin, en visite en Dordogne. Il faut distinguer le court terme, le moyen terme et le long terme. » Le train de mesures du gouvernement s'inspire de cette philosophie: le dispositif annoncé mercredi, qui s'étalera jusqu'en 2006, n'épuisera pas, selon Matignon, l'effort des pouvoirs publics.

Le montant des sommes mobilisées par Matignon ne devait pas être rendu public mercredi : il sera fixé au vu de l'inventaire des dégâts, confié à un groupe interministériel, conduit par le préfet hors cadre Joël Lebeschu. Cet inventaire devrait être bouclé en mars. Les aides intéresseront les entreprises des secteurs d'activité les plus touchés : sylviculture, agriculture, ostréiculture. Elles s'adresseront directement aux particuliers et viendront soutenir l'effort des collectivités locales.

● Mesures fiscales et sociales. Pour les particuliers dans une situation précaire, le gouvernement devait proposer des délais de paiement d'impôts, de redevance télévision, voire des abattements dans les cas les plus difficiles. Le chômage partiel sera indemnisé pour les salariés d'entreprises dont l'activité est interrompue. Pour les entreprises, les agriculteurs, les conchyliculteurs et les sylviculteurs,

Lionel Jospin annoncera des prêts bonifiés à 1,5 %, des délais de paiement, ainsi que des dégrèvements pour le paiement des cotisations so-

● Subventions. Le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) serait abondé à hauteur de 400 millions de francs. Il servira à la remise en état des équipements collectifs participant au développement local. Le Fonds d'intervention et de soutien à l'artisanat et au

commerce (Fisac) soutiendra l'effort de reconstruction dans ce sec-

eur.

◆ Contrats de plan. Des avenants seront ajoutés aux futurs contrats de plan entre l'Etat et les régions, actuellement en cours de signature pour la période 2000-2006. Aux 120 milliards de francs qu'il a déjà accordés aux régions, l'Etat ajoutera des sommes supplémentaires. Le montant de ces avenants sera arrêté lors d'un comité interministériel d'aménagement et

de développement du territoire (CIADT), qui se tiendra fin mars ou début avril, après l'établissement d'un inventaire précis des mesures retenues région par région. Ces avenants auront trait aux actions nouvelles rendues nécessaires dans le domaine de l'agriculture, des PME, du commerce et de l'artisanat, du tourisme, de la culture, de l'aménagement du territoire et de l'environnement et de la jeunesse et des sports. Les sommes débloquées par l'Etat dépendront également de l'ef-

fort que consentiront, de leur côté, les régions.

Aides européennes. Le gouvernement a prévu de mobiliser une partie des fonds agricoles du Feoga (qui atteint un montant total de 35 milliards de francs sur sept ans entre 2000 et 2006) pour des mesures de soutien au monde rural. Le Fonds social européen (FSE), d'un montant total de 4 milliards de francs, sera également utilisé en partie. Ces fonds étaient déjà mis à la disposition de la France. La

Commission européenne aurait, en revanche, refusé de débloquer des fonds supplémentaires pour faire face à l'état d'urgence.

● Collectivités locales. Le gouvernement aidera à la reconstruction des biens non assurables des collectivités locales et à la restauration du patrimoine hsitorique endommagé. Il a déjà débloqué 100 millions de francs pour ces chantiers. Mais le coût total s'élèverait à plusieurs milliards. Des mesures sur la TVA étaient encore à l'étude mercredi matin.

● Mesures spécifiques. Un ajustement des indemnités au titre des calamités agricoles sera prévu. Dans le cadre d'un plan d'ensemble pour la forêt, le gouvernement prévoit d'inciter à une plus grande valorisation du bois dans la construction et dans la production d'énergie (bois de chauffage). Dans le domaine de l'énergie, il sera établi un plan pluriannuel d'enfouissement des lignes EDF moyenne et basse tension.

• Marée noire. Un CIADT exceptionnel se tiendra fin février. Il décidera les mesures de solidarité nationale et d'accompagnement nécessaires aux collectivités et aux activités touchées par la marée noire, en particulier dans les domaines du tourisme, de la pêche et de la conchyliculture, du développement local, de la réhabilitation environnementale des sites. Ce CIADT serait couplé avec un comité interministériel de la mer (CIM), lui aussi exceptionnel (le dernier date du 1er avril 1998). Le ministère de l'environnement souhaite également une enveloppe totale de 100 millions de francs pour financer le plan Polmar.

> Benoît Hopquin et Béatrice Jerôme

Le « contre-conseil » de Matignon

AU CONSEIL des ministres à l'Elysée, présidé par Jacques Chirac, mercredi 12 janvier, on ne parlera pas de l'essentiel. Pas de projet de loi. Pas de communication du ministre de l'intérieur sur le dernier bilan des tempêtes. Quelques nominations individuelles et... l'adaptation du code de santé publique à Wallis-et-Futuna. L'essentiel sera débattu, et surtout annoncé, quelques heures plus tard, à l'occasion d'une réunion exceptionnelle de ministres à Matignon, sous la présidence de Lionel Jospin. Et hors la présence du chef de l'Etat. Le premier ministre ne pouvait choisir plus fort symbole pour signifier à l'opinion que, si la compassion et la sympathie relèvent du domaine partagé entre les deux têtes de l'exécutif, c'est le gouvernement, et lui seul, qui décide, agit, finance et assume les conséquences des intempéries.

A Matignon, on ne cache plus son agacement devant ce qui est interprété comme un « marquage » systématique de M. Jospin par M. Chirac. Depuis trois semaines, de nombreux micro-incidents ont émaillé la cohabitation. M. Jospin n'a pas apprécié que M. Chirac s'invite, mardi 28 décembre, dans les journaux télévisés du soir, quelques instants seulement après un tête-à-tête entre les deux hommes à l'Elysée, où le chef de l'Etat ne l'avait pas informé de ses intentions. Lors du précédent conseil des mi-

nistres, mercredi 5 janvier, il a été furieux de voir M. Chirac s'attribuer par avance le bénéfice des droits d'auteur sur la création d'un « fonds social » ou de mesures accordant des « délais et des facilités de paiement des dettes fiscales, sociales, voire bancaires » pour les victimes les plus touchées par les intempéries, auxquelles réfléchissait le gouvernement.

« RÉORGANISER LA DISTANCE »

A l'Elysée, on s'est irrité de la venue à Limoges de Lionel Jospin, jeudi 6 janvier, quelques jours seulement après un déplacement du chef de l'Etat dans ce département de la Haute-Vienne. Ce détour, ajouté au dernier moment au programme du premier ministre qui se rendait en Dordogne, avait permis à M. Jospin d'adresser un message politique très clair. «Le gouvernement n'est fondamentalement qu'action (...) Nous ne sommes pas là seulement pour prendre la mesure du drame et de l'émotion collective. Nous avons vocation à réparer et à réformer durablement », avait-il déclaré devant l'ensemble des élus réunis dans la salle des fêtes de la mairie (Le *Monde* du 8 janvier). Interrogé quelques instants plus tôt sur la proposition de fonds social, formulée la veille par M. Chirac, M. Jospin avait répondu, dans un sourire ostensible: « Je suis toujours heureux quand le président de la République

nous accompagne dans nos efforts et notre travail. » Deux jours plus tard, le chef de l'Etat se rendait sur sa terre d'élection, la Corrèze voisine, pour une « visite privée » très médiatisée, qui lui permettait d'occuper à son tour l'actualité sur le front des tempêtes.

« C'est la stratégie du sparadrap : Jacques Chirac a sauté dans les bras de Jospin, qui ne sait plus comment s'en déharrasser. Son problème aujourd'hui, c'est de réorganiser la distance », analyse un des proches du premier ministre. En décidant d'organiser, le jour même du conseil des ministres, une sorte de « contre-conseil » à Matignon, le chef du gouvernement franchit un pas important dans la confrontation. Il touche au fonctionnement institutionnel de la cohabitation, en réduisant l'une de ses instances essentielles au rôle de coquille vide. A l'Elysée, pour l'instant, on minimise cette initiative, en soulignant que les mesures annoncées par M. Jospin ne sont pas d'ordre législatif. De part et d'autre, on prépare la prochaine étape, celle de la reprise de la session parlementaire, mardi 18 janvier. A Matignon, on n'exclut pas l'organisation d'un débat parlementaire sur les intempéries à l'Assemblée nationale. De cette enceinte là aussi, le

Pascale Robert-Diard

Le Marais poitevin a été emporté par le vent

LE MAZEAU (Vendée)

de notre envoyé spécial Ici, la tempête s'est acharnée sur les peupleraies, prenant pour cible les arbres les plus hauts, comme s'il

REPORTAGE_

« Si des incitations à l'élevage avaient été prises, on n'aurait pas une telle catastrophe »

fallait mettre à bas l'arrogance. Les colosses gisent, et les racines, déchirant le sol, ont soulevé d'énormes mottes de terre. Impossible de progresser en barque sur les canaux. Tout est obstrué. Le Marais poitevin ressemble à un gigantesque chantier. Un homme manie une tronçonneuse au milieu du désastre, et son travail paraît dérisoire. La parcelle, bordée de peupliers et de frênes têtards, est celle de son grand-père, parti en maison de retraite au début de l'hiver. « Il vaut mieux qu'il ne voit pas le spectacle », commente l'homme.

Une tache immense attend les riverains. « Les gens sont encore traumatisés. Un étrange bourdonnement montait du Marais, puis on a entendu les arbres qui tombaient un à un », raconte un témoin de la soirée infernale du 27 décembre. « C'est une catastrophe écologique », lance Marcel Moinard, du syndicat du Marais mouillé, qui rassemble les riverains. Dans certaines parcelles, jusqu'à 70 % des arbres sont tombés (voir aussi les photos en première page de notre supplément La tempête des tempêtes). Une urgence : désobstruer pour éviter les crues, permettre aux exploitants d'accéder aux prairies, et remettre les canaux en état avant la saison touristique. « Seuls, on n'y arrivera pas, poursuit Marcel Moinard, il faut que l'Etat intervienne avec du matériel spécialisé et des bûcherons qualifiés. C'est un travail dangereux. » Le réseau hydraulique est sûrement atteint aussi, il va falloir ici consolider, là remettre en forme les rives, replanter les bordures en peupliers et frênes têtards, l'arbre symbole du Marais.

Le Marais poitevin est une des régions naturelles les plus fragiles, la deuxième zone humide (97 000 hectares) de France, répartie sur deux régions et trois départements. Mais c'est aussi un terroir, fruit de l'intelligence humaine, qui, pour conquérir naguère de nouvelles terres, a tissé un maillage hydraulique minutieux. « Le Marais a été aménagé par l'homme, mais il s'est établi un écosystème, reconnu utile pour la collectivité », explique Christian Errath, de la coordination des écologistes. En fait, depuis le début des années 70, ce territoire, voué depuis toujours à l'élevage, avec son paysage si particulier de prairies, entourées de fossés, bordés de frênes têtards, est soumis à la pression de l'agriculture intensive. Les prairies naturelles ont été « retournées », des drainages enterrés, l'élevage a reculé et la céréalisation a gagné le Marais desséché, puis le Marais mouillé. « Nous sommes une région céréalière, nous n'avons pas honte de le dire », insiste Jean-Luc Robineau, exploitant, responsable FDSEA. « Cette zone humide est incompatible

avec les céréales. Si la prairie s'est imposée dans le passé, c'est parce qu'elle supporte les crues et les nappes phréatiques près du sol », répondent les écologistes.

Le Marais poitevin rétrécit comme une peau de chagrin. Plusieurs cartographies officielles de l'occupation du sol, réalisées par satellite en 1986, 1992 et 1997, le démontrent. Si la prairie reste homogène dans certaines zones, elle apparaît dispersée dans d'autres, qui ont été céréalisées, perdant ainsi, selon les écologistes, sa fonction. Elle ne représenterait plus que 35 % de la surface totale.

« DES ERREURS DE GESTION »

Au début des années 80, beaucoup de petits propriétaires, délaissant l'élevage, ont transformé leurs prairies en peupleraies. La popiliculture, subventionnée, est devenue un appoint économique non négligeable. « C'est le bas de laine, pour marier sa fille ou acheter la voiture », précise Christian Errath.

Ce sont ces peupleraies qui ont été touchées par la tempête. Dédai-

gnant les jeunes plantations, le vent a pris comme un malin plaisir à s'attaquer aux gros arbres, en bout de croissance, prêts à être exploités. Des efforts réduits à néant. On a planté les arbres autant sur la tourbe, un sol instable, que sur sol calcaire, plus résistant. Surtout, les racines du peuplier se développent en surface, et non en profondeur. Cela explique l'hécatombe. « Les prairies ne sont pas faites pour faire « brouter » les peupliers. La popiliculture est devenue intensive, il se développe des parasites qu'il faut traiter, et cela provoque de la pollution. Si des incitations conséquentes à l'élevage avaient été prises, on n'aurait pas une catastrophe de cette dimension. On a commis une erreur de

Il y a aussi la perte économique. « Ces plantations n'étaient pas assurables. Les Maraichins sont découragés. Ils ont peur pour la valeur foncière de leurs terrains. L'hectare a chuté, de 20 000 francs en 1970 à 6 000 francs aujourd'hui, affirme Marcel Moinard, qui s'interroge sur la mutation du Marais: de plus en

gestion », estiment les écologistes.

plus souvent, nous prenons de plein fouet les tempêtes, à cause de cette mise à nu du sol; il n'y a plus de pro-

L'assèchement « galopant » du Marais poitevin ainsi qu'un projet d'autoroute (A 83), reliant Nantes à Niort, menaçant la région, abandonné aujourd'hui, mais qui resurgit avec une éventuelle bretelle autoroutière (A 831) traversant le Marais, ont incité le gouvernement, en 1991, à suspendre le label du parc naturel régional, qui avait été créé en 1979. « L'échec du point de vue de la gestion de l'environnement est flagrant », estime Yves Le Quellec, président de la Coordination pour la défense du Marais poitevin. Depuis un parc interrégional, « donnant l'illusion aux élus au'ils protègent l'environnement, alors qu'ils sont sous la pression des agriculteurs », selon les écologistes, a été mis en place. Le coup de vent exterminateur du 27 décembre incitera-t-il toutes les parties prenantes à se réunir autour d'une table ?

Régis Guyotat

12 / LE MONDE / JEUDI 13 JANVIER 2000

NOMINATIONS

DIPLOMATIE

Alain Rouquié a été nommé ambassadeur au Brésil, en remplacement de Philippe Lecourtier, qui vient d'être nommé ambassadeur au Liban, par décret publié au Journal officiel du 6 ianvier.

[Né le 11 février 1939 à Millau (Aveyron), Alain Rouquié est docteur ès lettres, agrégé d'espagnol et diplômé d'études approfondies de sciences politiques. Il a été notamment chargé de recherche (1975-1981), puis directeur de recherche à la Fondation nationale des sciences politiques, étant parallèlement consultant permanent pour l'Amérique latine au Centre d'analyse et de prévisions du Quai d'Orsay (1981-1985). avant de devenir ambassadeur au Salvador (1985-1988), puis au Mexique (1989-1992), directeur d'Amérique au ministère des affaires étrangères (1992-1996). Depuis septembre 1996, Alain Rouquié est ambassadeur en Ethiopie.]

Henri Vidal a été nommé ambassadeur à Sainte-Lucie, en remplacement de Claude Losguardi, par décret publié au Journal officiel du 6 janvier.

[Né le 26 avril 1938 à Poitiers (Vienne), Henri Vidal est licencié ès lettres, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA (1966-1968). De juin 1968 à juin 1972, il est affecté au ministère des affaires sociales, à la direction de la population et des migrations, avant d'être détaché au ministère des affaires étrangères. Il est ensuite en poste à Kinshasa (1974-1977), à Helsinki (1977-1981), à Djakarta (1981-1986) et à l'administration centrale du Ouai d'Orsay, avant d'être ambassadeur en Bolivie (1990-1994), puis en République dominicaine (1994-1998) et, parallèlement, aux Bahamas (1997-1998). Depuis février 1998, Henri Vidal était chargé de mission à l'inspection générale du ministère des affaires étrangères.]

Jean-Guillaume Bart a été nommé danseur étoile du Ballet de l'Opéra de Paris par le directeur de l'établissement, Hugues Gall, mercredi 5 janvier, à l'issue d'une représentation de La Belle au bois dormant à l'Opéra-Bastille.

[Né le 7 janvier 1972, Jean-Guillaume Bart a commencé à danser à l'âge de sept ans au conservatoire de Pierrefitte (Seine-Saint-Denis) et a intégré l'Ecole de danse de l'Opéra de Paris en 1982 et le corps de ballet en 1988. Il en a gravi tous les échelons jusqu'à la promotion de premier danseur, le 23 décembre 1996. Jean-Guillaume Bart avait été distingué par le Cercle Carpeaux en 1995 et par l'Association pour le rayonnement de l'Opéra de Paris en 1996.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Christine et Vincent LAHUEC laissent à Tiphaine

la joie d'annoncer la naissance de sa

Alix, Eugénie,

le 17 décembre 1999.

14, rue Hoche,

Olivier et Sara de FROUVILLE

sont très heureux d'annoncer la venue au

Dimitri,

le mercredi 5 janvier 2000.

9, place Charles-Michels, 75015 Paris.

Isabelle DURIEUX-NEBOT

Francis NEBOT ont le bonheur de faire part de la nais-

Isadora Victoria.

le dimanche 9 janvier 2000.

avenue du Maréchal-Lyautey,

Anniversaires de naissance

Emmanuelle ANDRÉ

13 janvier 1979 - 13 janvier 2000.

« Nous t'attendions, le cœur battant Enfin, tu es parmi nous.. Tu es tout ce que nous désirions le plus au monde ! Toute notre joie.. Par toi, l'univers a un sens profond, l'amour (celui voué à tout embrasser) accroît son mystère! »

Jean-Baptiste Reddé

Pacs

Georges SCHMIDT

Alexandre (Carlos)

- Après vingt ans de vie commune et

ont fait enregistrer leur Pacs à Paris-19°, le 23 décembre 1999 sous le numéro 57

Malgré la modestie et la discrétion du résultat, ils adressent leurs vifs remerciements à tous ceux, de notre collectif à M^{me} Guigou, grâce à qui le Pacs a pu être obtenu envers et contre tout. Beau succès pour une belle persévérance, et vive la mémoire du prince Guillaume d'Orange..

<u>Décès</u>

 – M^{me} Catherine Lacroix-Kakafian son épouse, Ashkaine et Jimmy Melson,

Lenka-Akabie et Jeroem Mugteren,

ses filles. Ardash et Maroush ses petits-enfants.

ses frères. Ses neveux et nièces, Et toute la famille.

La communauté arménienne ortho-

Sarkis, Haig, Georges, Aram Kakafian,

Le monde artistique, Et ses amis du monde entier, ont la douleur de faire part du décès du

ARDASH.

diplômé du Conservatoire national supérieur des beaux-arts de Paris, architecte DPLG,

survenue le 6 janvier 2000, à l'hôpital de

La cérémonie religieuse œcuménique aura lieu le samedi 15 janvier, à 11 heures en l'église arménienne Saint-Jean-Baptiste, 15, rue Jean-Goujon, Paris-8°

Cet avis tient lieu de faire-part

- M. Elias Attal, Anny et Lucien Marek Guy et Martine Attal,

Isabelle et Ludovic, Simone Attal et Kjeld Nilsson, Maud et Harry Lasry, Thierry et John

Michèle et Patrick Souffir

et Camille. Lizzie Marek et Axel Vayssière,

Yves et Sophie Marek. Charlotte et Maximilien, ont la douleur de faire part du décès de leur très chère et regrettée épouse, mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

Ida ATTAL

survenu le dimanche 9 janvier 2000, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques ont eu lieu le lundi 10 janvier, au cimetière parisien de Pantin Les prières de huitaine auront lieu le samedi 15 janvier, à 9 h 15, à la synagogue de la rue de la Victoire, à Paris-9°.

22, avenue Emile-Zola,

M. et Mme Daniel et Jacqueline Caux, M. et Mme Charles et Martine Platel,

ses enfants, Sébastien et Aurélie Platel, ses petits-enfants,

Le pasteur René Caux, Mme et leurs enfants. ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jane CAUX,

survenu le 9 janvier 2000, dans sa quatre

Ils associent à leur émotion le souvenir

CARNET

André CAUX. décédé le 26 janvier 1982.

La cérémonie religieuse sera célébrée dans l'intimité familiale, le jeudi 13 janvier, à 9 heures, en l'église Saint-Mathieu de Bures-sur-Yvette (Essonne), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière des Batignolles.

10, rue des Quatre-Vents, 75006 Paris.

Mme Michel Clavel, née Geneviève Palluat de Besset.

sa femme, M. et M^{me} Thierry Clavel, Béryl, Constance, Alexandre, M. et Mme Arnaud Carpentier, Sarah, Adrien, M. et M^{me} Didier Clavel,

Olivia, Stanislas, Marine, ses enfants et petits-enfants. Ses frères et sœurs, Et toute sa famille

font part du rappel à Dieu de

M. Michel CLAVEL, le dimanche 9 janvier 2000, à Paris

Une messe sera célébrée en l'église Sainte-Clotilde, à Paris-7°, le vendredi

14 janvier, à 10 h 30. L'inhumation aura lieu au Pizou

(Dordogne), dans l'intimité familiale.

Mme Suzanne Colonna d'Istria.

M. et Mme Lucien Triponel. M. et Mme Vincent Triponel et Alexandre.

M^{Ile} Vannina Triponel et M. Julien Rachez, ses enfants, petits-enfants et arrière-petit-

Les familles Colonna d'Istria, Wagner, Bec, Zuchner, Sipp, Liotte, Paoletti et alliées.

ont la tristesse de faire part du décès de M. Antoine

COLONNA d'ISTRIA, survenu le lundi 10 janvier 2000, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 13 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre-le-Jeune-Catholique, à Strasbourg (Alsace).

Cet avis tient lieu de faire-part.

4. quai Charles-Altorffer.

Claude Jadé, Ses enfants, ses gendres, Et ses sept petits-enfants, ont la grande tristesse d'annoncer que

Nicole JADÉ,

née BÉRA, a rendu son dernier souffle de vie le 9 janvier 2000, à Paris, dans sa soixante-

Depuis dix mois, elle souffrait d'un cancer généralisé qui l'a entièrement

Avec douceur, humilité et bonté, elle a consacré sa vie à sa famille, et par l'efficacité de son professionnalisme médicosocial, a pu soulager les peines, les douleurs, les détresses des personnels du onde du travail

L'inhumation a eu lieu le 12 janvier, à Savins (Seine-et-Marne), dans l'intimité familiale

Sa mémoire sera évoquée lors d'une messe qui sera célébrée le 15 janvier, à Cambrai (Nord).

6, rue du Château-d'Eau, 77650 Savins.

Offre à retourner au Monde: Service Abonnements, 24 avenue du Général-Leclerc

Jean-Claude Janet, Laurent et Pierre-Antoine Janet. Jean-Christophe Bouissou, ont l'immense tristesse de faire part du

Jeannine JANET. née FRÉJAVILLE,

survenu le 9 janvier 2000.

décès de leur épouse et mère,

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 17 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Vincent-de-Paul, place Franz-Liszt,

Cet avis tient lieu de faire-part.

24, rue des Petits-Hôtels,

Anne-Marie Leriche, a la douleur de faire part du décès de

Mathilde LERICHE.

survenu le 9 janvier 2000, à quelques

La cérémonie religieuse sera célébrée le 13 janvier, à 15 heures, en l'église Saint-François-Xavier, place du Président-Mithouard, Paris-7

rue du Sommerard. 75005 Paris. (Le Monde du 12 janvier).

- M. et Mme Morin, ses enfants. Eliane Morin, Evelvne Morin ses petites-filles,

Sa famille.

ont la tristesse de faire part du décès de

Anna MIGNON, chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 9 ianvier 2000 dans sa cent cinquième année, à la maison de retraite du Cosac. à La Charité-sur-Loire

La cérémonie religieuse sera célébrée, le vendredi 14 janvier, à 14 h 30, en l'église Saint-Pierre de Nevers, et sera suivie de l'inhumation au cimetière de Nevers.

1, rue La Bruyère, 91600 Savigny-sur-Orge.

Marcel et Janine Peyre,

Lise Peyre, Vincent Peyre et Hanna Malewska Peyre, Didier Peyre et Maria Elena Viera de

Carvalho, Claude Peyre-Brellier,

Martine et Dieter Metzing, Mireille et Albert Gueissaz, es enfants, Ses petits-enfants,

Ses arrière-petits-enfants, leurs conjoints et conjointes.

ont la douleur de faire part du décès de Marianne PEYRE, née DUPLESSIS-KERGOMARD,

dans sa quatre-vingt-dix-huitième année, le 9 janvier 2000.

Elle a rejoint, dans la paix, son mari Etienne († 1978), et ses deux fils, Jean-Claude († 1944) et François († 1996).

L'incinération a eu lieu dans la stricte intimité familiale.

Un service d'action de grâces aura lieu. le samedi 15 janvier 2000, à 15 heures, en la chapelle de la maison de retraite du Châtelet, 3 bis, rue du Bel-Air, à Meudon (gare SNCF Meudon-Bellevue).

CARNET DU MONDE TARIFS AN 2000 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE. ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 140 F TTC - 21,34 € TARIF ABONNÉS 120 F TTC - 18,29 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANCAILLES, PACS 550 F TTC - 83,85 € FORFAIT 10 LIGNES Toute ligne suppl. : 65 F TTC - 9.91 (THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 **COLLOQUES - CONFÉRENCES :**

2 01.42.17.39.80 + 01-42-17-38-42 Fax: 01.42.17.21.36 e-mail:carnet@

- Autun

On nous prie d'annoncer le décès du

agrégé de grammaire,

professeur émérite à l'université

de Paris-Sorbonne (Paris-IV),

vice-président de l'Académie

survenu à Autun, le 6 janvier 2000, dans

La cérémonie religieuse a eu lieu le mardi 11 janvier, en l'église de Saint-Pan-

sa quatre-vingt-sixième année.

taléon (Saône-et-Loire).

M^{me} Huguette Regnier,

Et de toute la famille.

35, route de Saint-Denis,

Le président,
 Le conseil d'administration,

Le directeur général,

L'équipe de direction.

survenu le 10 janvier 2000.

71400 Saint-Pantaléon-lès-Autun

Le président de la commission médicale

Les membres de la commission médicale.

L'ensemble du personnel du centre chirurgical Marie-Lannelongue,

M^{me} Jean-Yves TEXIER,

née Françoise PONTACQ,

La cérémonie religieuse sera célébrée

le vendredi 14 janvier, à 10 h 30, en

l'église Saint-Dominique, 18, rue de la Tombe-Issoire, Paris-14°.

Centre chirurgical Marie-Lannelongue,

- Le président du conseil d'adminis-

Ses collègues de l'Assistance publique Hôpitaux de Paris,

ont la tristesse de faire part du décès,

M^{me} Françoise TEXIER,

directrice d'hôpital détachée au centre chirurgical Marie-Lannelongue.

- Il nous a appris à tous à voir et à

Bruno ZEVI

Infatigable militant de l'architecture et

Remerciements

des libertés, il a été pour son élève, Lucia-

très touchées par les nombreux témoi

gnages d'amitié et de sympathie qu'elles

Louis CROS.

remercient de tout leur cœur ceux et celles

Vos présences, vos fleurs, vos mes-

sages, ont donné à votre ami la preuve de

votre attachement, et vous avez apporté à

Elles assurent de leur gratitude les doc-

teurs Chapron, Quenet et Mery, la direction, les personnels soignants et le service

de la Résidence Denis-Forestier, qui ont accompagné leur malade, tout au long de

son séjour, avec compétence, dévoue-ment, gentillesse et générosité.

Elles souhaitent qu'à travers le souve-

Messes anniversaires

nir de Louis Cros demeurent, entre tous,

les liens d'amitié tissés dans l'épreuve.

Alice BERTHELOT.

décédée accidentellement le 14 janvier

Une messe sera célébrée le samedi 15 janvier 2000, à 12 h 15, en l'église de

1996, à l'âge de vingt-deux ans.

Saint-Germain-des-Prés, à Paris-6°

qui se sont associés à leur chagrin

ses proches amitié et réconfort.

nous a quittés le 9 janvier 2000.

na Miotto, un maître extraordinaire

Mme Janine Cros,

ont reçus lors du décès de

et Sylvie,

133. avenue de la Résistance.

92350 Le Plessis-Robinson.

survenu le 10 janvier 2000, de

tration, Le directeur général,

directeur des services économiques.

ont le regret de faire part du décès de

De la part de

Martine,

- Il v a dix ans. professeur Claude REGNIER,

Henri FRAJERMAN

Que ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

Jean-Loup VICHNIAK

Anniversaires de décès

- Paris. Genève. Boston.

La vie a quitté

le 9 janvier 1994

Isabelle et Jacques Vichniac Âinsi que toute sa famille,

demandent à tous ceux qui l'ont aimé et l'ont connu de continuer à penser à lui.

- Le 13 janvier 1998,

Georges VIERS

Il est toujours présent dans nos pensées et dans nos cœurs.

<u>Conférences</u>

LE MOUVEMENT JUIF LIBÉRAL DE FRANCE (MJLF)

vous propose, dans le cadre de son cycle le conférences sur la pensée juive, la première intervention du

rabbin Daniel FARHI. sur le thème

« Que sont les sept lois de Noé ? » Jeudi 13 janvier 2000, à 20 h 15. Renseignements et réservations : MJLF, 11, rue Gaston-de-Caillavet, Paris 15°. Tél.: 01-44-37-48-48.

Centre de recherche sur la philosophie des activités artistiques contemporaines (UFR philo, université Paris-I-Sorbonne).

Le samedi, à 15 heures, salle Louis-Liard ou amphi Bachelard:

FORME, FORMALISME, ANTI-FORMALISME.

Gérard Labrot (amphi Bachelard), 15 janvier 2000 : « Un formalisme ambi

gu : le cas du "Gruppo N" ». Yves Michaud (salle Louis-Liard), 22 janvier 2000 : « Arguments anti-for-Alain Roger (amphi Bachelard),

29 janvier 2000 : « La forme, le schème et le symbole ». Renseignements: 01-40-46-31-68

Doctorats

- Le recteur Andrés Pedreño et la nmunauté universitaire de l'université d'Alicante (Espagne),

ont l'honneur de vous inviter à l'acte d'investiture comme docteur honoris causa du professeur Bernard Vincent, de l'Ecole des hautes études en sciences sociales de l'université de Paris, le 28 janvier 2000. dans le cadre d'un hommage aux chercheurs universitaires hispanisants français et européens du XXº siècle.

Le professeur Bernard Vincent sera présenté par les professeurs Angeles Sirvent, de philologie française, Enrique Giménez, d'histoire moderne, et Mikel de

Epalza, d'études arabes.

Félicitations, assistance prévue et adhésions : télécopie 00-34-965-903-672, e-mail : repuprotocol-a-ua.es

Soutenances de thèse

- Le 8 janvier 2000 à l'université Paris-IX - Dauphine, Claudie Baudino a soutenu une thèse de doctorat intitulée « Politique de la langue et différence

sexuelle ». Le jury, composé de Geneviève Fraisse, directrice de recherche au CNRS, et des professeurs Jacques Gerstlé (président, Paris-IX), Dominique Colas (directeur, IEP de Paris), Dominique Damamme (Paris-IX), Frédérique Matonti (Nantes) et Amy G. Mazur (Washington State University), lui a décerné le titre de docteur en science politique avec la mention Très Honorable et les félicitations du jury.

lbonnez-vous en Inderte

Vous faites arrêter votre Vous ne payez rien abonnement quand bon

vous semble Votre abonnement est prolongé chaque mois tacitement. Vous pouvez, bien sûr, le faire arrêter à tout moment en nous envoyant une

Vous vous abonnez au *Monde*: vos nom, prénom et adresse sont ce votre part. Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions de ces

Adresse

d'avance pavez rien d'avance, puisque le montant correspondant aux exemplaires servis pendant un mois n'est prélevé qu'au début du mois suivant. Cette formule vous permet en outre d'échelonner votre règlement au lieu

Vous êtes sûr de ne manquer aucun numéro

Après signature de votre autorisation de préfèvement et envoi de votre R.I.B. ou R.I.P., vous n'avez plus à vous soucier des règlements. Le Monde s'occupe de tout. De ce fait, vous ne courez plus aucun risque cause de simple oubli

l'ai bien noté

ou suivré mon abonnement

pendant mes vacances. Pour les vacances ou un déménagement, un numéro

Bulletin d'abonnement Offre à retourner au Monde: Service Abonnements, 24 avenue du General-Lecte 60646 Chantilly Cedex - Tel: 01 42 17 32 90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi □ **OUI**, je désire m'abonner au *Monde* pour ORGANISME CRÉANCIER **Le Illonde** 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris CEDEX 05 seulement 173 F par mois (26,37€) par prélèvement automatique TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER Important: merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier ☐ Mme ☐ Mile Code postal Ville NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne) Code Postal : Ville : J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal Le Monde. Je pourrai suspendre à tout moment mon service au journal Le Monde. DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER

faire suspendre

SPÉCIAL VACANCES:

exclusif: 0 803 022 021

Pour l'an 2000, devenez Citoyen du *Monde*

Abonnez-vous pour seulement ... Et entrez dans un espace privilégié d'information et de réflexion: actualité internationale. économique et politique, technologies, médias, sciences, art et culture... Chaque jour, passionnez-vous pour Le Monde

* Offre d'abonnement postal valable uniquement en France métropolitaine jusqu'au 29/02/2000.

HORIZONS

'EST un village serbe, à quelques kilomètres de Pec (Peja), à l'ouest du Kosovo. Un village isolé, menacé, assiégé. Gorazdevac. Un ghetto. Les blindés de la KFOR en protègent les limites, de sorte qu'il faut montrer patte blanche pour pouvoir y entrer. Trop d'Albanais meurtris, dit-on, rêveraient d'y mettre le feu. Des poules sur le bas-côté de la route, des enfants aux joues rouges, avec des bottes trouées et des regards farouches. Deux femmes en noir qui détournent leur visage, voûtées, sans âge. Une charrette tirée par un cheval, et chargée de fagots. Sur la petite place gardée par des

soldats italiens, un groupe d'hommes inactifs confèrent, s'engueulent, s'enflamment. Et après un moment de méfiance, crient à la face du visiteur leur terrible amertume. «On nous laisse crever comme des chiens. Ici, il n'y a plus ni eau, ni chauffage, ni électricité. On n'a plus de travail, très peu de nourriture. Plus de sucre ou de sel. Depuis combien de mois nos enfants n'ont pas mangé un fruit? On vit moins bien que des Africains.

– Pas de télé, pas de radio, y'a plus de piles. On ne sait pas ce qui se passe. Même dans le village d'à côté.

- On ne peut pas sortir, ils nous massacreraient tous. Pour le 3 moindre déplacement, il nous faut 5 un blindé et une escorte KFOR. Même jusqu'à notre église. C'est une

– Quand les Albanais traversent le village en voiture ou en car, ils font des signes et nous provoquent. Surtout leurs enfants. Les nôtres se cachent. Les petits n'osent même plus sortir seuls dans le village.

- Ouatre maisons de ma famille ont brûlé. Mais tout le monde s'en fout. Kouchner s'en fout. C'est pour eux qu'il travaille.

- Îl s'est passé des choses dans ce pays, mais à qui la faute? Pas à nous. Si j'avais commis des crimes, je ne serais pas resté ici. Les coupables sont partis là-haut...

- Certains disent que c'est à cause de Milosevic, moi je ne sais pas.

Alors tais-toi.

- On n'ose pas dire sincèrement ce qu'on pense de Milosevic, mais moi ie dis : c'est lui.

- En France, vous avez les Corses, les Russes ont les Tchétchènes, nous c'est les Albanais.

- Et vous, vous diriez quoi si des Algériens tuaient en France des soldats français? »

La discussion se tend. Les voix deviennent brutales, les yeux inquisiteurs. Ils ne sont plus que 750 dans cette enclave serbe. Leur détresse est palpable. Qu'est-ce qui les fait rester? Où réside leur es-

«L'espoir, c'est que nos jeunes puissent étudier normalement dans un lycée de Pec et qu'on reprenne la vie d'avant la guerre. Il faudra bien. - Ben, c'est pas près!

- L'espoir, il n'y en a pas trente-six. est que la nolice et l'armée vougoslaves reviennent. Elles peuvent pas nous laisser tomber. Il faut qu'elles réaffirment les frontières de la Yougoslavie. On peut pas laisser nos enfants grandir comme des pestiférés dans cette espèce d'Albanie. »

L'école est située à l'entrée du village. Grand bâtiment jaunâtre avec de vastes couloirs où circule un vent froid. Dans un coin, frêle et pâle, une vieille dame, réfugiée de Croatie et prise dans le piège de Gorazdevac, fait une petite lessive. « Un petit groupe d'exilés vivent dans des classes du premier étage et ça nous met encore plus à l'étroit, mais que faire? », déclare la directrice dans son bureau décoré d'icônes. Son sourire est affable mais elle se dérobe aux questions, cédant à son mari la charge de parler en son nom. Elle partage «tout ce qu'il pense », et il « sait », ayant dû s'improviser lui-même directeur de l'école secondaire qu'il a fallu créer en septembre devant l'impossibilité, pour une cinquantaine d'adolescents du village, de se rendre désormais en ville. « On se débrouille, dit-il avec une lueur de défi. On se débrouille même très bien. On a des cahiers, des crayons, des livres venus par convoi de Belgrade. On a juste eu un petit souci de professeurs puisque beaucoup ont quitté le Kosovo. Mais d'autres sont venus de Serbie pour nous aider. » Bien sûr, admet-il, cette situation ne saurait être que provisoire. « Nous sommes tellement minoritaires dans la région! Nous ne pourrons pas vivre éternellement assiégés. Vous savez, j'ai été enseignant pendant des années dans une école de Pec, entouré











Ecoles privées délabrées pour élèves albanais (en haut à gauche), école publique réservée aux Serbes (à droite) ; réunion clandestine d'enseignants albanais (en bas à gauche), salle des professeurs dans un lycée serbe (à droite)... Le Kosovo vécut pendant neuf ans sous le régime de la ségrégation scolaire.

L'utopie de l'école multiethnique

d'Albanais, et nous formions une famille. Il faut que cela redevienne ainsi. »

Une famille. Il ose ce mot, refusant obstinément de commenter le séisme de 1991 et l'exclusion des Albanais du système éducatif national. « Ce sont eux qui sont partis! Et d'abord, c'était une question politique! Un débat qui relevait du Parlement de Belgrade!» Le ton est cassant, le jugement sans appel. Mais on insiste. Puisqu'il est question de « famille », que ressentaitil, à l'époque, devant l'étonnante organisation d'écoles parallèles mise au point par ses collègues albanais dans des conditions semiclandestines et misérables ? « Misérables? s'exclame la directrice. N'exagérons rien! On n'était pas beaucoup plus payés qu'eux. Et eux, comme par hasard, ils étaient toujours mieux habillés que nous. Bizarre, non? » Ils n'en diront pas plus. Pas un mot sur la guerre, les massacres, les pillages et destructions de villages albanais qui obligent encore tant de familles de la région à vivre sous la tente. Pas une once de regret, une parole de compassion. Juste le vœu d'être associés dès que possible aux réunions d'enseignants afin de reprendre, si l'on peut dire, la vie en

« Jamais! », murmure, en quittant l'école, le jeune Albanais ayant servi d'interprète lors de la rencontre. « Car il y a quelque chose qu'un interprète ne peut pas traduire, c'est la haine. Omniprésente dans leur discours et dans leurs yeux. Qu'ils crèvent donc dans leur village! Jamais ils n'entreront dans nos écoles. » La haine, assurément, est dans les deux camps. Dans le portefeuille du ieune homme, une photo découpée dans un journal est chargée de l'entretenir à jamais : on y distingue un groupe de Serbes armés de fusils et posant fièrement devant leurs trophées de chasse: trois cadavres d'Albanais étendus à leurs pieds.

ÈS son installation, la mission des Nations unies (Minuk) que dirige Bernard Kouchner s'est saisie du dossier éducation. Il était urgent de déminer, réparer, reconstruire les écoles afin d'organiser, dès l'automne, une vraie rentrée scolaire (l'Unicef, coordonnant près d'une centaine d'ONG, fit un travail colossal). Il importait aussi de jeter les bases d'un nouveau système scolaire, et d'afficher, d'emblée, un principe intangible : la multi-ethnicité de l'école du Kosovo. «Les enfants des difféA l'exception de quelques enclaves serbes qui appliquent le programme scolaire de Belgrade, l'enseignement est désormais aux mains des albanophones qui refusent la cohabitation préconisée par la mission des Nations unies. Moins de 10 % des enfants issus des minorités

RÉP. FÉD. DĘ YQUGOSLAVIE Mitrovica ... SERBIE MONTÉN. PRISTINA devac KOSOVO SKOPJE ALBANIE MACÉDOINE

sont scolarisés

rentes communautés doivent pouvoir étudier côte à côte, dans les mêmes établissements, sans renoncer à leur langue d'origine, affirme Mark Richmond, chargé de ce dossier épineux. Nous ne voulons ni de ségrégation ni d'écoles ethniques. » L'orientation est claire. L'organisation plus aléa-A Pristina, il a fallu l'intelligence et le doigté de Greta Kacinarri pour in-

tégrer dans l'école primaire qu'elle dirige, à l'ombre de la mosquée d'un vieux quartier de la ville, 237 enfants turcs et 24 bosniagues. Leur présence était pourtant loin d'être souhaitée par les parents d'élèves albanais de retour dans la capitale. « Les Turcs ont toujours soutenu les Serbes, explique-t-elle, et je me suis longtemps demandé comment nous ferions s'ils voulaient venir à l'école. Alors j'ai pris les devants. J'ai rencontré séparément les enseignants turcs et albanais et je leur ai dit ceci: "Tous les enfants aui se présenteront dans mon école seront les bienvenus. A vous de réfléchir." Ensuite, j'ai organisé une réunion commune et, calmement, nous nous sommes organisés. Comme aucun Serbe ne s'est présenté, les Bosniaques ont renoncé à étudier dans cette langue et ont rejoint les classes de turc. Aujourd'hui, les 1 268 enfants partagent sans problème les mêmes locaux. »

A Pec, 150 jeunes Bosniaques (précédemment dans les écoles serbes) ont fait leur rentrée au milieu d'un millier d'élèves albanais de l'école technique, cornaqués par des professeurs bosniaques, et dotés de livres en provenance directe de Bosnie. « Notre langue ressemble évidemment à la langue serbe, mais notre culture est très différente! insiste un enseignant. Quelle chance de pouvoir auiourd'hui étudier dans sa langue maternelle sans aue cela impliaue une subordination au programme et à *l'idéologie de Belgrade.* » Pas un seul incident en cinq mois, souligne avec satisfaction Xhavit Collaicu, le directeur albanais de l'école. « La ségrégation a fait suffisamment de dégâts dans ce pays. L'école jamais ne sera un lieu de vengeance.»

Et pourtant... Au Kosovo, moins de 10 % des enfants issus de minorités sont aujourd'hui scolarisés. Serbes et Tsiganes ont trop peur. « Nous voilà mis dans le même sac : collabos, tortionnaires, salauds. Tous à l'index! Tous à abattre! », s'étrangle un jeune Rom, père de famille, réfugié dans un village de tentes, non loin de Pristina. « Nos enfants vont-ils hériter de l'infamie? Leurs racines sont-elles empoisonnées? Leur illettrisme forcé sera-t-il une sanction?»

Aucune école n'a encore vu le jour dans ces campements précaires où la plupart des Roms, accusés de collusion avec les paramilitaires serbes, ont dû se regrouper à la hâte, sous la protection de la KFOR. Et très rares sont les villages dans lesquels des petits gitans ont pu s'insérer à l'école. « Il faut mettre un terme à l'horrible suspicion, sinon autant avouer que la "multi-ethnicité" du Kosovo est une farce. Il faut établir la liste des criminels, réunir des preuves, faire marcher la justice. Elle seule nous sauvera. Elle disculpera la plupart d'entre nous, et alors seulement nous pourrons envisager de confier nos enfants à l'école communale. Aujourd'hui, ils seraient massacrés. »

ES Serbes, eux, se terrent. Et, pas plus que les Albanais, n'envisagent de faire cohabiter les enfants des deux communautés. Seules une poignée d'enclaves ainsi que la zone située au nord de Mitrovica, demeurée « ethnique- mente Bechir Murati, un enseignant

nais vont à la même école. Un village mixte de quelques centaines d'âmes, où les maisons et fermes des deux communautés alternent, en une mosaïque imprévisible. Un village à l'équilibre si précaire qu'on vous supplie de ne pas révéler son nom. Il suffirait de si peu, murmure-t-on, pour que le village s'enflamme et qu'on sorte les fusils.. Car en fait tout fonctionne, ou

presque, comme avant la campagne de l'OTAN : une vingtaine de jeunes Serbes dans une moitié du bâtiment de l'école, quelque deux cents Albanais entassés dans l'autre moitié. Au milieu, le mur de la honte, érigé à l'été 1992, pas encore abattu. Et des horaires de classes et de récréation différents, afin qu'enfants et professeurs se croisent le moins possible.

Réunis autour d'un vieux poêle, les traits tirés, une poignée d'enseignants albanais ont l'air fataliste. « La situation est comme figée dans la glace. Et c'est invraisemblable, com-

« Nos enfants vont-ils hériter de l'infamie ? Leurs racines sont-elles empoisonnées ? Leur illettrisme forcé sera-t-il une sanction?»

ment pure », bénéficient d'écoles et appliquent le programme de Belgrade. Ailleurs, les enfants restent enfermés dans les appartements. Ils seraient une cinquantaine, estime-ton, à Pristina, où ne demeurent plus qu'environ cinq cents Serbes. Plusieurs centaines sur l'ensemble du Kosovo. Le concept d'écoles « multiethniques » est bel et bien battu en

brèche. « Trop tôt! Beaucoup trop tôt!». affirment la plupart des enseignants. « Ouand Bernard Kouchner est venu visiter notre école, raconte Greta Kacinarri, je l'ai supplié de ne pas prêcher la réconciliation. Elle viendra en son temps. Occupez-vous plutôt de redonner aux gens un travail. Alors tout sera possible. La vie l'emportera. Mais ne forcez pas les événements!» Le patron de la Minuk en convient, qui a préféré faire construire à Plementina une petite école albanaise, plutôt que de contraindre la directrice d'une école fréquentée par les Serbes à y accepter des classes d'Albanais. Pragmatisme, revendique Bernard Kouchner, qui craignait des violences. Abdication, ont dénoncé certains, qui prônaient le coup de

Il existe un village, un seul, au cœur du Kosovo, où Serbes et Albaqui, pendant quelques mois, fut réfugié en France. On se côtoie sans se jeter un regard, mais notre sang bouillonne de rage et d'amertume. Comment osent-ils faire comme si de rien n'était? Les hommes d'Arkan ont recruté dans cette région ; des hommes masqués ont incendié nos maisons, un enfant de cinq ans a été brûlé vif. Nous avons tout perdu en fuyant en pleine nuit. Et six mois après, ils sont là, aux mêmes postes, impunis, et touiours dotés d'armes... »

Etrange situation. Et peut-être poudrière. Mais où l'école, malgré sa cloison intérieure, joue le rôle de pivot d'un équilibre précaire. Cœur battant du village et unique pôle d'espoir. Ultime rempart contre braises de violence.

Désœuvrés, deux adolescents à vélo se sont arrêtés près de nous. Visages fermés. L'avenir? Un haussement d'épaules. Et puis un coup de menton en direction d'une maison d'Albanais. « Ils pensent de nous ce que nous pensons d'eux.

– C'est-à-dire ? - On rêve de se tirer dessus. »

Annick Cojean

AUF nouveau rebondis-

sement, Augusto Pino-

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05 Tél.: 01-42-17-20-00. Télécopieur: 01-42-17-21-21. Télex: 206 806 F Tél. relations clientèle abonnés: 01-42-17-32-90 Internet: http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL '

Pinochet doit être jugé

chet devrait donc pouvoir rentrer chez lui en toute impunité. Il ne sera pas extradé vers l'Espagne, comme le demandaient le juge Garzon et la justice britannique depuis son arrestation à Londres, en octobre 1998. Politique, même si elle repose sur des arguments humanitaires - l'état de santé de l'ancien dictateur chilien -, cette décision est une régression dans la marche vers l'instauration d'une justice internationale supérieure à la loi des Etats. En se déclarant prêt à renvoyer Augusto Pinochet dans son pays avant d'être jugé, le gouvernement britannique ne met pas seulement fin à une procédure judiciaire qui avait surmonté jusqu'à présent tous les obstacles ; il porte aussi un coup d'arrêt à la consolidation de ce fameux « droit d'ingérence » qui tendait, sous diverses formes, à s'imposer dans le monde.

Les tribunaux britanniques avaient fait naître un grand espoir en autorisant, en octobre dernier, l'extradition de l'ancien dictateur. Pour la première fois, ils donnaient la force de la légitimité à un principe de justice sans précédent : aucun chef d'Etat ne pourrait désormais échapper aux conséquences de ses crimes, quel que soit le temps écoulé et quel que soit le lieu où il se trouverait. Contre les raisons d'Etat, un nouveau droit international imposait ainsi le devoir de rendre justice aux victimes. Au même moment, la mise en place des tribunaux chargés de juger les crimes commis dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda, puis la création d'une Cour pénale inter-

nationale confirmaient les progrès de ce droit. Certes, son application demeurait tardive, insuffisante, incomplète. Au moins tentait-on de sortir, comme l'écrivait dans Le Monde du 5 ianvier Mario Bettati. un des acteurs de cette évolution, « d'un ordre international où les massacres s'effectuaient dans le silence feutré des souverainetés protectrices des tyrans ». Dans le cas de Pinochet, ces massacres, on l'a peut-être oublié, n'étaient pas mineurs: des milliers de morts, des disparitions en grand nombre, des actes de torture.

Par la volonté du gouvernement de Tony Blair, le procès de l'homme responsable de ces crimes n'aura probablement pas lieu. Le grand âge et la santé fragile d'Augusto Pinochet ne sauraient convaincre : à cette aune, en France, ni le jugement de Philippe Pétain au lendemain de l'Occupation ni celui de Maurice Papon un demi-siècle plus tard n'auraient pu avoir lieu. Le communiqué du ministre de l'intérieur britannique intervient en outre à un mauvais moment, quelques jours avant le second tour de l'élection présidentielle chilienne, comme si Londres entendait peser sur le résultat de ce scrutin. Le geste britannique ne sera-t-il pas ressenti, à Santiago, comme une victoire par les pinochetistes, nostalgiques de l'ordre ancien?

Car c'est bien au Chili que se joue désormais la partie. Sauf à se résoudre à un piteux recul du droit des peuples face à celui des Etats, il faut que le procès d'Augusto Pinochet ait lieu. Mais dans son pays, là même où ses crimes furent commis. Tel est le devoir des démocrates chiliens.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau Directeur artistique : Dominique Roynette

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment Rédacteurs en chef : Alain Frachon, Erik Izraelewicz (Editoriaux et analyses);

Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux); Michel Kajman (Débats); Eric Fottorino (Enquêtes); nal); Patrick Jarreau (France); Franck Nouchi (Société); Claire Blandin (Entreprises); Jacques Buob (Aujourd'hui); Josyane Savigneau (Culture); Christian Massol (Secrétariat de rédaction) Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux : directeur délégué : Anne Chaussebourg Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs: Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994. Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*

Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises,
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Un gang de contrebandiers protégé par les Russes

A LA SUITE d'une longue enquête, la police américaine vient de découvrir à Vienne une importante organisation spécialisée dans les enlèvements de Russes blancs réfugiés dans les zones occidentales d'Autriche, et dans un trafic de cigarettes hongroises.

Suivant un accord passé en décembre 1948, les autorités soviétiques couvraient et favorisaient un important trafic de contrebande de cigarettes en provenance de Hongrie. En échange de cette protection, les membres du gang kidnappaient en Autriche occidentale les réfugiés d'origine russe désignés par les autorités soviétiques. On estime que durant l'été dernier trente enlèvements auraient ainsi été exécutés. Pour chaque réfugié livré à l'armée rouge les contrebandiers se voyaient octroyer une certaine période d'immunité pour leur trafic de cigarettes.

usait de stratagèmes, de drogues et aussi de la violence. Deux « kidnappés » furent ainsi entraînés en zone soviétique sous prétexte de participer à une opération de marché noir. Une autre fois, la victime fut endormie à l'aide d'un narcotique et emportée dans cet état à travers la ligne de démarcation. Un quatrième, qui tenta de fuir au moment de franchir la ligne de démarcation, fut arrêté par le feu ouvert par les sentinelles soviétiques.

Quant au trafic de cigarettes, il semble que les autorités soviétiques l'ont favorisé non seulement en tant que monnaie d'échange pour les enlèvements de Russes blancs, mais également comme source de devises, ces cigarettes hongroises étant vendues dans les zones occidentales contre dollars ou autres devises fortes.

(13 janvier 1950.)

Le Monde sur tous les supports

Adresse Internet: http://www.lemonde.fr

Télématique : 3615 code LEMONDE Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn) ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM: 01-44-88-46-60

Films à Paris et en province: 08-36-68-03-78

Sri Lanka à la recherche d'une paix introuvable

de Sri Lanka, Chandrika Kumaratunga, a promis la paix dans cette île de 18 millions d'habitants où la guerre a déjà fait plus de 55 000 morts. En moins de trois semaines, Colombo vient encore d'être le théâtre de trois attentats meurtriers (44 morts, plus de 100 blessés) et de l'assassinat d'un leader tamoul, dont le nom n'a fait que s'ajouter à la longue liste des hommes politiques victimes de la guerre. Et Mme Kumaratunga a elle-même échappé miraculeusement, quelques jours avant l'élection, à une opération suicide du LTTE (Tigres de libération de l'Eelam tamoul).

Est-elle aujourd'hui en mesure d'imposer la fin des hostilités alors qu'elle se dit persuadée que le chef du LTTE – qui lutte sans merci pour donner une patrie séparée aux 18 % de tamouls du pays – « ne veut pas de règlement pacifique ». Si cette affirmation ne manque pas de vraisemblance, le gouvernement, qui mène, depuis l'échec des négociations de 1995, une politique de guerre à outrance, veut-il, lui, la paix? La désaffection de la communauté tamoule, qui avait massivement voté pour Mme Kumaratunga en 1994, est l'expression de cette incertitude, de même que le soutien plus ou moins discret du LTTE à son opposant le plus sérieux, Ranil Wikramasinghe, chef du Parti national unifié (UNP), qui avait promis des pourparlers inconditionnels.

Pour parvenir à la paix, M^{me} Kumaratunga a besoin à la fois du soutien de l'opposition cinghalaise et de celle de la communauté tamoule. Or les deux lui manquent aujourd'hui et elle ne fait rien pour tenter de les obtenir, au contraire. Elle a violemment attaqué M. Wikramasinghe, en lui demandant de prouver sa sincérité dans son offre de solution au conflit. Quant aux Tamouls, ils ne risquent guère de revenir vers le gouvernement, notamment après le dernier couvre-feu, imposé à Colombo le 7 janvier dupellation de 1 200 personnes, dans leur immense majorité tamoules, alors que la police, comme l'armée, est essentiellement cinghalaise.

rant plus de douze heures, qui a entraîné l'inter-

Le plan de paix présenté en 1997 par Mme Kumaratunga, qui consistait à faire du Ŝri Lanka un Etat fédéral dans lequel le nord et l'est du pays, à majorité tamoule, auraient eu une large autonomie, aurait eu pourtant de quoi séduire si le gouvernement avait fait les efforts nécessaires, au moins auprès de l'opposition, pour le vendre. « Sans accord de la majorité cinghalaise (75 % des Sri-Lankais), aucune paix n'est possible, affirme un observateur qui veut garder l'anonymat, mais le problème est au'aucun des deux grands partis ne veut laisser à l'autre le bénéfice d'une éventuelle paix ». « Ce gouvernement croit sérieusement aux droits de la communauté tamoule mais il doit changer son attitude envers le LTTE, soutient pour sa part Jehan Perera, directeur du Conseil national pour la paix. Il considère le LTTE comme un mouvement terroriste de bandits. Comment peut-il envisager de faire la paix avec lui?»

Projection par Brian Cronin



UNE GUERRE SANS TÉMOINS

La question est d'autant plus pertinente que la communauté tamoule, si elle n'approuve pas et même condamne certaines actions du LTTE, n'ose pas s'en détacher de crainte que, la menace disparue, les autorités cinghalaises n'oublient leurs promesses. Majoritaires, si l'on en croit certains sondages, les partisans de la paix ont d'autant plus de mal à se faire entendre que la guerre se déroule sans témoins, comme si les autorités voulaient faire oublier ce conflit meurtrier dans lequel chaque côté s'autorise tous les coups. Plus inquiétant, elle profite à beaucoup de monde, à tel point que l'on peut se demander s'il existe une réelle volonté de résoudre le conflit. « La population est prête pour une solution, mais celle-ci requiert un véritable leadership politique », affirme M. Perera.

En attendant, le Sri Lanka s'épuise dans un conflit que tous les experts estiment impossible à gagner sur le seul terrain militaire. Après avoir échoué, au prix de lourdes pertes, à ouvrir une route terrestre entre la péninsule de Jaffna au nord et le centre du pays, l'armée, qui a perdu en cinq jours de novembre tout ce qu'elle avait mis plus d'un an à gagner, est de nouveau sur la défensive à Jaffna, où le LTTE fait de plus en plus sentir sa présence. La prise de Jaffna au LTTE, en 1995, avait marqué un spectaculaire succès du premier gouvernement Kumaratunga, mais celui-ci n'a pas su le transformer en une véritable victoire de nature à donner confiance aux Tamouls. La conduite des militaires, dont les excès ont été trop rarement réprimés, et l'incapacité des autorités à redonner une vie normale aux 300 000 Tamouls de Jaffna ont anéanti les espoirs nés de ce succès sans lendemain.

Pour sa part, le LTTE, enfermé dans une logique de terreur, coupé d'une bonne partie de la population tamoule, qu'il tient d'une certaine façon en otage, tuant toute personnalité modérée prête à discuter hors de son ombrelle, ne semble pas prêt au compromis. Dans ces conditions, les offres de dialogue de Mme Kumaratunga semblent bien creuses et, au contraire des perspectives de paix, c'est plutôt une intensification de la guerre et des attentats dans les villes qui se profilent.

Françoise Chipaux

La réforme des armées, un enjeu de la cohabitation

EN L'ESPACE de six mois, à deux reprises, le 14 juillet 1999 et lors de la récente cérémonie des vœux des armées à leur chef constitutionnel, acques Chirac a rappelé à l'ordre le gouvernement à propos de la réorganisation - radicale - de l'institution de défense, qui lui tient à cœur puisqu'il en a été l'initiateur en 1996. Par deux fois, le chef de l'Etat a mis en garde son auditoire sur « le contexte difficile », aussi bien international que politique, budgétaire et technique en France, dans lequel s'inscrit la professionnalisation des armées françaises et qui interdit un déclin de l'effort national de défense. Mais, à l'occasion du Nouvel An, il est allé plus loin encore en invitant le gouvernement à répondre aux « aspirations légitimes » de la collectivité militaire, « dans le respect des traditions humanistes et sociales qui sont celles de notre pays ».

Pourquoi le président de la République a-t-il tenu à marquer son territoire, au risque d'être accusé d'exploiter à des fins politiques les déficits - qui sont réels - d'une « révolution culturelle » des armées, dont l'aboutissement en 2002 coïncidera avec des échéances électo-

De fait, la « refondation », selon l'expression des états-majors, des armées françaises est au milieu du gué. Elle vient de franchir une étape cruciale. La première phase, qui a commencé en 1997 et qui s'est achevée fin 1999, a visé les forces ellesmêmes, sur la base d'une rétraction générale et très sensible du dispositif opérationnel. La seconde, entre 2000 et 2002, s'ouvre sur la nécessité de rationaliser l'environnement, non encore touché par la déflation, de ces mêmes forces, autrement dit les états-majors, les organismes de soutien et de formation en priorité.

C'est un effort sans précédent de contraction des effectifs et des moyens dans les trois armées, la gendarmerie restant globalement en marge de cette politique de dégraissage des structures et de modernisation des équipements parce qu'elle était déià la plus professionnalisée. Pour autant, si « l'armée ne rouspète pas », comme l'a dit le général Yves Crène, chef d'état-major de l'armée de terre, l'impatience croît dans les rangs devant l'absence de solutions susceptibles de remédier aux déficiences de cette réforme.

« UNF ATTENTION VIGILANTE » Les départs volontaires de cadres.

subventionnés par le versement de primes souvent coquettes, coûtent plus cher que prévu. Les embauches de personnels civils, censés remplacer les militaires, sollicités de tenir désormais des emplois plus opérationnels ou moins administratifs, ne sont pas au rendez-vous. Le taux de sélection des engagés, principalement dans l'armée de terre, s'est stabilisé : deux ou trois hommes volontaires pour un poste (ce qui ne témoigne pas d'une motivation exceptionnelle), mais cinq à six femmes pour un emploi (ce qui est encourageant, les femmes ne se destinant pas par hasard au métier militaire). Ceux qui, aujourd'hui, aspirent à porter l'uniforme découvrent, sur le tas, une autre réalité : la précarité de l'emploi, à savoir qu'ils sont menacés d'être rendus prématurément à la vie civile, comme l'observe François Trucy, sénateur républicain indépendant du Var, dans un rapport parlementaire, en soulignant la multiplication des carrières courtes et des contrats à durée déterminée.

Pour maîtriser ces problèmes,

que l'armée américaine et l'armée britannique ont elles aussi rencontrés, on a recours à la plus orthodoxe des politiques : on accroît les dépenses de personnels et. à enveloppe budgétaire stable, on tranche dans les crédits d'équipement et les moyens alloués à l'instruction individuelle du combattant et à l'entraînement collectif des unités. Certes, les nombreuses opérations extérieures dans lesquelles sont engagées les armées françaises sont autant de terrains de formation et d'expérimentation pour elles. Mais elles demeurent assez singulières, en ce sens que le métier de « soldat de la paix », chargé de séparer des belligérants, de réduire la violence et d'appuyer des actions humanitaires, conduit à désapprendre les tactiques du combat of-

A sa façon, M. Chirac a pressenti les aléas de sa propre réforme, et il n'entend pas se satisfaire d'un tel constat. Il a demandé au gouvernement de porter « une attention vigilante » à la qualité du moral des armées, s'il devait continuer à se dégrader après « les dissolutions des unités, les rotations accélérées, l'avancement perturbé, les rotations rapides en missions extérieures ». Autant de raisons cumulées qui pourraient faire surgir « un mécontentement significatif entre 2000-2002 », comme l'écrit le général Pierre de Percin de Northumberland, ancien inspecteur général des armées et responsable du groupe de liaison G2S, qui réunit, à l'Ecole militaire, nombre d'officiers généraux et supérieurs de l'armée de terre.

Le risque existe, en effet, que la ogique, poussée à l'extrême, de la professionnalisation induise, sinon une politisation des armées, du moins la revendication, nouvelle

chez les cadres, de moyens accrus de libre expression, autres que le seul relais actuel - par trop insuffisant - des conseils supérieurs de la fonction militaire, présidés par le

UN MOMENT DE VÉRITÉ

Parce qu'il se dit comptable de « l'osmose indispensable » entre la nation et son armée professionnelle, le chef de l'Etat en profite pour réclamer du gouvernement qu'il prévoie « une égalité de traitement, dans le respect des statuts et des règles militaires, avec les autres catégories de citoyens que l'évolution des esprits rend aujourd'hui inévitable ».

La deuxième étape de la restructuration des armées, entre 2000 et 2002, sera d'autant plus un moment de vérité, pour la cohabitation au sommet de l'Etat, qu'elle devra, en même temps, accoucher de l'élaboration d'une nouvelle programmation militaire pour couvrir la période 2003-2008. M. Chirac a fixé l'échéance : c'est au printemps 2001 que le Parlement devra être saisi d'un projet de loi organisant la défense et fixant les moyens humains et financiers correspondants. Les plus optimistes attendent d'un premier ministre futur candidat à l'Elysée qu'il se découvre sensible à la perspective de ses éventuelles obligations de chef constitutionnel des armées et d'ultime responsable de leur emploi. Les plus lucides se disent que l'exécution de toutes les programmations militaires précédentes a toujours tourné court, faute de continuité dans les investissements voués à la défense, et qu'il n'y a aucune raison pour que cela change.

Jacques Isnard

Social, la fin du moment national par Claude Didry

UX yeux de nombreux commentateurs, l'échec du sommet de Seattle marque l'émergence d'une opinion publique internationale accompagnant l'internationalisation des échanges commerciaux. Cette mobilisation et les questions qu'elle pose sont-elles cependant un phénomène nouveau? Ne faudrait-il pas au contraire s'étonner de ce que, pendant près d'un siècle, on ait pris comme allant de soi la dimension nationale de la protection légale des travailleurs? Dans l'histoire du capitalisme, l'internationalisation échanges est une donnée fondatrice. Mais par rapport à cette internationalisation particulièrement manifeste à la fin du XIX^e siècle, l'internationalisation de la critique sociale est elle aussi une donnée fondatrice : les internationales ouvrière et socialiste ont été les premières réponses des mouvements de travailleurs au constat de la poussée internationale du capitalisme et du commerce.

Première internationale en 1864 dans le prolongement des traités de libre-échange entre les puissances capitalistes de l'époque, notamment du traité de libre-échange entre la France et l'Angleterre. Deuxième internationale dans les années 90 du XIXe siècle, au moment de la première affirmation politique de la classe ouvrière au travers de la formation de partis socialistes. Cette étape constitue un moment décisif dans la formation de ce que l'on a appelé plus tard un Etat social pour caractériser l'intégration des revendications ouvrières dans la politique des grandes puissances capitalistes de l'époque.

Au sein de cette évolution, le régime républicain en France n'a pas été le dernier dans le développement d'une réflexion sur les aménagements législatifs nécessaires pour donner aux travailleurs leur place dans la vie sociale, économique et politique. Il a pris part et apporté sa contribution à un mouvement plus vaste, intégrant l'Angleterre et l'Allemagne et se manifestant en particulier à travers l'action de ce qui préfigure le Bureau international du travail: l'Association internationale pour la protection des travailleurs, créée solennellement à l'Exposition universelle de Paris en 1900. Ce travail législatif et juridique, sous l'impulsion des actions ouvrières – grèves en France, trade-unionisme en Grande-Bretagne, social-démocratie en Allemagne -, a conduit à une reconnaissance du droit syndical, à l'institutionnalisation des retraites et à la

mise en chantier de projets tels

que les conventions collectives

et le code du travail.

En France et en Allemagne, la protection légale des travailleurs a pris toute sa dimension au lendemain de la première guerre mondiale, dans un contexte politique et économique nouveau. Le repli national qu'avait esquissé la guerre en matière économique, notamment pour la France et l'Allemagne – du fait de l'intrication des échanges des deux pays avant guerre -, a trouvé son véritable dénouement avec la crise des années 30, à travers l'effondrement durable des échanges internationaux. Les grandes conquêtes sociales de l'entre-deux-guerres et de la Libération ont coïncidé avec une période, exceptionnelle dans l'histoire du capitalisme, d'isolement économique des espaces nationaux.

Cette concomitance correspond-elle à une relation de causalité? Certes les conditions étaient réunies pour que des politiques keynésiennes puissent

lisation des échanges. Force est de constater que ce mouvement d'internationalisation économique n'a pas conduit au démantèlement de la protection sociale dont rêvait Friedrich August Hayek dès les années 40. La construction d'un marché être engagées, en se fondant sur commun en Europe, par

Face aux accords sur le commerce mondial. il n'y a pas d'autre solution, pour préserver des acquis sociaux séculaires,

que de revenir à l'un des piliers

du mouvement ouvrier : l'internationalisme

la capacité des Etats à guider la consommation des ménages et les investissements à travers des politiques budgétaires soutenues par leur autonomie monétaire et la fermeture de leur économie. Mais cette situation a été de courte durée : dès les années 50, l'instauration d'une paix durable dans les pays capitalistes développés s'est accompagnée d'un retour continu de l'internationa-

humanisé. Si le travailleur n'a gé-

néralement plus à obéir à un

« petit chef », il est confronté, à

la place, aux instructions d'un

programme informatique qui le

renvoie à la solitude nouvelle du

cybermonde; ou bien il lui faut

faire face aux récriminations de

clients rendus très exigeants par

la culture du « juste à temps » et

qui lui font alors penser que

duelle qui sont exigées par le

nouveau monde productif de-

viennent alors les causes d'un

stress psychique qui prend la

place de la fatigue physique dans

les douleurs du travail. C'est

pourquoi il est possible de pré-

dire qu'explosera un jour le déca-

lage qui est en train de se créer

entre le monde hyperproductif

des baby-boomers et les autres

segments de la société qui de-

viendront bientôt majoritaires:

les femmes, les jeunes et les

vieux, soit les baby-boomers

eux-mêmes quand ils auront

Daniel Cohen

« l'enfer, c'est les autres ». L'autonomie, l'initiative indiviexemple, s'est accompagnée d'une coordination de droits sociaux construits initialement au sein de chaque Etat membre.

Le processus d'internationalisation économique arrive à un niveau qui implique aujourd'hui, pour les forces porteuses de la critique sociale, de prendre conscience des limites du cadre national d'un double point de vue: efficacité des acquis sociaux et mobilisation des citoyens. Le mouvement d'intégration des activités productives à l'échelle de l'Europe - en particulier entre l'Allemagne et la France – met à mal le fameux slogan du Parti communiste dans les années 70, « produisons français », relayé dans les années Balladur par « nos emplettes sont nos emplois ».

Que signifie aujourd'hui produire français, quand on découvre, en regardant avec un peu d'attention les balances commerciales, que les voitures allemandes sont aussi françaises, que les voitures françaises sont allemandes? Acheter une Volkswagen donne autant de travail aux travailleurs français qu'acheter une Renault, et réciproquement. Ce qui fera peut-être la différence ici tiendra aux orientations des directions de ces entreprises: au souci de Volkswagen de préserver la capacité de travail par la réduction du temps de travail en période basse, répond la stricte élimination des coûts et des hommes jugés excédentaires par la direction de

Au travers de l'internationali-

sation des échanges et de la division du travail qui en résulte, se clôt ainsi une période du capitalisme centré sur le développement national. Cela doit-il pour autant conduire à une mise en concurrence totale des mainsd'œuvre nationales, au souci de casser les barrières douanières et de profiter de coûts dont la faiblesse doit beaucoup à l'absence complète de respect des droits les plus élémentaires des personnes? La recherche à tout prix du moindre coût va ainsi jusqu'à une fascination hallucinante de nombreux chefs d'entreprise pour le totalitarisme chinois capable par la dictature, principal acquis du communisme dans ce pays, de « casser les prix » du marché du travail. Mais, dans ce contexte, tout

n'est pas joué. Les mouvements de consommateurs ont ici un rôle à jouer, dans l'exigence d'une éthique dans les conditions de production ou dans le souci de préserver l'environnement à travers, par exemple, le respect du principe de précaution à l'égard des organismes génétiquement modifiés. Du côté des syndicats, la grande fracture de la guerre froide s'efface et fait place à la conscience que les problèmes rencontrés par les organisations syndicales nationales sont communs: que l'on pense au parallélisme des luttes contre la fermeture de l'usine Renault de Vilvorde en 1997 et de la grève d'United Automobil Workers, en 1998, pour contraindre General Motors à s'engager sur la préservation de l'emploi dans ses sites historiques - et fortement syndicalisés – de Detroit et de Flint.

Reste la barrière des langues et les ancrages dans les grandes entités régionales - Asie, Europe, Amérique. Mais face aux accords sur le commerce mondial il n'y a pas d'autre solution, pour préserver des acquis sociaux séculaires, que de revenir à l'un des piliers du mouvement ouvrier: l'internationalisme. Avec Seattle se clôt donc ce qui n'aura été qu'un moment de l'histoire sociale: le moment national.

Claude Didry est sociologue (CNRS, unité mixte 8533 «Institutions et dynamiques historiques de l'économie »).

L'ère du capital humain

Suite de la première page

Ou la société saturerait-elle progressivement la consommation d'objets elle-même, pour préférer des séances de yoga, ou tout autre activité où la part d'objets serait réduite à la portion congrue? La « tertiarisation » de la société n'aide pas à répondre à cette question. Trop de dimensions hétéroclites sont en fait agrégées dans cette no-

On peut y voir plus clair en regroupant les activités selon des critères autres que ceux habituellement retenus. Groupons ici en une seule toutes les activités qui contribuent à la production d'objets matériels, disons à la production des objets. Dans ce gros secteur, nous incluons la production elle-même et toutes les activités de conseil aux entreprises. Que découvre-t-on à l'aide de cette agrégation? Une extraordinaire stabilité au cours du XXe siècle! La production d'objets occupe en effet une part constante : elle représente 40 % de l'emploi total en 1920 (en France comme aux Etats-Unis) et 40 % en 1990 (à nouveau en France et aux Etats-Unis). Il y a bien montée en puissance des activités de services. Mais il importe : ces tâches sont directement ou indirectement liées au service de la production.

Outre la production des hoses, considérons un deuxième secteur, celui de l'intermédiation. Nous incluons dans ce secteur toutes les activités de commercialisation et toutes celles qui contribuent à intermédier ou à mutualiser les risques (banques, assurances). Ce second secteur est lui aussi remarquablement stable : il représente 18,7 % de l'emploi américain en 1920, et 20,7 % en 1990. Il part de plus bas en France (15 %) mais pour rejoindre le niveau américain en 1990 (20,5 %). A l'image de la production de choses, l'intermédiation n'évolue guère, selon ces statistiques.

C'est donc au sein du « reste » de l'économie que se produit la grande transformation du XXe siècle. Ce solde inclut l'agriculture et ce que l'on appelle les services sociaux, c'est-à-dire, pour simplifier, l'éducation et la santé. Au début du siècle, l'agriculture en représente l'essentiel, les trois quarts environ. A la fin du siècle, on observe exactement le contraire. L'agriculture a quasiment disparu, et ce sont désormais les services sociaux qui constituent la grosse majorité des emplois constitués par ce troisième secteur.

Il y a donc bien un basculement de la structure des em-

l'accroissement de leur production; mais il est également juste d'arguer – comme le font parfois des théoriciens de la fin du travail - que le travail humain semble retourner à l'homme lui-

Cette « humanisation » pro-

gressive de la production au cours du siècle est à la fois bien connue – le XXe siècle est celui de la sécurité sociale - et mystérieuse. Ne doit-on pas plutôt parler de « déshumanisation » pour comprendre ce siècle? Tout est là : le XX^e siècle a été celui du travail à la chaîne, de l'organisation scientifique du travail, créée pour accueillir la population active telle qu'elle se présentait à l'époque (paysans chassés de leurs terres, travailleurs sans savoir...), et il est resté longtemps aveugle à la transformation de la société, laquelle, devenant prospère, a scolarisé ses enfants.

Si le travailleur n'a généralement plus à obéir à un « petit chef », il est confronté à la place aux instructions d'un programme informatique qui le renvoie à la solitude nouvelle du cybermonde

plois à l'échelle du siècle, dont la portée est claire. Il ne s'agit pas d'une rétraction de la place de la production d'objets stricto sensu dans le volume de l'emploi, mais de la substitution de la production de l'homme par la terre (agriculture) par la production de l'homme par l'homme (éducation, santé).

On peut dire désormais qu'objets et hommes sont à parité : ils accaparent aujourd'hui une part égale de l'emploi total. Il est donc juste d'affirmer que la part de l'emploi consacré aux objets n'a pas varié, mettant ainsi le progrès technique au service de

On peut dire à cet égard que l'ère du capital humain dans laquelle nous entrons n'a pas été voulue par le capitalisme. Elle a bien plus été un effet de la démocratie. Les enfants entrent à l'école de la République au début du XXe siècle au moment où les usines sont conçues pour accueillir les analphabètes. C'est le décalage social créé par ces deux processus distincts qui a explosé en mai 1968, et se déverse aujourd'hui dans la transformation

de l'organisation productive. Utiliser le capital humain d'un travailleur ne signifie pourtant pas que le monde productif sera

Pascale Fourier

Societaires MAIF & Filia-MAIF

victimes des intempéries des 25, 26 et 27, 28 décembre 1999,

• Vous avez pris les premières mesures d'urgence (effectuées par vous-même ou confiées à des professionnels). Vous serez indemnisés.

N'attendez pas,

• pour prendre des mesures de consolidation • pour engager des frais de reconstruction et/ou réparation

vous serez indemnisés.

Rappel: sont garantis*... -

✓ habitations principales, secondaires et toutes dépendances (gros-œuvre, structure de base, cheminées, antennes, gouttières, vérandas, piscines, clôtures...)

✓ véhicules à moteur 4 roues et 2 roues

que le dommage soit direct ou indirect. (contenu du congélateur, surtension électrique due au rétablissement du courant...)

En cas de difficulté :

- Si vous avez reçu un accusé-réception de votre déclaration de sinistre, appelez le n° de téléphone figurant sur celui-ci.
- Si vous n'avez pas encore effectué votre déclaration de sinistre, contactez votre délégation départementale.

* au titre du contrat Raqvam ou du contrat Vam.

AU COURRIER DU « MONDE »

J'INVITE ALAIN MINC...

Dans l'édition du 28 décembre 1999 du Monde, Alain Minc nous annonçait en première page une bonne nouvelle: le plein-emploi était sur le point de revenir « pour ceux qui peuvent et qui veulent travailler ». « Oui veulent travailler? » Oui, car d'après M. Minc, « chacun sait qu'il existe des chômeurs par choix rationnel. c'est-à-dire des individus qui, compte tenu des systèmes d'aide et des effets de seuil au moment du retour sur le marché du travail, préfèrent s'inscrire à l'ANPE, quitte à exercer une activité partielle au noir ».

Ces chômeurs sont-ils si nombreux qu'ils méritent d'être évoqués au risque de rétablir dans l'esprit de certains l'équation chômeur = fainéant ? Aucune statistique ne permet d'établir ce nombre de chômeurs par choix ou par opportunité. M. Minc le sait bien, lui qui n'appuie ses propos sur aucun chiffre; mais s'il évoque ceux-ci, c'est qu'il désire voir « modifier les règles de

fonctionnement de l'Etat-providence » et se réduire le filet de sécurité pour ceux qui tombent dans la précarité, ce qu'il ne peut décemment justifier que par la légion de prétendus chômeurs qui pèseraient sur les caisses de l'Etat. Evidemment, M. Minc feint d'ignorer que de telles mesures toucheraient en fait tous les chômeurs: comment distingue-t-on un «vrai chômeur» d'un « faux »?

Mais foin des polémiques. J'invite M. Minc à profiter pleinement du bonheur de l'état de « chômeur de confort » pour une semaine au moins (...). Des amis des 4000 à La Courneuve fournissent l'appartement; il ne devrait pas être très difficile de réunir un RMI au prorata du temps passé par M. Minc dans cette cité. Je l'assisterai personnellement dans toutes ses démarches administratives (inscription aux Assedic, rendez-vous à l'ANPE...) et dans ses recherches d'un tra-

J'espère sincèrement qu'il acceptera ma proposition, dans le désir qui est le sien de toujours

mieux comprendre la société dans laquelle il vit. **CONTRAT SOCIAL** Alain Minc s'est-il vraiment intéressé à la réalité du chômage (Le Monde du 28 décembre 1999)? Comment ne pas être blessé, pour ne pas dire

plus (...)? Je croyais que ce discours des années 80 n'avait plus cours. (...) Comment peut-on utiliser de tels mots envers des gens qui sont pour la plupart dans la désespérance, mais qui contrairement à ce que pense M. Minc dé-

sirent trouver du boulot ? (...) Plutôt que de vouloir sauter d'un contrat social à un autre, ou de mettre une rustine sur ce qui existe, il serait peut-être bon de commencer à réfléchir sur ce monde qui se divise en riches et pauvres, en se rappelant que les riches deviennent chaque jour un peu plus riches et les pauvres plus pauvres. (...)

Pierre Lafon Marseille

ENTREPRISES

ALIMENTATION L'affaire de la listériose donne un relief particulier aux Assises de la distribution, convoquées par le gouvernement jeudi 13 janvier. • LA FILIÈRE agroalimen-

taire, en mal de transparence et de pacification entre les agriculteurs, les industriels et les distributeurs qui la composent, donne l'occasion à Lionel Jospin de concrétiser sa volonté de « régulation ». ● L'ÉPIDÉMIE de listériose, passé l'affolement des premiers jours, semble contenue. Des analyses sont en cours à l'Institut Pasteur à Paris. ● LA NOTION DE

RESPONSABILITÉ dans le secteur agro-alimentaire est devenue d'une grande complexité. Les arguments juridiques ne suffisent plus: toute entreprise impliquée dans une crise est désormais, aux yeux du public, tenue pour responsable.

PARA-**DOXALEMENT, les crises alimentaires** se multiplient alors que les risques objectifs diminuent.

La filière agroalimentaire dans l'attente d'une régulation économique et sanitaire

Les Assises de la distribution, organisées par le premier ministre Lionel Jospin, devaient se tenir jeudi 13 janvier. Au même moment, la nouvelle affaire de listériose souligne la nécessité d'établir des règles de transparence et de responsabilité

surgi dans l'actualité en ce début d'année, donne un singulier relief aux Assises de la distribution, organisées jeudi 13 janvier, à Bercy, sous la houlette du gouvernement. Non pas que ces deux événements aient un rapport direct. Mais ils concernent tous deux la filière agroalimentaire. Un secteur en mal de transparence et de pacification entre ses multiples acteurs, agriculteurs, industriels, distributeurs, multinationales et PME. Dans les deux cas, le gouvernement va pouvoir prouver à loisir sa volonté affichée de « régulation ».

La façon dont le ton monte entre le groupe Paul Prédault, fabricant des rillettes et autres produits de charcuterie mis en cause dans l'épidémie de listériose, et le groupement de distributeurs Système U (enseignes Super U, Hyper U...), pour lequel Prédault avait fabriqué ces produits sous la marque « U », illustre à l'envi la tension qui règne au sein de cette filière. Prédault, fabricant de MDD (marques de distributeurs) pour pratiquement toutes les enseignes, de Carrefour à Lidl (hard discounter allemand), en passant par Cora et Auchan, est l'archétype de ces grosses PME industrielles qui doivent l'essentiel de leur prospérité au maintien de « bonnes relations » avec les grandes surfaces. En laissant entendre que l'enquête pourrait s'orienter vers une rupture de la « chaîne du froid », la di-

L'AFFAIRE de la listériose, qui a rection générale de l'alimentation, référencer ». Le distributeur a lanau ministère de l'agriculture, déplaçait implicitement la suspicion de l'amont de la filière - l'industriel et ses fournisseurs – vers l'aval: les transporteurs frigorifiques et les distributeurs – sans oublier le consommateur, tout en bout de chaîne.

Aussitôt, Système U, qui a retiré de la vente tous les produits du lot suspect, contre-attaquait: « Nous avons eu vent du problème quarante-huit heures avant son annonce officielle. Nous n'avions aucune information, et nous avons dû envoyer un fax virulent à Prédault pour en obtenir, sous peine de le décé en urgence « un plan complet d'audit interne et externe sur l'ensemble de sa chaîne ». Et, après « une importante réunion de travail » avec la Direction de la concurrence du ministère de l'économie (la DGCCRF), la direction du groupement pensait pouvoir affirmer dans un communiqué, mardi, « qu'il n'y a pas d'élément qui permette de dire que cette chaîne de froid soit en cause chez Système U ». Et renvoyait sèchement la balle dans le camp de Paul Prédault : « Il paraît invraisemblable qu'une défaillance puisse toucher en même temps de nomphiquement dispersés, toutes enseignes confondues et ce pour un seul et même fabricant. Toutes les épidémies antérieures ont d'ailleurs été expliquées par des problèmes à la source ».

Outre que le distributeur ne peut totalement s'exonérer d'une certaine responsabilité morale visà-vis du consommateur, puisque c'est sa marque propre qui est en cause, la virulence du ton de Système U contraste singulièrement avec tous les discours affichés de volonté de « partenariat avec les PME » tenus par les grandes enseignes, à la veille des Assises.

Les parlementaires de la mission Charié ont rendue publique, mardi 11 janvier, la teneur du rapport qu'ils ont remis au premier ministre. Selon eux, si la convocation de ces assises a été motivée, en septembre 1999, par la crise des fruits et légumes, « aujourd'hui, beaucoup de responsables de petites et moyennes entreprises ont pris le relais de la contestation et exprimé leur ras-le-bol ». Même s'ils affirment ne pas vouloir « procéder à une chasse aux sorcières », leur rapport s'apparente à un réquisitoire contre la grande distribution française et ses cinq centrales d'achat, comparées au « goulot d'étranglement d'un sablier », entre « les 70 000 entreprises et 400 000 agriculteurs producteurs de biens de consommation » et « les 60 millions de consommateurs ».

Les représentants de la grande distribution ont tenté de faire valoir leur bilan, en matière de filières agricoles, de labels de qualité et de soutien des PME.

Le rapport des parlementaires de la mission Charié s'apparente à un réquisitoire contre la grande distribution française et ses cinq centrales d'achat

Intermarché s'est offert de pleines pages de publicité pour vanter les mérites de ses accords « avec 1200 PME », ou rappeler son soutien aux cours du porc, « aux côtés de 1 660 producteurs ». Carrefour et Promodès ont publié un «livre blanc» récapitulant leurs nombreuses initiatives pour promouvoir les produits français; la Fédération du commerce et de la distribution (FCD) a sorti un « livre vert » pour « valoriser l'offre de fruits et légumes », prônant « la contractualisation » des rapports.

Mais beaucoup ont l'impression que les jeux sont déjà faits. Michel-Edouard Leclerc, le patron de la première enseigne de distribution alimentaire française, a décidé, lui, de boycotter les assises. « Nous ne sommes pas masochistes! », explique-t-il dans Les Echos, mercredi 12 janvier. « Après avoir laissé la mission Charié instruire à charge, l'Etat se présente comme arbitre et concentre son discours sur la punition des abus ». Il déplore cette occasion ratée « d'établir au fond le véritable projet de société de consommation que nous voulons défendre, face au modèle américain ».

Une argumentation destinée à faire mouche auprès de Lionel Jospin. En convoquant les Assises de la distribution, le premier ministre avait d'abord cherché à se sortir du mauvais pas des manifestations agricoles, en septembre 1999. Mais depuis, les événements, loin de se tasser, se sont précipités : montée en puissance médiatique de José Bové, échec de l'OMC, clash européen à propos de l'embargo sur le bœuf britannique et, maintenant, listériose. Le premier ministre viendra lui-même clôturer ces assises, jeudi après-midi, et préciser les grandes orientations qu'il souhaite voir donner à sa future « loi sur les nouvelles régulations économiques ». C'est peu de dire qu'il est

Pascal Galinier

Pas de syndicat agricole aux assises de la distribution

Mécontents de la place que le gouvernement leur octroie dans les tables rondes des assises du commerce et de la distribution, jeudi 13 janvier, les grandes organisations syndicales agricoles ont décidé de refuser d'y participer. « Il n'est pas question de venir si notre président Luc Guyau ne peut s'exprimer devant le premier ministre », explique-t-on à la Fédération nationale des exploitants agricoles (FNSEA), où l'on rappelle que c'est à la demande pressante des producteurs agricoles, notamment au moment de la crise des fruits et légumes cet été, que le gouvernement a décidé d'organiser cette rencontre. « Ce n'est pas nous aui boycottons le gouvernement, c'est lui qui nous boycotte en ne nous donnant pas la place à laquelle on peut légitimement prétendre », ajoute Pascal Coste, président du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA).

Pour sa part, la Confédération paysanne est sur une ligne voisine. François Dufour, porte-parole, a écrit à Lionel Jospin, lui précisant, puisqu'il n'a pas jugé utile de l'inviter », ses exigences, notamment de « réprimer veritablement les pratiques de prix abusivement bas initiées autant par la grande distribution que par le secteur de la trans-

Soixante-trois morts en 1992

S'ILS CONTINUENT d'enregistrer, chaque année, plusieurs centaines de cas sporadiques de listériose (ce nombre étant néanmoins en constante diminution), les spécialistes français de la veille sanitaire n'ont identifié qu'une seule épidémie massive de cette maladie, longtemps associée, dans l'opinion. à la consommation de fromages au lait cru contaminés par Listeria mo-

nocytogenes. C'était en 1992, année durant laquelle, de mars à novembre les autorités sanitaires ont recensé 279 cas d'infection dus à une même souche de cette bactérie pathogène : l'épidémie provoquant, au total, 63 décès et 20 avortements (Le Monde des 12 août 1992 et 16 février 1993). « Au déhut de cette énidémie nos investigations épidémiologiques s'étaient centrées sur les produits laitiers, la souche incriminée étant du même type que celle à l'origine d'épidémies antérieures dues à la contamination soit de fromages frais mexicains en Californie, soit, en Suisse, d'un type de vacherin, explique Véronique Goulet (Institut de veille sanitaire). l'une des responsables de l'enquête menée en 1992. Après quelques tâtonnements nous avons découvert aue les malades étaient retrouvés plutôt dans une population consommant fréquemment de la charcuterie. »

Les épidémiologistes découvraient alors que la souche impliquée pouvait être isolée sur différents produits de charcuterie impliquant plusieurs usines dont l'une produisait de la langue de porc en gelée (ou « langotine »). Un nouvel interrogatoire des malades prenant en compte tous les produits de charcuterie a priori suspects devait permettre d'établir que la langue de porc en gelée était le véhicule majeur de l'épidémie. Pour autant, tous les malades n'avaient pas consommé cette spécialité culinaire et le mystère n'était donc pas, de ce fait, entièrement levé.

Il fallut alors une nouvelle étude, complémentaire, sur les lieux d'approvisionnement habituels des malades pour que les épidémiologistes parviennent à identifier la marque de la langue de porc en gelée qui y était vendue et qui était fabriquée par le groupe Paul Prédault. Sur la base d'une hypothèse bactériologique, la société concernée fit alors l'objet de mesures de désinfection.

Cette étude devait en outre permettre de comprendre ce qui était encore inexpliqué: l'infection des personnes n'ayant pas consommé ce produit résultait de la contamination d'autres charcuteries vendues « à la coupe » là où la langue de porc était présente, les couteaux non lavés jouant ici le rôle de vecteurs infectieux. «L'épidémie devait se poursuivre avec une décroissance régulière du nombre des cas recensés au cours des vingt semaines suivant la mise en place des mesures de désinfection dans l'usine, observe M me Goulet. Au moment où ces mesures ont été prises, aucun argument épidémiologique n'avant alors permis d'établir une relation de causalité. Il n'y avait donc pas eu de recommandation auprès du grand

QUESTIONNAIRE

Les épidémiologistes notent aussi que la longueur de leur enquête a tenu au fait qu'ils n'avaient pas fait figurer la langue de porc en gelée sur leur premier questionnaire, la chance avant néanmoins voulu que des prélèvements microbiologiques aient été pratiqués sur des produits de charcuterie.

Pour les autorités de veille sanitaire, tout indique que c'est le travail de grande ampleur conduit en 1992 qui a permis de mettre en place un système performant de surveillance épidémiologique, depuis peu renforcé par les dispositions du dispositif législatif de sécurité sanitaire du 1er juillet 1998. C'est aussi l'enquête de 1992 qui, dès l'année suivante, permettait de retrouver très rapidement l'origine d'une épidémie de 40 cas, parmi lesquels on devait compter 3 décès, 1 enfant mort-né et 8 avortements. Il s'agissait alors, selon toute vraisemblance, d'une charcuterie : des rillettes vendues en pot sous la marque Tradilège et distribuées par les magasins de la chaîne Leclerc. A la différence de l'affaire de

1992, les autorités sanitaires décidèrent alors de diffuser auprès de la presse le nom du produit suspect et celui des magasins concernés. Elles n'ont, depuis, cessé d'adopter la même politique d'information et de transparence.

La chronologie de l'épidémie de listériose APRÈS L'AFFOLEMENT des

derniers jours, un calme relatif régnait, dans la soirée du mardi 11 janvier, sur le front de la surveillance de l'épidémie de listé-

RÉCIT _

Les fabricants prévoient l'état de leurs produits à la date de péremption

riose. La direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF) ne disposait toujours pas des conclusions des multiples investigations effectuées ces derniers jours pour confirmer l'hypothèse, avancée il y a peu par le ministère de l'agriculture, d'une anomalie dans la «chaîne du froid » (Le Monde du 11 janvier). On précise toutefois, auprès de la DGCCRF, que rien, en l'état actuel des données disponibles, ne permet d'incriminer la chaîne de distribution des magasins Su-

Les rillettes de porc de la socié-

té Coudray, de Connerré (Sarthe), filiale du groupe Paul Prédault, sont à l'origine de l'épidémie qui a provoqué deux décès. En dévoilant la chronologie exhaustive de l'événement, l'entreprise cherche à démontrer que, contrairement à ce qui a été avancé, elle n'a jamais su que ses produits étaient contaminés avant l'« alerte grave » lancée par les pouvoirs publics le ieudi 6 janvier. Cette société. d'une centaine d'employés, qui annuellement fabrique 4 800 tonnes de charcuterie, dont 3 300 tonnes de rillettes (de porc pour l'essentiel, mais aussi de canard et d'oie), a été initialement alertée, le 3 novembre 1999, par les services vétérinaires, qu'une personne âgée résidant dans le département du Var était atteinte de listériose, et qu'on avait trouvé dans son réfrigérateur des pots de rillettes provenant de l'usine sarthoise. La société était également informée que la même souche de Listeria monocytogenes avait été retrouvée chez le malade et dans

Le même jour, les responsables de Coudray décidaient d'organiser la recherche systématique de

ce germe pathogène dans la totalité des lots de rillettes destinés à la vente. « Nous avons aussi, par précaution, décidé d'augmenter le nombre des contre-analyses effectuées à l'extérieur, ces analyses étant réalisées par le laboratoire vétérinaire départemental de la Sarthe, explique Serge Boute, chef adjoint de la division « qualité » du groupe Prédault. Nous avons ensuite eu communication, par les services vétérinaires, des informations sur le lot concerné, et nous avons fourni à ces mêmes services dix échantillons provenant de ce lot ainsi que des précédents et des suivants. Aucune souche de Listeria monocytogenes ne fut retrouvée dans ces produits, alors même que ces derniers avaient dépassé leur date limite de consommation au moment des analyses. »

ONZE ANALYSES

Le hasard voulut que la firme reçoive, le 8 novembre, les résultats des « audits de certifications » de listériose, Coudray, comme les autres firmes de l'agroalimentaire, doit extrapoler, à partir des résultats d'autocontrôle, l'état sanitaire de ses produits au moment de la date limite de consommation (DLC). Dans l'usine sarthoise, on a ainsi bâti, sur la base d'une DLC de quarante-cinq jours après la sortie de l'établissement. un « test de vieillissement » fondé sur une conservation à quatre degrés durant quinze jours et, durant trente jours, à huit degrés (afin de simuler un stockage prolongé, chez un particulier, dans un réfrigérateur de mauvaise qualité). « Et dans ces conditions hautement défavorables, nous parvenons à être en dessous du seuil de cent germes par gramme à cinquante et un jours de DLC », sou-

ligne-t-on à Connerré. Mais le 30 décembre 1999, la situation devait brutalement se compliquer, avec l'information provenant de la direction des services vétérinaires selon laquelle habituellement effectués pour le quatre cas suspects de listériose

Des rillettes suspectes dans un lycée toulousain

Des portions de rillettes faisant partie de lots contaminés par la listeria ont été servies, lundi 10 janvier, dans un lycée de Toulouse, a-t-on appris, mercredi, auprès du proviseur-adjoint de l'établissement. 190 portions ont été proposées aux élèves du lycée Raymond-Naves au repas du midi, lundi. La moitié a été consommée, a précisé le proviseur-adjoint, Chantal Maurel.

Selon M me Maurel, « un concours de circonstances » a été à l'origine de cet incident, révélé par La Dépêche du Midi dans son édition de mercredi. Un fax de la Sovirex, société livrant les aliments à ce lycée, a été adressé lundi matin à la cuisine mais n'a pas été recu, l'appareil étant en panne. De plus, le chef principal de l'établissement et l'agent en chef étaient absents à ce moment. « L'adioint au chef cuisinier a eu la légèreté de proposer les rillettes », qui n'étaient pas prévues au menu du jour mais avaient été servies en raison d'une panne de la machine à trancher le saucisson.

compte de Coudray, dans le cadre de la politique d'assurance-qualité, par la société Qualité-France. Sur les onze analyses de routine, un échantillon devait se révéler positif à la Listeria monocytogenes. « Mais cette positivité était inférieure à dix germes par gramme de rillettes, alors que le seuil a priori problématique est de cent germes, obtenu au terme d'une mise en culture reproduisant les conditions les plus défavorables de conserva-

tion », précise M. Boute. Face au risque, toujours latent, avaient été diagnostiqués, à partir, a priori, des rillettes fabriquées par cette société. Une « mise sous contrôle préalable » était alors décidée, les expéditions ne pouvant reprendre qu'après de nouvelles analyses bactériologiques.

« Le 3 janvier, à 14 heures, suite à la demande de l'administration, le professeur Vincent Carlier, du service d'hygiène alimentaire de l'école vétérinaire d'Alfort, nous indiquait que la souche trouvée lors des analyses des audits de certifications du mois de septembre était identique à celle trouvée chez les malades, confie-t-on chez Coudray. Nous avons alors immédiatement autorisé le professeur Carlier à communiquer notre identité à l'administration et, quarante-cinq minutes plus tard, nous avons alerté la direction des services vétérinaires de la Sarthe. »

Deux jours plus tard, après que la firme sarthoise eut procédé au rappel du lot potentiellement à risque et diffusé un communiqué de presse détaillant la liste des produits de charcuterie à ne pas consommer, les trois ministères en charge du dossier annonçaient la création d'une « cellule de crise » et le lancement d'une « alerte grave », rapidement due à l'échelon européen.

Cette affaire est exemplaire à divers titres, qu'il s'agisse de la capacité de réaction des structures actuelles de veille sanitaire ou de celle des ministères concernés. Elle met également en lumière les difficultés rencontrées en pratique par les producteurs et les distributeurs de l'agroalimentaire pour prévenir l'émergence d'une infection mortelle près d'une fois sur trois.

MAUVAISE RÉFRIGÉRATION Le contexte concurrentiel, l'al-

longement sans cesse réclamé des DLC par la grande distribution auprès des producteurs, la part trop souvent minorée de la responsabilité des consommateurs (et notamment du mauvais fonctionnement de nombreux réfrigérateurs) imposent, de l'avis des pouvoirs publics, de prendre de nouvelles mesures permettant de réduire le risque d'épidémie de listériose. « Nous avons, sur ce thème, saisi l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, a expliqué au Monde Marion Guillou, directrice générale de l'alimentation. On peut espérer que les progrès de la bactériologie permettront d'améliorer l'efficacité des procédés de dépistage. Il faut également réfléchir aux bénéfices sanitaires qui résulteraient d'une diminution de la "durée de vie" des produits alimentaires potentiellement à risque de contamination par les listeria. »

Jean-Yves Nau



Le contrôle des risques, l'administration et l'industriel

sonnes ayant consommé des rillettes, définir les responsabilités apparaît particulièrement difficile. Personne ne sait encore ce qui s'est

ANALYSE_

« Lorsque vous mettez un produit sur le marché, c'est sous votre responsabilité »

réellement passé. Il pourrait s'agir, selon le ministère de l'agriculture, d'une rupture de la « chaîne du froid » entre la fabrication et la consommation du produit.

ENTREPRISES

3 Face à cette demande, les réponses sont-elles satisfai-

Pas vraiment. La communauté scientifique a, depuis l'affaire du sang contaminé, plutôt tendance à pointer tout problème, sans pour autant, compte tenu de leur multiplicité, apporter de réponse précise. Les politiques s'abritent derrière le principe de précaution, sans pour autant être perçus comme une autorité de référence. Les entreprises découvrent des situations d'une complexité insoupçonnée : leurs nouvelles organisations de production européennes, le travail en flux tendu, l'utilisation de marques ombrelles... accentuent leur exposition à des risques. Alors que depuis deux ans, avec les chantiers 35 heures, euros, An 2000, SAP, sans compter les fusions... elles se sont souvent focalisées sur d'autres préoc-

prise Coudray, filiale de Prédault, explique que rien, au vu des analyses, n'engage sa responsabilité. « Moi-même et mon équipe de chez Coudray, nous nous sentons absolument tranquilles et sereins », a déclaré, le PDG, Alain Prédo, le 10 janvier sur l'antenne d'Europe 1. Le distributeur, Système U, déclare, sèchement, que «toutes les épidémies antérieures ont été expliquées par des problèmes à la source ». En clair, Système U renvoie la responsabilité en amont... vers son « partenaire » industriel qui fabrique les produits vendus sous sa marque distributeur. Ce renvoi de balles n'aide pas à clarifier la situation!

Le secteur agro-alimentaire doit s'interroger sur la répartition des responsabilités dans une filière d'une grande complexité. Des arguments d'ordre purement juridique utilisés pour s'exonérer n'ont pas de valeur pour les consommateurs. On le voit aujourd'hui dans le cas de Total et du naufrage de l'Erika. L'entreprise est désormais, aux yeux du public, reconnue comme responsable d'un problème si un de ses produits est impliqué. « Lorsque vous mettez un produit sur le marché, analyse Michel Ogrizek, d'Unilever, auteur de La Communication de crise (« Que sais-je? », éd. PUF), c'est sous votre responsabilité. On peut toujours argumenter juriquement. Le consommateur achète votre marque. C'est un label de qua-

Pour tenter de diminuer le risque de crise et d'atteinte à leur image, certains grands groupes ont déjà pris les devants. Ils cherchent à tracer et contrôler le bon cheminement de leurs produits. Ainsi, Unilever suit ses glaces Miko «tout au long de la

bution. Nous avons analysé les risques, les points de faiblesse possibles, transport compris. L'enjeu est une meilleure traçabilité ». Ce type d'analyse étendue a un coût supplémentaire important, mais « moins il y a de risque, plus il y a de bénéfice », explique cet expert. Unilever réalise là un «investissement », qui permet de s'assurer que sa marque, capital précieux, ne sera pas mêlée à un problème qui puisse la déprécier.

Cette démarche de vérification totale de la chaîne alimentaire est « volontaire » commente Benoît Mathieu, directeur agro-alimentaire du bureau Veritas. «En France, tout repose sur une imbrication des systèmes des différents acteurs, du fabricant au distributeur. C'est l'administration française et ses contrôles qui assure la cohérence ». Cependant, reconnaît-il, « nous avons des industriels aui nous demandent d'aller voir ce aui se passe chez les distributeurs, et inversement ».

« IL FAUT AVOIR ANTICIPÉ »

Les groupes doivent-ils s'assurer de toute la chaîne de leur produits, au-delà du périmètre de leur métier? Ce problème avait déjà été évoqué en juin 1999, lors de l'affaire d'intoxication impliquant Coca-Cola en Belgique et en France. C'est ce que croit Diverseylever Consulting, une filiale d'Unilever. Depuis le premier janvier 1999, cette entreprise, associée au leader mondial du contrôle industriel SGS, propose « d'évaluer clairement tout au long de la chaîne alimentaire, de la matière première au distributeur, les zones de risques », explique Serban Teodoresco, viceprésident. Une prestation offerte aux industriels autant qu'aux distributeurs. En un an, une trentaine

tralie, aux Etat-Unis, en Grande-Bretagne... « Dans le monde entier, fabricants et distributeurs ont des problèmes pour avoir une vision claire de cette chaîne. » Leur argumentaire de vente est simple: « Beaucoup de société se basent sur des inspections gouvernementales. Mais si un problème arrive, on va trouver un coupable. Il faut avoir anticipé les problèmes. » Une approche préventive, mais onéreuse : de 100 000 à 150 000 francs pour l'audit, puis environ 30 000 francs par an de contrôle.

Les petites entreprises peuventelles se permettre ce genre d'investissement? « Une petite entreprise, souvent, ne voit pas l'utilité de couvrir toute la chaîne », commente encore ce consultant. En outre, est-ce toujours à la petite entreprise d'avoir ce type d'approche? Une grande partie des produits de l'entreprise Coudray sont vendus sous les marques de la plupart des distributeurs en France. Des distributeurs, donneurs d'ordre, qui retirent de ces produits un incontestable bénéfice. Qui doit payer la vérification de la chaîne dans ce cas précis?

Autour de ce concept de traçabilité, de nombreuses initiatives voient le jour : des mouchards sur les produits sont mis en place par les producteurs; des filières d'approvisionnement sont mises en place par les distributeurs, les labélisations ou « certifications produit » se multiplient... Face à une demande de sécurité accrue du consommateur, une cohérence est souhaitable. Cette crise met en lumière une coresponsabilité des acteurs de l'agroalimentaire. A eux, ensemble, avec l'Etat, d'organiser la transparence.

L. Be.

science n'a pas toutes les réponses. ridisme à l'américaine, il faut dé-Sur la listeria par exemple, il n'y a sormais des responsables sol-Propos recueillis par pas d'homogénéité européenne vables, au-delà même des sur les protocoles, les seuils limites, responsabilités juridiques. Laure Belot

La coopération Renault-Nissan se poursuit en Amérique du Sud

TROIS QUESTIONS A...

BERTRAND ROBERT

1 Vous êtes directeur associé

dans l'anticipation et la conduite

des crises. Entre 1998 et 1999, la

direction générale de l'alimenta-

tion a constaté une multiplication

par neuf des « crises » alimen-

taires! Comment l'expliquez-

Les crises se multiplient alors

que, paradoxalement, les raisons

objectives de crise sont en diminu-

tion. Les cas de listériose, par

exemple, sont en recul. Cette mul-

tiplication des situations d'alerte

s'explique par plusieurs facteurs.

Tout d'abord les contrôles sani-

taires se sont intensifiés, et plus on

contrôle, plus on trouve de situa-

tions posant problème. Ensuite,

sur de nombreux sujets alimen-

taires (OGM, vache folle...), la

d'Arjuna, cabinet spécialisé

de notre envoyé spécial Pour son premier salon automobile de Detroit (Etats-Unis) - ouvert au public du 15 au 23 janvier comme directeur général de Nissan, Carlos Ghosn a précisé les projets que le constructeur japonais entendait mener avec Renault, son nouvel allié. M. Ghosn a notamment déclaré, mardi 11 janvier, que Nissan allait annoncer, dans le courant du premier semestre 2000, un projet de développement en Amérique du Sud grâce aux usines

dont Renault dispose sur place. C'est en fait d'un échange de bons procédés. En décembre 1999. Renault avait annoncé son intention de fabriquer des voitures dans les usines mexicaines de Nissan. « C'est l'inverse qui se passera bientôt, a déclaré M. Ghosn, nous travaillons sur un projet pour lancer Nissan en Amérique du Sud, notamment au Brésil. Les usines Renault ont des capacités suffisantes pour accueillir cette nouvelle produc tion ». Le groupe français dispose notamment d'un site à Curitiba, au sud de Sao Paulo, au Brésil, et d'une usine à Cordoba en Argen-

La production de modèles Nissan et Renault sur un même site en Europe fait également son chemin. M. Ghosn n'exclut pas la possibilité d'assembler certaines voitures du constructeur français dans des usines Nissan et inversement. Mais le problème est un peu plus compliqué qu'en Amérique du Sud, car les deux marques sont présentes en Europe. Le projet ne pourra voir le jour que lorsque les deux groupes auront lancé leur première plateforme commune, prévue en 2002.

les analyses. On flotte. Enfin, dans

ce contexte, le rôle des médias est

fort. La crise, pour eux, il n'y a pas

1 L'opinion publique est de plus

Avec le début de la société de

en plus réceptive. Pourquoi ?

consommation, après la seconde

guerre mondiale, le consomma-

teur a perdu le contact avec la

terre, avec le produit. Du coup, il

est obligé de « faire confiance »

pour s'alimenter. Alors que la san-

té devient une préoccupation cen-

trale, il attend un risque zéro. Il

demande, au moins, une transpa-

rence que les entreprises ne sont

pas préparées, pour la plupart, à

donner. Il cherche des repères et

du sens. Sur un sujet aussi intime

que l'alimentation, il veut qu'on le

prenne en compte et qu'on ne lui

renvoie pas des modèles écono-

miques de rentabilité à court

terme. Enfin, dans la lignée du ju-

plus attirant!

Les Twingo et Clio de Renault, ainsi que les Micra et Cube de Nissan partageront des composants

Les Twingo et Clio de Renault, ainsi que les Micra et Cube de Niscomposants non visibles pour le client, comme, par exemple le châssis. « Une plateforme commune peut aboutir à un assemblage commun », a déclaré M. Ghosn.

Enfin, selon M. Ghosn, Nissan étudie la possibilité de vendre en Europe sous la marque Renault certains de ses modèles fabriqués en Amérique du Nord. Il pourrait s'agir du 4X4 Xterra, qui serait commercialisé sous badge Renault dès cette année. Ce modèle, qui vient d'être élu aux Etats-Unis « véhicule de loisir de l'année », compléterait l'offre produit de Renault, qui ne dispose pas de gros

« Mais quelles que soient la qualité des synergies que nous trouverons avec Renault, elles ne constitueront toujours qu'un complément à notre redressement. C'est à Nissan de faire les efforts pour retrouver la santé », s'est empressé d'ajouter M. Ghosn, qui a réitéré son objectif de revenir aux bénéfices dès mars 2001. Pour cela, le nouveau directeur général de Nissan a annoncé en octobre un plan de redressement, qui prévoit la suppression de 21 000 emplois et la fermeture de cinq usines. M. Ghosn s'est montré confiant dans le déroulement de ce plan, soulignant que 65 % des employés concernés par la fermeture du site iaponais de Muravama avaient accepté une affectation dans une autre usine du groupe.

« Mais si fermer une usine ou modifier les relations avec les fournisseurs n'est pas facile, ce qui me paraît actuellement le plus délicat, c'est de mener la restructuration sans donner l'impression au réseau commercial qu'on abandonne des positions sur le marché », a avoué M. Ghosn. C'est pourtant l'une des

clefs du redressement de Nissan, qui passe notamment par le renforcement de sa part de marché aux Etats-Unis. Celle-ci est tombée à 4 %, malgré une hausse de 9 % de ses ventes. «L'Amérique du Nord doit rester pour les trois prochaines années le marché le plus rentable pour Nissan », a déclaré M. Ghosn. « C'est pourquoi la moitié des nouveaux modèles sur lesquels nous travaillons actuellement seront commercialisés aux Etats-Unis. Nous serons présents sur tous les segments de ce marché », a-t-il ajouté.

Quant à la commercialisation d'une Renault aux Etats-Unis, la décision n'est pas encore prise. Le PDG du groupe français, Louis Schweitzer, a déclaré, lundi 10 janvier, au cours d'une conférence de presse en marge du salon de Detroit, que le groupe menait actuellement des études de marché pour éventuellement commercialiser l'Avantime. Ce modèle, à mi-chemin entre un coupé et un monospace, lancé au printemps 2000 en Europe, pourrait être vendu sous le logo Nissan ou Infiniti, la marque haut de gamme du Japonais. Quoi qu'il en soit, M. Schweitzer a rappelé que cette décision ne serait prise que si « nous pensons pouvoir faire des bénéfices sur ce modèle aux Etats-Unis ».

Stéphane Lauer

M. Sautter veut adapter aux banques des règles du code de consommation

POUR SA PREMIÈRE participation au dîner annuel de l'Association française des banques (AFB), mardi 11 janvier, dont Bernard Maurel, président de la banque Martin Maurel, s'apprête à prendre la présidence, le ministre de l'économie et des finances, Christian Sautter. a proposé de transposer certaines dispositions du code de la consommation au secteur bancaire, notamment en matière de transparence des offres, tout « en préservant le pouvoir d'appréciation des banques en matière de refus de vente ». Cette proposition vise à relancer le débat entre associations de consommateurs et banquiers sur la tarification des services bancaires. M. Sautter a également appelé les banques à indemniser les victimes des spoliations sous Vichy en allant «bien audelà de la seule lecture comptable des biens qui n'auraient pas été resti-

L'ancien gouverneur de la Banque d'Israël rejoint Merrill Lynch

LE GOUVERNEUR SORTANT de la Banque d'Israël, Yaacov Frenkel, a annoncé, mercredi, à la radio publique israélienne avoir été embauché par le courtier américain Merrill Lynch. « Je servirai comme consultant dans la firme qui fournit des services aussi bien à des Etats qu'à des particuliers », a déclaré M. Frenkel, « Les clients sont très intéressés par l'expé rience acquise en Israël, notamment dans la lutte contre l'inflation », a til ajouté. Sixième gouverneur de la banque centrale d'Israël, M. Frenkel avait travaillé auparavant au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale. Il avait présenté sa démission le 14 novembre, mais celle-ci n'a pris effet que dimanche dernier. Il a occupé le poste pen-

Le premier ministre, Ehud Barak, a pressenti le principal adjoint de M. Frenkel, David Klein, pour lui succéder, mais ce choix, qui doit encore être entériné par le gouvernement, est fortement contesté au sein même de la majorité. - (AFP).

France Intel

NE DU GRAND CONCOURS L'ANNEE DU SIÈCLE

COMMENT PARTICIPER? derrière l'indice ci-dessous.

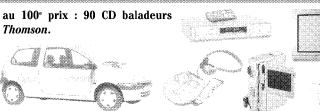
Trouvez son nom et sa date exacte libre, collé sur dos de carte postale. à l'aide du cahier spécial jeu paru dans Le Monde daté du 9/01/00 195 706 F DE PRIX! disponible gratuitement ainsi que $1^{\rm er}$ prix : 1 Twingo Pack. $2^{\rm e}$ prix : le règlement sur demande écrite 1 camescope numérique Thomson. à l'adresse indiquée sur le bulletin 3° prix : 1 téléviseur 16/9 82 cm ci-contre.

3 INDICES PAR JOUR!

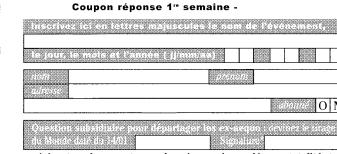
1 dans les pages du *Monde*, 1 sur photos numériques le site www.lemonde.fr. et 1 sur Fuji MX-500. Du 11e

France Inter entre 7 h et 9 h. Un événement du siècle se cache 1 réponse par foyer et par jour Thomson. maximum, sur coupon ou papier

> Thomson. 4° prix: 1 lecteur DVD vidéo Thomson. Du 5e au 10° prix: 6 appareils



Us soumettent la population à des cadences internales.



*signature des parents pour les mineurs. <u>A compléter en totalité et</u> renvoyer avant le vendredi 14/01 midi à : l'Année du Siècle / BP 456/77838 Ozoir La Ferrière cdx. selon la loi Informatique et Libertés $n^{\circ}78\text{--}17$ du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant en écrivant à l'adresse ci-dessus.

COMMUNICATION

L'Europe prépare sa défense face aux géants américains du Web

Une fusion semblable à celle d'AOL-Time Warner n'est pas envisageable en Europe en raison de l'absence de poids lourds de l'Internet. Les grandes manœuvres seront menées par les opérateurs de télévision et du téléphone

LA FUSION entre AOL et Time Warner ne devrait pas rester un exemple unique outre-Atlantique, où d'autres accords géants sont dans les starting-blocks. Mais la réplique européenne devrait être d'une tout aut re nature. «Le mouvement ira à l'inverse des Etats-Unis », prévoit Nathalie Brion, membre du directoire d'ESL et Network, agence de renseignement économique. Faute de grosses sociétés de l'Internet capables, comme aux Etats-Unis, de racheter les grands des médias, ce sont les opérateurs du câble, du téléphone et de la télévision qui seront les maîtres du jeu. Selon elle, « les plus actifs, parce qu'ils ont la capacité financière de lancer des raids et aussi parce qu'ils se sont positionnés sur Internet depuis longtemps, seront France Télécom et Deutsche Telekom, plutôt que le britannique BT, considéré comme plus fragile car il s'est lancé plus tardivement sur le réseau ».

En France, « Canal+ et TF 1 devraient aussi être des prédateurs », souligne Mme Brion, et faire leur marché parmi les « start-up » de l'Internet en Europe. C'est en partie l'avis de Patrick Le Lay. « Quelles sont les sociétés qui peuvent se placer sur Internet face aux géants américains ?, s'interroge le PDG de TF 1. Les entreprises de contenus avec, d'un côté les fournisseurs d'accès, notamment gratuit, à la Toile, et de l'autre les distributeurs de contenus » détiennent la ré-

« un avenir formidable » à sa chaîne, dont la voie est toute tracée : « La stratégie de TF 1 a débuté avec un site d'informations, puis des sites destinés notamment à destination des femmes et des enfants.» Dans le même temps, précise-t-il, « TF 1 a investi dans des sites d'accès, tel World On line, et dans un fournisseurs d'accès gratuits, tel Ma-

« PERSONNE N'EST À L'ABRI »

Forte de sa place de première chaîne privée, TF 1 a l'ambition de s'imposer comme un « portail » majeur de l'Internet, en France mais aussi en Europe. « Que veulent les internautes? demande Patrick Le Lay; des services et des informations. » Selon lui, « les grandes chaînes généralistes, et particulièrement TF 1, sont au cœur du système car elles sont capables de fournir de gros sites » et donc de répondre aux attentes des consommateurs. Souvent décriée pour son manque de développements et de partenariats internationaux dans le secteur de la télévision, TF 1 n'est pas en reste sur Internet. Il v a quelques semaines, elle a noué une alliance avec le groupe audiovisuel britannique Carlton. Cet accord n'est que le premier : « La stratégie de TF 1 est de réaliser une union des grands leaders européens de la télévision privée généraliste pour développer un portail européen », indique le PDG de la Une. Outre TF 1 et Carlton, cet accord devrait réuponse. Le patron de la Une prévoit nir l'italien Berlusconi et l'alle-

France Télécom veut rester simple distributeur

FRANCE TÉLÉCOM, l'opérateur historique des télécommunications en France, se baptise volontiers la « Net compagnie ». Pour autant, la part du chiffre d'affaires directement liée à Internet n'a atteint que 2,8 milliards de francs en 1998. Une base encore modeste au regard des mastodontes des Etats-Unis comme AOL. Toutefois, France Télécom n'envisage pas de suivre l'exemple de la fusion AOL-Time Warner.

«La stratégie choisie par AOL d'enrichissement du contenu sur Internet ne nous pousse pas à envisager une intégration verticale aussi poussée, estime Gérard Moine, directeur des relations extérieures de France Télécom. Il ne nous semble pas astucieux de se lier aussi étroitement à un système de production de contenu comme Time Warner. Nous préférons maîtriser le contrôle de l'accès à Inernet avec les infrastructures techniques (téléphone fixe, ADSL, téléphone mobile) et la fourniture d'accès. » Ensuite, France Télécom n'a plus qu'à faire son marché parmi les très nombreux sites de contenus disponibles. « Notre rôle est d'être un supermarché de l'Internet. Les clients viennent car ils connaissent notre marque et sont sûrs de trouver de très nombreux produits en ravon.»

France Télécom veut se cantonner dans ce rôle de grand distributeur de contenus. Sa stratégie sur la Toile s'articule autour du fournisseur d'accès à Internet Wanadoo, une marque qui est déclinée dans plusieurs pays européens.

SITES INDÉPENDANTS

En appui de ce fournisseur d'accès, France Télécom a développé un portail généraliste, baptisé Voilà!, grâce auquel l'internaute peut consulter divers sites d'information ou de commerce électronique. La grande majorité de ces sites sont indépendants de France Télécom. Toutefois, certains d'entre eux ont été acquis par l'opérateur téléphonique, comme la librairie électro-

nique Alapage. Cette librairie, à l'origine indépendante, avait été financée par Innovacom, le fonds de capital-risque de France Télécom. Il est assez rare que les sociétés du portefeuille d'Innovacom soient rachetées par France Télécom. Mais grâce à cette structure de capital-risque, l'opérateur peut observer l'éclosion de nouvelles sociétés de contenu et découvrir en amont les nouvelles tendances du marché.

mand Kirch. Cette alliance est aussi un gage de protection car « plus personne n'est à l'abri », constate M. Le Lay. La menace américaine se profile, confirme Nathalie Brion: «L'économie Internet est beaucoup plus ancienne aux Etats-Unis qu'en Europe et les opérateurs américains vont profiter de cette ancienneté et de leur valorisation boursière pour lancer des raids ».

« En raison de la communauté de langue, la Grande-Bretagne est plus vulnérable que les Européens du

teur éclaté préfère en général les joint-ventures aux méga-opérations boursières. Ensuite, bon nombre de compagnies de médias traditionnelles ont pris les devants en investissant massivement sur Internet. Devant l'exemple de Carlton-TF1 dans la société Alliance. d'autres groupes britanniques réfléchissent: Pearson (Financial Times, Pearson TV, Penguin Books) dont la directrice-générale, Marjorie Scardino siège au conseil d'administration d'AOL; Reed Interna-

Vers une relance de la fusion BSkyB-Canal+?

Si la fusion AOL-Time Warner semble avoir isolé News Corporation, le groupe présidé par Rupert Murdoch, BSkyB pourrait en tirer bénéfice selon les analystes britanniques. Matthew Horseman, analyste auprès de Henderson Croswaithe, estime que « BskyB redevient une valeur boursière chérie grâce à ses deux atouts-clés dans cette affaire, sa plate-forme numérique et son rôle de fournisseur de contenu, en matière de sports, de films et de loisirs, dont ont besoin les nouveaux mastodontes pour alimenter les canaux de diffusion multiples ».

Pour beaucoup, le mariage AOL-Time Warner pourrait relancer le projet de fusion avortée entre BskyB et Canal+, contrôlée par le groupe Vivendi – lui-même actionnaire à 24,4 % de BSkyB – pour faire face à la concurrence croissante des câblo-opérateurs (fusion Telewest-Flextech, rachat de Cable & Wireless Communications par NTL, etc). Vivendi a maintes fois offert à Murdoch de collaborer sur Internet et les services interactifs. – (Corresp.)

continent », explique Miles Saltiel, expert auprès du courtier WestLB Panmure. Le rachat de Time Warner par American Online (AOL) devrait accélérer la consolidation en cours dans l'industrie britannique des médias. La hausse des titres des groupes traditionnels de communication depuis l'annonce de la fusion l'atteste. « Une fusion de cette ampleur est peu probable en Grande-Bretagne. Il faut s'attendre à des alliances et des opérations de fusions-acquisitions de type défensif entre groupes de médias de type classique plutôt qu'à un lien entre anciens et nouveaux médias »,

souligne un analyste de la City. A l'exception de Freeserve, filiale du groupe de distribution Dixons, les quelque 150 compagnies d'Internet britanniques sont des « nains » face aux mastodontes des médias traditionnels. Ce sectional, branche britannique de Reed-Elseviers (édition scientifique et juridique); Reuters (TV, information financière, intranet...) et EMI Group (musique).

Les compagnies de téléphone ont elles aussi assuré leurs arrières, comme Vodafone Airtouch, numéro un mondial de la téléphonie mobile, qui a lancé le 11 janvier son projet de plate-forme mondiale pour l'accès à Internet par téléphonie cellulaire. Le même jour, Vodafone a annoncé son alliance avec le fabricant d'ordinateurs de poche

L'allemand Bertelsmann figure parmi les groupes européens les plus concernés par la fusion d'AOL et de Time Warner. Après avoir été approché ces derniers mois par AOL, sans que les négociations aient été poussées, le numéro quatre mondial entend défendre

son autonomie tout en cherchant à devenir un des grands acteurs du commerce électronique. Un secteur où il réalise un chiffre d'affaires encore embryonnaire malgré différents partenariats.

Bertelsmann et AOL sont associés au sein de la filiale européenne de l'entreprise américaine. En principe, souligne-t-on chez Bertelsmann, leur société commune AOL-Europe verra son activité confortée par le projet de fusion.

« Tout en souhaitant conserver notre indépendance, nous tenons à développer ce partenariat, voire de nouvelles activités communes, avec eux, comme avec d'autres », indique Markus Paver, porte-parole d'un groupe qui n'est pas coté en bourse, et dont le capital est solidement contrôlé.

« UN CHOC SALUTAIRE »

Néanmoins, juge Michael Schatzschneider, analyste à la BHF-Bank, « Bertelsmann va devoir choisir de se rapprocher davantage du nouvel ensemble, ou chercher d'autres partenaires dans Internet ». Pour le moment, Bertelsmann détient encore 0,7 % d'AOL, et son président du directoire, Thomas Middelhoff, doit décider s'il quitte ou non le directoire de l'entreprise américaine: son choix donnera une indication sur les intentions du groupe allemand. Aucune décision n'est encore prise, mais Thomas Middelhoff aurait tendance à penser qu'il ne peut, par principe, conserver une responsabilité au sein d'un organe contrôlant désormais un de ses grands rivaux, Time

Au-delà, c'est tout le secteur de la communication qui risque d'être concerné par cette évolution. « Ceux qui n'étaient pas convaincus par le développement d'Internet vont subir un choc salutaire », estime un professionnel, qui voit dans cette fusion américaine le signal du départ pour des grandes manœuvres en Europe.

Guy Dutheil avec Philippe Ricard (Francfort) et Marc Roche (Londres)

territoire », précise M. Moine.

France Télécom n'associe que timi-

dement ces concurrents dans cette phase « expérimentale », en leur

proposant de revendre sa propre

Publicis rachète l'américain Frankel

LE GROUPE publicitaire français Publicis, numéro dix mondial, a annoncé, mercredi 11 janvier, avoir racheté 100 % du capital de l'agence américaine de marketing Frankel. Le montant de la transaction n'a pas été révélé.

Frankel, société familiale basée à Chicago, est l'une des plus importantes agences de promotion des ventes, spécialiste des opérations liées aux divertissements, au sport et au marketing direct aux Etats-Unis. Elle dispose de bureaux à Minneapolis, San Francisco et Los Angeles et emploie 750 personnes. Frankel devrait afficher pour 1999 une marge brute de 95 millions de dollars pour un chiffre d'affaires de 700 millions de dollars. En achetant Frankel, Publicis réalisera outre-Atlantique environ 24 % de son chiffre d'affaires groupe (36 milliards de francs en 1998).

Les Français aiment la radio

LA RADIO reste le média favori des Français et son écoute ne cesse de progresser. C'est ce que révèlent les derniers « chiffres clés de la radio » publiés par Médiamétrie. Le nouveau système d'enquête de cet institut qui consiste à interroger les panélistes sur ce qu'ils ont écouté au cours des dernières vingt-quatre heures, et non plus la veille, n'y change rien. 92.5 % d'entre eux disent l'écouter pour être «informés de ce qui se passe dans le monde ».

L'équipement des foyers continue de progresser, notamment les radios-réveils, les autoradios et les tuners sur chaîne hi-fi. 62,3 % des Français écoutent la radio à leur domicile, 18,5 % en voiture et 13,8 % sur leur lieu de travail. Le zapping n'est que modérément pratiqué : sur une journée, plus de la moitié des auditeurs écoutent une seule station, 31,4 % en écoutent deux et 12 % trois. En revanche sur une période de trois semaines, l'ensemble des auditeurs écoutent 4,20 stations.

DÉPÊCHES

■ PRESSE: Pierre Taribo, cinquante-sept ans, directeur de la rédaction et rédacteur en chef de L'Est républicain depuis 1988, rejoint le quotidien économique et financier La Tribune (Desfossés International) où il a été nommé directeur général délégué, adjoint d'Elisabeth Descombes, directrice

■ Yves Beccaria quittera ses fonctions de président du conseil de surveillance de Bayard Presse en juillet. Il sera remplacé par Charles-Jean Pradelle, actuel directeur général du groupe et membre du directoire. Yves Beccaria, soixante-dix ans, était entré à Bayard Presse en 1955 et a joué un rôle majeur dans la création et le développement des publications pour la jeunesse. Il fut aussi directeur général adjoint du groupe. Par ailleurs, Philippe Boulnois a quitté le groupe et a été remplacé par Agnès Rochefort-Turquin à la direction éditoriale des sept titres du pôle Générations seniors et mode de vie.

■ Patrick Venries, quarante et un ans, a été nommé rédacteur en chef de Sud-Ouest, en remplacement de Pierre Veilletet. Il était auparavant chef des informations régionales de la Gironde. Sa nomination fait suite à celle de Jean-Paul Brunel au poste de directeur de la rédaction depuis le 1er janvier. en remplacement de Joël Aubert, nouveau directeur général adjoint.

■ AUDIOVISUEL : le groupe germano-luxembourgeois CLT-UFA a augmenté sa participation dans le capital de M 6, la faisant passer de 40 % à 41,9 %, a annoncé, mardi 11 janvier, Audiofina, actionnaire à 50 % de CLT-UFA.

■L'Union européenne de radiotélévision (UER) a obtenu les droits des championnats du monde d'athlétisme après 2001, date d'expiration du contrat actuel entre l'UER et la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF), ce qui garantit leur diffusion en clair dans 99 pays d'Europe et

L'opérateur historique prêt à libéraliser l'Internet rapide

France. Si nous ne déployons pas

cette technologie, nous ne parvien-

drons jamais à bâtir un groupe euro-

« LA FUSION du géant de l'Internet, AOL, et du groupe de médias Time Warner illustre le basculement de la société dans l'Internet à haut débit », estime Gérard Moine, directeur des relations extérieures de France Télécom. L'enjeu est tel que l'opérateur historique de télécommunications se dit dorénavant prêt à jouer le jeu de la concurrence sur l'une de ses dernières chasses gardées, la « boucle locale », c'està-dire la dernière partie du réseau qui arrive jusqu'à la prise téléphonique de l'abonné. C'est sur cette ligne de cuivre que la technologie de l'ADSL permet de centupler la vitesse de transmission des données sur le réseau mondial. Pour M. Moine, « il est impossible de frei-E. Re. ner le développement de l'ADSL en

péen capable de rivaliser avec les Américains dans la nouvelle écono-France Télécom a accepté, le 22 décembre, la proposition de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) de mener des groupes de travail et des expérimentations pour préparer l'ouverture des communications locales fin 2000. France Télécom s'engage ainsi dans la déréglementation radicale, qui consiste à louer aux opérateurs concurrents le dernier chaînon du réseau. « Fait unique en Europe, France Télécom s'engage dans un tra-

vail préparatoire avant même que la loi ne soit votée, explique M. Moine. En Allemagne et au Danemark, il s'est écoulé entre un à deux ans entre le vote d'une loi et l'ouverture effective. En Grande-Bretagne, seize ans après l'ouverture à la concurrence, l'ouverture de la boucle locale n'est programmée que pour mi-2001».

UNE MISE EN DEMEURE DE L'ART

Le gouvernement s'est engagé à régler ce problème dans la loi sur la société de l'information. Techniquement. France Télécom et ses concurrents seront prêts pour « appuyer sur le bouton » de l'ouverture complète des communications locales, pour le transport de la voix et des données Internet via l'ADSL. Les nouveaux opérateurs devront certainement louer les fils de cuivre pour un prix qui devrait être « de l'ordre de 100 francs », précise M. Moine.

France Télécom a lancé son propre service ADSL, depuis novembre, sous le regard vigilant de l'ART. L'opérateur historique, qui avait demandé l'autorisation de mener une « expérimentation » sur quelques arrondissements parisiens et trois communes de la banlieue, « investira 2 milliards de francs en trois ans pour couvrir l'ensemble du

solution technique, ce que tous les opérateurs ont refusé. Furieuse, l'ART a, le 24 décembre, envoyé une mise en demeure : France Télécom doit de soumettre l'extension de sa couverture géographique à une nouvelle homologation tarifaire avant le 10 janvier 2000 (Le Monde du 29 décembre). « Nous avons répondu à l'ART en temps voulu, en prouvant notre bonne foi. Nous insistons sur le fait que Bercy, notre ministère de tutelle, a expressément autorisé l'extension progressive de notre offre ADSL. Cette affaire relève d'une relation entre le régulateur et le gouvernement qui nous dépasse », estime M Moine Avec l'ouverture de la boucle locale, France Télécom risque de perdre une partie des revenus tirés des communications locales, qui re-

présentent plus de la moitié de son chiffre d'affaires. Les revenus générés par l'ADSL ne compenseront pas immédiatement ce manque à gagner, « Cette période de transition nous rappelle celle de 1996-1998, où nous avions nettement réduit le prix des communications nationales et internationales afin de nous préparer à l'ouverture de la concurrence. Cette politique avait porté sur un chiffre d'affaires de 15 milliards de francs et reposait également sur la stratégie de croissance du marché », reconnaît-il. En attendant, l'ADSL décolle lentement. « Après trois mois de commercialisation, réalisée avec une certaine retenue, nous avons obtenu 2 300 abonnés à l'ADSL et une demi-douzaine de fournisseurs d'accès concurrents ont également lancé la commercialisation. Ce n'est pas un démarrage en fanfare », constate

> Christophe Jakubyszyn et Enguérand Renault

Le groupe NRJ veut s'installer sur le numérique hertzien

SOGETEC, filiale de NRJ spécialisée dans la diffusion, veut se lancer dans le numérique terrestre et s'attaque au monopole de Télédiffusion de France (TDF). Forts des 300 pylônes élevés en France et en Europe par le groupe, ses dirigeants ont annoncé, mardi 11 janvier, cette stratégie de développement. Créée voilà cinq ans, Sogetec assure la diffusion analogique de 600 radios et réalise un chiffre d'affaires de 73 millions de francs (11,13 millions d'euros) avec une rentabilité de 13 %. «Le groupe a su investir pour constituer ce parc. Nous avons décidé d'optimiser l'exploitation dans la diffusion des nouvelles télévisions numériques hertziennes et la mise à disposition de sites pour les opérateurs télécoms de la boucle locale radio », explique Alain Weill, directeur général du groupe NRJ.

Soucieux de se différencier, NRJ conteste les prévisions des techniciens de TDF en matière de numérique terrestre. Le groupe de Jean-Paul Baudecroux cherche notamment à obtenir « que les appareils de réception de la télévision numérique puissent s'affranchir des antennes de toit dites "rateaux", toutes tournées aujourd'hui vers les sites d'émission de TDF ». Selon Marc Pallain, directeur du développement. «l'atout de cette technologie par rapport au satellite est qu'elle permet la mobilité et la portabilité. Mais cela n'est pas possible si l'on fait passer six canaux sur chaque multiplexe. En revanche, il est certainement possible de faire passer plus de six multiplexes sur la bande hertzienne ».

CONTRE LE MONOPOLE DE TDF

Pour prouver l'exactitude de ses analyses, NRI demande au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) l'autorisation de lancer une expérimentation en Ile-de-France. Ils réclament aussi la création d'un comité d'experts sur l'organisation du numérique hertzien en France.

Par ailleurs, NRJ réclame la fin du monopole de TDF pour la diffusion des programmes du service public en mode analogique, ce qui permettrait à Sogetec de venir concurrencer cette entreprise et de mieux rentabiliser ses installations. Car les investissements nécessaires à ce développement de Sogetec sont évalués à 500 millions de francs (76,22 millions d'euros). Un risque que le groupe NRI n'est pas disposé à assumer tout seul : ses dirigeants ont annoncé l'éventualité de son introduction au second marché de la Bourse de Paris au cours de l'année 2000 et de possibles alliances avec des partenaires français ou étran-

En se lancant dans une stratégie industrielle originale par rapport à ses activités habituelles, le groupe NRJ s'inspire de l'exemple des « tower companies » américaines, qui, à partir de leurs pylônes, réalisent des activités de diffusion et de transmission pour les opérateurs de l'audiovisuel et des télécommunications.

Françoise Chirot

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

• ARTEMIS: la holding personnelle de François Pinault a acquis 30,2 % du capital du groupe américain de bagagerie Samsonite, devenant ainsi son premier actionnaire, a déclaré, mardi 11 janvier, le numéro un de Samsonite en Italie, Beppi

• INCO: le grouper minier canadien a annoncé, mardi qu'il ne sera pas en mesure de commencer la construction (...) cette année » de la mine de nickel de Voisey's Bay (Labrador), faute d'accord avec le gouvernement provincial de Terre-Neuve. Voisey's Bay est considéré comme le plus grand gisement de nickel au monde.

● PECHINEY : le groupe d'aluminium a vendu à la banque Standard Bank London sa filiale Brandeis Brokers, regroupant ses activités de négoce au London Metal Exchange. La cession du négoce (21 % du chiffre d'affaires du groupe) s'inscrit dans le cadre des désengagements accompagnant le rachat du groupe par Alcan.

● COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE: l'intersyndicale CFDT-CGT-FO-CFTC-CFF/CGC appelle à une journée d'action le 17 janvier, veille du débat à l'Assemblée sur la loi libéralisant le marché de l'électricité.

• ÉLECTRICITÉ ALLEMANDE : la Commission européenne juge le marché allemand de l'énergie insuffisamment libéralisé. affirme, mardi, le quotidien Berliner Zeitung. Bruxelles rejette ainsi la division en deux zones nord et sud du pays, conçue par les compagnies allemandes d'électricité et les industriels,

SERVICES

● TÉLÉPHONE MOBILE : la France comptait, à la fin de l'année 1999, 20,5 millions d'abonnés à la téléphonie mobile, dont 10,05 millions pour Itineris (48,7 % de part de marché), 7,33 millions pour SFR (35,6 %) et 3,23 millions pour Bouygues (15,7 %).

● LA POSTE : près de 400 employés de La Poste à Nantes se sont mis en grève, mardi, à l'appel des syndicats SUD, CGT et CFDT, pour réclamer quatre heures de compensation pour tous dans le cadre du passage aux 35 heures.

• AÉROPORT DE BORDEAUX : la plateforme aéroportuaire girondine a frôlé les 3 millions de passagers en 1999, avec 2 874 025 personnes de passage à Bordeaux-Mérignac, un chiffre dû notamment à l'augmentation du trafic national (+ 6 %), surtout vers

FITCH IBCA : l'agence ernationale de notation,
ale à 100 % du groupe Fimalac
nnoncé, mercredi, l'acquisition MR (Asset Management
ings), une agence de notation ncaise des sociétés de gestion.

lettre du 19 février 1999, la Commission des opérations de Bourse (COB) a menacé de retirer l'agrément d'Uniger, société de gestion immobilière de la banque verte, après avoir constaté des « carences importantes dans son organisation », a révélé, mardi. le cabinet Déminor, qui va s'appuyer sur cette lettre pour relancer son offensive judiciaire contre la banque verte au nom des porteurs de parts de SCPI.

MILAN

ZURICH

MIBTEL 30

• MARCHÉS : la Bourse italienne lancera, lundi 17 janvier, un nouveau système de transactions informatisé concernant les obligations, baptisé EuroMOT. Deux obligations lancées par le groupe d'électricité italien Enel seront les premiers produits disponible.

• BCP : Banco Comercial Português a renforcé sa position de premier groupe financier privé portugais en prenant. mardi, le contrôle de 51 % du capital de Banco Mello, qui détient 4 % du marché bancaire portugais. BCP prend également 51 % de l'assureur Império, appartenant au groupe Mello. En échange, ce dernier acquiert 9 % du groupe

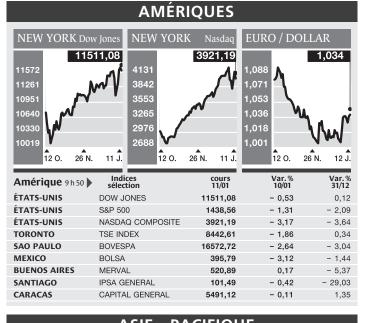
• MONTE DEI PASCHI DI SIENA: Le groupe de bancassurance belge KBC et la **banque italienne** ont des conversations sur une possible alliance ou coopération, a indiqué, mardi, un porte-parole de la KBC.

RÉSULTATS

■ SGE: la filiale de BTP de Vivendi a annoncé, mardi, un résultat net, pour l'exercice 1999, de 142 millions d'euros, en hausse de 54 % par rapport à 1998. Vivendi a l'intention de se désengager de l'activité BTP au cours du 1er semestre.

EUROPE FRANCFORT DAX 30 5540,51 6487,80 6797,01 26 N. 26 N. 12 J. 12 J 26 N. 12 J 12 0. cours 12/01 Europe 9h50 **EUROPE EURO STOXX 50** 4605,47 - 1,41 4403,28 - 1,33 - 7,15 EURO STOXX 324 393,81 - 1,40 STOXX 653 358,64 - 1,18 - 5,49 5540,51 - 1,31 - 7,01 **PARIS** MIDCAC **PARIS** SBF 120 3800,11 - 1,33 **PARIS** SBF 250 **PARIS** SECOND MARCHÉ AMSTERDAM - 1,53 - 4,83 AEX 638,99 **BRUXELLES** 3102,13 BEL 20 - 1,49 - 7,13 **FRANCFORT** DAX 30 6797,01 - 1,37 - 2.32 LONDRES FTSE 100 6487,80 - 0,48 - 6,38 MADRID STOCK EXCHANGE 10834,10 - 1,62 - 6,93

FINANCES ET MARCHÉS



39280,00

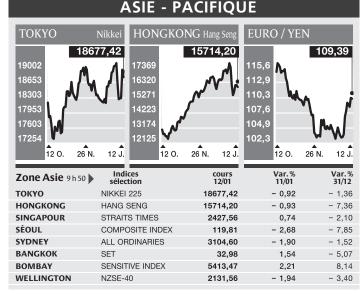
7366,40

- 1,42

-0,72

- 8,63

- 2,69



ÉCONOMIE

Le FMI soutient la politique économique du Japon

LE JAPON doit poursuivre des politiques monétaire et budgétaire généreuses jusqu'à ce que la demande du secteur privé appuie son redressement économique, a affirmé, mercredi 12 janvier, Hubert Neiss, directeur du Fonds monétaire international (FMI) pour l'Asie et l'Océanie, interrogé mercredi par Reuters Television. M. Neiss a ajouté qu'une hausse abrupte du yen pourrait toutefois remettre en cause la reprise de l'économie nippone qu'il juge encore lente et fragile. « Dès que le secteur privé aura repris des couleurs, le secteur public pourra se faire plus discret et il sera temps de consolider le budget sur le moyen terme, ce qui est tout à fait nécessaire », a-t-il ajouté.

■ Les prix de gros intérieurs ont chuté de 1,5 % au Japon en 1999, a annoncé, mercredi, la Banque du Japon (BoJ). Au cours du seul mois de décembre, ils ont diminué de 0,6 % par rapport à décembre 1998, ce qui a correspondu au 22e mois consécutif de

■ ZONE EURO: les déficits prévus jusqu'à 2002 par les pays de la zone euro suffiront à encaisser une crise, sans franchir la ligne jaune du pacte de stabilité, mais un effort supplémentaire sera nécessaire pour réduire les risques à plus long terme, selon l'OCDE. Avec des déficits publics compris en moyenne entre 1 % et 1,5 % du PIB sur une période de trois ans, la majorité des pays de la zone euro auraient encore 90 % de chances de rester dans la limite des 3 % (fixée par le Pacte de stabilité et de croissance) en cas de crise, sans avoir à ajuster leur politique budgétaire.

■ FRANCE: les prix à la consommation en France ont augmenté de 0,4 % en décembre par rapport à novembre et de 1,2 % sur l'année 1999, selon les chiffres provisoires publiés mercredi par l'Insee. Sur les trois derniers mois, ils ont augmenté de 0,5 %, précise l'Insee.

■ IRLANDE: la balance des paiements courants de l'Irlande dégagé un excédent de 722 millions de punts (916 millions d'euros) au troisième trimestre 1999, comparé à 561 millions pour la même période de 1998, a annoncé, mardi, le bureau central des statistiques

dans un communiqué.

■ ALLEMAGNE : l'Allemagne a dégagé un excédent commercial de 8 milliards d'euros en novembre, supérieur à l'excédent de novembre de 1998 qui s'était élevé à 7,7 milliards d'euros, selon des chiffres provisoires livrés mardi par l'Office fédéral des statistiques. Les exportations ont atteint le niveau record de 48,5 milliards d'euros, soit 14,5 % de plus qu'en novembre 1998, et les importations se sont élevées également au niveau record de 40,5 milliards d'euros, en hausse de 16.8 %, a détaillé l'Office dans un communiqué

■ La croissance allemande a ralenti au cours de l'année 1999, affichant une hausse réelle de 1,4 % du produit intérieur brut (PIB), contre 2,2 % en 1998, selon un chiffre provisoire diffusé mercredi par l'Office fédéral des statistiques de Wiesbaden.

■ Le directoire du syndicat allemand de la métallurgie et de l'électrotechnique IG Metall a annoncé mardi qu'il proposerait à ses comités régionaux de négocier des hausses des salaires allant jusqu'à 5,5 % pour le round salarial de l'an

■ RUSSIE : le président russe par intérim Vladimir Poutine a annoncé, mardi, que les retraites seraient augmentées de 20 % à compter du 1er février, a rapporté l'agence ITAR-TASS.

■ OMC: l'Union européenne et le Iapon veulent le lancement aussi « rapidement que possible » d'un nouveau round de négociations commerciales au sein de l'OMC, selon une déclaration commune publiée, mardi, à Bruxelles cinq semaines après l'échec de Seattle.

■ BRÉSIL: les prix à la consommation ont augmenté de 8,94 % au Brésil en 1999, selon les chiffres publiés mardi par l'Institut brésilien de la géographie et de la statistique (IBGE). Ce chiffre est supérieur aux 8 % prévus pour 1999 par les pouvoirs publics et le Fonds monétaire international, mais il reste à l'intérieur de la fourchette que s'était accordée le ministère de l'économie.

■ ÉQUATEUR : le directoire de la banque centrale d'Equateur a approuvé, dans la nuit de lundi à mardi, la dollarisation de la monnaie nationale, le sucre, a annoncé, mardi, le président équatorien Jamil Mahuad. M. Mahuad avait annoncé, dimanche, la dollarisation avec un taux de change bloqué à 25 000 sucres pour un dollar, après avoir décrété jeudi l'état d'urgence en raison de manifestations de rue de plus en plus nombreuses à exiger sa démission.

VALEUR DU JOUR

Danone souhaite desalterer le monde

LE GROUPE agroalimentaire Danone a annoncé, mardi 11 janvier, avoir acquis l'américain McKesson Waters Products Company (MWPC) pour 1,1 milliard de dollars (1,06 milliard d'euros), devenant ainsi le numéro deux de l'eau aux Etats-Unis. Le géant français des eaux minérales et de source s'attaque au marché de l'eau plate purifiée où s'affrontent déià les groupes Nestlé, Coca-Cola et PepsiCo (Le Monde du 19 novembre 1998). Changement de stratégie? « Pas du tout! », rétorque Franck Riboud, le PDG de Danone qui évoque « une évolution de la vision que nous avions de notre marché ». « Après un recentrage du groupe sur ses trois métiers de base - les produits laitiers frais, les boissons et les biscuits – nous recherchons des sources de croissance et pouvons nous permettre des rêves éveillés. » Danone fut le premier, avec la marque Evian en 1978, à réussir ce coup de force: envoyer des bateaux sur l'Atlantique pour vendre de l'eau en bouteille aux Américains. Cette fois-ci, il s'agit de « désoiffer les Californiens, en les suivant partout, à la maison, au bureau et à la plage... » En s'emparant du Californien

MWPC, filiale du distributeur de médicaments et cosmétiques McKesson, Danone passe devant le japonais Suntory mais reste derrière le suisse Nestlé aux Etats-Unis, premier marché de l'eau au monde. Franck Riboud prend surtout pied aux Etats-Unis dans un

Da	no	ne					
				en e	uros	à Par	is
255	l.					231 1 jar	
250	M	1					
245	1	Λ	1				
240		H	4				
235	-	N	A.	A N	h .		1
230				Y \}	V	١	
225			•	V	•	V	H
220				1		Y	I
215							
	Ĵ	Â	s	Ô	N	Ď	Ĵ 00
			19	999			00
				Sou	ırce : B	loombe	erg

nouveau mode de distribution directe aux particuliers et aux entreprises. L'eau purifiée est apportée à domicile, en bonbonne de grosse contenance, selon le mode du « Home and Office Delivery » (HOD). McKesson détient la troisième place aux Etats-Unis sur ce segment et un portefeuille de 650 000 clients approvisionnés par plus de 1850 véhicules. « Il est des métiers disparus dans nos pays d'Occident qui sont appelés à renaître à la demande du consommateur ». Pour le PDG de Danone, « la vraie bataille de demain » se jouera sur une expertise dans le marketing direct, la logistique et les services. A l'annonce du rachat de McKesson Water, l'action de Danone a reculé de 0,98 %, mardi, à 231,9 euros,

à la Bourse de Paris.

Véronique Lorelle

SUR LES MARCHÉS

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris reculait de 1.14%, à 5 549,69 points, mercredi 12 janvier, dans les premières transactions. La Bourse de Paris avait cédé du terrain, mardi, en raison des craintes accrues de resserrement de la politique monétaire en Europe. L'indice CAC 40 avait terminé sur une baisse de 0,57 %, à 5 613,90 points.

FRANCFORT

A LA BOURSE de Francfort, l'indice de référence DAX des trente valeurs vedettes était en baisse de 1%, à 6822,16 points, mercredi matin. La Bourse de Francfort avait terminé en baisse de 0,49 % mardi, repassant en dessous du seuil psychologique des 6 900 points à l'issue d'une séance de consolidation. Le DAX a terminé à 6 891,25 points.

LONDRES

L'INDICE FOOTSIE de la Bourse de Londres cédait, mercredi matin, 0,10 %, à 6 512,60 points. La Bourse de Londres avait rechuté, mardi, l'indice clôturant à 6518,9 points, en baisse de 1,34 %, par rapport à la veille.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a clôturé la séance de mercredi en baisse, les valeurs technologiques souffrant des pertes subies sur le marché américain. L'indice Nikkei a fini en baisse de 0,92 %, à 18 677,42 points.

NEW YORK

a clôturé en baisse mardi 11 janvier, le marché avant été mis sous pression par la remontée des rendements obligataires, au lendemain de l'euphorie suscitée par la fusion entre America Online et Time Warner. L'indice vedette, le Dow Jones, a perdu 61,12 points, soit 0,53 %, à 11 511,08 points. L'indice S & P 500 a cédé 1,30 %, à 1 438,59 points. Enfin, le Nasdaq, qui regroupe l'essentiel des valeurs technologiques, a abandonné 128,48 points, soit une baisse de 3,17 %, à 3 921,19 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens étaient en forte baisse, en début de matinée, mercredi, sous l'effet des revendications salariales plus fortes que prévu du puissant syndicat allemand de la métallurgie IG Metall (+5,5 % pour 2000), qui font craindre des tensions inflationnistes. Les rendements des emprunts d'Etat à 10 ans de la zone euro, qui évoluent à l'inverse des prix, se tendaient jusqu'à 5,69 % en France et 5,57 % en Allemagne. Ils ont atteint leur plus haut niveau depuis novembre 1997.

MONNAIES

L'EURO se redressait, mercredi matin, contre le dollar. Il s'échangeait à 1,0331 dollar. De son côté, le billet vert était stable face au yen, à 105,82 yens, après être vivement remonté la veille pour dépasser le seuil des 106 yens pour

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre 🕨	Taux	contre franc	Taux
FRANC	. 6,55957	EURO	0,1524
DEUTSCHEMARK	. 1,95583	DEUTSCHEMARK	. 3,3538
LIRE ITALIENNE (1000)	. 1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,3877
PESETA ESPAG. (100)	. 1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,9423
ESCUDO PORT. (100)	. 2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,2719
SCHILLING AUTR. (10).	. 1,37603	SCHILLING AUTR. (10).	4,7670
PUNT IRLANDAISE	. 0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,3289
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,9766
FRANC BELGE (10)	. 4,03399	FRANC BELGE (10)	1,6260
MARKKA FINLAND	. 5,94573	MARKKA FINLAND	1,1032

Hors zone E	uro
Euro contre 🕨	11/01
COURONNE DANOISE.	7,4444
COUR. NORVÉGIENNE	8,2075
COUR. SUÉDOISE	8,6620
COURONNE TCHÈQUE	35,9690
DOLLAR AUSTRALIEN.	1,5664
DOLLAR CANADIEN	1,4963
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	1,9866
DRACHME GRECQUE:	330,9000
FLORINT HONGROIS	
ZLOTY POLONAIS	4,1768

Cours de change croisés Cours DOLLAR Cours EURO Cours FRANC Cours LIVRE Cours FR. S. Cours YEN(100) 12/01 9 h 50 1,64955 0,94567 1,03450 0,15775 DOLLAR. 0,64309 105.74500 109,39000 16.68000 174.43000 68.00500 0,91416 0,15245 1,59470 0,62150 0,96665 FRANC. 6.33925 5.99485 6.55957 10,45640 4.07650 0,57325 0,09565 0,38985 0,60623 0,62710 FRANC SHISSE 2,56505 1.55500 1,47050 1,60855 0.24540

Taux d'intérêt (%) Taux 11/01 Taux j. j. 5,66 6,15 5,54 6,13 3,09 2,98 3,01 ALLEMAGNE.. 5,89 5,73 4,54 3,25 5,78 6,32 0,13 1,71 2,41 5,42 6,65 6,67 1,63 3,63 4 60 3,30 GDE-BRETAG. 0,07 5,72 0,62 JAPON.....ÉTATS-UNIS...

PAYS-BAS.....

Matières premières					
matieres prei					
En dollars 🕨	Cours 11/01	Var. % 10/01			
MÉTAUX (LONDRES)	9	\$/TONNE			
CUIVRE 3 MOIS	1856,50	- 0,03			
ALUMINIUM 3 MOIS	1652,50	- 0,33			
PLOMB 3 MOIS	496	- 0,40			
ETAIN 3 MOIS	5915	- 1			
ZINC 3 MOIS	1206,50	- 0,29			
NICKEL 3 MOIS	8150				
MÉTAUX (NEW YORK)		\$/ONCE			
ARGENT A TERME	5,20				
PLATINE A TERME	95991,04	+ 0,38			
GRAINES DENRÉES	\$/B	OISSEAU			
BLÉ (CHICAGO)	253,75				
MAüS (CHICAGO)	207,25				
SOJA TOURTEAU (CHG.).	150,30				
SOFTS	9	\$/TONNE			
CACAO (NEW YORK)	846	+ 0,83			
CAFÉ (LONDRES)	1510	- 1,24			
THERE BLANC (DARIC)					

SUCRE BLANC (PARIS) ...

Matif			
Cours 9 h 50 Notionnel 5,5	Volume 12/01	dernier prix	premier prix
MARS NC	12153	83,86	84,17
Euribor 3 mois			
JANVIER NC	NC	NC	NC
-7. 1			
Pétrole			
En dollars	•	Cours 11/01	Var. % 10/01
BRENT (LONDR	ES)	24,62	
WTI (NEW YORK		24,90	- 0,84

WTI (NEW YORK) LIGHT SWEET CRUDE	24,90 25,69	- 0,84 + 1,94
Or		
En euros 🕨	Cours 11/01	Var % 10/01
OR FIN KILO BARRE	8730	- 0,34
OR FIN LINGOT	8800	- 0,56
ONCE D'OR (LO) \$	307	
PIÈCE FRANCE 20 F	50,40	
PIÈCE SUISSE 20 F	50,20	- 0,59
PIÈCE UNION LAT. 20	51	+ 0,99
PIÈCE 10 DOLLARS US	250	- 0,79
PIÈCE 20 DOLLARS US	366	+ 0,14
PIÈCE 50 PESOS MEX	325	

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

STOXX 653

AKER MARITIME

BURMAH CASTROL

ENTERPRISE OIL

F.OLSEN ENERGY

DORDTSCHE PETRO NL *

PETROLEUM GEO-S NO

ВР АМОСО

CEPSA

LASMO

FINANCES ET MARCHÉS

sur 1 an

IENS D'ÉQUIPEMENT

GKN GLYNWED INTL PL

HUHTAMAEKI VAN

ISS INTL SERV-B KOEBENHAVN LUFT

KON.NEDLLOYD

LEGRAND /RM

HAYS GB HEIDELBERGER DR DE *

HALKOR

IMI PLC

KONE B

7,68

5.36

18,46

5,18 - 0.96

7,43

1,94

15,47

21,13

9,66 + 0,10 51,05 + 0,69 + 0.10

- 0,26

- 1.63

GB

J V L M M

4,10 - 0,97

6,96 + 0,46 **10,11** - 1,10

6,40 4,96 + 1,64

55,95 - 0,09

7,45 10,17 + 3,25

212,48 - 0,67

118,37 - 1,42 **697,20** - 8,33

31 - 2,52 13,62 + 1,72

29,32

10544,84 11203,05

16033,13 7,07

11,13

15,28 3,70

9.64

4,43 + 0,73

6,94 + 0,23 8,57 16,27

23,39 66,39 - 0,22

4,18 + 1,56

1,15 - 0,86 **35,40** - 0,28

4,11 + 1,18

37,40 + 1,27

14,21 + 0,11 **55,30** - 0,72

35 9,15 - 2,66

4.50 + 0.72

65,15 - 1,42 **77,24** - 1,03

26,25 - 1,32 **51** + 3,03

253 - 1,94

FR *

5,85

sur 5 jours

358,

SKANDIA INSURAN

SUN LF & PROV H

ZURICH ALLIED N

STOREBRAND

SWISS LIFE REG

TOPDANMARK

VALEURS EUROPÉENNES

- Les valeurs des médias étaient de l'irlandais Esat, trop élevé par toujours portées par le rapproche- rapport à l'offre concurrente du norment entre AOL et Time Warner, mardi 11 janvier. A Londres, le Mardi, l'action Kingfisher a chuté groupe d'informations **Reuters** et la de 96,5 pence, à 577 pence, après société **Pearson** – propriétaire, entre avoir annoncé subir une « pression » autres, du Financial Times et du quotidien français Les Echos – se sont adjugé respectivement 10,22 % et 9,58 %, tandis que le câblo-opérateur **Telewest Communications** a pris 7,44 %.
- A Madrid, Terra Networks, la filiale Internet de l'opérateur Telefonica, qui devrait bientôt intégrer l'indice IBEX, s'est adjugé 9 % de hausse, mardi.
- British Telecom a cédé, mardi. 3,13

B PINTO MAYOR R

BANK AUSTRIA AG

BANK OF IRELAND BANK OF PIRAEUS

BK OF SCOTLAND

BAYR.HYPO-U.VER COMIT

BCA INTESA MONTE PASCHI SI

BCA FIDEURAM

BBV R ESPIRITO SANTO

BIPOP CARIRE

CHRISTIANIA BK

COMIT COMM.BANK OF GR

COMMERZBANK CREDIT LYONNAIS

DEN DANSKE BK DEN NORSKE BANK DEUTSCHE BANK N

EFG EUROBANK

FOERENINGSSB A

KBC BANCASSURAN LLOYDS TSB

MERITA NAT BANK GREECE

NATEXIS BQ POP.

NATL WESTM BK NORDBANKEN HOLD SE ROLO BANCA 1473 IT *

SAN PAOLO IMI

SV HANDBK -A-UBS REG

XIOSBANK

STANDARD CHARTE

ROLO BANCA 1473 IT *
ROYAL BK SCOTL GB

UNICREDITO ITAL IT *
UNIDANMARK -A- DK

PRODUITS DE BASE

▶ DJ E STOXX BANK P

ALUMINIUM GREEC GR ARJO WIGGINS AP GB

BILLITON GB BOEHLER-UDDEHOL AT * BUHRMANN NV NL *

JOHNSON MATTHEY GB MAYR-MELNHOF KA AT *

METSAE-SERLA -B FI * NORSKE SKOGIND- NO

OUTOKUMPU OY -A FI *
PECHINEY-A- FR *
PORTUCEL INDUST PT *

SMURFIT JEFFERS GB SOPORCEL PT * STORA ENSO -A- FI *

SVENSKA CELLULO SE THYSSEN KRUPP

UPM-KYMMENE COR FI ★

VOEST-ALPINE ST AT★

DJ E STOXX BASI P

DE*

SE BE*

VIOHALCO GR 31,16 VOEST-ALPINE ST AT * 38,99 - 0,41

FR*

RAUTARUUKKI K

RIO TINTO

SIDENOR SILVER & BARYTE

STORA ENSO -R-

CHIMIE AIR LIQUIDE /RM

BAYER AG

AKZO NOBEL NV

TRELLEBORG B
UNION MINIERE

ASSIDOMAEN AB

AVESTA BEKAERT

CART.BURGO CORUS GROUP ELKEM ASA, OSLO NO

ELVAL

HALIFAX GROUP

ERGO BANK ERSTE BANK

HSBC HLDG IONIAN BK REG.S

DRESDNER BANK N DE *

BNL BNP/RM

BSCH R CCF /RM

DEXIA

BCO POPULAR ESP

BCA ROMA

BANKINTER R

BARCLAYS PLC

- végien Telenor.
- sur ses marges. Les analystes ont révisé leurs prévisions de résultats à la baisse. Le groupe, qui possède Darty et Castorama en France, a également plus que doublé son estimation des investissements prévus pour Internet et le commerce électronique cette année.
- L'action **Psion** (assistants personnels) a gagné 337 pence, mardi, à 2 790 pence, à la suite de l'annonce d'un accord avec Vodafone pour le

3,13 %, le marche prix payé pour	é n'app	oréciant	pas le	développement net mobile.			
	Code	Cours	% Var.	BOC GROUP PLC	GB		- 2,28
12/01 10 h 03	pays		11/01	CELANESE N	DE*		+ 0,71
			·	CIBA SPEC CHEM CLARIANT N	CH	72,70 479,09	- 1,27 + 0,13
AUTOMOBIL	E			DEGUSSA-HUELS	DE *	38.90	+ 1,04
AUTOLIV SDR	SE	20 55	- 0.58	DSM	NL*	39	- 0,51
BASF AG	BE*		- 0,62	DYNO	NO	24,25	
BMW	DE*		- 1,15	EMS-CHEM HOLD A	CH	4523,71	
CONTINENTAL AG	DE*		+ 0,81	ICI	GB	10,51	- 0,76
DAIMLERCHRYSLER	DE*		- 0,81	KEMIRA	FI*	6,45	
FIAT	IT*		- 1,97	LAPORTE	GB	8,49	
FIAT PRIV.	IT*	14,05	+ 0,36	LONZA GRP N	CH	592,80	+ 0,32
MICHELIN /RM	FR *	40,90	+ 0,86	RHODIA	FR *	23,25	- 0,21
PEUGEOT	FR *	228		SNIA	IT *	1,02	
PIRELLI	IT *	2,69	- 1,47	SOLVAY	BE*	79,50	- 0,81
RENAULT	FR *	49,05	- 1,51	TESSENDERLO CHE	BE*		- 1,67
VALEO /RM	FR *	77	- 1,47	▶ DJ E STOXX CHEN	l P	383,99	- 0,90
VOLKSWAGEN	DE*	54,80					
VOLVO -A-	SE	25,51	- 0,23	concioné			
VOLVO -B-	SE	25,98	- 0,88	CONGLOMÉ	RATS		
▶ DJ E STOXX AUTO	Р	254,78	- 0,64	CGIP /RM	FR*	61,30	- 4,07
				CHRISTIAN DIOR	FR*	229.70	- 0,22
BANQUES				CIR	IT *	2,37	- 0,42
				D'IETEREN SA	BE*	375	
ABBEY NATIONAL	GB		- 2,10	GAZ ET EAUX /RM	FR *	52,70	- 0,57
ABN AMRO HOLDIN	NL*		- 1,68	GBL	BE*	196	- 1,01
ALL & LEICS	GB	11,41	- 0,83	GEVAERT	BE*	46,88	+ 1,91
ALLIED IRISH BA	GB	17,60		HAGEMEYER NV	NL*	20,25	- 1,51
ALPHA CREDIT BA	GR	74,37		INCHCAPE	GB	4,78	+ 1,70
ARGENTARIA R	ES*	21,55	- 1,91	INVESTOR -A-	SE	14.20	- 0.40

21,90 **56,40** - 0,62

68,90 + 0,29 **5,10** - 1,16

9,98 - 2,25

3,73 - 0,27 3,65 - 0,54

1,21 - 1,63

60,95 - 0,16 **5,53**

79.75 - 2.27

10,68 - 1.48 **123,90** - 0,08

5,10 - 1,16 70,41 + 0,60

36,15 - 0,55 **41,88** - 2,49 **101,42** - 1,18

145.70 - 1.02 54,60 - 1,97 39,63

90,36 + 0,03 **46,59** - 0,53

15.07 - 0.76

11,90 - 1,06

10,51 - 4,09

5,55 - 1,07 66,82 - 0,90 70 - 1,34 19,60 - 0,16

5,52 - 0,83

17,88 + 1,02 17,33 - 0,64

12.26 + 0.66

261,60 - 1,06 **4,41** - 0,23 **65,82** + 1,03

303,45 - 1,07

43,53 **3,44** - 0,46

15,99 5,43 - 0,37 **15,99** - 1,77

5,78 - 2,43 **48,51** - 0,19

16,84 + 0,24 **6,16** - 0,65

12,53 + 2,62 **11,20** + 0,81

48,43 **15,15** - 1,94

73,90 - 2,51 7,87

22,28 - 0,85

16,38

17,10 - 2,29

31,25 - 0,64

258,47 - 1

161,70 - 0,19

45,60 - 1,68 **47,80** - 0,62

DE * 45,60 - 2,36

8,43 - 1,35 **37** - 1,33 **40** - 1,96

3,30 **17,50** - 1,13

13,89

13,36

83,40

4,92

IT* IT* FR*

DE*

SE

FR *

CH

ALUSUISSE LON G CH **781,08** - 0,48

BE*

12,17

10,29

CHRISTIAN DIOR	FR*	229,70	- 0,22
CIR	IT ★	2,37	- 0,42
D'IETEREN SA	BE*	375	
GAZ ET EAUX/RM	FR *	52,70	- 0,57
GBL	BE*	196	- 1,01
GEVAERT	BE*	46,88	+ 1,91
HAGEMEYER NV	NL*	20,25	- 1,51
NCHCAPE	GB	4,78	+ 1,70
NVESTOR -A-	SE	14,20	- 0,40
NVESTOR -B-	SE	14,14	- 1,61
KVAERNER -A-	NO	21,57	
MYTILINEOS HOLD	GR	16,62	- 1,96
NORSK HYDRO	NO	43,13	
DERLIKON-BUEHRL	CH	196,98	
ORKLA -A-	NO	17,18	
ORKLA -B-	NO	14,50	
SONAE SGPS	PT*	50,38	
TOMKINS	GB	3,46	
VEBA AG	DE*	50,50	- 0,79
▶ DJ E STOXX CONG	P	327,07	- 0,78
TÉLÉCOMMU	INICA	TIONS	
EIRCOM	IE	4,10	

EIRCOM	IE	4,10	
BRITISH TELECOM	GB	18,72	- 0,3
CABLE & WIRELES	GB	15,28	- 3,6
DEUTSCHE TELEKO	DE*	64,30	- 4,0
ENERGIS	GB	44,79	+ 4,3
EQUANT NV	DE *	106	
EUROPOLITAN HLD	SE	16,51	
FRANCE TELECOM	FR*	115,30	- 2,2
HELLENIC TELE (GR	22,85	
KONINKLIJKE KPN	NL*	83,85	- 3,8
MANNESMANN N	DE*	229,50	- 2,9
NETCOM ASA	NO	47,27	
PANAFON HELLENI	GR	12,10	- 2,3
PORTUGAL TELECO	PT*	10,77	
SONERA	FI*	53,80	- 2,1
SWISSCOM N	CH	359,78	- 1,0
TELE DANMARK -B	DK	74,69	- 2,1
TELECEL	PT*	16,13	
TELECOM ITALIA	IT *	12,80	- 1,6
TELECOM ITALIA	IT *	5,95	- 1,3
TELEFONICA	ES*	23,19	- 1,7
TIM	IT*	9,58	- 2,3
VODAFONE AIRTOU	GB	4,72	- 1,0

50,10	- 1,76
20,10	- 6,99
18,10	- 0,55
16,31	- 2,51
9,28	- 1,28
5,89	- 0,81
613	- 2,08
6,18	
10,59	+ 0,76
2,43	
15,78	
222	- 0,85
34,23	
7,91	- 1,12
18,55	- 2,83
96	- 2,54
7,93	+ 1,64
74,80	+ 0,40
31,79	
33,24	+ 3,48
32	+ 0,47
1337,85	$-0,5^{\circ}$
150	+ 2,04
12,01	+ 0,08
104	+ 1,86
15,46	- 6,15
8,88	+ 0,73
1,44	+ 2,27
13,95	+ 0,23
2,18	
174,20	- 0,46
36,37	+ 0,16
21,49	
2,30	- 0,69
110	
54,44	
22,30	- 0,45
4,90	
237,88	- 0,55
N CYCLI	OUE
	N CYCLI

CONSOMMA	MOIT	CYCLI	QUE
ACCOR /RM	FR*	45,17	- 3,4
ADIDAS-SALOMON	DE*	70,70	- 1,5
AIR FCE	FR *	19,88	- 2,2
AIRTOURS PLC	GB	6,43	
ALITALIA	IT *	2,23	+ 1,3
AUSTRIAN AIRLIN	AT *	19,21	+ 0,1
BANG & OLUFSEN	DK	36,27	+ 0,3
BARRATT DEV PLC	GB	4,38	
BEAZER GROUP	GB	2,26	- 0,7
BENETTON GROUP	IT *	2,26	- 2,1
BERKELEY GROUP	GB	10,80	
BRITISH AIRWAYS	GB	6,27	+ 0,7
CLUB MED./RM	FR *	121	+ 1,6
COMPASS GRP	GB	13,36	- 0,4
DT.LUFTHANSA N	DE *	23,20	- 0,5
ELECTROLUX -B-	SE	24,94	- 0,9
EMI GROUP	GB	11,01	+ 0,4
EURO DISNEY/RM	FR *	0,96	
G WIMPEY PLC	GB	1,89	- 2,4
GRANADA GROUP	GB	10,14	- 1,8
HERMES INTL	FR *	130	- 2,1
HPI	IT*	0,87	- 3,3
HUNTER DOUGLAS	NL*	27,50	- 0,9
KI M	NI +	25.80	- 3 5

379 359 338 318 297	^م هم	ww	n/vv/v	358,64	352,09
12 JANV.		13	ĴUIL.	12 JANV.	Ĵ
HILTON GROUP	GB	3,17	+ 1.02	RAISIO GRP -V-	FI
LVMH / RM	FR*	406	- 0,49	RIEBER & SON -B	NO
MOULINEX /RM	FR *	9.92	+ 1,33	SCOTT & NEWCAST	GB
NCL HLDG	NO	4,28		SOUTH AFRICAN B	GB
PERSIMMON PLC	GB	3,79		TATE & LYLE	GB
PREUSSAG AG	DE*	54,50	- 0,55	UNIGATE PLC	GB
RANK GROUP	GB	3,26		UNILEVER	NL
SAIRGROUP N	CH	208,17	- 0,74	UNILEVER	GB
SAS DANMARK A/S	DK	10,75	+ 3,13	WHITBREAD	GB
SEB /RM	FR*	75,60		DJ E STOXX F & BV	Р
SODEXHO ALLIANC	FR *	158,50	+ 0,83		
THE SWATCH GRP	СН	1044,55	- 1,41		
THE SWATCH GRP	СН	211,89	- 0,29		
WW/WW UK UNITS	IE	1		BIENS D'ÉQU	JIPE
WILSON BOWDEN	GB	10,80		ABB N	СН
WOLFORD AG	AT *	38,98		ADECCO N	CH
DJ E STOXX CYC GO) P		- 1,07	ALSTOM	FR
· •			<i>'</i>	ASSA ABLOY-B-	SE
				ASSOC BR PORTS	GB
PHARMACIE				ATLAS COPCO -A-	SE
	0.0	00.01	0.05	ATTICA ENTR SA	GR
ASTRAZENECA	GB	39,91	- 0,95	BAA	GB
AVENTIS /RM	FR*	60,40	+ 0,83	BBA GROUP PLC	GB
ELAN CORP	GB	28,96		BERGESEN	NO
GLAXO WELLCOME	GB	28,28	+ 0,28	BONHEUR	NO
NOVARTIS N	CH	1407,44	- 0,70	CMG	GB
NOVO NORDISK B	DK	141,05	- 1,41	COOKSON GROUP P	GB
ORION B	FI*	25	+ 0,60	DAMPSKIBS -A-	DK
ROCHE HOLDING	CH	16600,39	- 0,17	DAMPSKIBS -B-	DK
ROCHE HOLDING G	CH	11781,52	+ 0,32	DAMSKIBS SVEND	DK
SANOFI SYNTHELA	FR*	39,10	- 0,13	DET SONDENFJ NO	NO
SCHERING AG	DE*	118,60	- 0,75	ELECTROCOMPONEN	GB
SMITHKLINE BEEC	GB	12,27	- 0,13	EUROTUNNEL /RM	FR
UCB	BE*	41,30	- 2,11	FINNLINES	FI
▶ DJ E STOXX PHAR	,	382,33	+ 0,13	FKI	GB
				FLS IND.B	DK
ÉNEDGIE				FLUGHAFEN WIEN	AT
ENERGIE				. 25 GIVA EIN WIEN	0.0

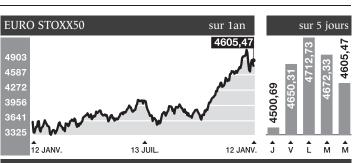


TOTAL FINA /RM	FR*	120,70	
DJ E STOXX ENGY	P	299,66	- 0,24
4 T T T T T T T T T T T T T T T T T T T	U O D VIC		
SERVICES FIN	NANC	IERS	
31	GB	16,85	- 4,10
ALMANIJ	BE*	49,01	- 1,96
ALPHA FINANCE	GR	71,32	
AMVESCAP	GB	10,61	- 1,04
BENI STABILI	IT *	0,34	
BPI R	PT*	4,23	
BRITISH LAND CO	GB	6,54	
CANARY WHARF GR	GB	6,19	
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,40	+ 1,01
COBEPA	BE*	57,70	- 0,69
CONSORS DISC-BR	DE*	83,75	+ 0,30
CORP FIN ALBA	ES*	30,73	- 3,97
CS GROUP N	CH	186,42	- 0,50
EURAFRANCE /RM	FR *	543	+ 0,18
FORTIS (B)	BE*	32,20	- 1,35
FORTIS (NL)	NL*	32,38	- 0,98
GECINA /RM	FR *	108,80	- 0,55
HAMMERSON	GB	6,80	
ING GROEP	NL*	57,19	- 1,57
KAPITAL HOLDING	DK	47,02	- 0,57
LAND SECURITIES	GB	10,94	
LIBERTY INTL	GB	7,25	- 1,52
MEDIOBANCA	IT ★	9,22	- 0,65
MEPC PLC	GB	7,05	- 1,12
METROVACESA	ES*	16,79	+ 1,76
PROVIDENT FIN	GB	11,34	
RODAMCO UK	NL*	38,20	- 0,78
RODAMCO CONT. E	NL*	39,85	
RODAMCO NORTH A	NL*	38,70	+ 0,26
SCHRODERS PLC	GB	18,51	
SIMCO N /RM	FR *	79,50	
SLOUGH ESTATES	GB	5,66	
UNIBAIL /RM	FR *	132	
VALLEHERMOSO	ES*	7,07	- 0,14
WCM BETEILIGUNG	DE *	38,45	+ 0,13
WOOLWICH PLC	GB	5,06	- 1,25
▶ DJ E STOXX FINS P	•	253,81	- 1,21
ALIMENTATI	ON E	BOIS	SON
ALLED DOLLEGO	0.0	4.05	4.40

WOOLWICH PLC	GB	5,06	- 1,25
▶ DJ E STOXX FINS P	1	253,81	- 1,2°
ALIMENTATI	ON ET	BOIS	SON
ALLIED DOMECQ	GB	4,85	- 4,42
ASSOCIAT BRIT F	GB	5,89	+ 2,79
BASS	GB	11,84	+ 1,09
BBAG OE BRAU-BE	AT *	39,85	
BRAU-UNION	AT *	44,07	
CADBURY SCHWEPP	GB	6,18	+ 1,5
CARLSBERG -B-	DK	36,94	
CARLSBERG AS -A	DK	36,13	
DANISCO	DK	36,94	
DANONE /RM	FR*	233,90	+ 0,80
DELTA DAIRY	GR	31,67	
DIAGEO	GB	8,45	- 0,7
ELAIS OLEAGINOU	GR	37,04	
ERID.BEGH.SAY /	FR *	108,60	- 1,5
GREENCORE GROUP	GB	2,99	
HEINEKEN HOLD.N	NL*	36	- 1,64
HELLENIC BOTTLI	GR	22,20	
HELLENIC SUGAR	GR	24,18	+ 2,43
KERRY GRP-A-	GB	12,09	
MONTEDISON	IT *	1,53	
NESTLE N	CH	1808,86	- 0,6
KONINKLIJKE NUM	NL*	37,76	- 0,6
PARMALAT	IT *	1,25	
PERNOD RICARD /	FR *	54,90	- 2,0

METSO	FI⋆	15	+ 3,45
MORGAN CRUCIBLE	GB	4,56	- 2.06
NFC.	GB	4,27	+ 2.30
NKT HOLDING	DK	57,09	
OCEAN GROUP	GB	19,42	+ 0.25
PARTEK	FI*	13,90	- 0,79
PENINS.ORIENT.S	GB	15,58	- 0.31
PREMIER FARNELL	GB	7,15	
RAILTRACK	GB	16,54	- 2,18
RANDSTAD HOLDIN	NL*	43	- 12,78
RATIN -A-	DK	120,90	12,70
RATIN -B-	DK	124,93	+ 0.54
RENTOKIL INITIA	GB	4,13	- 0,39
REXAM	GB	4,37	- 5.21
REXEL /RM	FR *	92,10	- 1.50
RHI AG	AT*	28,65	- 1,17
RIETER HLDG N	CH	652,46	- 1,13
SANDVIK -A-	SE	32,21	- 1,13
SANDVIK -B-	SE	32,90	- 0,70
SAURER ARBON N	CH	539,36	+ 0.35
SCHNEIDER ELECT	FR *	75	+ 1,56
SEAT-PAGINE GIA	IT*	2,34	
SECURICOR	GB	2,61	+ 1,87
SECURICOR SECURITAS -B-	SE	19,28	
SHANKS GROUP	GB	3,76	
SIDEL /RM	FR*	97,50	- 1.02
INVENSYS	GB	5,30	+ 0,61
SKF -A-	SE	24,71	
SKF -B-	SE	26,32	
SOPHUS BEREND -	DK	24,72	
SULZER FRAT.SA1	CH	704,65	- 0.96
SVEDALA	SE	18,93	+ 4.13
T.I.GROUP PLC	GB	7,44	+ 1.97
TOMRA SYSTEMS	NO	,	,
		16,27	
VA TECHNOLOGIE	AT*	66,55	- 1,19
▶ DJ E STOXX IND G	U P	529,97	- 2,21

ASSURANCE	S		
AEGON NV	NL*	86,60	- 1,42
AGF /RM	FR *	51,80	+ 1,47
ALLEANZA ASS	IT *	10,62	- 1,67
ALLIANZ AG	DE*	333,50	- 0,63
ALLIED ZURICH	GB	10,75	- 0,15
AXA /RM	FR *	129,10	- 0,08
BALOISE HLDG N	CH	768,04	- 0,24
CGU	GB	14,43	- 0,77
CNP ASSURANCES	FR *	35,99	- 0,83
CORP MAPFRE R	ES*	15,50	- 0,32
ERGO VERSICHERU	DE*	116,70	- 0,26
ETHNIKI GEN INS	GR	39,36	
CODAN	DK	78,58	
FORTIS (B)	BE*	32,20	- 1,35
GENERALI ASS	IT *	30,10	- 0,17
GENERALI HLD VI	AT *	184,45	
INA	IT *	2,53	- 0,39
INTERAM HELLEN	GR	31,50	
IRISH LIFE & PE	GB	10,08	
LEGAL & GENERAL	GB	2,50	
MEDIOLANUM	IT *	11,45	- 1,72
MUENCH RUECKVER	DE*	275	- 1,61
NORWICH UNION	GB	6,77	+ 0,24
POHJOLA YHTYMAE	FI∗	57,50	+ 2,68
PRUDENTIAL	GB	17,63	+ 0,27
RAS	IT *	8,98	- 0,88
ROYAL SUN ALLIA	GB	7,63	
SAMPO -A-	FI∗	38,50	- 1,03
SWISS RE N	CH	1872,24	- 1,15
SEGUROS MUNDIAL	PT*	51,58	



28,98 - 3,09

7,07 7,57 535,64 - 0,23

522,59 - 0,71

20.15

▶ DJ E STOXX INSU P	,	372,29	- 0,85
MEDIAS			
B SKY B GROUP	GB	16,57	- 2,91
CANAL PLUS /RM	FR*	132	- 4,90
CARLTON COMMUNI	GB	9,65	- 0,17
ELSEVIER	NL*	12,52	- 3,47
EM.TV & MERCHAN	DE*	69,20	- 1,91
EMAP PLC	GB	24,08	- 0,99
HAVAS ADVERTISI	FR *	400	- 0,99
INDP NEWS AND M	IR*	7,25	
LAGARDERE SCA N	FR *	64,60	- 2,49
MEDIASET	IT *	15,52	- 2,63
PEARSON	GB	33,90	+ 4,08
REED INTERNATIO	GB	8	- 2,72
REUTERS GROUP	GB	13,92	- 0,68
SCHIBSTED	NO	18,28	
TELEWEST COMM.	GB	5,52	+ 3,60
TF1	FR*	495	- 6,25
UNITED NEWS & M	GB	13,49	
UNITED PAN-EURO	NL*	117,20	+ 0,17
WOLTERS KLUWER	NL*	37	- 3,62
WPP GROUP	GB	14,72	- 3,97
▶ DJ E STOXX MEDIA	ι P	492,15	- 2,49

NITED PAN-EURO	NL*	117,20	+ 0,17
OLTERS KLUWER	NL*	37	- 3,62
PP GROUP	GB	14,72	- 3,97
DJ E STOXX MEDIA	\ P	492,15	- 2,49
BIENS DE CO	NSO	MMATI	ON
HOLD	NL*	27,79	+ 0,72
LTADIS -A-	ES*	12,79	- 0,08
THENS MEDICAL	GR	48,19	
JSTRIA TABAK A	AT *	49,90	- 0,14
EIERSDORF AG	DE *	64,50	- 1,53
IC /RM	FR*	46,50	+ 1,86
RIT AMER TOBAC	GB	4,77	- 4,49
ASINO GP /RM	FR*	109,30	+ 0,28
FR UNITS -A-	CH	2334,56	- 0,40
ELHAIZE	BE*	70,40	- 0,28
SSILOR INTL/R	FR*	307,30	- 2,16
OLRUYT	BE*	54	- 0,92
RESENIUS MED C	DE*	78,50	- 0,25
/FFES	GB	2,30	- 2,04
ALLAHER GRP	GB	4,64	+ 0,69
IB	BE*	40,30	- 5,84
MPERIAL TOBACC	GB	8,70	- 0,18
RONIMO MARTIN	PT *	23,38	
ESKO -B-	FI∗	11,95	
OREAL /RM	FR*	741	- 1,33
ODELO CONTINEN	PT*	18,18	
ORRISON SUPERM	GB	2,29	+ 1,42
ENKEL KGAA VZ	DE*	63,10	+ 0,16
ECKITT BENCKIS	GB	10,32	- 1,07
AFEWAY	GB	3,46	- 3,57
AINSBURY J. PL	GB	5,26	- 0,30
MITH & NÉPHEW	GB	3,41	- 1,39
TAGECOACH HLDG	GB	2,74	+ 0,59
ESCO PLC	GB	2,75	+ 0,58
NT POST GROEP	NL*	26,97	- 2,78
DJ E STOXX N CY C		536	- 1,06

, -,	-		.,
COMMERCE	DISTE	RIRLITIO	INC
COMMINICE	ווכום	(IDOTIC	
BOOTS CO PLC	GB	9,60	- 0,83
CARREFOUR /RM	FR *	156,20	- 0,38
CASTO.DUBOIS /R	FR *	286	- 0,69
CENTROS COMER P	ES*	14,44	- 0,28
CONTINENTE	ES*	18,01	- 0,50
DIXONS GROUP PL	GB	19,87	- 14,76
GEHE AG	DE*	35,50	+ 1,43
GREAT UNIV STOR	GB	6,43	+ 3,88
GUCCI GROUP	NL*	110,20	-0,72
HENNES & MAURIT	SE	35,56	
KARSTADT QUELLE	DE*	39	+ 1,83
KINGFISHER	GB	9,31	- 3,48
MARKS & SPENCER	GB	4,86	+ 4,11
METRO	DE*	48,80	
NEXT PLC	GB	9,20	+ 0,17
PINAULT PRINT./	FR*	232,80	- 1,36
RINASCENTE	IT *	5,71	- 0,87
VALORA HLDG N	CH	282,73	+ 0,22
W.H SMITH GRP	GB	6,93	
WOLSELEY PLC	GB	7,29	
▶ DJ E STOXX RETL I	P	408,78	- 0,48

▶ DJ E STOXX RETL P	0.0	408,78	- 0.4
D) E STOAN KEIL P		400,70	- 0,4
HAUTE TECH	NOLO	OGIE	
AEROSPATIALE MA	FR*	21,10	- 0,7
ALCATEL /RM	FR*	210	- 3,7
ALTEC SA REG.	GR	23,48	
ASM LITHOGRAPHY	NL*	102,65	- 4,0
BAAN COMPANY	NL*	7,58	- 1,5
BARCO	BE*	129	- 0,7
BRITISH AEROSP.	GB		
CAP GEMINI /RM	FR *	247	- 5
COLOPLAST B	DK	95,37	+ 2,9
COLT TELECOM NE	GB	45,03	- 1,7
DASSAULT SYST./	FR *	58,50	- 2,3
ERICSSON -B-	SE	58,88	- 2,3
FINMECCANICA	IT ∗	1,14	
GAMBRO -A-	SE	8,60	- 0,6
GETRONICS	NL*	68	- 5,9
GN GREAT NORDIC	DK	46,48	- 2,5
INTRACOM R	GR	42,10	
LOGICA	GB	24,68	- 0,2
MERKANTILDATA	NO	11,51	
MISYS	GB	13,49	+ 1,4
NERA ASA	NO	4,14	
NOKIA	FI∗	164,50	- 2,8
NYCOMED AMERSHA	GB	7,02	+ 0,9
OCE	NL*	15,20	- 2,2
OLIVETTI	IT *	2,52	- 1,9
KON. PHILIPS	NL*	135,50	- 2,5
ROLLS ROYCE	GB	3,76	+ 3,9
SAGE GRP	GB	11,07	+ 0,1
SAGEM	FR *	1675	
SAP AG	DE*	541	- 2,2
SAP VZ	DE*	670	- 2,7
SEMA GROUP	GB	17,15	+ 0,7
SIEMENS AG N	DE *	122,40	- 3,4
SMITHS IND PLC	GB	14,56	+ 0,5
STMICROELEC SIC	FR *	136,30	- 2,9
TECNOST	IT *	3,03	- 3,1
THOMSON CSF /RM	FR*	34,26	- 2,1
TIETOENATOR	FI∗	58	- 2,3
WILLIAM DEMANT	DK	98,73	+ 0,6
▶ DJ E STOXX TECH I	,	780,97	- 3,1

SERVICES CO	DLLEC.	TIFS	
AEM	IT*	3,70	- 2,8
ANGLIAN WATER	GB	9,44	
BRITISH ENERGY	GB	6,19	+ 1,0
CENTRICA	GB	2,90	+ 1,6
EDISON	IT *	7,95	- 0,7
ELECTRABEL	BE*	291	- 1,7
ELECTRIC PORTUG	PT *	16,73	
ENDESA	ES*	19,21	- 0,9
EVN	AT *	139,50	- 1,7
FORTUM	FI*	4,75	+ 1,2
GAS NATURAL SDG	ES*	21,30	- 0,3
IBERDROLA	ES*	13,05	- 0,5
ITALGAS	IT *	3,58	+ 0,5
NATIONAL GRID G	GB	7,28	- 0,6
NATIONAL POWER	GB	6,25	+ 0,2
OESTERR ELEKTR	AT *	129,10	- 3,6
POWERGEN	GB	7,68	- 1,0
SCOTTISH POWER	GB	7,90	- 1,5
SEVERN TRENT	GB	10,77	
SUEZ LYON EAUX/	FR *	151	- 0,5

SYDKRAFT -A-	SE	22,63	
SYDKRAFT -C-	SE	17,32	- 1,3
THAMES WATER	GB	12,29	- 1,5
FENOSA	ES*	17,94	- 0,8
UNITED UTILITIE	GB	10,81	+ 0,4
VIAG	DE*	20,25	+ 0,2
VIVENDI/RM	FR *	87,40	- 2,4
▶ DJ E STOXX PO S	UP P	311,22	- 1,0

EURO NOUVEAU MARCHÉ

12/01 10 h 03	Cours en euros	% Var. 11/01
AMSTERDAM		
AIRSPRAY NV	19,10	- 0,52
ANTONOV	1,03	- 0,96
C/TAC	9,45	+ 2,16
CARDIO CONTROL	5	- 0,99
CSS	23,90	
HITT NV	6,95	+ 2,21
INNOCONCEPTS NV	21	
NEDGRAPHICS HOLD	21,90	- 1,57
SOPHEON	8,65	+ 2,37
PROLION HOLDING	94	
RING ROSA	6,25	- 0,79
RING ROSA WT	0,50	
UCC HOLDING NV	22,55	- 1,10
DDUVELLEC		

	,	.,
BRUXELLES		
ENVIPCO HLD CT	1,25	
FARDEM BELGIUM B	22	
INTERNOC HLD	1,99	- 0,50
INTL BRACHYTHER B	14,50	+ 0,35
LINK SOFTWARE B	9,60	+ 1,05
PAYTON PLANAR	1,69	
ACCENTIS	7,45	

1,40	
FRANCFORT	
	4,74
	3,50
	1,4° 2,7°
	2,6
	1,16
	3,4
	1,18
	1,40 2,56
	3,49
	3,19
	1,5°
	2,59
	1,48
	2,17
	2,32
NTEC COMPUTER 81,61 - DESCH UMWELTSCHUTZ 6,60	1,6
	2,82
	2,4
	0,6 1,8
	0,40
	0,9
	1,78
	0,6
ACHSENRING AUTO 11,10	
	1,82
	0,72
ERO ENTSORGUNG 5,80	
	3,9
OFTM SOFTWARE BERA 36,20 -	0,82
DS 17 -	
ECHNOTRANS 40 -	0,42
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 +	0,42 3,29
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELES AG 37 -	0,42 3,29 3,39
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELES AG 37 - IPTEL 4,78 + RANSTEC 39 -	0,42 3,29 3,39 0,84 2,50
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELES AG 37 - IPTEL 4,78 + RANSTEC 39 - JE.T. AUTOMOTIVE S 37,20 -	0,42 3,29 3,39 0,84 2,50 0,80
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELES AG 37 - IPTEL 4,78 + RANSTEC 39 - LE.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42 3,29 3,39 0,84 2,50 0,80
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELES AG 37 - PTEL 4,78 + RANSTEC 39 - LE.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42 3,29 3,39 0,84 2,50 0,80
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELDS AG 37 - IPTEL 4,78 + RANSTEC 39 - I.E.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42 3,29 3,39 0,84 2,50 0,80
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELDS AG 37 - IPTEL 4,78 + RANSTEC 39 - I.E.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42 3,29 3,39 0,84 2,50 0,80
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELDAFAX 37 - IPTEL 4,78 + RANSTEC 39 - I.E.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42 3,29 3,39 0,84 2,50 0,80
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELES AG 37 - IPTEL 4,78 + RANSTEC 39 - I.E.T. AUTOMOTIVE S 37,20 - IIII IIII IIII IIII IIII IIII IIII I	0,42 3,29 3,39 0,84 2,50 0,80
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELDS AG 37 - PTEL 4,78 + RANSTEC 39 - LE.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42 3,29 3,39 0,84 2,50 0,80
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELES AG 37 - IPTEL 4,78 + RANSTEC 39 - I.E.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELDS AG 37 - PTEL 4,78 + RANSTEC 39 - LE.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42 3,29 3,39 0,84 2,50 0,80
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELES AG 37 - IPTEL 4,78 + RANSTEC 39 - I.E.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42 3,29 3,39 0,84 2,50 0,80
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELDAFAX 11,30 + ELES AG 37 - IPTEL 4,78 + RANSTEC 39 - I.E.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42 3,29 3,39 0,84 2,50 0,80
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELDAFAX 11,30 + ELES AG 37 - IPTEL 4,78 + RANSTEC 39 - I.E.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELDS AG 37 - PTEL 4,78 + RANSTEC 39 - LE.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELDAFAX 11,30 + ELES AG 37 - IPTEL 4,78 + RANSTEC 39 - I.E.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELDAFAX 11,30 + ELES AG 37 - PTEL 4,78 + RANSTEC 39 - LE.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELDAFAX 11,30 + ELES AG 37 - PTEL 4,78 + RANSTEC 39 - LE.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42
ECHNOTRANS 40 ELDAFAX 11,30 +- ELDS AG 37 IPTEL 4,78 +- RANSTEC 39 IE.T. AUTOMOTIVE S 37,20 IIII III	0,42
ECHNOTRANS 40 ELDAFAX 11,30 + ELES AG 37 - IPTEL 4,78 + RANSTEC 39 - IE.T. AUTOMOTIVE S 37,20 - IIII - III - IIII - III -	0,42
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELDAFAX 11,30 + ELES AG 37 - IPTEL 4,78 + RANSTEC 39 - I.E.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELDS AG 37 - PTEL 4,78 + RANSTEC 39 - LE.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42 3,29 3,39 0,84 2,56 0,86
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELDS AG 37 - PTEL 4,78 + RANSTEC 39 - LE.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42
ECHNOTRANS 40 ELDAFAX 11,30 + ELES AG 37 - IPTEL 4,78 + RANSTEC 39 - IE.T. AUTOMOTIVE S 37,20 - IIII - III - IIII - III - IIII - III	0,42
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELDS AG 37 - IPTEL 4,78 + RANSTEC 39 - IE.T. AUTOMOTIVE S 37,20 -	0,42
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELDS AG 37 - PTEL 4,78 + RANSTEC 39 - LE.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELDS AG 37 - IPTEL 4,78 + RANSTEC 39 - IE.T. AUTOMOTIVE S 37,20 -	0,42
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELDS AG 37 - PTEL 4,78 + RANSTEC 39 - LE.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42
ECHNOTRANS 40 ELDAFAX 11,30 + ELES AG 37 IPTEL 4,78 + RANSTEC 39 - IE.T. AUTOMOTIVE S 37,20 -	0,42
ECHNOTRANS 40 - ELDAFAX 11,30 + ELDS AG 37 - PTEL 4,78 + RANSTEC 39 - LE.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42 3,29 3,39 2,50 0,80
ECHNOTRANS 40 ELDAFAX 11,30 + ELES AG 37 - IPTEL 4,78 + RANSTEC 39 - IE.T. AUTOMOTIVE S 37,20 -	0,42 3,29 3,39 0,86 0,86
ECHNOTRANS 40 ELDAFAX 11,30 + ELES AG 37 - IPTEL 4,78 + RANSTEC 39 - IE.T. AUTOMOTIVE S 37,20 -	0,42
ECHNOTRANS 40 ELDAFAX 11,30 + ELDS AG 37 PTEL 4,78 + RANSTEC 39 I.E.T. AUTOMOTIVE S 37,20	0,42
ECHNOTRANS 40 ELDAFAX 11,30 + ELDS AG 37 IPTEL 4,78 + RANSTEC 39 IE.T. AUTOMOTIVE S 37,20 III	0,44

★ CODES PAYS ZONE EURO FR: France - DE: Allemagne - ES: Espagne IT: Italie - PT: Portugal - IR: Irlande LU: Luxembourg - NL: Pays-Bas - AT: Autriche FI: Finlande - BE: Belgique. **CODES PAYS HORS ZONE EURO**

CH: Suisse - NO: Norvège - DK: Danemark GB: Grande-Bretagne - GR: Grèce - SE: Suède.

LE MONDE / JEUDI 13 JANVIER 2000 / 21

VALEURS FRANÇAISES

- L'action Renault cédait 0,58 %, à 49,51 euros, mercredi 12 janvier, dans la première heure de cotation. Le groupe Oracle a proposé au constructeur japonais Nissan de participer à la société commune de commerce électronique qu'il a créée avec l'américain Ford, indique le Financial Times dans son édition de mercredi. Si Nissan fait partie du projet, le groupe français pourrait également y participer.
- Pechiney perdait 1,19 %, à 74,9 euros, en Bourse, mercredi matin. Le groupe a vendu la majorité de son portefeuille clients et de ses activités de marché pour compte propre sur le London Metal Exchange (LME) à la Standard Bank London.
- Mercredi matin, l'action Sagem reculait de 0,76 %, à 714,5 euros, après avoir terminé la veille au niveau record de 720 euros, en hausse de 6,82 %. Les activités té-
- lécommunications du groupe devraient, selon son PDG, progresser deux fois plus vite que prévu en 2000.

 Le titre **Moulinex** gagnait 1,02 %, à 9,89 euros, mercredi matin. Le chiffre d'affaires du fabricant français de petit électroménages a progressé de 0,5 % eur les de petit électroménager a progressé de 0,5 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 1999-2000.
- L'action Rémy Cointreau était stable, à 22 euros, mercredi en début de séance. L'agence de notation Moody's a mis sous surveillance la note du groupe avec possibilité de la rehausser.

REGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 12 JANVIER Liquidation: 24 janvier

Cours relevés à 9 h 50

France >	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1)
B.N.P. (T.P)	142,60	142,60	935,39		30/07
CR.LYONNAIS(TP) L	142,60	142,70	936,05	+ 0,07	22/10
RENAULT (T.P.)	330	331	2171,22	+ 0,30	24/10
SAINT GOBAIN(T.P	167,80	165,10	1082,99	- 1,61	15/07
THOMSON S.A (T.P)	148	149	977,38	+ 0,68	02/08
ACCOR	46,80	45,40	297,80	- 2,99	14/06
AEROSPATIALE MATR	21,25	21,10	138,41	- 0,71	
AGF	51,05	51,80	339,79	+ 1,47	08/06
AIR FRANCE GPE NO	20,33	19,87	130,34	- 2,26	06/07
AIR LIQUIDE	162	161,90	1061,99	- 0,06	19/05
ALCATEL	218,20	210,50	1380,79	- 3,53	30/06
ALSTOM	31,80	31	203,35	- 2,52	01/10
ALTRAN TECHNO. #	181,70	179	1174,16	- 1,49	29/09
ATOS CA	167,70	157	1029,85	- 6,38	
AVENTIS	59,90	60,20	394,89	+ 0,50	03/06
AXA	129,20	129,10	846,84	- 0,08	10/05
BAIL INVESTIS	129,50	129,50	849,46		15/07

BAZAR HOT. VILLE	119,90	118,50	777,31	- 1,17 31/05	GROUPE PARTOUCHE	82,95	83	544,44	+ 0,06	13/04
BIC	45,65	46,50	305,02	+ 1,86 07/07	GUILBERT	134,50	137	898,66		02/07
BIS	88,90			01/07	GUYENNE GASCOGNE	428	430	2820,62	+ 0,47	21/06
B.N.P	83,40	83,70	549,04	+ 0,36 21/05	HACHETTE FILI.MED	70	68,80	451,30	- 1,71	15/06
BOLLORE	192,50	190,80	1251,57	- 0,88 01/07	HAVAS ADVERTISING	404	397	2604,15	- 1,73	16/07
BONGRAIN	320,50	321	2105,62	+ 0,16 11/05	IMERYS(EX.IMETAL)	147	147	964,26		25/06
BOUYGUES	626	613	4021,02	- 2,08 07/07	IMMEUBLES DE FCE	17,75	17,75	116,43		18/05
BOUYGUES OFFS	38,70	39	255,82	+ 0,78 23/06	INFOGRAMES ENTER	36,88	35,97	235,95	- 2,47	
BULL#	7,43	7,25	47,56	- 2,42	INGENICO	51	48,85	320,43	- 4,22	03/08
BUSINESS OBJECTS	130,50	126,90	832,41	- 2,76	ISIS	62,50	61	400,13	- 2,40	30/06
CANAL +	138,80	132,30	867,83	- 4,68 01/07	KLEPIERRE COMP.FI	96,50	95,50	626,44	- 1,04	30/04
CAP GEMINI	260	246	1613,65	- 5,38 23/04	LABINAL	116,60	113,30	743,20		07/07
CARBONE LORRAINE	45 156,80	44,95 156,90	294,85 1029,20	- 0,11 22/06 + 0,06 19/04	LAFARGE	102,10 66,25	104 65	682,20 426,37	+ 1,86 - 1,89	07/07
CARREFOUR	109		716,96	+ 0,06 19/04	LAGARDERE LAPEYRE	70	69,55	456,22	- 0,64	27/05
CASINO GUICHARD CASINO GUICH.ADP	73	109,30 73,90	484,75	+ 1,23 10/06	LEBON (CIE)	52,15	52	341,10	- 0,84	09/06
CASTORAMA DUB.(LI	288	281,70	1847,83	- 2,19 17/05	LEGRAND	258	252,60	1656,95	- 2,09	14/06
C.C.F	124	123,90	812,73	- 0,08 28/04	LEGRAND ADP	147,70	144,10	945,23	- 2,44	14/06
CEGID (LY)	196,50	194	1272,56	- 1,27 02/06	LEGRIS INDUST	43,30	42,80	280,75	- 1,15	09/07
CERUS	8,25	8,25	54,12	17/06	LOCINDUS	107	108,80	713,68	+ 1,68	01/07
CGIP	63,90	61,05	400,46	- 4,46 11/06	L'OREAL	751	745	4886,88	- 0,80	15/06
CHARGEURS	58	58	380,46	15/07	LVMH MOET HEN	408	406	2663,19	- 0,49	01/12
CHRISTIAN DALLOZ	59	58,50	383,73	- 0,85 02/07	MARINE WENDEL	204,10	198,10	1299,45	- 2,94	29/1
CHRISTIAN DIOR	230,20	230,40	1511,32	+ 0,09 01/12	METALEUROP	7,63	7,60	49,85	- 0,39	04/07
CIC -ACTIONS A	96	94,20	617,91	- 1,88	MICHELIN	40,55	40,91	268,35	+ 0,89	15/06
CIMENTS FRANCAIS	67,85	67,40	442,12	- 0,66 21/06	MONTUPET SA	37,10	35,25	231,22	- 4,99	29/06
CLARINS	119	118,70	778,62	- 0,25 21/07	MOULINEX	9,79	10,29	67,50	+ 5,11	14/09
CLUB MEDITERRANEE	119	120,50	790,43	+ 1,26 24/06	NATEXIS BQ POP	70,95	70	459,17	- 1,34	22/06
CNP ASSURANCES	36,29	36	236,14	- 0,80 05/07	NEOPOST	40,90	40,55	265,99	- 0,86	
COFLEXIP	74,25	76	498,53	+ 2,36 09/06	NORBERT DENTRES.#	20,20	20,75	136,11	+ 2,72	17/05
COLAS	223,90	222	1456,22	- 0,85 29/06	NORD-EST	27,97	27,94	183,27	- 0,11	25/06
CDE PROV. REGPT	39,29				NORDON (NY)	68				
CPR	44,98	44,48	291,77	- 1,11 01/06	NRJ #	681	685	4493,31		17/03
CRED.FON.FRANCE	17,55	17,50	114,79	- 0,28 24/08	OLIPAR	9,10	9,28	60,87	+ 1,98	00/0/
CFF.RECYCLING	36,90	36,90	242,05	30/03	PECHINEY ACT ORD	75,80	74,65	489,67	- 1,52	30/06
CREDIT LYONNAIS	42,95 49,50	41,95 48,70	275,17	- 2,33	PENAUILLE POLY.CB	445	467,20	3064,63	+ 4,99 - 0.72	23/06
CS SIGNAUX(CSEE)	49,50 76	76,50	319,45 501,81	- 1,62 01/07 + 0,66 20/12	PERNOD-RICARD■	55,30 228	54,90 228,30	360,12 1497,55	+ 0.13	12/0
DANONE	231.90	234,50	1538,22	+ 1,12 26/05	PEUGEOT PINAULT-PRINT.RED	236	232,80	1527,07	- 1.36	01/07
DANONE DASSAULT-AVIATION	195	190,10	1246,97	- 2,51 07/05	PLASTIC OMN.(LY)	116,90	117,90	773,37	+ 0,86	28/06
DASSAULT SYSTEMES	59,90	58,55	384,06	- 2,25 01/07	PROMODES	903	910,50	5972,49	+ 0,83	10/06
DE DIETRICH	57,20	56,15	368,32	- 1,84 21/04	PUBLICIS #	353	372	2440,16	+ 5,38	07/07
DEVEAUX(LY)#	75	73,50	482,13	- 2 01/07	REMY COINTREAU	22	22,01	144,38	+ 0,05	15/09
DEV.R.N-P.CAL LI	14,96			18/06	RENAULT	49,80	48,80	320,11	- 2,01	02/07
DMC (DOLLFUS MI)	5,71	5,62	36,86	- 1,58 20/06	REXEL	93,50	91,50	600,20	- 2,14	01/07
DYNACTION	27,48	27,05	177,44	- 1,56 12/07	RHODIA	23,30	23,23	152,38	- 0,30	30/06
EIFFAGE	67,80	67,50	442,77	- 0,44 04/01	ROCHETTE (LA)	6,54	6,40	41,98	- 2,14	25/06
ERAMET	57,25	57,95	380,13	+ 1,22 07/06	ROYAL CANIN	77,20	77,25	506,73	+ 0,06	10/08
ERIDANIA BEGHIN	110,30	108,70	713,03	- 1,45 13/07	RUE IMPERIALE (LY	1865	1885	12364,79	+ 1,07	09/07
ESSILOR INTL	314,10	307,30	2015,76	- 2,16 01/06	SADE (NY)	37,80	37,80	247,95		22/06
ESSILOR INTL.ADP	330,20	339	2223,69	+ 2,67 01/06	SAGEM S.A	720	712	4670,41	- 1,11	
ESSO	75	75,10	492,62	+ 0,13 30/06	SAINT-GOBAIN	175	174,90	1147,27	- 0,06	28/06
EURAFRANCE	542	543	3561,85	+ 0,18 27/12	SALVEPAR (NY)	75	76,25	500,17	+ 1,67	05/08
EURO DISNEY	0,96	0,96	6,30	30/09	SANOFI SYNTHELABO	39,15	39,20	257,14	+ 0,13	01/0
EUROTUNNEL	1,16 70,70	1,15 69	7,54 452,61	- 0,86 - 2,40 08/07	SAUPIQUET (NS) SCHNEIDER ELECTRI	91,50 73,85	93 75,40	610,04 494,59	+ 1,64 + 2,10	21/04
FACOM SAFAURECIA	57,90	57,60	377,83	- 0,52 06/05	SCOR	47,38	47,34	310,53		02/06
FIMALAC SA	122,90	121	793,71	- 1,55 02/06	S.E.B	75,60	75,45	494,92		11/06
FIVES-LILLE	83	82,50	541,16	- 0,60 15/06	SEITA	40,80	40,50	265,66		16/12
FONC.LYON.#	125	122,50	803,55	- 2 01/07	SELECTIBANQUE	13	13	85,27		12/07
FRANCE TELECOM	117,90	114,90	753,69	- 2,54 17/06	SGE	48	48	314,86		14/06
FROMAGERIES BEL	687	687	4506,42	21/07	SIDEL	98,50	97,50	639,56		04/06
GALERIES LAFAYETT	191,50	187,70	1231,23	- 1,98 10/06	SILIC CA	164	163,50	1072,49	- 0.30	01/07
GAUMONT #	62,95	63,90	419,16	+ 1,51 06/05	SIMCO	79,50	79,30	520,17	- 0.25	29/06
GAZ ET EAUX	53	52,70	345,69	- 0,57 01/07	SKIS ROSSIGNOL	15,89	15,85	103,97	- 0,25	20/09
GECINA	109,40	109	714,99	- 0,37 02/07	SOCIETE GENERALE	218	217	1423,43	- 0,46	16/06
GEOPHYSIQUE	52,80	52,05	341,43	- 1,42 12/07	SODEXHO ALLIANCE	157,20	158,50	1039,69	+ 0,83	04/03
GFI INFORMATIQUE	122,20	120,50	790,43	- 1,39 16/06	SOGEPARC (FIN)	80,50				03/0
GRANDVISION	28,20	28,50	186,95	+ 1,06 30/06	SOMMER-ALLIBERT	29	28,60	187,60	- 1,38	18/06
GROUPE ANDRE S.A	170,40	170	1115,13	- 0,23 10/02	SOPHIA EX.SFI	26,14	26,20	171,86	+ 0,23	30/06
GASCOGNE	82	80,90	530,67	- 1,34 28/05	SOPRA#	94	90	590,36	- 4,26	23/04
GR.ZANNIER (LY) #	41,70	40,90	268,29	- 1,92 01/07 - 2.54 20/06	SPIR COMMUNIC. #	74,40	73,80	484,10	- 0,81	31/05
GROUPE GTM	98,50	96	629,72	- 2,54 30/06	SR TELEPERFORMANC	220	217,50	1426,71	- 1,14	19/0
				(Ри	blicité)					

FINANCES ET MARCHÉS

4	SUEZ LYON.DES EAU	151,90	151,40	993,12	- 0,33	20/08
7	TF1	528	490,30	3216,16	- 7,14	30/06
3	TECHNIP	110	110	721,55		28/05
ŝ	THOMSON-CSF	35	34	223,03	- 2,86	09/07
7	THOMSON MULTIMEDI	49	50,50	331,26	- 3,07	
3	TOTAL FINA SA	122	120,90	793,05	- 0,90	19/07
5	TRANSICIEL #	117	113	741,23	- 3,42	27/05
	UNIBAIL	132	131,50	862,58	- 0,38	10/06
3	UNILOG	108,90	105,80	694	- 2,85	29/06
3	UNION ASSUR.FDAL	113	114	747,79	+ 0,88	15/06
4	USINOR	19	19	124,63		01/07
7	VALEO	78,15	77	505,09	- 1,47	12/07
7	VALLOUREC	45,98	45,10	295,84	- 1,91	07/07
3	VIA BANQUE	27	27	177,11		01/06
5	VIVENDI	89,60	87,60	574,62	- 2,23	12/05
3	WORMS (EX.SOMEAL)	16	16	104,95		07/05
3	ZODIAC	203	204	1338,15	+ 0,49	06/01
3						
7						
7						
ŝ						
2						
1						
(
3						
ŝ						
9 6						
0						
5 5		Précédent	C	C	% Var.	Paiemer
3	International >	en euros	Cours en euros	Cours en francs	% var. veille	dernier coupon (
,	AMERICAN EXPRESS	154,90	151,90	996,40	- 1.94	10/02
3	A.T.T. #	50.50	49,85	326,99	- 1.29	
2	PARRICK COLD #	16.00	17.20	110.00		15/12

International >	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1
AMERICAN EXPRESS	154,90	151,90	996,40	- 1,94	10/02
A.T.T. #	50,50	49,85	326,99	- 1,29	01/02
BARRICK GOLD #	16,99	17,20	112,82	+ 1,24	15/12
CROWN CORK ORD. #	23,91	23,55	154,48	- 1,51	20/11
DE BEERS #	30,20	30	196,79	- 0,66	20/10
DU PONT NEMOURS #	68,35	67,25	441,13	- 1,61	14/12
ERICSSON #	60,50	58,40	383,08	- 3,47	06/04
FORD MOTOR #	52,45	50,75	332,90	- 3,24	01/12
GENERAL ELECTR. #	148	147,20	965,57	- 0,54	25/01
GENERAL MOTORS #	72,60	71	465,73	- 2,20	10/12
HITACHI #	14,80	14,75	96,75	- 0,34	10/12
I.B.M	116,40	114,70	752,38	- 1,46	10/12
ITO YOKADO #	101	100,90	661,86	- 0,10	13/11
MATSUSHITA	24,50	25,04	164,25	+ 2,20	31/12
MC DONALD'S	39,90	39,80	261,07	- 0,25	15/12
MERK AND CO	70	69,70	457,20	- 0,43	03/01
MITSUBISHI CORP.#	7,40	7,25	47,56	- 2,03	31/12
MORGAN J.P.#	117	114,70	752,38	- 1,97	14/01
NIPP. MEÁTPACKER#	11,60	11,30	74,12	- 2,59	29/06
PHILIP MORRIS#	23,25	23,50	154,15	+ 1,08	10/01
PROCTER GAMBLE	112	114,70	752,38	+ 2,41	15/11
SEGA ENTERPRISES	37,90	37,12	243,49	- 2,06	31/12
SCHLUMBERGER#	57,15	58,05	380,78	+ 1,57	07/01
SONY CORP.#RGA	233,20	233	1528,38	- 0,09	31/12
SUMITOMO BANK #	13,17	13,18	86,46	+ 0.08	10/12

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation ; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; ◆ cours précédent. **DERNIÈRE COLONNE RM (1):**

Lundi daté mardi: % variation 31/12; Mardi daté mercredi: montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi: paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi : compensation ; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHE

MARDI 11 JANVIFR

MARDI 11 JAN	DESK BS 98 DEVOTEAM #	75,5				
Co	Cours relevés à 17 h 35					
			55	DURAND ALLIZ	4,7	
Valeurs >	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	DURAN DUBOI DURAN DUBOIS♦	120,5 125	
ADI DARTNER				EFFIK #	20,9	
ADL PARTNER AB SOFT	14,45 10,41	94,79 68,29	- 0,34 + 1,07		74 43,5	
ACCESS COMME	76,80	503,77	- 7,30		109,5	
ALGORIEL#	23,45	153,82	+ 1.96		8,4	
ALGORIEL#	12,70	83,31	+ 5.83		440	
ALPHA MOS	7,40	48,54	+ 0.68		17	
ALTAMIR & CI	197	1292.24	+ 3.63	FI SYSTEM #	320	
ALTAMIR & CI♦	11,05	72.48		FLOREANE MED	10,7	
ALDETA	5,09	33.39	- 0.20		70	
ALTI #	84,50	554.28	- 3.98		32,8	
A NOVO	160	1049,53	+ 0,31		74,5	
ASTRA	1,77	11,61	- 1,12		25	
ATN	5,50	36,08		GROUPE D #	55,1	
AUTOMA TECH	20,89	137,03	+ 3,93	GUILLEMOT #	87,5	
AVENIR TELEC	220	1443,11	- 1,79	GUYANOR ACTI	0,4	
BARBARA BUI	7,25	47,56	- 9,26	HF COMPANY	111	
BELVEDERE	84,50	554,28	- 1,74	HIGH CO	60	
BIODOME #	19	124,63	+ 0,53	HOLOGRAM IND	84	
BOURSE DIREC	26	170,55	+ 3,38	IDP	5,1	
BRIME TECHNO	45,80	300,43	+ 1,55	IDP BON 98 (♦	1,0	
BVRP EX DT S	81	531,33	+ 2,53	IGE + XAO	12,8	
BVRP ACT.NOU♦	53,95	353,89		ILOG #	25,4	
CAC SYSTEMES	8,60	56,41	- 1,15	IMECOM GROUP	6,1	
CAST	23	150,87	+ 0,48	INFOSOURCES	83	
CEREP	21,24	139,33	+ 1,14	INFOSOURCE B	29,8	
CEREP ACT.NO♦	15	98,39		INFOTEL #	61,9	
CHEMUNEX #	0,56	3,67		INTEGRA NET	133	
COHERIS ATIX	192	1259,44			41,9	
CMT MEDICAL	10,70	70,19	- 0,83	IPSOS #	74,5	

C	OIL	49	321,42	- 1,01
C	ONSODATA #	46,60	305,68	+ 4,72
C	ROSS SYSTEM	246	1613,65	- 4,28
C	RYO INTERAC	43,99	288,56	- 1,52
C	YBER PRES.P	27	177,11	+ 1,89
C	YRANO #	7,25	47,56	- 0,82
	ESK #	10,41	68,29	
	ESK BS 98◆	0,46	3,02	
	EVOTEAM #	75,50	495,25	- 7,93
	MS #	10	65,60	+ 0,50
	URAND ALLIZ	4,75	31,16	+ 0,21
	URAN DUBOI	120,50	790,43	- 5,12
	URAN DUBOIS♦	125	819,95	
	FFIK #	20,90	137,10	- 4,57
	GIDE #	74	485,41	+ 13,93
	SKER	43,50	285,34	+ 5,07
	UROFINS SCI	109,50	718,27	+ 0,55
	URO.CARGO S	8,40	55,10	
	UROPSTAT #	440	2886,21	- 6,18
	ABMASTER #♦	17	111,51	
	I SYSTEM #	320	2099,06	- 4,48
	LOREANE MED	10,70	70,19	+ 0,94
	ENERIX #	70	459,17	+ 5,90
	ENESYS #	32,86	215,55	+ 2,69
	ENSET	74,50	488,69	+ 14,79
	L TRADE #	25	163,99	+ 2,04
	ROUPE D # UILLEMOT #	55,10	361,43	+ 0,18
	UYANOR ACTI	87,50 0,40	573,96 2,62	- 0,68 - 2,44
	F COMPANY	111	728,11	+ 5,21
	IGH CO	60	393,57	- 5,66
	OLOGRAM IND	84	551	- 5,00
	OP	5,13	33,65	
	OP BON 98 (1,07	7,02	
	GE + XAO	12,89	84,55	
	OG #	25,41	166,68	
	MECOM GROUP	6,10	40.01	+ 1,16
	NFOSOURCES	83	544.44	+ 8.28



VIO I #	07,50	573,90	- 0,00	1							ALC: N		_
OR ACTI	0,40	2,62	- 2,44										
1PANY	111	728,11	+ 5,21										
0	60	393,57	- 5,66										
RAM IND	84	551		IT LINK		20	131,19	- 2,44	NICOX		40	262,38	3 – 7,
	5,13	33,65		KALISTO EN	TE	80	524,77		OLITEC		62,05	407,02	2 - 0,
N 98 (♦	1,07	7,02		LEXIBOOK #		17,50	114,79	+ 0,57	OXIS INT	L RG	1,55	10,17	7 - 15,
AO	12,89	84,55	- 1,98	JOLIEZ-REG	OL	7,90	51,82		PERFECT	TECH	30	196,79) + 11 ₁
	25,41	166,68	+ 6,76	JOLIEZ-REG	OL	0,23	1,51	+ 27,78	PHONE S	YS.NE	20	131,19	9 + 3,
∕I GROUP	6,10	40,01	+ 1,16	LACIE GROU	JP	7,74	50,77	+ 0,52	PICOGIGA	٨	35	229,58	3 + 4,
URCES	83	544,44	+ 8,28	MEDIDEP #		23	150,87		PROSODI	E #	260,50	1708,77	7 - 0,
URCE B	29,80	195,48	+ 19,44	METROLOG	IC G	172	1128,25	- 6,01	PROLOGI	JE SOF	76,50	501,81	1 - 1,
L #	61,95	406,37	+ 5	MILLE AMIS	#	7,60	49,85		PROXIDIS		2,20	14,43	3 + 0,
A NET	133	872,42	+ 2,31	MILLE AMIS	В♦	0,68	4,46		QUANTEL		4,05	26,57	7
ALL #	41,95	275,17	+ 6,20	MONDIAL P	ECH	8,05	52,80	+ 0,63	APPLIGEN	NE ON	2,49	16,33	3
	74,50	488,69	+ 2,34	NATUREX		9,10	59,69	- 1,19	R2I SANT	E	40	262,38	3
										_			
_													
ÉCUR. DYI			55,04	361,04			DYNAMIQ.		22,46	147,33	10/01	CM OBLIC	J. COU
ÉCUR. ÉNI			51,10	335,19			DYNAMIQ.		21,87	143,46	10/01	CM OBLIC	
ÉCUR. EXP			13683,88	89760,37			ÉQUILIB. C		20,30	133,16	10/01	CM OBLIC	J. QUA
ÉCUR. EXP			39,30	257,79			EQUILIB. D		19,36	126,99	10/01	Fonds o	omm
ÉCUR. INV			62,87	412,40			EXPANSION		20,57	134,93	10/01	CM OPTIO	
EC. MONE			210,31	1379,54			EXBÁNSIÓN		20,48	134,34	10/01		
ÉC MONÉ	T D/10 30/	11/98	184.92	1213	11/01	OPTALIS	SERENITE (-	17.56	115 19	10/01	ICE E D	E DOT

22,46 21,87 20,30 19,36 20,57 20,48 17,56 16,40 74,68 79,43

CIC BANQUES

RADOUX INTL	45	295,18 +	4,65	HERMES INTL	129,90	852,09	- 2,18
RECIF #	32,95	216,14 +	9,83	RALLYE(CATHI	64,10	420,47	+ 0,94
REPONSE #	32,90	215,81 -	- 0,06	ALTEN #	172	1128,25	+ 3,61
REGINA RUBEN	9,50	62,32		FINATIS(EX.L♦	114,90	753,69	
RIGIFLEX INT	26,50	173,83 -	- 1,85	CEGEDIM #	85	557,56	
SAVEURS DE F	16,30	106,92 -	- 1,21	FRAIKIN 2#	81	531,33	
GUILLEMOT BS	18,90		- 0,47	UBI SOFT ENT	198	1298,79	- 1,98
SILICOMP #	36	236,14		STERIA GROUP	120	787,15	- 2,44
SERP RECYCLA	10,95	71,83 +	46,19	MANITOU #	66,85	438,51	+ 0,60
SOI TEC SILI	120	787,15 -	- 2,04	BENETEAU CA#	359,90	2360,79	+ 0,53
STACI #	48,10	315,52 +	9,32	ASSUR.BQ.POP	96,50	633	- 0,52
STELAX	0,77			MANUTAN INTE	67,05	439,82	
SYNELEC #	29,70	194,82 -	- 0,67	APRIL S.A.#(121,10	794,36	- 2,57
SYSTAR NOM	135	885,54 -	- 4,59	UNION FIN.FR	120,90	793,05	+ 0,75
TEL.RES.SERV	34,20	224,34 +	0,88	BRICORAMA #	84,10	551,66	- 1,06
LA TETE D.L	2	13,12 +	8,11	JET MULTIMED	473	3102,68	+ 0,53
THERMATECH I	35	229,58 +	9,38	ALGECO #	80,40	527,39	+ 1,52
TITUS INTERA	50	327,98 +	3,97	FININFO♦	291	1908,83	
TITUS INTER♦				HYPARLO #(LY			+ 1,97
TITUS INTER♦				GROUPE BOURB♦			
TITUS INTER	13,40	87,90 +	3,08	C.A. PARIS I		989,18	- 0,13
TRANSGENE #	47,60	312,24 +	20,51	L.D.C	89,50	587,08	- 1
UNION TECHNO	0,35			BRIOCHE PASQ	92,50	606,76	- 0,54
VALTECH	90,80			ETAM DEVELOP	25	163,99	+ 3,31
							+ 2,72
							+ 0,07
			- 0,67	POCHET			
WESTERN TELE	9,99	65,53					+ 1,52
							- 0,08
SECO							- 1,97
JLCO							- 0,51
	-						- 1,37
RAADA	~LIĆ						- 0,35
IVIARU	-NE						+ 1,08
MEDODEDIAO	1440/155						+ 3,55
MERCREDI 12	JAINVIEL	ſ					
Une sélection	ours rela	vés à 9 l	h 50				4.07
5.15 5010011071.			55				- 4,67
Valoure b	Cours	Cours	% Var.	AKKOPHAKMA #	08,40	448,67	- 2,29
	RECIF #	RECIF #	RECIF #	RECIF #	RECIF #	RECIF #	RECIF #

BUFFALO GRIL

 M6-METROPOLE...
 494
 3240,43
 + 2,47
 GFI INDUSTRI......

448,67 - 2,29 145,62 - 1,33

22,20 45,50 23,30

SICAV et FCP

Une sélection. Cour	s de clôtu	ıre le 11 ja	nvier
Émetteurs >	Valeurs u	nitaires*	Date
AGIPI	Euros	Hanesxx	cours
AGIPI AMBITION (AXA)	28,34 29,58	185,90 194,03	05/01 05/01
BNP	3615 BNP		
BNP ACTIONS EURO BNP ACTIONS FRANCE BNP ACTIONS FRANCE BNP ACT. MIDCAP EURO BNP ACT. MIDCAP FR BNP ACTIONS PEA EURO BNP ACTIONS PEA EURO BNP ÉP. PATRIMOINE BNP MONÉ FOURT TERME. BNP MONÉTAIRE C BNP MONÉTAIRE D BNP MONÉTAIRE D BNP MONÉ PLACEMENT C BNP MONÉ PLACEMENT D BNP MONÉ PLACEMENT D BNP MONÉ PLACEMENT D BNP MONÉ TRÉSORIE BNP OBLIG. CT BNP OBLIG. LT BNP OBLIG. MONDE BNP OBLIG. MT C BNP OBLIG. TT D BNP OBLIG. TRESOR BNP OBLIG. TRESOR	148,89 190,22 159,94 55,12 215,24 237,31 33,65 377,79 76,11 12788,40 11462,19 1759,93 144847,15 165,60 34,12 179,96 140,62 133,89 161,32 167,56	976,65 1247,76 1049,14 361,56 1411,88 1556,65 220,73 246,84 15225,75 5757,92 5222,14 83886,40 75187,04 11544,38 950135,02 1086,26 223,81 1180,46 922,41 878,26 1058,19 1099,12	11/01 11/01 11/01 11/01 11/01 11/01 11/01 11/01 11/01 11/01 11/01 11/01 11/01 11/01 11/01 11/01 11/01 11/01 11/01 11/01 11/01
BANQUE POP	141,90	930,80 FT MANAGE	11/01 MENT
BANQUE FOR BP NOUV. ÉCONOMIE	297,47 46,88 95363,95 126,67 99,51	1951,28 307,51 625546,51 830,90 652,74	10/01 10/01 10/01 10/01 10/01
CDC A Management		setmanageme	nt.com
CDC Asset Manageme	222,45	1459,18	10/01
MULTI-PROMOTEURS	450.61	0050.00	10/0:

2953.38 10/01

Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)

60,70 82,40 21,18 40,31

2512,91 10/01

398,17 11/01 Fonds communs de 540,51 11/01 INDOCAM VAL RESTR... 138,93 11/01 MASTER ACTIONS........ 264,42 11/01 MASTER OBLIGATIONS...

NORD SUD DÉVELOP, C...

ÉCUR. 1,2,3... FUTUR

ÉCUR. ACT. FUT.D PEA

ÉCUR. ACTIONS EUROP. C...

ÉCUR. CAPITALISATION C....

NORD SUD DÉVELOP. D 383,09

CAISSE D'EPARGNE

CON. ENERGIE D FEA	31,10	
ÉCUR. EXPANSION C	13683,88	
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	39,30	
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	62,87	
ÉC. MONÉT.C/10 30/11/98	210,31	
ÉC. MONÉT.D/10 30/11/98	184,92	
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT	161,65	
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	273,35	
ÉPARCOURT-SICAV D	28,36	
GÉOPTIM C	2087,70	
HORIZON C	573,93	
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	14,94	
Fonds communs de pla	cements	
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	37,58	
ÉCUREUIL PRUDENCE C	32,44	
ÉCUREUIL VITALITÉ C	46,32	
CDE		
		(
INDOCAM Asset Management	08	3
ATOUT AMÉRIQUE	52,68	
ATOUT ASIE	28,33	
ATOUT CROISSANCE	509,92	
ATOUT FONCIER	332,67	
ATOUT FRANCE EUROPE	240,54	
ATOUT FRANCE MONDE	58,27	
ATOUT FUTUR C	247,19	
ATOUT FUTUR C	228 01	

Fonds communs de pla	acements			FRANCIC	42,76
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	37,58	246,51	11/01	FRANCIC PIERRE	31,90
ÉCUREUIL PRUDENCE C	32,44	212,79	11/01	EUROPE RÉGIONS	67,14
ÉCUREUIL VITALITÉ C		303,84	11/01	CIC	
C24	,	,-		CLC	CIC PARIS
<u> </u>		anéni= . a		PARIS	
INDOCAM		CRÉDIT AGI		ASSOCIC	168,22
Asset Management	08	336685655 (2,2	23 F/mn)	AURECIC	87,14
ATOUT AMÉRIQUE	52,68	345,56	11/01	CAPITAL AVENIR	319,40
ATOUT ASIE	28,33	185,83	11/01	CICAMONDE	37,26
ATOUT CROISSANCE	509,92	3344,86	11/01	CONVERTICIC	87,61
ATOUT FONCIER	332,67	2182,17	11/01	EPARCIC	800,50
ATOUT FRANCE EUROPE	240,54	1577,84	11/01	EUROCIC LEADERS	532,49
ATOUT FRANCE MONDE	58,27	382,23	11/01	MENSUELCIC	1442,78
ATOUT FUTUR C	247,19	1621,46	11/01	OBLICIC MONDIAL	666,51
ATOUT FUTUR D	228,91	1501,55	11/01	OBLICIC RÉGIONS	175,16
ATOUT SÉLECTION	122,63	804.40	11/01	RENTACIC	23,99
COEXIS	317,20	2080,70	11/01	SECURICIC	367,16
DIÈZE	487,57	3198,25	11/01	SECURICIC D	326,12
EURODYN	661,68	4340,34	11/01	CREDIT LYONNAIS	
INDICIA EUROLAND	144,46	947,60	10/01	305	
INDICIA FRANCE	504,09	3306,61	10/01	CL ASSET MANAGEMENT	
INDOCAM CONVERT. C	272,90	1790,11	11/01	EURCO SOLIDARITÉ	212,84
INDOCAM CONVERT. D	241,25	1582,50	11/01	LION 20000 C/3 11/06/99	922,30
INDOCAM EUR. NOUV	2510,18	16465,70	10/01	LION 20000 D/3 11/06/99	822,88
INDOCAM HOR. EUR. C	183,55	1204,01	11/01	SICAV 5000	207,01
INDOCAM HOR. EUR. D	162	1062,65	11/01	SLIVAFRANCE	361,42
INDOCAM MULTI OBLIG	147,97	970,62	11/01	SLIVARENTE	39,17
INDOCAM ORIENT C	46,17	302,86	10/01	SLIVINTER	205,59
INDOCAM ORIENT D	41,17	270.06	10/01	TRILION	741,22
INDOCAM UNIJAPON	237,21	1556	11/01	Fonds communs de pla	acements
INDOCAM STR. 5-7 C	312,54	2050,13	11/01	ACTILION DYNAMIQUE C *.	222,18
INDOCAM STR. 5-7 D	213,92	1403,22	11/01	ACTILION DYNAMIQUE D *.	218,64
MONÉDYN	1553,82	10192,39	10/01	ACTILION ÉQUILIBRE C *	195,76
MONÉ.J C	1928,80	12652,10	12/01	FFACTILION ÉQUILIBRE D	193,70
MONÉ.J D	1748,03	11466,33	12/01	ACTILION PEA ÉQUILIBRE	192,95
OBLIFUTUR C	90,65	594,63	11/01	ACTILION PRUDENCE C *	173,99
OBLIFUTUR D	80,62	528,83	11/01	ACTILION PRUDENCE D *	170,56
ORACTION	222,78	1461,34	11/01	INTERLION	210,59
REVENU-VERT	171,82	1127,07	11/01	LION ACTION EURO	117,64
INDICIA MEDIAN	19,25	126,27	10/01	LION PEA EURO	115,71
SYNTHÉSIS	3047,09	19987,60	11/01		113,71
UNIVERS ACTIONS	70,43	461,99	11/01	Crédit : Mutuel	
MONÉ ASSOCIATIONS	182,07	1194,30	12/01	FINANCE	
UNIVAR C	200,75	1316,83	12/01	CM EURO PEA	27,11
UNIVAR D	183,76	1205,39	12/01	CM FRANCE ACTIONS	43,62
UNIVERS-OBLIGATIONS	37,10	243,36	11/01	CM MID. ACT. FRANCE	36,57
Fonds communs de pla	cements			CM MONDE ACTIONS	409,05
INDOCAM VAL. RESTR	343,46	2252.95	06/01	CM OBLIG. LONG TERME	98,10
MASTER ACTIONS	53,96	353,95	07/01	CM OPTION DYNAM	35,39
MASTER OBLIGATIONS	28,41	186,36	07/01	CM OPTION ÉQUIL	52,08
	,	,	3		52,50

1379,54 11/01 OPTALIS EXPANSION D... 1213 11/01 OPTALIS SÉRÉNITÉ C..... 1060,35 11/01 OPTALIS SÉRÉNITÉ D..... 1793,06 11/01 PACTE SOL LOGEM...... 186,03 11/01 PACTE VERT T. MONDE... 13694,41 11/01 CIC

147,33	10/01	CM OBLIG. COURT TERME	151,53	993.97	11/01	Fonds communs d
143,46	10/01	CM OBLIG. MOYEN TERME.	307,65	2018,05	11/01	
133,16	10/01	CM OBLIG. QUATRE	160,60	1053,47	11/01	POSTE EUROPE C
126,99	10/01				11/01	POSTE EUROPE D
134,93	10/01	Fonds communs de pla				POSTE PREMIÈRE 8 AN
134,34	10/01	CM OPTION MODÉRATION.	18,25	119,71	11/01	POSTE PREMIÈRE 8 AN
115,19	10/01	LCF E. DE ROTHSCHILD				6.6
107,58	10/01					20
489,87	11/01	AMÉRIQUE 2000	157,31	1031,89	10/01	
521,03	11/01	ASIE 2000	112,81	739,99	10/01	KESET MAYORGEMENT
021,00	,	NOUVELLE EUROPE	270,98	1777,51	10/01	CADENCE 1 D
		SAINT-HONORE CAPITAL	3239,66	21250,78	05/01	CADENCE 2 D
		ST-HONORÉ CONVERTIBLES	309,42	2029,66	10/01	CADENCE 3 D
280,49	11/01	ST-HONORÉ FRANCE	58,49	383,67	10/01	INTEROBLIG C
209,25	10/01	ST-HONORÉ PACIFIQUE	145,38	953,63	10/01	INTERSÉLECTION FR. D
440,41	10/01	ST-HONORÉ TECH. MEDIA	231,43	1518,08	10/01	SÉLECT DÉFENSIF C
		ST-HONORÉ VIE SANTÉ	331,41	2173,91	10/01	SÉLECT DYNAMIQUE C SÉLECT ÉQUILIBRE 2
		ST-HONORÉ WORLD LEAD	113,73	746,02	10/01	SÉLECT PEA 3
		ST-HONORÉ MAR. ÉMER	90,27	592,13	10/01	SG FRANCE OPPORT. C
1103,45	11/01					SG FRANCE OPPORT. D
571,60	11/01	Legal & LEGAL & GENE	RAL BANK			SOGENFRANCE C
2095,13	11/01	General				SOGENFRANCE D
244,41	10/01	SÉCURITAUX	295,52	1938,48	11/01	SOGEOBLIG C
574,68	11/01	STRATÉGIE IND. EUROPE	253,19	1660,82	10/01	SOGÉPARGNE D
5250,94	11/01	STRATÉGIE RENDEMENT	325,45	2134,81	10/01	SOGEPEA EUROPE
3492,91	11/01		,			SOGINTER C
9464,02	10/01	LA POSTE.		Sicav Info	Poste :	Fonds communs d
4372,02	11/01	2011 0012	0	836685010 (2,2		DÉCLIC ACTIONS EURO
1148,97	10/01	AMPLITUDE AMÉRIQUE C	30,04	197,05	11/01	DÉCLIC ACTIONS FRAN
157,36	10/01	AMPLITUDE AMÉRIQUE D	29,77	195,28	11/01	DÉCLIC ACTIONS INTE
2408,41	10/01	AMPLITUDE EUROPE C	44,44	291,51	11/01	DÉCLIC BOURSE PEA
2139,21	10/01	AMPLITUDE EUROPE D	43,41	284,75	11/01	DÉCLIC BOURSE ÉQUIL
		AMPLITUDE MONDE C	307,95	2020,02	11/01	DÉCLIC OBLIG. EUROPI
		AMPLITUDE MONDE D	282,08	1850,32	11/01	DÉCLIC PEA EUROPE
1006 14	11/01	AMPLITUDE PACIFIQUE C	28,03	183,86	11/01	DÉCLIC SOGENFR. TEM
1396,14 6049,89	11/01 11/01	AMPLITUDE PACIFIQUE D	27,62	181,18	11/01	
5397,74	11/01	ÉLANCIEL FRANCE D PEA	53,98	354,09	11/01	
1357,90	11/01	ÉLANCIEL EURO D PEA	134,71	883,64	11/01	
2370,76	11/01	ÉMERGENCE E.POST.D PEA.	41,56	272,62	11/01	
256,94	11/01	GÉOBILYS C	106,23	696,82	11/01	
1348,58	11/01	GÉOBILYS D	98,83	648,28	11/01	
4862,08	11/01	INTENSYS C	19,24	126,21	11/01	
.002,00	,	INTENSYS D	17,16	112,56	11/01	
1 4 5 7 4 1	11/01	KALEÏS DYNAMISME C	253,77	1664,62	11/01	
1457,41	11/01 11/01	KALEIS DYNAMISME D	248,67	1631,17	11/01	
1434,18 1284,10	11/01	KALEÏS ÉQUILIBRE C	207,68	1362,29	11/01	
1259,44	11/01	KALEIS ÉQUILIBRE D	202,59	1328,90	11/01	
1265,67	11/01	KALEÏS SÉRÉNITÉ C	186,95	1226,31	11/01	
1141,30	11/01	KALEIS SÉRÉNITÉ D	181,94	1193,45	11/01	
1118,80	11/01	LATITUDE C	24,05	157,76	11/01	
1381,38	11/01	LATITUDE D	20,95	137,42	11/01	
771,67	11/01	OBLITYS D	102,67	673,47	11/01	
759,01	11/01	PLÉNITUDE D PEA	49,68	325,88	11/01	
,		POSTE GESTION C	2432,87	15958,58	11/01	
		POSTE GESTION D	2275,37	14925,45	11/01	
		POSTE PREMIÈRE SI	6624,26	43452,30	11/01	
177,83	11/01	POSTE PREMIÈRE 1 AN	39169,11	256932,52	11/01	
286,13	11/01	POSTE PREMIÈRE 2-3	8321,73	54586,97	11/01	
239,88	11/01	REVENUS TRIMESTR. D	777,85	5102,36	11/01	
2683,19	11/01	THÉSORA C	168,92	1108,04	11/01	LÉCENDE
643,49	11/01	THÉSORA D	145,56	954,81	11/01	LÉGENDE
232,14	11/01	TRÉSORYS C	43912,93	288049,94	11/01	★ Hors frais. ★★ A titre
341,62	10/01	SOLSTICE D	356,57	2338,95	11/01	

,97	11/01	Fonds communs de pla	cements		
,05	11/01	POSTE EUROPE C	82,79	543,07	11/01
,47	11/01	POSTE EUROPE D	80,13	525,62	11/01
		POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	175,53	1151,40	11/01
,71	11/01	POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	164,58	1079,57	11/01
,,,	11/01	1 0312 1 NEIMIERE 071113 BIII			
		5.6.	SG AS	SSET MANAGI	
,89	10/01	30		Serveur	
,99	10/01	KESET MANAGEMENT	0	8 36 68 36 62 (2,2	23 F/mn)
,51	10/01	CADENCE 1 D	155,44	1019,62	11/01
,78	05/01	CADENCE 2 D	155,55	1020,34	11/01
,66	10/01	CADENCE 3 D	153,75	1008,53	11/01
,67	10/01	INTEROBLIG C	51,60	338,47	11/01
,63	10/01	INTERSELECTION FR. D	90,18	591,54	11/01
,08	10/01	SÉLECT DÉFENSIF C	187,80	1231,89	11/01
,91	10/01	SELECT DYNAMIQUE C	275,13	1804,73	11/01
,02	10/01	SÉLECT ÉQUILIBRE 2	178,72	1172,33	11/01
,13	10/01	SÉLECT PEA 3	182,38	1196,33	11/01
		SG FRANCE OPPORT. C	536,87	3521,64	11/01
		SG FRANCE OPPORT. D	504,72	3310,75	11/01
		SOGENFRANCE C	577,64	3789,07	11/01
,48	11/01	SOGENFRANCE D	522,29	3426	11/01
,82	10/01	SOCEDARCHE D	101,91	668,49	11/01
,81	10/01	SOGÉPARGNE D SOGEPEA EUROPE	44,39 283,46	291,18 1859,38	11/01 11/01
,01	10/01	SOGINTER C	97,27	638,05	11/01
nfo	Poste :				11/01
	23 F/mn)	Fonds communs de pla			40/04
,05	11/01	DÉCLIC ACTIONS EURO	20,80	136,44	10/01
,05	11/01	DÉCLIC ACTIONS FRANC	61,08	400,66	10/01
,20 ,51	11/01	DÉCLIC ACTIONS INTER DÉCLIC BOURSE PEA	51,59	338,41 394,62	10/01
,75	11/01		60,16	116,56	10/01
,75	11/01	DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE DÉCLIC OBLIG. EUROPE	17,77 16,51	108,30	10/01
,32	11/01	DÉCLIC PEA EUROPE	23,16	151,92	10/01
,86	11/01	DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	74,94	491,57	10/01
,18	11/01				
,09	11/01				
,64	11/01				
,62	11/01				
,82	11/01				
,28	11/01				
,21	11/01				
,56	11/01				
,62	11/01				
,17	11/01				
,29	11/01		••••		
,90	11/01				
,31	11/01				
,45	11/01				
,76	11/01				
,42	11/01				
,47	11/01				
,88	11/01				
,58	11/01				
,45	11/01				
,30	11/01				
,52	11/01				
,97	11/01				
,36	11/01				
,04	11/01	LÉCENDE			
,81	11/01	LÉGENDE			
,94	11/01	★ Hors frais. ★★ A titre indicate	atif. * Part	div. par 10 au	5/5/99.
,95	11/01				

AUJOURD'HUI

LE MONDE / JEUDI 13 JANVIER 2000

SCIENCES Un mois après le naufrage du pétrolier *Erika*, les oiseaux continuent de payer un lourd tribut à la pollution. • QUELQUE 37 000 volatiles ont déjà été recueil-

lis par les centres de soins, mais à peine plus de 12 000 sont encore en vie et moins de 5 000 pourront sans doute être relâchés dans la nature. • LES SECOURS, organisés dans une

vingtaine de petits centres de soins, sont assurés par des bénévoles, parfois conseillés par des spécialistes internationaux, mais quasiment sans moyens financiers. Le démazoutage,

opération très technique, doit, le plus souvent, être effectué à la main.

APRÈS LES OISEAUX MARINS, les espèces de rivage canards, petits échassiers, aigrettes garzettes et martins-pêcheurs commencent à être touchées par la marée noire, la pollution ayant désormais atteint les côtes de Vendée et de Charente-Maritime.

Le démazoutage des oiseaux : une opération complexe et aléatoire

Malgré leurs efforts, les bénévoles, qui ont, en un mois, recueilli plus de 35 000 animaux, ne pourront sauver que 5 % des victimes de la marée noire. Les rescapés seront bagués avant d'être relâchés, afin de déterminer s'ils survivent durablement à leur dramatique aventure

LES OISEAUX, principales victimes de la marée noire : l'affirmation des experts (Le Monde du 5 janvier) se vérifie jour après jour. Selon le dernier bilan de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), établi dimanche 9 janvier dans la soirée, les centres de soins avaient recueilli à ce jour 36 681 oiseaux (dont une grande majorité de guillemots), parmi lesquels à peine plus de 12 000 étaient encore en vie. Et leurs bienfaiteurs s'estimeront heureux s'ils arrivent, dans quelques semaines, à en relâcher 4000 à 5 000. Soit 5 % de la population globale d'oiseaux touchée par la pollution, estimée à environ 100 000 individus. «La France est confrontée pour

la énième fois à une marée noire, et elle ne dispose toujours pas d'un centre d'accueil d'oiseaux mazoutés qui soit digne de ce nom. Les centres de sauvegarde sont une activité bénévole et non financée : c'est le système D!», s'indigne Gérard Grolleau, président de l'Union nationale des centres de sauvegarde de la faune sauvage (UNCS). Ecotoxicologue à l'Institut national de recherche agronomique (INRA), il est d'autant plus révolté que le démazoutage des oiseaux est une opération techniquement complexe. « Tout le problème est de ne pas détruire la structure des plumes, composées de barbes et de barbules accrochées les unes aux autres. Si on les frotte n'importe comment, l'eau pourra les pénétrer et l'oiseau ne flottera plus », prévient-t-il. Cette manipulation délicate n'en est pas moins effectuée quotidiennement, depuis plusieurs semaines, dans une vingtaine de petits centres de soins en France, auxquels s'ajoutent quelques structures hollandaises, an-

Petit à petit, les secours ont dû s'organiser. A Pleumeur-Bodou (Côtes-d'Armor), dans la réserve



Les guillemots sont l'espèce la plus touchée par la marée noire. Celui-ci, échoué sur une plage de Belle-Ile (Morbihan), connaîtra-t-il le salut grâce à la machine à laver les oiseaux ?

Perros-Guirec, on avait l'habitude : le centre de soins y a été créé en 1983, et accueille chaque hiver quelques centaines d'oiseaux mazoutés par le dégazage des pétroliers. Même professionnalisme à Allouville-Bellefosse (Seine-Maritime), où l'association Chene, qui dispose comme les Sept-Iles d'une « machine à laver les oiseaux », héberge actuellement 929 oiseaux vivants

DES RENFORTS INTERNATIONAUX Mais dans la plupart des lieux,

l'improvisation est reine. Avec, parfois, un apport imprévu de compétences. A Theix (Morbihan), où la salle des sports, transformée en centre de soins, a déjà accueilli près de 2 000 oiseaux, une cendes Sept-Iles, située au large de taine de bénévoles se sont ainsi

fait prêter main-forte par des secouristes anglo-saxons et sud-africains, venus sous l'égide du Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) diffuser leur

Eau plus chaude pour nettoyer les oiseaux, bassines plus grandes, méthodes de gavage moins agressives, nouveaux détergents pour le plumage: ajoutés les uns aux autres, ces détails peuvent suffire à sauver quelques vies de plus. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le démazoutage n'est pas la première urgence. Il faut d'abord requinquer l'animal, le nourrir, le fortifier. Ensuite, seulement, vient le nettoyage. Les bénévoles, pour la plupart, l'effectuent à la main (une heure en moyenne par oiseau), les plus chanceux bénéficient de la fameuse machine « à laver les oiseaux » conçue en 1995 par Sanofi. Celle dont tous les centres rêvent, mais qui n'existe, en France, qu'à quelques exemplaires, vendus entre 150 000 à 180 000 F (22 900 à

IMITER LA MER

Quand ils sortent de ce traitement de choc (à la main ou en machine, le démazoutage les épuise), les oiseaux entament leur convalescence. Avant d'être relâchés dans la nature, ils devront reprendre des forces, guérir de leurs blessures et reconstituer l'imperméabilité de leur plumage. Le nettoyage, en effet, enlève aux plumes la majeure partie de leur revêtement graisseux, indispen-

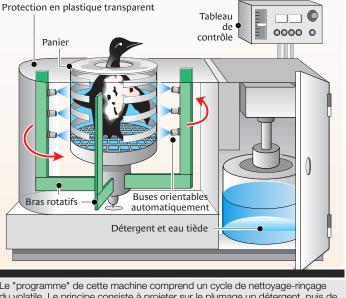
sable à ceux qui mènent une existence constante en mer. Elles redeviendront progressivement étanches, grâce aux sécrétions spontanées de l'organisme. Mais pas avant plusieurs jours, voire plusieurs semaines.

Que faire, en attendant, de ces milliers de volatiles ? « Les oiseaux de mer doivent impérativement être sur l'eau, faute de quoi leurs palmes se déssèchent rapidement, tandis que se déclenchent diverses nécroses et maladies oculaires. De plus, cette eau doit être salée, afin que les oiseaux gardent en action leur glande à sel », précise Gérard Grolleau. Car celle-ci, qui permet aux oiseaux de dessaler l'eau de mer nécessaire à leur survie, se met en veilleuse lorsqu'elle est en présence d'eau douce. Ce qu'il faut éviter à tout prix, puisque plusieurs jours lui seraient alors nécessaires pour se remettre en route au moment du retour en

Piscines d'eau salée (dans des hangars couverts et chauffés), surveillance des pansements gastriques, gavage quotidien: dans les centres de soins et de convalescence, les bénévoles travaillent sans compter leur temps. D'ici quelques semaines, ils pourront relâcher ceux de leurs protégés qu'ils auront sauvés. Chacun sera préalablement doté d'une petite bague en acier numérotée, qui permettra de suivre son devenir dans les mois et les années à venir.

« La plupart des oiseaux touchés par la marée noire étant originaires du nord de l'Europe, ce suivi devra s'opérer bien au-delà de nos côtes. de l'est du Groenland jusqu'à l'océan glacial Arctique », précise Guy Jarry, du Centre de re-C. V. cherches sur la biologie des popu-

lations d'oiseaux (CRBPO). Chargé au Muséum national d'histoire naturelle (Paris) de coordonner les opérations de baguage, le CRBPO espère recevoir des pouvoirs publics le feu vert pour effectuer ces



La machine à laver les oiseaux

du volatile. Le principe consiste à projeter sur le plumage un détergent, puis de l'eau tiède sous pression légère. L'opération dure au plus quinze minutes, alors qu'il fallait auparavant une petite heure à un ornithologiste averti pour mener à bien un démazoutage manuel. Elle évite en outre à l'animal le stress parfois mortel occasionné par les manipulations. Seul inconvénient, le coût du dispositif, qui s'élève à 150 000 F minimum.

Comment aider les sauveteurs

Oue faire si vous trouvez un oiseau mazouté? Suivre les consignes de la Ligue de protection des oiseaux et de la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne, qui assurent la coordination des soins. Si l'oiseau est mort, noter la date et le lieu de sa découverte et le faire parvenir au centre le plus proche où il sera congelé et autopsié. S'il est vivant, le placer dans un carton percé de trous, sur du papier journal. Ne pas essayer de le nourrir ni de le laver. Placer le carton dans un endroit obscur et calme, à l'abri du froid, et contacter les secours les plus proches (le site Internet www.multimania.com/hnature donne les adresses des centres de soins). Au-delà des tentatives de sauvetage, les ornithologues insistent sur l'importance que revêt le ramassage systématique des oiseaux morts, mazoutés ou non, dans les mois à venir, pour le suivi des populations.

suivis des populations, qui, seuls, permettront de tester l'efficacité du sauvetage actuel. Il n'a, pour l'heure, reçu aucune précision de

Catherine Vincent

La pollution n'aurait pas pu survenir à un plus mauvais moment

du pétrolier Erika, survenu le 12 décembre 1999, le tribut payé à la marée noire par les populations d'oiseaux ne cesse de s'alourdir. Plus de 35 000 oiseaux marins, côtiers et littoraux, nards, petits échassiers), viennent passer la mauappartenant à plus de cinquante espèces diférentes, ont déià été acqueillis par les centres de soins. Et il y en aura d'autres, même si le rythme et la taille des arrivages ont diminué ces derniers jours.

A l'origine de cette hécatombe, la conjonction de deux facteurs. D'une part, la pollution, qui s'est produite au large, a dérivé fortement sous l'action des vents, jusqu'à toucher globalement plus de 500 km de façade atlantique. D'autre part, le pétrole échappé de l'Erika (environ 10 000 tonnes, soit vingt fois moins qu'après l'échouement de l'*Amoco-Cadiz*, en mars 1978) a été déversé en mer en pleine période d'hivernage pour les oiseaux marins, alors que la plupart des précédentes catastrophes se sont produites en dehors de cette

UN MOIS jour pour jour après le naufrage période vitale. « En hiver, les oiseaux qui nichent sur les falaises du nord de l'Europe, mais aussi en France (pingouins, guillemots, macareux, fous, mouettes tridactyles) ou dans la toundra (cavaise saison sous nos latitudes, au large pour les premiers, dans les baies et les estuaires pour les seconds, résume la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). La pollution les a donc surpris au moment où ils doivent affronter l'hiver et faire leurs réserves de graisse nécessaires pour la migration de retour.»

LE PRÉCÉDENT DU « TORREY-CANYON »

Plus grave : la pollution ayant désormais atteint les côtes de Vendée et de Charente-Maritime, c'est au tour des oiseaux de rivage d'être fortement touchés : canards (macreuse noire. harle huppé, eider à duvet) et petits échassiers (bécasseaux variable et sanderling, grand gravelot, barge rousse, pluvier argenté), mais aussi aigrettes garzettes ou martins-pêcheurs, qui

trouvent refuge dans les baies abritées. « Des centaines de canards marins (eiders, macreuses) sont mazoutés. La bernache cravant, petite oie marine, dont la France héberge une grande partie de la population mondiale, est touchée sur les côtes vendéennes et charentaises. Bécasseaux, chevaliers, gravelots et tout le neunle des netits échassiers de rivage se comptent à présent par

centaines parmi les victimes », affirme la LPO. Pour les ornithologues, la grande inconnue réside maintenant dans la capacité à se reproduire des oiseaux qui nichent dans notre pays. La réserve naturelle des Sept-Iles (Côtes-d'Armor) sera aux premières loges pour en juger, puisqu'elle héberge la plupart des pingouins (25 couples) et macareux (250 couples) de France. Des espèces qui n'ont jamais retrouvé leurs effectifs d'antan depuis la catastrophe du Torrey-Canyon en 1967, et pour la survie desquelles les mois à venir seront déterminants.

Deux cœlacanthes ont été observés dans leur milieu en Indonésie

Ces découvertes confirment que les Comores ne sont pas la seule région du monde où survit cette espèce de poisson vieille de 360 millions d'années

l'ouest de l'océan Indien, n'est plus l'habitat exclusif du cœlacanthe, poisson mythique dont l'origine remonte à 360 millions d'années et qui serait le seul survivant d'un très ancien groupe zoologique, les crossoptérygiens, à l'origine des premiers tétrapodes (animaux dotés de deux paires de membres) terrestres.

En 1997, puis en 1998, pour la première fois dans cette région du monde, un biologiste américain, Mark Erdmann, a découvert sur l'île de Manado Tua, dans l'archipel des Célèbes (Indonésie) – situé à dix mille kilomètres des Comores deux exemplaires de cœlacanthes

n'avait pu malheureusement être étudié que quelques heures. Les chercheurs espéraient donc pouvoir observer ces fossiles dans leur milieu naturel, comme ils l'ont fait à plusieurs reprises avec leurs cousins comoriens.

DES SPÉCIFICITÉS GÉNÉTIQUES

C'est désormais chose faite. Deux nouveaux coelacantes ont été découverts par 155 mètres de fond. au fond d'une grotte située sur l'un des flancs volcaniques de l'île de Manado Tua. Cette observation a été réalisée à partir d'un petit sousmarin de recherche appartenant à Hans Fricke, du Max-Planck-Instipris dans des filets de pêche (*Le* tut de Seewisen (Allemagne). Cette Monde du 24 octobre 1998). Le exploration a été réalisée dans le

L'ARCHIPEL des Comores, dans deuxième spécimen, pris vivant, cadre d'une mission comprenant l'image de celle, forte de 200 à rant est-ouest situé entre l'Australie Hans Fricke, des spécialistes indonésiens, et Raphaël Plante, un chercheur-enseignant français du Centre d'océanologie de Marseille. Mais la traque n'a pas été facile, puisqu'il a fallu effectuer une trentaine de plongées avant d'apercevoir les deux poissons.

Cette nouvelle trouvaille porte donc à quatre, y compris les deux spécimens pêchés en 1997 et 1998. le nombre des cœlacanthes indonésiens, baptisés depuis Latimeria menadoensis car les études génétiques ont montré qu'ils sont d'une espèce différente de celle qui colonise les fonds des Comores. Un chiffre encore modeste. En effet, les scientifiques n'ont pas trouvé de population de cœlacanthes, à

300 spécimens, qui existe dans les eaux comoriennes.

Ainsi que l'expliquent, dans la revue Nature du 6 janvier 2000, les membres de l'expédition, les bords de l'île de Manado Tua ne semblent pas très favorables à la vie de ces poissons osseux, qui aiment les eaux calmes. Peu de grottes susceptibles de les abriter ont été répertoriées. Et, contrairement aux Comores, la région est parcourue par de forts courants

Pour toutes ces raisons, les deux spécimens observés ne constituent sans doute pas une population mère. « Cette dernière se trouve vraisemblablement ailleurs, dans des régions parcourues par le couet l'Asie. Les individus découverts auraient été "soufflés" par le courant. Mais on ne connaît encore ni la dimension, ni la répartition de cette famille d'origine », explique Raphaël Plante.

EN VOIE D'EXTINCTION

Le très faible nombre de cœlacanthes observés aux Célèbes incite d'ailleurs les scientifiques à réclamer de strictes mesures de protection, car ils considèrent que cette espèce est en voie d'extinction. Il en est de même aux Comores, où la pêche menace la population existante. « Pour subvenir à leurs besoins, les pêcheurs exercent un effort de pêche de plus en plus important sur l'étroite bande

de côte qu'ils exploitent. C'est ainsi que le rythme actuel de capture de cœlacanthes avoisine dix individus par an pour la Grande Comore, un rythme insupportable à court terme pour une population si réduite », ajoute le chercheur français.

Aussi les scientifiques essaient depuis plusieurs années d'inciter les responsables de la région à protéger ces poissons menacés en créant un parc naturel aux Comores. Ils sont en train de rédiger un rapport, qui devrait être remis prochainement à la Commission scientifique et économique de l'océan Indien, qui réunit les Seychelles, Maurice, Madagascar, la Réunion et les Comores.

Christiane Galus

Une « menace terroriste » contraint le rallye Paris-Dakar-Le Caire à éviter le Niger

Un pont aérien va déplacer l'épreuve jusqu'en Libye, où la course devrait reprendre le 17 janvier

Les organisateurs du rallye Paris-Dakar-Le Caire ont décidé, mardi 11 janvier, de neutraliser l'épreuve à son arrivée à Niamey (Niger). Infordes Groupes islamiques armés (GIA) algériens, ils ont préféré annuler les quatre étapes nigé-

més de « menaces terroristes » pouvant provenir riennes. Un pont aérien sera organisé afin de transporter la caravane jusqu'en Libye. L'épreuve devrait reprendre son cours lundi 17 janvier.

POUR LA CARAVANE du Paris-Dakar-Le Caire, la Libye est un pays refuge. Mardi 11 janvier, les organisateurs de ce rallye-raid parti le 6 janvier de Dakar ont décidé d'éviter le Niger en raison « de menaces caractérisées d'attaques terroristes qui se sont précisées ces derniers jours », a indiqué un communiqué. L'épreuve, qui rassemble 1500 personnes, dont 400 concurrents d'une quarantaine de nationalités en auto, à moto et en camion, devait passer quatre jours dans les sables nigériens.

L'affaire commence le 7 janvier. A Paris, la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) prévient le ministère de la défense et le ministère des affaires étrangères qu'elle a recueilli une information selon laquelle le rallye Paris-Dakar serait menacé d'une attaque terroriste lors de sa traversée du Niger, c'est-à-dire entre le 12 et le 14 ianvier. La DGSE a intercepté des transmissions d'éléments des Groupes islamiques armés (GIA) et de Touaregs algériens sur des bases arrière situées au Niger.

A Washington, le département d'Etat appelle à la prudence les ressortissants américains en poste ou voyageant en Afrique. La période est en effet délicate : le ramadan s'achève le 8 janvier et le 13 janvier marque la fin de la réconciliation générale promise en Algérie par le président Bouteflika.

Mardi 11 janvier au matin, les choses se confirment. Les autorités françaises préviennent l'organisation du rallye que la DGSE a reçu le renseignement selon lequel des groupuscules, au Niger, menacent de dresser des obstacles ou de tendre des embuscades sur la route du « Dakar », voire de

prendre des otages. Quelle est l'identité de ces groupuscules? Tout au long de la journée, les rumeurs ou les hypothèses balancent entre des Touaregs, des rebelles tchadiens ou des islamistes armés algériens (GIA) sans être ni démenties ni confirmées.

Les concurrents, eux, sont sur la route: Hubert Auriol, patron du « Dakar », a préféré les laisser partir. Il attend le regroupement de fin de journée, à Niamey, pour prendre une décision. Un moment, les organisateurs pensent arrêter le Dakar avant d'opter pour une solution de compromis. Peu avant 20 heures, Hubert Auriol annonce Organisation), propriétaire de l'épreuve, explique : « C'est le choix de la sécurité car le "Dakar" a la responsabilité de 1500 personnes. (...) Mais même si cette course est un symbole, nous ne faisons pas de politique. On ne s'occupe que de sécurité et, quand on nous dit qu'il existe une menace terroriste sur le rallye, on n'a pas le choix. Nous n'avons pas le sentiment de céder à qui que ce soit. »

Le gouvernement nigérien, lui, réfute la réalité d'une « menace terroriste ». Le ministre nigérien de la jeunesse et des sports, Issa Lamine, affirme que la mesure prise ne se justifie pas. « Les forces de sé-

Deux Antonov pour transporter la caravane en Libye

Le pont aérien visant à transporter l'ensemble de l'effectif et du matériel de la caravane du Dakar-2000 entre Niamey, au Niger, et Sabhah, en Libye, devait débuter mercredi 12 janvier. Pour cette opération, dont elle estime qu'elle devrait être achevée dimanche 16 janvier, la direction d'Amaury Sport Organisation (ASO) a affrété deux avions gros porteurs, des Antonov 124. Ces derniers « travailleront jour et nuit », a indiqué la direction d'ASO, qui a « doublé les équipages ». Il leur faudra effectuer une bonne vingtaine de rotations afin de transporter les 147 motos, 150 voitures, 64 camions et 8 hélicoptères engagés dans le rallye-raid. Les 1500 personnes présentes dans la course effectueront, quant à elles, les 2 200 kilomètres entre le Niger et la Libye à bord des « 22 avions habituels du rallye », ou dans un Boeing, que la direction d'ASO indiquait « envisager de réserver », mardi soir.

que la caravane va faire un bond de 2 000 kilomètres jusqu'à Sabha et Waw el-Kebir, dans le sud de la Libye. Pas question d'organiser un convoi roulant dans le désert sous la protection de l'armée: trop dangereux, jugent les organisa-

Sur France 2, Jean-Claude Killy, président d'ASO (Amaury Sport curité nigériennes sont déployées depuis longtemps tout le long du parcours pour pallier tout acte de sabotage », souligne-t-il. « Toutes les dispositions ont été prises pour assurer la sécurité des concurrents sur tout le parcours au Niger», ajoute le ministre de l'intérieur, Mahamane Manzo.

Fondé en 1979 par Thierry Sa-

bine, le rallye Paris-Dakar n'en est pas à son premier déboire et a déjà plusieurs fois modifié sa route en fonction des conflits locaux. En 1988, la guerre civile entre les Touaregs et l'armée nigérienne avait contraint l'organisation à éviter une partie du désert du Ténéré et, en 1997, le même parcours avait été supprimé, au Niger, en raison de la recrudescence des attaques de touristes imputées à des bandits armés ou à la rébellion touarègue.

En 1996, dans le nord de la Mauritanie, un pilote de camion, Laurent Gueguen, avait été tué après que son camion eut sauté sur une mine. En 1991, un autre pilote de camion, Charles Cabane, avait été tué par un militaire, à la nuit tombée, près du village touareg d'In Kadouane, au Mali. De plus, en 1989, lors de la première incursion du rallye en Libye, deux voitures de presse qui s'étaient écartées de l'itinéraire prévu avaient été prises pour cible par l'armée. En 1992, les rebelles tchadiens faisant planer une menace sur le rallye, une étape avait été neutralisée et la caravane avait rejoint N'Djamena en convoi protégé par l'armée. En 1993, le rallye effectuait son dernier passage en Algérie avant la guerre civile.

L'édition 1999 sera donc amputée de quatre étapes et devrait reprendre son cours au plus tôt lundi 17 janvier. Le départ devrait être donné à Waw el-Kebir, en Libye, et la caravane devrait reprendre sa route en suivant l'itinéraire prévu jusqu'à l'arrivée au Caire, au pied des pyramides, le 23 janvier.

> Bénédicte Mathieu (avec AFP)

Les frimas grippent le Paris-Saint-Germain

Le match nul concédé à domicile devant Lyon (2-2) place le club de la capitale sous la menace d'un nouvel hiver maussade

LA COUTUME est fâcheuse. Depuis 1995 et une funeste défaite (0-3) au Parc des Princes face au FC Nantes, le Paris-Saint-Germain affiche, l'hiver venant, une chute

de forme en

adéquation

avec la courbe

de la tempéra-

ture. Sédui-

sant et effi-

cace sous le



soleil, le jeu de FOOTBALL l'équipe de la capitale s'effiloche inexorablement sur les terrains gelés. Comme si les frimas pétrifiaient l'inspiration de

ses artistes en crampons. S'il est prématuré d'annoncer la persistance de ce rite singulier, le match nul concédé (2-2) face à l'Olympique lyonnais, mardi 11 janvier, lors d'un match avancé de la 21e journée du championnat de France de football, s'inscrit dans cette logique absurde. Pendant une heure, les Parisiens ont attesté une supériorité incontestable. Plus déterminé dans les duels, plus précis dans les enchaînements, le PSG menait au score grâce à deux buts de Christian (15e minute) et de Laurent Robert (59e sur penalty) face à un adversaire gagné par la résignation.

Même privé de son régulateur, le Nigerian « Jay-Jay » Okocha, retenu par sa sélection nationale pour disputer la Coupe d'Afrique des nations, Paris tenait son succès de prestige, qui devait lui permettre de ravir aux Lyonnais la deuxième place, derrière l'AS Monaco. C'était mésestimer le poids de la fatalité. En moins de dix minutes et sur deux coups de pied arrêtés, l'OL s'est offert un retour inespéré : le Brésilien Sonny Anderson a d'abord ébranlé l'assurance parisienne (80°); ensuite son compère d'attaque, Tony Vairelles, a renvoyé le PSG à ses tourments d'une frappe rageuse (88e).

Faute d'avoir été exploitée plus tôt, l'apathie parisienne a provoqué dépit et gestes d'énervement dans les rangs lyonnais au moment de rejoindre les vestiaires. Avec un peu plus d'application, l'épilogue aurait pu être plus saumâtre encore pour le PSG. « Physiquement, les Parisiens ont été inexistants pendant les trente dernières minutes », a observé avec un plaisir à peine retenu le président de l'OL, Jean-Michel Aulas.

MANQUE DE CARACTÈRE

Le constat, avéré, n'a pas semblé peiner l'entraîneur parisien, qui a affiché devant caméras et micros un sourire éclatant. « le suis satis fait du contenu de notre match, a déclaré Philippe Bergeroo. Les Lyonnais ont profité de la jeunesse de mon équipe pour combler leur handicap sur la fin. »

Le capitaine du PSG, Ali Benarbia, a livré une explication moins frivole, fustigeant le manque de caractère de l'équipe : « Je suis totalement déçu, il fallait gagner ce match pour justifier nos ambitions. » En théorie, le club parisien est en phase avec son objectif de début de saison : la sixième place...

Après un exercice 1998-1999 marqué par une longue série de déboires et de soubresauts (deux présidents, trois entraîneurs et une piètre neuvième place au classement final), la direction du PSG a choisi l'humilité comme principe de gestion. « Après tout ce que les joueurs ont vécu par le passé, il fallait les rassurer et éviter de les soumettre à une pression insupportable », argumente Philippe Bergeroo. Un bon début de saison, ajouté aux déboires de Bordeaux et de Marseille, a permis aux Parisiens de réintégrer, plus vite que prévu, le peloton de tête. Alors que les dirigeants se gardaient de toute euphorie, les joueurs ont exprimé des espoirs audacieux en allant jusqu'à évoquer la possibilité d'emporter le titre de champion de

S'il n'est pas interdit de rêver, les faits devraient inciter à plus de mesure. La rencontre de mardi soir complète une série de résultats mitigés, ou décevants, face aux ténors de la première division (défaites devant Marseille, Monaco, Auxerre et Lyon, match nul à Auxerre). Seul Bordeaux s'est incliné face au PSG avant la seconde manche, programmée dimanche 16 janvier en Gironde.

« Nous avons une équipe en devenir, dont il ne faut pas encore attendre une constance dans la performance, plaide Philippe Bergeroo. l'ai mis au point une logique de travail. Les joueurs y adhèrent, ce qui est indispensable pour progresser. »

George Weah prêté à Chelsea par le Milan AC

L'attaquant libérien George Weah (33 ans), qui avait été approché par l'Olympique de Marseille, a été prêté par le Milan AC au club londonien de Chelsea jusqu'au 30 juin 2000. Le directeur général de l'équipe britannique, Colin Hutchinson, était mardi 11 janvier à Milan pour conclure un accord avec le joueur, Ballon d'or 1995 et élu « meilleur joueur africain du siècle ». Weah, sous contrat avec le Milan AC jusqu'au 30 juin 2001, était en conflit avec son entraîneur, Alberto Zaccheroni, qui ne comptait plus sur lui. Distancé en championnat (12 points de retard sur le leader, Leeds), Chelsea est, en revanche, en bonne position pour participer aux quarts de finale de la Ligue des champions. Mais George Weah ne pourra y participer: il a ioué un match cet automne avec le Milan AC contre les Turcs de Galatasaray. Ancien buteur de l'AS Monaco (1988-1992) et du Paris-Saint-Germain (1992-1995), George Weah a annoncé vouloir jouer encore deux ans avant de prendre sa retraite sportive.

Pour son premier hiver comme ponsable des gardiens de but de l'équipe de France s'efforce d'ignorer la malédiction qui s'acharne sur la mécanique parisienne dès les premiers frimas. « Il faut chasser les mauvais esprits », lance Bergeroo en guise de mot d'ordre. Derrière la formule lapidaire, transparaît un vœu: renouer avec la stabilité des années Denisot (sept titres en sept ans entre 1992 et 1998). Puisqu'il n'est par interdit de rêver...

Elie Barth

■ Le FC Metz s'est imposé (2-1) à domicile, mardi 11 janvier, face aux Girondins de Bordeaux, dans le second match avancé de la 21e journée de championnat. Gérald Baticle (27e minute) et Frédéric Mevrieu (53e) ont été les buteurs messins. Sylvain Wiltord a réduit le score en fin de match (78e) pour les Girondins.

Les architectes de « 6^e-Sens » ont su rendre belles les défaites du bateau français dans la Coupe Louis-Vuitton

de notre correspondante

Une nouvelle fois, 6e-Sens a perdu. Une défaite magnifique, dira-ton encore. Neuf secondes ont sé-



paré le bateau du défi français des Italiens de Luna-Rossa, mercredi 12 janvier, dans la baie d'Auckland, en

demi-finale de la Coupe Louis-Vuitton. Une déqui ne compte qu'un demi-point, n'est plus en position de se qualifier pour la finale.

Pourtant, au-delà de ce piètre score, le bateau français, qui ne passait pas pour une flèche au début de la compétition, s'est métamorphosé, s'attirant le respect de ses adversaires: « Depuis le troisième Round Robin, cela n'a jamais été facile contre 6e-Sens. Et aujourd'hui, ils ont vraiment poussé très fort », a déclaré Francesco de Angelis, le skipper italien de Luna-Rossa, mercredi. Si le spi des Français n'avait pas fait un nœud à quelques minutes de l'arrivée, alors que 6e-Sens empannait pour dépasser Luna-Rossa, les Français l'auraient emporté. Au début des épreuves, en octobre, une telle performance aurait été considéré comme relevant d'un miracle.

A l'époque, en effet, 6e-Sens paraissait largement dépassé par ses concurrents et on entendait des réflexions déprimées: « Avec un bateau lent, que peut-on faire? ». Les architectes réunis au sein du « Yaka Design Team » ne se sont pas laissé aller au découragement, pour se consacrer à la mise en œuvre de cette métamorphose. « Au début, le bateau a été une cible facile, affirme Luc Gelusseau. Avec un bateau lent, on ne peut rien faire. Mais un bateau rapide ne résoud pas non plus tous les problèmes».

« Notre priorité absolue, établie clairement dans le cahier des charges, était de livrer un bateau fiable et à temps » explique Philippe Pallu de la Barrière, le coordinateur de l'équipe. Une fois acceptées les limites imposées par le temps d'étude et les moyens disponibles, les architectes estiment avoir consacré 80 % de leur énergie à la carène, c'est-à-dire à la forme de la coque. Lors de la première navigation à Lorient, l'équipage était ravi, mais tout le monde avait compris déià que le concept initial du bateau livré « clés en main » n'était

pas adapté aux circonstances. Les intuitions des architectes étaient fondées. Le 29 septembre, _Dès que 6e-Sens s'est mesuré, en baie d'Hauraki, à Bravo-Espagna, le défi espagnol, Luc Gelusseau, directeur technique du défi, tirait la sonnette d'alarme. Il prenait contact avec les architectes, dont certains étaient en vacances en Nouvelle-Zélande. Mission: corri-

Depuis, les huit membres (et deux membres associés) du Yaka

Design Team, séparés par douze heures de décalage horaire « favorable au travail en continu entre les deux hémisphères » n'ont quasiment pas levé le nez de leurs plans et de leurs ordinateurs. « Je suis venu à Auckland en septembre pour une mission de trois jours », explique Jacques Souquet, responsable du contrôle qualité. Il a travaillé quatorze heures par jour. « Nous sommes partis du principe que les problèmes ne pouvaient pas venir de la coque. Restaient les appendices ».

« La Coupe de l'America est sans doute la seule régate où l'architecture a encore quelque chose à dire »

Les architectes ont planché et les effets ont été radicaux. Entre le deuxième et le troisième Round Robin, de nouvelles modifications sont intervenues sur lesdits « appendices » et sur l'aérodynamisme du gréement. Enfin, avec la qualification en demi-finales, des multitudes de petites modifications ont été apportées. Le nouveau trimmer a apporté un gain de vitesse remarquable. Les architectes ont failli

être récompensés, déjà, par une victoire contre Luna-Rossa, le 5 janvier, qui aurait été acquise si le trimmer ne s'était pas détaché au deuxième tiers de la course, conséquence d'une malfaçon provenant d'un chantier local...

6e-Sens a perdu mais la vie continue. A peine les demi-finales terminées, le bateau va changer d'avant, dans le but de poursuivre son développement et d'améliorer encore ses performances. «La pression a changé de camp », commente en riant l'un des architectes : les dernières régates qui se disputeront pour l'honneur seront de plus en plus intéressantes.

Epuisés mais clairement satisfaits par leur méthode de travail en groupe, «totalement inédite en France dans le monde de l'architecture », les membres du Yaka Design Team sont impatients de s'attaquer à la prochaine édition de la Coupe de l'America. « Il faut créer une culture, un passé et un patrimoine de savoir-faire en matière de Class America », estiment-ils, Eux aussi ont pris goût à l'exercice. « En voile, c'est souvent le marin en solitaire ou les équipages qui prévalent; la Coupe de l'America est sans doute la seule régate où l'architecture a encore quelque chose à dire ».

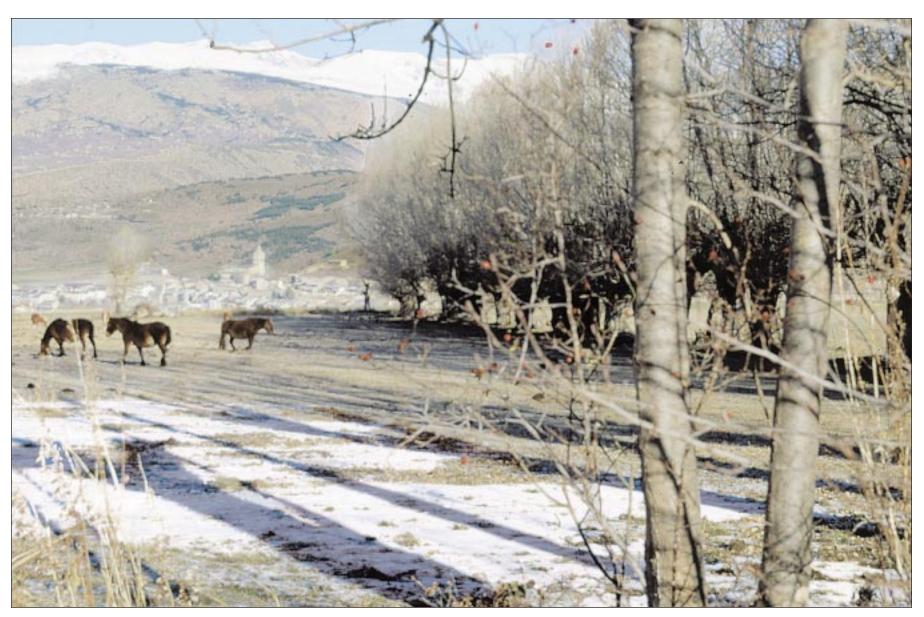
Ils sont tous d'accord, même si, en bons Français, ils partagent normalement le principe selon lequel « si deux personnes sont du même avis. l'une des deux est inutile »

Florence de Changy



http://www.lemonde.fr

Gastronomie : acheter en ligne des spécialités de la gastronomie française.



Chevaux de race montagnarde à larges croupes, gelée blanche sur gras herbages et crêtes neigeuses, c'est, en une seule image, toute ou peu s'en faut, l'enclave espagnole de Llivia, dans la partie escarpée du Roussillon . La minuscule cité (photo de gauche) n'a jamais eu sans doute plus d'un millier d'âmes mais à toujours argué de son statut de ville romaine pour jouir d'une sorte d'autônomie, au milieu des villages pyrénéens.

L'entrée de Madrid dans l'Union européenne a mis fin à la contrebande suscitée par la présence d'une voie neutre, ouverte dés 1660, entre l'Espagne et l'enclave. En contrepartie, la cité de l'impératrice Livie est devenue une villégiature familiale et culturelle, cette nouvelle donne étant symbolisée par la tour féodale Bérnat-de-So (en bas, à droite), à présent siège du Festival lliviote de musique. Les alentours de la localité sont restés agrestes, comme près du mas Saint-Joseph (en haut, à droite), demeure patricienne construite sous le régne d'Isabelle II, qui décida, avec Napoléon III, de confirmer le régime spécial de Llivia

Reportage photo par Line Rossignol / VU pour « Le Monde »

Llivia, confetti d'Espagne sur les Pyrénées françaises

LLIVIA

de notre envoyé spécial

L'actualité rappelle de temps à autre l'existence au Maroc des « enclaves » espagnoles de Ceuta et Melilla. En fait, ces deux comptoirs ouverts sur la mer ne méritent pas le qualificatif d'enclave, réservé stricto sensu à un territoire complètement entouré par celui d'un pays étranger. Si enclave espagnole il y a, elle est à l'intérieur des frontières françaises et il s'agit de Llivia, au cœur des Pyrénées, non loin d'Andorre. Llivia: moins d'un millier d'âmes sur un plateau à plus de 1 200 m d'altitude, cerné de crêtes enneigées, et occupant une superficie près de sept fois supérieure à Monaco: 12,83 km², soit deux arrondissements parisiens.

Les contrées heureuses, c'est connu, n'ayant pas d'histoire, Llivia n'a jamais les honneurs médiatiques. Pourtant, cette parcelle de pleine souveraineté espagnole, insérée dans le département français des Pyrénées-Orientales mais rele-

Fondation romaine, « porte du djihad » pour les musulmans rendue à l'hispanité par Louis XIV, une cité cerdane découvre les atouts d'une histoire surprenante et d'une nature en bon état

vant de la province autonome de Catalogne, peut se flatter d'origines anciennes et pimentées. Son armorial induit qu'Hercule aurait forcé ici la pauvre Pirène, éponyme des Pyrénées. Cependant, c'est à une autre dame, bien réelle, que Llivia, selon le chercheur José Torres, devrait son nom: l'impératrice Livie, épouse d'Auguste et mère, par un premier lit, de Tibère. En tout cas, Llivia fut bien une fondation de Rome, cheflieu de l'antique Ceritania, future Cerdagne et lieu d'exil du glorieux poète latin chrétien, Sidoine Apolli-

Elevée au rang de municipe, cité allogène dont les habitants jouissaient des droits civils de la citoyenneté romaine (mais non point de droits politiques, sauf sur le plan local), c'est à ce privilège bimillénaire que Llivia doit aujourd'hui d'être espagnole. En effet, lors de la paix franco-hispanique des Pyrénées qui. entre autres, attribua en 1659 à Paris le Roussillon, « y compris trente-trois villages cerdans », les Lliviotes arguèrent du « statut citadin » de leur microscopique localité, pas plus peuplée que de nos jours, pour ne pas figurer, fi donc! sur la liste des rustres – et rester ainsi dans le noble giron castillan... Louis XIV respecta cette survivance des lois latines et les graves juristes rédacteurs du traité de Llivia, en 1660, dessinèrent cette «fantaisie administrative» qu'est l'enclavament actuel, relié à la mère patrie par une « route neutre » de 4 km, en fonction depuis trois siècles et demi.

En 1866, Napoléon III et Isabelle II confirmèrent une situation qui, semble-t-il, ne fit jamais un pli au cours des diverses crises francoespagnoles, en dehors des inévitables cas de contrebande, résolus récemment par le libre-échangisme de l'Union européenne – à cela près qu'Andorre n'a pas adhéré à l'UE et sécrète donc encore, dit-on, divers trafics. Alphonse XIII puis Juan Carlos ont visité leur « bonne ville de Llivia » dans laquelle de Gaulle envoya un jour « tante Yvonne » faire

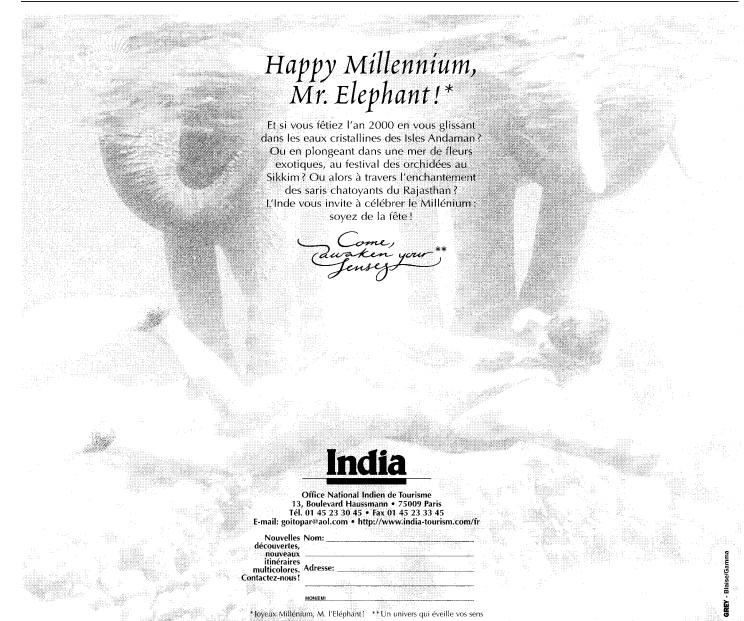
un tour. Les accords de 1659-1660 demeurent valides.

Après les Romains et avant les Espagnols, Llivia connut une période particulièrement agitée lorsque sa citadelle fut prise par les Sarrazins. En 730, un jeune gouverneur berbéro-musulman des Pyrénées, Mounouz (dont descendent peut-être certains Munoz de l'Espagne catholique) enleva, selon les chroniques catalanes et arabes, une consentante donzella de singular bellesa, Lampégie, fille du duc chrétien de Gascogne avec lequel Mouñouz négociait une trêve. L'écrivain algérien Salah Guemriche a séjourné dans le terroir lliviote où il a trouvé nombre d'éléments pour son roman historique, Un amour de djihad (1995), qui s'arc-boute autour du mariage d'amour et de raison ayant brièvement uni, à Llivia, Mounouz et Lampégie.

Inquiets de sa diplomatie d'entente avec les « Infidèles », ses coreligionnaires arabes tuèrent le chef berbère tandis que sa Gasconne

destinée au postérieur des importuns »... Après les Maures, vint la dynastie christianisatrice de Wilfred le Velu qui flatta le particularisme de la minuscule capitale montagnarde. La singularité lliviote trouva sans doute là son sceau définitif, qui a fait de la mini-cité sertie en territoire français une entité avant tout catalane et catalanophone, relevant de l'évêque espagnol d'Urgel, par ailleurs coprince d'Andorre avec le chef de l'Etat français.

Si, à cause de Louis XI, détenteur provisoire, à force d'écus, de Llivia, celle-ci ne dispose plus de sa forteresse, car le roi fit détruire cette « clé et bastion des Pyrénées », l'enclavette a conservé son église romane: Notre-Dame-des-Anges, enrichie de peintures d'un disciple de Dali, Miquel Marrugat, et siège depuis 1982 d'un bon festival estival de musique classique; sa tour médiévale, devenue vigie culturelle et touristique, et surtout sa pharmacie, célèbre dans toute la région, du XVe siècle jusqu'aux années 20. Mu-



Swane la Transpyrénéenne

Sous les Mérovingiens, bien des hauteurs pyrénéennes étaient sans doute semblables, ours et isards en plus, aux environs de Llivia aujourd'hui. Travaillant à partir d'une large documentation histoique, notre confrère Roger-Xavier Lantéri, d à auteur de *Bruneh*i (Perrin, 1995), publie cette fois Swane Cœur-de-loup; ce roman de chevauchées et embuscades donne le rôle-titre à une jeune Franque caracolant entre Ibérie et Francie, entre chefs et « cheftaines » barbares. Les Pyrénées, alors aux mains des Goths, sont au centre de la course de Swane allant secourir la reine Ingonde ; une course à cheval, à une époque qui ne connaissait pas encore les étriers mais seulement l'éperon. Très précis, ce livre est dépaysant, et on doublera son plaisir en l'emportant sur les vieilles routes escaladant les deux flancs des Pyrénées (Pygmalion-Watelet, 285 p, 119 F, 18,14 €).

était jugée assez gironde pour aller orner le harem du calife, à Damas. Guemriche tient que l'église du bourg français voisin de Planès, encore surnommée mezquita - mosquée –, abrita plus tard les restes de ces Roméo et Juliette façon islamochrétienne, réunis dans la mort ; ils furent remis à la mode au XIXe siècle par des Catalans catalanisants comme Victor Balaguer i Cirera, auteur de La tragédie de Llivia, tandis que le musicien Déodat de Séverac composerait pour les pianistes Le muletier devant le Christ de Llivia.

UN COUP DE LOUIS XI

Durant son demi-siècle islamique, Llivia eut son minaret et le mirador de la Cerdanya devint Medinat-el-Bab, « Ville de la Porte » ; la porte du djihad vers la Francie, vers un rêve de conquête corano-politique que Charles Martel, alerté par le père de Lampégie, devait briser près de Poitiers, en 732. Maintenant, Llivia a son square et sa mosaïque murale dédiée à Lampégie, et tels Lliviotes se sont avisés que leur confetti affecte la forme d'un croissant, voire d'un poignard recourbé, d'autres y voyant plutôt une « botte

séifiée depuis lors, elle aligne touiours ses pots à antimoine, arsenic, bismuth, mercure, or et plomb et même ceux, affirme le guide édité en français par la mairie de Llivia, ayant contenu des « produits qui aujourd'hui nous effraient - poudre de crâne humain, excréments de chiens ou de rats - et qui ne sont plus guère employés »...

Chaque samedi, toute la ville se retrouve autour de son marché. mais la réputation de Llivia tient moins à son iambonneau ou à son fromage qu'à sa vieille espèce de chevaux pyrénéens, toujours présente sur les grasses pâtures de Gorguja et Sareja, et encore appréciée des deux côtés de la montagne. Dans Swane, Roger-Xavier Lantéri dépeint ainsi cette robuste variété équine : « noire, barbue, bottée de poils, de la race de ceux qu'enlevèrent les Goths en Val-d'Aspe, mélange de barbe punique et de poney du Périgord ». Les chevaux de Llivia, dont l'origine remonte à la nuit des âges, symbolisent bien le passé charnu de l'enclave et son charme rude, deux vertus qui ne doivent rien à une agence de communication.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

AUJOURD'HUI-VOYAGES





Carnet de route

- Repères. Llivia, lieu de séjour abordable, est entre 10 et 20 km d'une douzaine de stations de ski des Pyrénées, telles Font-Romeu et Super-Molina, et à 100 km de Perpignan. Indicatif téléphonique: de France composer 00-34-972 + 6 chiffres.
- Hôtels. Le Llivia (tél.: 89-60-00; fax: 14-60-00), 3 étoiles, chambres avec petit déjeuner à partir de 250 F, 30,11 €; plusieurs pensions et restaurants décents dans l'enclave. A Perpignan: hôtel Park (18, boulevard Jean-Bourrat, tél.: 04-68-35-14-14), chambres à partir de 300 F, 45,73 €; garage.
- Voyagiste. La Balaguère, spécialiste des randonnées sportives dans toutes les Pyrénées (tél.: 05-62-97-20-21, 65403 Arrens-Marsous).
- Site. Musée municipal de Llivia (pharmacie); tél.: 89-63-13.
- Événement. XIXº Festival de musique de Llivia du 6 au 23 août (concerts payants) et 8 au 25 décembre (concerts gratuits), tél.: 89-63-13.

Font-Romeu Targasonne 🌉 Odeillo ANDORRE ESPAGNE Angoustrine 🗸 Villeneuvedes-Escaldes^l ESPAGNE Estavar Llivia FRANCE Saillagouse Caldégas Puigcerda Bourg-Madame ESPAGNE

● Lectures. Un amour de djihad, de Salah Guemriche, Balland, 1995, 395 p. 129 F, 19,67 €; Quand l'islam était aux portes des Pyrénées, de Pierre

19,67€; Quand l'islam était aux portes des Pyrénées, de Pierre Tucoo-Chala, 295 p. 200 F, 30,49€, 1994, éd. J. et D., 18 rue Folin, 64200 Biarritz; guide Michelin Pyrénées-Roussillon-Albigeois;

bimestriel Pyrénées Magazine,

38 F, 5,79 €, publication des éditions de Milan, 300, rue Joulin, 31101 Toulouse; l'article bien documenté de José Torrés sur Llivia in Historia-Découvertes, n° 6, mai-juin 1999.

• Renseignements. Offices du tourisme de Llivia (tél. : 89-63-13) et de Puigcerda (tél. de France : 00-34-972-88-O5-42).

Un hôtel breton de la tête aux pieds

SUR LA PLACE de l'Eglise, au cœur du centre historique de Crozon (Finistère), l'Hôtel de la Presqu'île se fait plutôt discret. La façade du début du siècle est austère: avant sa reconversion, le bâtiment abritait la mairie du bourg. A l'intérieur, l'harmonie des teintes – carrelage ocre agrémenté de motifs à entrelacs, murs de pierre, tissus bleu de mer - surprend le voyageur habitué aux sols marron et aux moquettes murales de couleur indistincte. « Pointe du Guern » (« Beg ar Ripp »), « Cap de la Chèvre » (« Beg ar Kador »), etc.: chaque chambre a son nom, traduit en breton. Jaune et bleu, vert, gris et orangé s'y allient du sol au plafond, du couvre-lit aux rideaux. Des frises évoquant le roulis des vagues courent sur les murs et les abat-jour. Les lits et armoires, sombres et massifs, rappellent le mobilier traditionnel breton. Le jour éclaire généreusement les carrelages bicolores des salles de bains.

Inauguré le 8 octobre 1999, l'Hôtel de la Presqu'île est le premier hôtel « Celtia ». L'idée de Danièle Floc'Hlay, la créatrice du concept, germe au milieu des années 80, alors que la vague celtique sommeille encore. Cette enfant des montagnes noires veut faire naître une « expression décorative contemporaine bretonne », qui s'afficherait dans des hôtels et des restaurants, tous différents, mais tous bretons de pied en cap.

« Pendant un temps, notre culture a été effacée. Nous avons désormais un effort de création à faire, plaide-t-elle. Nous pouvons être aussi brillants en décoration qu'en musique. » Dans les années 90, les embruns et le pull marin détrônent peu à peu le bikini et la Riviera. Le projet « Celtia » séduit Nelly Rodi, fervente Bretonne (d'adoption) et directrice d'une influente agence de style. Elle confie sa réalisation à l'architecte d'intérieur Pierre Dentale. Joël et Jocelyne Euzen, les propriétaires du restaurant Le Mutin gourmand, à

MADRID

Malaga

ATLANT.

Crozon, seront les pionniers de cette hôtellerie identitaire, un projet pilote soutenu par le conseil régional de Bretagne et l'Union européenne.

Aujourd'hui, Danièle Floc'Hlay et la fédération régionale des pays d'accueil de Bretagne (une convention a été signée entre le nouvel hôtel et le pays touristique du Menez Hom atlantique) cherchent d'autres candidats et de nouveaux partenaires: créateurs, écoles de design, fabricants de mobiliers ou d'objets d'intérieur. Objectif: favoriser une découverte intelligente de la région « au-delà d'une vision stéréotypée et immobile de la Bretagne ».

Gaëlle Dupont

★ Hôtel de la Presqu'île (« 3 étoiles »), 1, rue Graveran, 29160 Crozon, tél.: 02-98-27-06-51. Treize chambres de 270 à 420 F (41 à 64 €). Ouvert toute l'année hormis la première quinzaine de

Week-end San Cecilio à Grenade

Depuis quatre siècles, en février, Grenade honore son saint patron, San Cecilio. Un culte qui repose sur l'une des plus grandes falsifications de l'Histoire, mais qu'importe, ce jour-là, selon le dicton, « toute la ville va au Mont ». Processions, messe, danses et repas bon enfant, pris en commun, la ferveur religieuse se marie allègrement à celle du flamenco et de la

zambra, surtout si elles sont rythmées par un flot de fino et de manzanilla, ces vins plus nerveux et racés qu'une Andalouse à la promenade. C'est surtout l'occasion pour les Grenadins de se réapproprier pleinement ce Sacromonte, qui domine la ville et dont la riche collégiale, l'abbaye et ses grottes, lieu supposé du martyre de San Cecilio, trop rarement ouvertes au public, sont assiégées l'été par les touristes. Cette année, la San Cecilio se fête

le dimanche 6 février, alors pourquoi ne pas « aller au Mont » à pied, et par un des itinéraires les plus émouvants qui soient dans cette ville, peu avare pourtant de beauté. Rendez-vous à la place Santa Ana, porte de la Carrera del Darro, cette antique promenade qui longe, face aux tours irréelles de l'Alhambra, un frais ruisseau perdu parmi un entrelacs de ponts de pierre à demi écroulés, de bains arabes à jamais silencieux, de mosquées où la croix s'est plantée et d'orgueilleux palais dévorés de figuiers.

On pourrait visiter, au passage, la maison de los Agredas, à l'escalier aux motifs mudéjar, l'intéressant musée archéologique ou encore les bains arabes du Nogal, miraculeusement conservés depuis le XIe siècle. Mais qui, mieux que ce paysage cher aux auteurs romantiques, saura vous expliquer, à travers le mystère embaumé des *carmen* – les maisons-jardins de l'Albaicin, l'ancien quartier maure, tout proche – ce qu'est vraiment, pétrie de trois cultures, l'âme torturée de ces « *cœurs andalous qui cherchent toujours de vieilles épines* »?

Le temps d'une pause, peut-être – l'ascension est dure – pour les indispensables *tapas*, amuse-gueules conjugués à l'infini, dans un de ces minuscules bars

qui réinventent avec brio l'omelette Sacromonte, à base de cervelle d'agneau, les fèves au jambon des Alpujarras ou encore la *salailla*, cette croustade rustique que la municipalité régale aux habitants, le jour de la San Cecilio. Sur le Mont, le dernier tronçon, qui fut chaussée romaine et berceau du flamenco, vous a paru un peu surfait, avec ses grottes blanchies pour

touristes en mal de folklore? Sans doute avez-vous raison, mais vous pourrez toujours vous consoler plus tard, en vous perdant dans les splendeurs, jamais décevantes, de ce rêve de pierre et d'eau que sont les palais arabes de l'Alhambra; ou rendre hommage à Christophe Colomb, en redescendant, par la porte de Elvira, que le futur « amiral des mers océanes » franchit avant de partir à la conquête de son Amérique. A moins que, stimulés par

l'air vif de l'hiver grenadin, vous n'ayez envie d'aller, à seulement 40 kilomètres, skier dans l'une des stations de la sierra Nevada. Une ultime façon de grimper au Mont.

De notre correspondante Marie-Claude Decamps

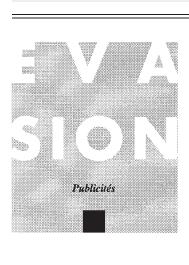
★ Descendre à l'Alhambra, version luxe du Parador, dans le jardin même d'un ancien couvent du XIII° (chambre double 1300 F, 198 €, tél.: 0034/958-221440, réserver à l'avance); version économique, sympathique et bien situé, l'hôtel Washington Irving (chambre double 410 F, 62 €, tél.: 958-227550). Forfait avion-hôtel chez Donatello et Marsans, autour de 2 100-3 000 F, 318-457 €. Pour se restaurer, choisir un bar à tapas (Los Mascarones,18 calle Pagés; Mogollon del Jamon, 31 Pedro Antonio de Alarcon; La Pataleta, 1 plaza del Gran Capitan, un restaurant populaire traditionnel (El Sevilla, 12 Oficios, tél.: 958-255659), ou un établissement de charme avec jardin et vue splendide (Mirador de Morayma, 2 Pianista Garcia Carillo, tél.: 958-

DÉPÊCHES

■ AUSTRALIE. La compagnie australienne Qantas propose, pour des vols effectués entre le 1er février et le 31 mai, un tarif de 5 950 F A/R (907 €), hors taxes, de Paris vers Adélaïde, Brisbane, Cairns, Darwin, Melbourne, Perth et Sydney. De province, compter 6 850 F (1044 €). Les billets doivent être achetés d'ici à la fin mars. Renseignements sur Minitel 3615 Qantas et dans les agences de voyages.

■ EUROPE. Jusqu'au 31 mars, le loueur National/Citer propose « Eurorate », un tarif unique de 39 € (256 F) pour toute location d'une voiture de type Opel Vectra (ou similaire) en Allemagne, Autriche, Espagne, Belgique, Irlande, Italie, Angleterre, Pays-Bas, Suède, Suisse et France. Ce forfait comprend un quota de 350 kilomètres par jour, les taxes d'aéroport, la redevance sur les frais d'immatriculation, les assurances et la TVA. Le kilomètre supplémentaire est facturé 0,39 €. Renseignements dans les agences de voyages et par téléphone au 01-44-38-61-61 et, en province, au 0-800-20-21-21.

AVION. Singapour Airlines (SIA), ayant pris une participation de 49 % dans le capital de Virgin Atlantic, les deux transporteurs annoncent, bien qu'ils conservent chacun son identité, des initiatives communes; notamment la mise en place de vols en codes partagés, une harmonisation des programmes de fidélisation et l'accès aux salons d'aéroport.



ÎLES MALDIVES Venez découvrir ce paradis terrestre!

CROISIÈRES

" Yacht luxueux "Coral Princess'
10 995 F la semaine
" Dhoni "Vaaredhoni"
9 440 F la semaine

SÉJOURS

De nombreuses îles à différents prix vous seront proposées.

* avec vol alleriretour Brochure gratuite sur demande 3 ter, rue Madiraa, 92400 Courbevoie Téil. 01 41 16 93 28 / Fax: 01 41 16 92 12 Email: info@maldives or; //Web. very maldives HAUTE SAVOIE

SOMMAND PRAZ-DE-LYS
1 500 M. Pied des Pistes - Fond, Alpin
HOTEL DU LAC 2*
Piscine, Sauna, SPA - Pens. comp. 245 F à 390 F
PROMO 5 jours minimum tout comp.
BASSE SAISON de 2 000 F à 2 200 F
(Matériel + Forfait ski + Pension)

ISLANDE
WEEK-ENDS MAGIQUES
A partir de

PÂQUES PROMO 7 jours

Semaine et Week-End groupe

04.50.34.20.88

2490 FTTC

vols + taxes + 3 nuits
en hôtel 1ère cat. + petits-déjeuners

Réservations :

ICELANDAIR

Tél. **01 44 51 60 51**E-mail: france@icelandair.is

renseig. publicité : © 01.42.17.39.40 Dépensez moins, voyagez plus! Achetez en direct au Tour Opérateur.

SUR INTERNET Ce sont 150.000 VOLS SECS à tarifs négociés EN ACCÈS DIRECT avec CONFIRMATION en LIGNE.

www.directours.com et Minitel: 3615 Directours (2,23 F/mn), vous pouvez obtenir prix et dispo

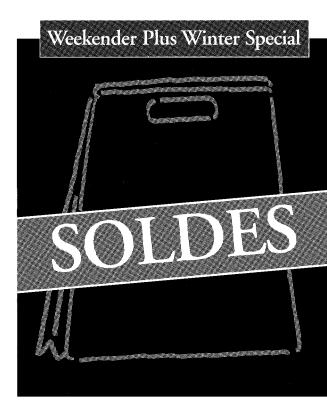
effective. Et si vous ne trouvez pas

ou si vous souhaitez un conseil, téléphonez au 01.45.62.62.62 Nos agents sont des SPÉCIALISTES CAPABLES

de trouver quand la

machine "cale".

AGENCE ouverte 6j/7 au 90 Ax des Champs-Elysées Paris 8e. 3



Avec l'offre Weekender Plus Winter Special, nous serons en week-end tous les jours. Prix à partir de FF 365 par chambre et par nuit, petit déjeuner compris, pour 2 adultes et jusqu'à 2 enfants de 12 ans ou moins. De plus, de nombreux hôtels proposent un prix attractif pour les enfants occupant leur propre chambre!

Pour réserver, appelez le numéro vert et demandez la formule "Weekender Plus" 0800 905 999







AUJOURD'HUI

Quelques pluies sur l'Ouest

JEUDI. Un anticyclone est situé du large de l'Irlande au proche atlantique. Un front froid ondulant est associé à une faible zone dépressionnaire, centrée de la Bretagne au golfe de Gascogne. Ce front reste près des côtes atlantiques, ne pénétrant que sur l'extrême Nord-Ouest.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Sur la Bretagne, pluie par l'ouest. Ailleurs, ciel très nuageux le matin, puis couvert l'après-midi, avec de faibles pluies. Températures maximales de 4 à 9 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Sur la Haute-Normandie, nuages nombreux, avec quelques flocons de neige le matin et un peu de pluie l'après-midi. Ailleurs, après dissipation des brouillards localement givrants, les nuages et les éclaircies alterneront. Il fera 1 à 5 degrés l'après-mi-

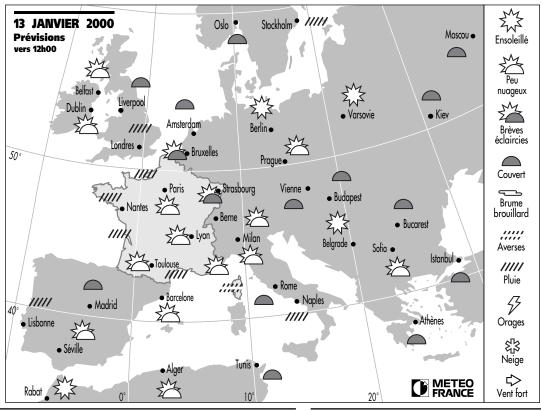
Champagne, Lorraine, Alsace,

Ciel gris le matin, avec des brouillards parfois givrants. L'après-midi, malgré quelques brouillards tenaces, le soleil fera de belles apparitions. Le thermomètre marquera 1 à 4 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Sur Poitou-Charentes, nuages nombreux, avec quelques pluies faibles. Ailleurs, les brouillards seront fréquents, et parfois givrants le matin. L'aprèsmidi, le soleil sera prédominant. Températures maximales de 5 à 8 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Après dissipation des brouillards, localement givrants, le soleil fera de belles apparitions. Il fera 2 à 7 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Sur le Languedoc-Roussillon, temps couvert, avec quelques pluies faibles éparses. En Corse, ciel très nuageux, avec quelques averses le matin. Ailleurs, le soleil sera prédominant. Températures





Bourgogne	, Franch	ie-Comté. –	de 8 à	11 degrés l'api	rès-midi.	'	NUDUI W	0°	4	10	0	20° PRAINCE VEILIOIT
PRÉVISIONS Ville par ville,	POUR LI les minim . S : ensole pluie; * : n	E 13 JANVIER na/maxima de te tillé; N : nuageux	2000 empérature ;; -2/3 C 0/8 P 1/11 N -3/9 N -1/11 P 1/6 P -3/6 N -3/3 C -3/7 N	PAPEETE	25/30 P 22/28 S 25/29 C -2/3 C 3/9 C 4/11 S 0/4 S -5/0 S -4/1 S -4/2 S	PRAGUE ROME SEVILLE SOFIA	-5/-2 C 6/10 P 2/5 C 3/6 P	VENISE VIENNE AMÉRIQUES BRASILIA BUENOS AIR. CARACAS CHICAGO LIMA LOS ANGELES MEXICO MONTREAL NEW YORK SAN FRANCIS. SANTIAGO/CHI TORONTO WASHINGTON AFRIQUE ALGER DAKAR	-7/-4 C 19/27 S 20/30 S 22/26 S -6/1 S 19/23 C 10/20 C 5/20 S -17/-11 C -3/8 S 7/14 C 12/29 S -9/-3 S	NAIROBI PRETORIA RABAT TUNIS ASIE-OCÉAN BANGKOK BEYROUTH BOMBAY DJAKARTA DUBAI HANOI HONGKONG JERUSALEM NEW DEHLI PEKIN SCOUL	10/18 S 16/27 S 16/22 C 7/14 S 8/11 C IIE 25/31 S 10/14 S 18/28 S 25/30 C 15/21 S 22/24 C 16/22 S 8/17 S 11/17 S -10/-5 S 0/5 S 25/29 P 18/23 C	METEO FRANCE
MARSEILLE	4/10 N	NOUMEA	22/29 C	ISTANBUL	3/5 C	VARSOVIE	-6/-1 S	KINSHASA	22/29 S	TOKYO	10/15 P	Situation le 12 janvier à 0 heure TU Prévisions pour le 14 janvier à 0 heure TU

PRATIQUE

Chat, chien, homme : à chacun ses puces, à tous des démangeaisons

parmi les plus célèbres de nos animaux « domestiques », ces puces dont tout propriétaire d'animal familier se préoccupe au retour de vacances, en voyant son chien ou son chat se gratter avec entrain... quand il n'éprouve pas lui-même quelques démangeaisons!

En réalité, ces petits insectes de 1 à 5 millimètres de long, dépourvus d'ailes, sont beaucoup plus divers qu'on pourrait le penser. Spécialiste incontesté en la matière, Jean-Claude Beaucournu, professeur à la faculté de médecine de Rennes, a dénombré quatre-vingtdix espèces et sous-espèces de puces présentes en France, dont une seule inféodée à l'homme.

La plupart des espèces sont en effet très spécialisées, voire spécifiques. Le pigeon possède « sa » puce, qui ne pique que lui. Le hérisson aussi, qui a pourtant bien du mal à se gratter pour se soulager. Presque chaque espèce de chauve-souris détient également sa puce. L'hirondelle de maison en a trois ou quatre, au choix ou ensemble; la taupe en nourrit trois ou quatre et les rats, souris et mulots en hébergent plus d'une dizaine, qui ne passent en principe

ELLES COMPTENT sans doute ni sur les chiens ni sur les chats. Le champion toutes catégories semble être le petit campagnol, qui peut être parasité par une douzaine de puces différentes, dont certaines capables d'infester d'autres rongeurs. En revanche, la puce du lapin ne passe que rarement chez le lièvre, et presque jamais sur d'autres animaux.

> Les choses se compliquent dès au'on aborde l'homme et ses deux compagnons de prédilection, le chat et le chien. L'homme a « sa » puce, la bien nommée Pulex irritans, qu'on ne rencontre plus guère qu'à l'accueil des hôpitaux

au début de l'hiver, sur des populations en état de précarité. Cette puce, qui infestait nos grands-parents et les générations précédentes, a disparu de nos habitations, non pas grâce aux progrès de l'hygiène, mais tout simplement parce qu'elle ne tolère pas la faible hygrométrie et la température élevée des logements chauffés en permanence.

Cette puce a été retrouvée dans les habitations humaines dès l'âge du bronze par les archéo-entomologistes, qui ont découvert, en plus, la puce du chien à partir de l'époque gallo-romaine, puis la

Les différents modes de traitement pour les animaux

Les solutions anti-puces sont aujourd'hui bien plus variées que la seule poudre insecticide du passé, qui donne toutefois encore de bons résultats, notamment sur la couche de l'animal. Mieux vaut éviter leur application directe sur le pelage, surtout si l'animal se lèche. Le pulvérisateur pénètre mieux partout, avec les mêmes réserves, mais la plupart des chats interprètent son souffle comme une agression. Le collier est efficace sur les chiens... et les chats qui supportent d'en porter un. Enfin, il existe des produits qui se présentent sous forme de petites doses de gouttes à déposer entre les omoplates de l'animal. Ils font partie de ce qu'on appelle les spot-on et semblent très efficaces pour l'animal lui-même. Mieux vaut choisir des produits de dernière génération, qui diffusent sur la peau et non pas au travers, en passant par l'ensemble de l'organisme

puce du chat vers le haut Moyen Age. La découverte de la plus ancienne puce du chat a été effectuée au cours de l'été 1999, lors de fouilles dans les fortifications de la ville de Rennes, qui datent du XIe siècle.

La puce du chien, Ctenocephalides canis, qu'on a longtemps confondue avec la puce du chat, est hautement spécifique et ne pique que les canidés, mais elle ne pourra vivre que sur un chien en plein air, par exemple à la niche. Cette puce vient probablement, comme le chien lui-même (le loup) du grand Nord de l'Europe. S'il vit à l'intérieur, le chien, qui n'aime pas rester seul, peut la remplacer par Ctenocephalides felis, qui prospère aussi sur lui, dès que la température augmente et se stabilise.

Et s'il échappe aussi à la puce du chat, le chien, décidément grand amateur de puces, peut attraper aussi notre *Pulex irritans*, mais il ne la gardera que s'il vit dehors. En revanche, le chat, territorial aussi en matière de puces, n'attrape jamais que la « sienne ». Mais il la partage: cette puce du chat, Ctenocephalides felis, pique les carnivores en général. C'est une puce « frileuse », comme le chat luimême, qui ne vit que sous des climats chauds et qui devient pour cette raison de plus en plus fréquente dans notre environnement artificiellement tempéré.

Sur le seul territoire français, on n'en dénombre pas moins de quatre-vingt-dix espèces et sous-espèces

Elle survivait jadis sur les petits chiens et les chats qui vivaient à l'intérieur, et passaient l'hiver près du feu. Les spécialistes dans leur ensemble pensent que cette puce pourrait bien être d'origine africaine, comme le chat domestique. Elle ne se multiplie qu'en appartement. C'est elle, d'ailleurs, qui envahit parfois nos planchers et moquettes, en provoquant, certaines fins d'été ou parfois au début de

Le problème est de ne pas perdre

deux Trèfles si le Roi de Trèfle est en

Ouest, comme la surenchère de

« 2 Carreaux » permet de le suppo-

ser. La solution à l'époque avait été:

Roi de Carreau coupé, 3 de Cœur

pour la Dame, 6 de Carreau coupé,

retour en Nord par le Roi de Cœur,

As de Carreau (défausse du 2 de

Trèfle), 7 de Carreau coupé, Roi et As

de Pique, As de Trèfle et 7 de Pique

Ayant montré qu'il avait au moins

trois Piques, deux Cœurs et six Car-

reaux (Est n'ayant pas fourni au qua-

trième tour), Ouest ne pouvait avoir

que deux Trèfles, et il suffisait de

jouer le 3 de Trèfle du mort et de

fournir automatiquement la Dame

(sur un petit Trèfle d'Est). Peu im-

porte que Ouest prenne, puisqu'il

n'avait plus de Trèfle et qu'il était

coupé avec le 6 de Cœur.

l'automne, de véritables invasions de « puces de plancher », qui peuvent semer la panique dans les appartements les mieux tenus.

Il n'est peut-être pas nécessaire alors de déverser des kilos d'insecticides aux effets secondaires pas toujours très bons pour l'homme... « Elle va passer sur vous, mais elle n'y restera pas... parce que vous n'êtes pas bon. Elle ne vous trouve pas comestible », précise Jean-Claude Beaucournu avec humour. Sa fécondité chute en effet de deux mille à vingt œufs environ, et elle ne survit pas. Elle peut nous piquer, occasionnellement, mais, avec ou sans traitement, elle disparaît d'elle-même en quatre ou cinq jours. Dans la plupart des cas, on n'en ressent que quelques démangeaisons dus à ses déplacements... ce qui ne rend pas pour autant sa présence agréable.

Si les caresses de chat, contrairement au proverbe, ne donnent pas de puces à l'homme (au pire, les félins nous les prêtent à court terme), une caresse d'homme peut parfaitement donner des puces à un chien!

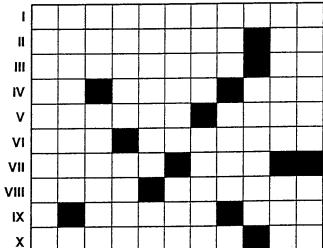
Marcel Donzenac

MOTS CROISÉS

2 3 4

PROBLÈME Nº 00 - 011

8 9 10 11



5 6 7

HORIZONTALEMENT

ΧI

I. Jugement sévère. – II. Partie comme une vache folle. Démonstratif. – III. Charge en chambre. En train. - IV. Résistible dans son ascension. Prison dans le milieu. Domaine de création. – V. Prend à pleins poumons. Quatre sur six. – VI. Sa conversion en euros va être compliquée. Fait barrage aux microbes. - VII. Envoyé aux Enfers par Zeus. Gardien des anneaux. – VIII. Semblables. Faire entendre ses efforts. – IX. Après une vie bien remplie, elle finit à Lesbos. Retour-

né. - X. De bons moyens pour traverser le désert. D'un auxiliaire. – XI. A toujours du plaisir à se voir.

VERTICALEMENT 1. Autorise la contrainte. - 2. Fait monter les eaux. Ouvre la marche. - 3. Se fait remarquer désagréablement. Accessoire sur la table. - 4. Débarque de la Jamaïque. Doit changer de sens pour le défilé. - 5. Très fin, il n'a pas droit de passer à table. Sigle informatique. - 6. Oublies l'arrêt. Sortie. - 7. Refuge pour un rapace. Jeu ou sport? – 8.

SOS Jeux de mots: 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min)

Planté avant de taper. Surveilla discrètement. Note. - 9. Latin, il trempa sa plume dans la Moselle. - 10. Encaissait au passage. Court vite mais ne vole pas. – 11. A l'aise. Voie indirecte.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU Nº 00 - 010 HORIZONTALEMENT

I. Mondialisme. – II. Aloès. Anion. - III. Tin. Œstre. -IV. Egrapper. Ré. – V. Lue. Erronés. – VI. Art. Ti. Da. – VII. Sion. Stupre. VIII. Seuil. Riper. – IX. Royauté.
X. Et. Lois. Nom. – XI. Reconsti-

VERTICALEMENT

PRINTED IN FRANCE

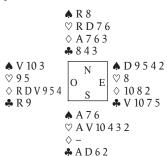
3. Non-retour. – 4. Dé. Niolo. - 5. Isopet. Lyon. - 6. Epris. Aïs. - 7. Laser. Trust. - 8. Introduit. - 9. Sir. Nappent. - 10. Moëre. Ré. Ou. - 11. En. Ester. Me.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1875

LA SOLUTION D'HIER

L'Américain Jeff Rubens a démontré en 1995, dans le Bridge World Magazine, qu'il y avait, pour gagner ce chelem à Cœur, une meilleure solution que celle iouée il v a... cinquante ans, sous les applaudissements unanimes.



Ann.: S. don. Pers. vuln.

Ouest Nord 2 ♦ 3 ♡ passe passe passe Ouest ayant entamé le Roi de Carreau, comment Sud a-t-il joué pour gagner ce PETIT CHELEM À CŒUR contre toute défense?

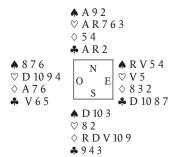
obligé de rejouer Carreau dans coupe et défausse... passe Mais, en 1995, Jeff Rubens a trouvé

mieux à faire en utilisant le quatrième Carreau pour un placement de main qui permet de gagner même si Ouest a trois Trèfles : Roi de Carreau coupé, Dame de Cœur, 6 de Carreau coupé, Roi de Cœur, Roi et As de Pique, 7 de Pique coupé, As de Carreau (défausse du 2 de Trèfle) et, enfin, le 7 de Carreau pour la défausse du 6 de Trèfle. Ouest prend, mais il ne peut que se jeter dans la fourchette à

Trèfle ou dans coupe et défausse.

LE DANGER DE LA ROUTINE

L'Anglais Alder a publié, dans la revue Australian Bridge, un exercice très instructif. Il montre comme les coups les plus simples peuvent être des pièges. Prenez la place du déclarant en cachant les mains d'Est-Ouest.



Ann.: N. don. E.-O. vuln

Nord Est Sud Ouest 1 (2) passe 1 SA 3 SA passe passe...

Ouest ayant fait l'entame normale du 8 de Pique, comment Sud doit-il jouer pour gagner TROIS SANS ATOUT?

Note sur les enchères

La main de Sud n'était pas assez forte pour permettre un changement de couleur « deux sur un ». Sur la réponse obligée de «1 SA», Nord a essayé la manche.

Philippe Brugnon



1. Matelassier. – 2. Oligurie. Te.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. de l'administration ISSN 0395-2037 Le Monde Imprimerie du Monde

12, rue M. Gunsbourg 94852 lvry cedex

Président-directeur général : Dominique Alduy 00 Directeur général : Stéphane Corre 21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05 Tél: 01.42.17.39.00 - Fax: 01.42.17.39.26

CULTURE

LE MONDE / JEUDI 13 JANVIER 2000

BEAUBOURG Depuis le 10 janvier, la grève du Centre Pompidou a entraîné l'annulation de la visite du président de la République, Jacques

Chirac, mardi 11 janvier, celle d'une soirée organisée par des mécènes, le report de concerts de l'Ircam, et la grogne des visiteurs privés de Beaubourg,

déjà fermé durant deux ans sant le personnel du Centre, pour travaux. • LE CONFLIT porte sur les conditions de travail, les horaires, les effectifs, et une réforme du statut régis-

qui se sent par ailleurs méprisé par son encadrement et craint une « privatisation » du service public. • JEAN-JACQUES

AILLAGON, président du à résoudre, rend hommage au Centre, s'en défend, se dit conscient, ainsi que la ministre le culture, Catherine Trautmann, des problèmes urgents

travail accompli par le personnel pour la réouverture du Centre, et proclame son attachement au service public.

agents (vieillissement réel, puisque

Dix jours après sa réouverture, le Centre Pompidou est en grève

Les personnels s'inquiètent de la remise en cause de leur temps de travail, de l'avenir de leurs salaires et de la multiplication d'espaces commerciaux qui leur échappent au détriment des espaces publics dont ils ont la charge

TOURISTE OU AMATEUR, la dame blonde est scandalisée. Elle crie son dépit à ceux qui, derrière la vitre, l'empêchent d'entrer dans un Centre Pompidou remis à neuf, et, sitôt ouvert, refermé pour cause de grève. Depuis le lundi 10 janvier, les assemblées générales du personnel se succèdent quotidiennement. Celle du 11 janvier a décidé la reconduction d'un mouvement qui visait, à l'origine, à obtenir l'ouverture de négociations sur les conditions de travail.

La visite du président de la République, Jacques Chirac, prévue ce jour-là, a été annulée comme l'invitation faite à 200 personnalités internationales d'assister à l'événement; annulée aussi la soirée privée destinée aux invités de la société Suez-Lyonnaise des eaux qui sponsorise l'exposition « Le Temps vite » dont le vernissage était initialement prévu le mercredi 12 janvier; annulé également, le concert prévu le 13 janvier à l'Ircam; reportées les dates des créations de Tristan Murail, Marc Monnet et Joël-François Durand.

Le président du Centre Pompidou, Jean-Jacques Aillagon, a reçu, une première fois lundi, les organisations syndicales. Contrairement à ses responsables administratifs, partisans de la fermeté, le président entend maintenir un dialogue qui a continué jusqu'au petit matin puis repris le 11 janvier. Le mouvement couvait, pourtant, depuis plusieurs semaines (Le Monde du 23 décembre 1999): un préavis de grève reconductible avait été déposé auprès du ministère de la culture, le 13 décembre 1999.

« OBSERVATION EXTÉRIEURE » Le personnel proteste d'abord

contre la « mission d'analyse et de préconisation concernant la durée effective du temps de travail des agents postés » confiée par Catherine Trautmann, ministre de la culture, à Francine Mariani-Ducray, de l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles. Cette mission avait été demandée au ministère par la direction du Centre Pompidou. Pour Francine Mariani-Ducray, « Une observation extérieure, non engagée, est une bonne chose. La présidence du Centre envisageait de remettre au net sa gestion du personnel et de mettre en place de nouveaux horaires. Devant l'avis négatif de la Commission technique paritaire (CTP), elle a sollicité du ministère cette inspection sur la réalité des horaires ». Les personnels ont percu cette procédure comme une remise en cause, sans concertation, des



Un public dépité devant des portes closes

horaires des agents d'accueil et de surveillance du Centre, parmi les plus motivés dans ce conflit. Ils ont pratiqué jusqu'ici la journée continue, leur temps de repas étant inclus dans leur temps de travail. « La remise en cause de cet acquis, plaide une responsable de la CGT, les contraindrait à travailler 18 heures de plus par mois, sans compensation de salaire ». Un agent ajoute: « Nous avons certes des compensations horaires, mais je suis d'astreinte trente-cinq week-ends par an. Ceci était à l'origine destiné à compenser

La grogne des personnels porte également sur une réforme de leur statut dont ils ont découvert la teneur à la fin du mois de novembre, quinze jours avant la réunion du comité technique paritaire (CTP) qui devait procéder à son examen. Selon les représentants du personnel, ce nouveau statut condamne, à court terme, près d'un tiers des 900 agents du Centre à un blocage définitif de leurs salaires. « Nous avons craint, dit un délégué CGT, un passage en force de la direction. » Crainte partagée par une majorité des employés qui, lors de la réunion du CTP en question, a refusé de discuter du texte et en a exigé le re-

Jean-Jacques Aillagon le leur avait accordé le 9 décembre : « J'ai pris la décision, écrivait-il alors au personnel, de retirer le texte en question et de remettre à une date ultérieure une nouvelle négociation sur ce sujet, laquelle sera précédée d'une

information et d'une consultation du personnel. » De source syndicale, le nouveau statut serait inspiré de celui régissant les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et non, comme c'est le cas actuellement, de ceux des établissements publics à caractère administratif. Un glissement que les syndicats interprètent comme un pas vers une « privatisa-

Cette architecture oublieuse du personnel

En 1994, *Le Monde* avait publié « Voyage au centre de Beaubourg » (*Le Monde* du 17 février 1994). Dans cette enquête Annick Cojean évoquait, déjà, la nécessaire rénovation du bâtiment et insistait sur le personnel, partagé entre son attachement au Centre et ses conditions de travail: «L'équipage parle donc. De l'architecture du Centre, son vieillissement, certains dysfonctionnements. Il parle avec passion. (...). Ils parlent du lieu en disant sa "magie", ils évoquent le personnel en parlant de la "troupe" (...), ils résument dix-sept ans d'histoire du Centre en parlant d'"aventure" (...). Ils sont mordus de Beaubourg (...). Il y a pourtant ces dysfonctionnements. Cette architecture pensée pour le public mais totalement oublieuse du personnel, ces conditions de travail exécrables qui compliquent leur tâche, des effectifs en diminution dont ils doivent s'accommoder (...). Ils doivent se frayer un chemin à travers les milliers de visiteurs, les escaliers mécaniques de la chenille et un labyrinthe effroyable de bureaux paysagers. »

tion » de la gestion du personnel.

La complexité des revendications peut s'entrevoir à la lecture du protocole de fin de grève, soumis par les représentants syndicaux après les premières négociations à la base, qui l'a rejeté : il ne comporte pas moins de onze chapitres. Les revendications fusent, sinon contradictoires, du moins confuses et témoignent d'un malaise profond. Ainsi cette irruption du personnel d'un département pédagogique en pleine réunion de négociation entre le président et les syndicats: ils tenaient à évoquer « leurs » problèmes. Ainsi ce tract signé des salariés de la BPI et de l'Ircam: « Brutalement, à l'occasion des travaux, le personnel est privé de son travail, de ses compétences, marginalisé, nié, ballotté au gré des déménagements ou utilisé comme simple force de travail, pour faire nombre. On fait appel aux entresous-traite... »

Le personnel est donc excédé du mépris dans lequel il pense être tenu. Les nombreuses déclarations regrettant le vieillissement des

Jean-Jacques Aillagon, président du Centre

270 d'entre eux ont entre cinquante et soixante-cinq ans) ont achevé de cristalliser un ras-le-bol qui se double d'une incompréhension de l'encadrement. Car, si Jean-Jacques Aillagon se veut conciliant, son entourage l'est moins, dénonçant une grève « minoritaire, et sans objet depuis que Jean-Jacques Aillagon a retiré le projet de statut ». Les mêmes responsables, qui ont avancé à l'AFP le chiffre de « moins de 10 % » de grévistes, ont fait constater, par voie d'huissier, l'impossibilité faite aux prestataires extérieurs, comme les employés de la librairie Flammarion ou de la société de restauration, de pénétrer dans l'enceinte du Centre. « Nous n'empêchons pas les employés non grévistes d'entrer, s'insurge un responsable de Force ouvrière (FO), syndicat majoritaire parmi les agents d'accueil et de surveillance. L'équipe qui travaille à l'exposition Renzo Piano, par exemple, n'est pas inquiétée. Simplement, nous ne pouvons pas prendre la responsabilité, alors que les agents de sécurité sont en grève, de laisser n'importe qui pénétrer dans les locaux. Le président Aillagon n'a découvert qu'hier soir, durant les négociations, que les nouveaux systèmes de fermeture des portes d'accès sur la Piazza étaient inopérants. Il y va de la sécurité des œuvres ».

DATE SYMBOLIQUE

Cette friction entre le personnel de l'établissement public et les entités privées, qui interviennent de plus au Centre Pompidou, est un phénomène relativement nouveau, et qui ne laisse pas d'inquiéter les responsables administratifs. Pour l'un d'eux, la date choisie pour la grève est symbolique et témoigne de la volonté conflictuelle des syndicats: «La visite du président Chirac, prévue mardi, a été annulée. C'est ennuyeux, certes. Mais beaucoup moins que celle des invités de la société Suez-Lyonnaise, qui sponsorise l'exposition "Le Temps vite" à hauteur de 5 millions de francs [un chiffre que la société ne confirme pas]. Ils auraient des raisons de se plaindre. Et si nous n'avions pas cet argent, il faudrait le prendre ail-

C'est sans doute cette logique qu'entendent dénoncer les personnels, conscients de l'impopularité de leur action mais fortement mobilisés contre ce qu'ils estiment être « la remise en cause de la mission d Centre et la réduction des espaces de liberté et de gratuité au profit d'une logique commerciale ».

H. B.

Vingt ans de grèves

- C'est en décembre 1978 que le Centre Pompidou connut sa première grève importante, au moment où s'inaugurait l'exposition Dali. Les syndicats réclamaient, déjà, le classement des personnels dans des catégories correspondant à leurs fonctions réelles, et la titularisation des vacataires.
- En janvier 1982, une grève du personnel de nettovage entraîne vingt jours de fermeture du centre. Le travail était confié à du personnel appartenant à une société extérieure que les syndicats voulaient intégrer, en demandant leur titularisation et en manifestant déjà leur opposition à une « privatisation » du service public.
- En juin 1983, une grève des personnels de nettoyage oblige la Revue parlée à se réfugier au Centre culturel de Belgique. La conférence avait pour thème : « Pourquoi philosopher encore? »
- Octobre 1983 : grève des techniciens chargés de la salle de spectacle.
- Février 1985 : grève des services de nettoiement.
- Octobre 1985 : nouvelle grève des services de nettoiement.
- Le 30 mars 1989, le personnel de sécurité du centre entamait une grève pour obtenir une revalorisation des salaires et une augmentation des effectifs. Le 10 avril, l'arrêt du travail devenait général, pour protester contre le gel des postes et l'emploi systématique de vacataires. Hélène Ahrweiler, qui présidait le centre, relevait alors qu'il « n'y avait aucun plan de carrière ni de formation pour les employés du Centre ». On commencait aussi à parler du mécénat, ce qui inquiétait déjà les responsables scientifiques, redoutant que la politique culturelle ne soit soumise aux lois du marché. ● En septembre 1989, une grève du personnel de nettoyage amenait la direction à fermer le
- Centre au public. La présidence négociait de nouveaux contrats avec plusieurs sociétés de nettoyage, ce que refusait la CGT. La fermeture dura six semaines. •Le 23 février 1993, une grève perturbait le vernissage de l'exposition Matisse. Les syndicats dénonçaient « la précarisation généralisée de l'emploi au Centre et la dégradation des conditions de travail ».

« Il n'y a de la part de la direction aucun « mépris » pour aucune catégorie de personnel, pour aucun agent. Le président du Centre que je suis a toujours marqué à toute situation personnelle délicate, à tout problème collectif de l'attention et, quand c'est nécessaire, un soin extrême. J'ai, au cours des derniers mois, témoigné à plusieurs reprises et de plusieurs façons ma gratitude à l'ensemble du personnel pour le travail accompli dans des conditions difficiles, pour assurer la réouverture du Centre. Je pense notamment à tous ceux qui ont

pris part aux travaux, à l'accrochage du musée et des expositions, au travail d'édition, à la mise en place de l'information du public et à bien d'autres choses encore. Et puis remettons les choses à leur place. La grève a mobilisé environ 10 % du personnel, ce qui signifie que l'écrasante majorité de ce personnel, pendant ce temps, continuait de travailler à la remise en

généralisé me paraît donc excessif. » Avant Noël, la plupart des motifs exposés dans le préavis de grève déposé le 12 décembre avaient donné lieu à des réponses de la part de la direction. Dans ces conditions, j'ai de-

marche du Centre. Parler d'un malaise

« Parler d'un malaise généralisé me paraît excessif » mandé le 21 décembre aux organisations syndicales de m'indiquer si elles estimaient que le préavis de grève courait toujours et quels en étaient, le cas échéant, les motifs. Après une relance, par courrier en date du 6 janvier, j'ai reçu une réponse écrite le 10 janvier. J'ai alors, dans les deux heures qui ont suivi, ouvert les négociations avec l'intersyndicale. l'ai moi-même regretté cette trop longue impasse. Nous aurions pu l'éviter si chacun avait fait un effort.

» Les problèmes sont connus et sont traités; en tout premier lieu celui de l'emploi. Au cours des trois dernières années, le ministère de la culture a créé 75 nouveaux emplois au Centre. Nous avons pu ainsi renforcer des services, contractualiser des vacataires, mettre fin à l'injustice des temps partiels non consentis à l'accueil et à la surveillance. Nous poursuivons, avec le ministère du travail. l'évaluation du bon niveau des effectifs, y compris dans les services culturels, qu'on ne doit pas perdre de vue parce qu'ils constituent le moteur du Centre. Je suis simplement attaché à ce que les créations d'emplois soient financées par la subvention de l'Etat. Il faut, en effet, mettre un terme à la

longue dégradation des moyens que l'établissement affecte au financement de son activité culturelle. Je suis par ailleurs attaché, et je l'ai dit aux organisations syndicales, au fait que l'ordre de marche de base du Centre soit assuré par des agents permanents. C'est une préoccupation qui anime, vous le savez, la ministre de la culture. Pour ce qui est du statut, un travail considérable a déià été fait et tout le monde s'accorde à trouver

l'actuel statut insatisfaisant. Le texte que j'ai présenté à la fin de l'année dernière ayant été rejeté, nous reprendrons l'ouvrage avec le souci d'aboutir à une convergence de points de vue. J'estime que nous avons amélioré beaucoup de choses. Je sais que nous continuerons à le

> Propos recueillis par Harry Bellet



CULTURE

Portrait de Marcial di Fonzo Bo en interprète de Copi

Aux Abbesses, le comédien argentin salue la mémoire de son illustre compatriote

scène du palais des papes d'Avignon. Ce Richard III marquant de Copi) et sa tante Marucha était interprété par Marcial di Fonzo Bo. A l'automne de 1999, il était le jeune époux halluciné de Quelqu'un va venir, regard fixé sur un au-delà indiscernable, à la manière de Munch. Des metteurs en scène de ces deux pièces, Matthias Langhoff et Claude Régy, le comédien pourrait parler des heures. Du premier, il évoque la science des éclairages, la manière dont ils deviennent abruptement langage. Du second, l'art de conduire le langage « à devenir du corps ». Pour Copi – un portrait, il ne revendique pas de metteur en scène. Simplement d'avoir « écrit le spectacle, ensemble, sur le plateau » avec ses camarades du Théâtre des Lucioles, Elise Vigier et Pierre Maillet.

De son enfance à Buenos-Aires, où il naît en 1968, il ne dira que les lointains ascendants italiens et espagnols, et la première école de théâtre, dont il a l'impression que rien ne peut sortir, car, « de toutes façons, ailleurs c'est mieux ». Le théâtre, le vrai, le grand, il y accède par les coulisses. « Ailleurs », c'està-dire en France, il y débarque en 1987. Technicien, accessoiriste. « habilleuse », troisième assistant, il se décrit comme la «bonne à tout faire » d'Alfredo Arias. Il engrange: «Le théâtre de l'acteur doit être lié aux autres disciplines. Il

A L'ÉTÉ de 1995, un gosse nous faut savoir et la lumière et le furieux sillonnait de ses colères la son ». Le groupe TSE, où officient son oncle Facundo Bo (l'Eva Peron (l'infirmière d'Eva) étincelle deux ans encore avant de s'éteindre.

GENET AVEC DES DÉTENUES

Marcial di Fonzo Bo vient s'ancrer à Rennes, où il intègre l'école du Théâtre national de Bretagne dirigée par Emmanuel de Véricourt et Christian Colin. Une période où la pédagogie se cherche et s'invente avec tous. Sa compagnie, les Lucioles, émane de la toute première promotion. Elise Vigier et Pierre Maillet en sont, eux aussi. Déjà, à la prison pour femmes, ils ont travaillé avec un groupe sur le texte de Leslie Kaplan, L'Excès-L'Usine. Puis à la demande des détenues, ils ont parcouru l'œuvre de Genet : correspondance, récits, théâtre. Avant de monter Les Paravents.

Le Copi – un portrait s'est imposé à la suite d'une invitation du Festival de Barcelone. Copi ? Oui, il est Argentin, comme lui. Mais il ne l'a pas connu. Pourtant, depuis la lecture de *L'Uruguayen* par laquelle il a perfectionné son français, il n'a jamais cessé de s'en rapprocher. Avec Elise et Pierre, il a voulu tout savoir de « ce drôle de bonhomme qu'il était socialement, absolument nécessaire, rare ». Textes, dessins, personnage, ils fouillent les archives du Nouvel Observateur, retrouvent un peu partout des lettres



Marcial di Fonzo Bo: « Parfois, on nous demande: Copi n'est-il pas démodé? Mais, quand on se rend compte que ce n'est pas lui qui a changé mais la société actuelle qui a régressé, on prend un grand coup dans la gueule. »

et des croquis, rencontrent sa mère, China Botana. Et présentent un premier montage il y a un an. « Depuis, c'est constamment en train de changer. L'écriture de Copi était très vivante. Difficile à arrêter. On continue.»

Les comédiens se trouvent plongés dans l'époque qui les a vus naître. « Il s'est passé quelque chose d'indéniable dans les années 70. Copi est inscrit dans ce mouvement intellectuel. Il y était comme un poisson dans l'eau. Parfois on nous demande: n'est-il pas démodé? Mais quand on se rend compte que ce n'est pas lui qui a changé mais la société actuelle qui a régressé, on prend un grand coup dans la gueule. » Ainsi Copi- un portrait sera aussi le salut d'une génération à celle qui la précède. La tentative de trois baladins d'approcher un inclassable, « capable de révéler la misère du monde dans le trait d'un

Comment le mettre en scène, et comment se mettre en scène? « Où que nous soyons, nous avons toujours un regard extérieur sur ce qu'on fait. Même avec les plus grands auteurs ou metteurs en scène. Nous devons rester en veille. La cuisine de l'acteur se poursuit d'un rôle à l'autre, jusque dans la vie. Chaque rencontre l'alimente. » Marcial di Fonzo Bo refuse de « couper le théâtre d'avec la rue ». Ainsi, il peut passer de Matthias Langhoff (L'Île du salut, Le Révizor) à quelqu'un d'aussi différent que Claude Régy (La Terrible Voix de Satan, Paroles du sage). « Ou, ajoute-t-il, de Shakespeare à Copi. Bien que Copi soit assez shakespearien – c'est lui qui le dit. »

Marcial, Elise et Pierre cherchent moins à interpréter Copi, qu'à le rejoindre. Pour lui dire du plus près qu'ils l'aiment et le remercient de l'aimer. Sur scène, soutenus par force images et sons, ils ne sont pas trop de trois pour peindre de leurs corps l'acteur, l'écrivain, le dessinateur et le bestiaire - entre canard insolent et rat entreprenant - auquel commande La Femme assise, « la Sarah Bernhardt de la bande dessinée ». Au final, ce joli monde est emporté dans la mise sur orbite de Loretta Strong, avec Marcial di Fonzo Bo, en soliste, aux commandes. Avant que la Femme assise, en commandeur masquée, ne dévide le trait de son visage. Et révèle la mort.

Jean-Louis Perrier

★ Copi – un portrait, de et par Marcial di Fonzo Bo, Elise Vigier, Pierre Maillet. Théâtre des Abbesses, 31, rue des Abbesses, Paris 18°. M° Abbesses. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél.: 01-42-74-22-77. 95 F (14,48 €) et 140 F (21,34€). Durée : 1 h 10. Jusqu'au

Dominique Wallon démissionne de ses fonctions au ministère de la culture

DOMINIQUE WALLON, directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles au ministère de la culture et de la communication, a présenté, mardi 11 janvier, sa démission à Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, « pour des raisons de convenances personnelles », annonce un communiqué publié par le ministère. « En accord avec la ministre, il continuera d'exercer ses fonctions jusqu'à la nomination de son successeur ». Ancien élève de l'ENA, inspecteur général des finances, Dominique Wallon a mené la quasi-totalité de sa carrière au service de l'Etat. Il rejoint une première fois le ministère de la culture en 1981, où il prend en charge le développement culturel. Ancien directeur général du Centre national de la cinématographie (1989-1995), il avait été nommé par Catherine Trautmann directeur du théâtre et des spectacles en 1997, avant que la ministre ne lui confie le soin de fusionner les deux directions du ministère en charge jusque-là du spectacle vivant.

A ce titre, il sera l'un des principaux rédacteurs de la « Charte du spectacle vivant », édictant les règles régissant les devoirs des directeurs des principales salles publiques françaises. Il aura été aussi l'un des artisans de la déconcentration de l'administration du ministère vers les directions régionales de l'action culturelle. Il aura dû, par ailleurs, procéder à de nombreuses nominations délicates, comme celle de Jérôme Savary à la tête de l'Opéra-Comique, réfléchir à la succession de ce dernier au Théâtre national de Chaillot - un dossier toujours pendant - ou régler la situation délicate de Stanislas Nordey au TGP de Saint-Denis.

DÉPÊCHES

Deux balades subjectives à l'intérieur du rock

Philippe Puicouyoul livre son album de souvenirs, et Jean-Noël Coghe, une enquête fantasmée autour de Jimi Hendrix

EN MATIÈRE de rock, l'édition anglosaxonne publie quasiment chaque semaine des écrits plus ou moins bien rédigés sur des groupes, un genre, une marque de disques, un sous-courant, transformant le moindre



amateur de rock en témoin souvent totalement subjectif. Les auteurs de référence sont Nik Cohn, Lester Bangs ou Nick Kent, qui, en écrivains, ont placé la barre très haut. A partir

BIBLIOGRAPHIE de bribes d'entretiens, de souvenirs de concerts, ils ont brossé des portraits flamboyants de musiciens, transformé des moments de vie apparemment insignifiants en mythes. Sans atteindre cette qualité stylistique, Philippe Puicouyoul et Jean-Noël Coghe ont à leur tour rassemblé leurs souvenirs pour raconter à la première personne le rock au quotidien

Le 26 août 1970, Philippe Puicouyoul est âgé de dix-huit ans. Ses parents l'ont laissé partir en Angleterre, sur une île, à Wight. « Etre là aujourd'hui, écrit-il, c'est se sentir puissant (...), c'est se sentir de son époque, en

accord avec ce qu'elle propose de meilleur. » Au programme du festival, calqué sur celui de Woodstock, il y a du rock californien, du blues anglais, du funk, du folk, du jazz électrique... Chicago, Procol Harum, Joni Mitchell, Miles Davis, The Doors, The Who, Sly and the Family Stone, Jimi Hendrix... Puicouyoul détaille ces quatre jours de musique, de paix, d'amour et d'utopie qui portent les numéros 104 à 152 dans son album personnel. Celui-ci s'arrête, au moment de la publication de son Pop Fiction, au numéro 1384 : les Rolling Stones dans le stade de Wembley, le 25 juin 1999.

De cet ensemble, Puicouyoul prend des moments-clefs pour construire une chronologie thématique des mouvements du rock vécus comme spectateur, dans la foule, en France, en Grande-Bretagne, sur la route aux Etats-Unis. Il va presque tout entendre, gourmand, prêt à tous les grands écarts stystiques toutes les expériences musicales Par exemple, le 7 octobre 1977, il assiste au concert de Jam, groupe mod britannique; le lendemain, à celui du chanteur pop newyorkais Billy Joel. Au cours du récit – parfois, c'est l'environnement du concert, le voyage, l'ambiance qui comptent le plus -, Puicouyoul raconte avec un certain talent, de la nervosité les différentes tribus du rock, les chapelles, rapporte des dialogues plus ou moins réels, prend parti, se contredit quelques pages plus loin. Il n'y a pas là d'effet répétitif mais plutôt la transcription d'un bouillonnement où le free jazz se mêle au rock psychédélique, où le rock se couvre de paillettes, où le reggae et le punk disent des combats, des révoltes, où, de nouvelle vague en post-modernisme, de revival rockabilly en rap ou techno, le rock s'invente, se copie, s'interroge, en attente de ses prochaines modes et retournements.

PROCÈS ET RÉCONCILIATION

A Wight, Jean-Noël Coghe, qui réalise un reportage pour la radio-télévision belge francophone, a peut-être croisé Puicouyoul. Coghe, à peine âgé de dix-huit ans, connaît 1963 l'un de ses premiers chocs lors d'un concert de Gene Vincent à Roubaix. Mais son héros définitif, c'est Jimi Hendrix. Il a mis ses pas dans ceux du guitariste lors de ses premières venues en Europe. Et le 6 mars 1967, dans un restaurant de Bruxelles, Coghe

photographie le guitariste américain en train de manger. En 1976, l'image servira de base à un dessin de Moebius (le pseudonyme de Jean Giraud, dessinateur de Blueberry) pour une pochette de disque, réédition d'enregistrements de « l'enfant vaudou ». La peinture de Moebius est exposée, Coghe se sent dépossédé, on lui conseille une action en justice.

Le procès, la réconciliation avec Moebius sont présentés à la manière d'une enquête policière menée par Noeghan Jelcoe, le double de Coghe. Le cours de la vie trop rapide de Hendrix chevauche l'enquête. Il y a des rencontres avec des proches du guitariste, un parcours en va-et-vient dans le carnet de notes d'un fan qui passe sans cesse du réel au rêve.

Sylvain Siclier

→ Pon Fiction 1969-1999 de Philippe P couyoul, éd. D. Stein, 462 p., 149 F (22,70 €). Jimi Hendrix, émotions électriques, de Jean-Noël Coghe et Moebius (dessins et peintures), 128 p., illustrations noir et blanc et couleurs, 149 F (22,70 €).

■ THÉÂTRE : le compositeur Andrew Lloyd Weber a acquis dix salles londoniennes du West End, dont l'Adelphi, le Palace et le Garrick. Il possédait déjà trois théâtres à Londres avant de racheter Stoll Moss Theatres pour 87,5 millions

de livres (140 millions d'euros). ■ CINÉMA: les cinéastes Serge Le Péron, Pierre Salvadori et Claire Simon ont été élus à la présidence collégiale de la Société des réalisateurs de films (SRF) le mardi 11 janvier. Ils succèdent à Cédric Klapisch, Jean-Henri Roger et Robert Guédiguian, qui avait été remplacé par Nicolas Philibert pendant le tournage, l'an dernier, de deux films encore inédits.

■ Agnès Varda présidera le jury du festival Premiers plans qui pr sente, du 21 au 30 janvier 2000, une cinquantaine de nouveaux films européens à Angers. Elle sera entourée de la cinéaste Laetitia Masson, de la comédienne Anna Thomson, du réalisateur yougoslave Goran Paskaljevic, du compositeur Jean-Claude Vannier et d'Asaf Dzanic, critique de cinéma et ministre adjoint de la culture de Bosnie-Herzégovine.



L'Italie a spolié le marchand d'art Ernst Beyeler

LA COUR EUROPÉENNE des droits de l'homme a condamné, le 5 décembre, l'Etat italien pour violation du droit de propriété. L'Italie était accusée par le galeriste suisse Ernst Beyeler de spoliation : ce dernier, âgé de soixante-dixneuf ans, créateur d'une célèbre fondation à Bâle (Le Monde du 21 octobre 1997), avait acquis en 1977, auprès d'un marchand d'art romain, un tableau de Vincent Van Gogh intitulé Le Jardinier. Il n'avisa les autorités italiennes de son achat qu'en 1983, alors qu'il en négociait la revente au Musée Peggy-Guggenheim de Venise. En vertu d'une loi mussolinienne datant de 1939 et réglementant l'achat d'œuvres d'art par des étrangers, celles-ci exercèrent leur droit de préemption.

La Cour européenne n'a pas remis en cause ce droit, considérant que « le contrôle du marché des œuvres d'art par l'Etat constitue un but légitime dans le cadre de la protection du patrimoine culturel et artistique d'un pays », et reconnaissant le « caractère légitime » de l'action d'un Etat qui vise « à privilégier la solution la plus apte à garantir une large accessibilité au bénéfice du public, dans l'intérêt

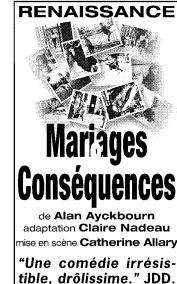
général de la culture universelle ». Mais elle n'a pas admis que les autorités italiennes aient attendu 1988, soit cinq ans après avoir été informées de la transaction, pour exercer ce droit. La Cour n'a pas non plus accepté qu'Ernst Beyeler ne soit indemnisé qu'au prix payé en 1977 (environ 450 000 dollars de l'époque), alors que le galeriste s'apprêtait à le revendre pour 8.5 millions de dollars. Les juges ont estimé que les autorités avaient « tiré un enrichissement

iniuste » en mettant à profit un trop long délai durant lequel leur attitude a été « tantôt ambiguë, tantôt consentante » à l'égard du requérant.

L'Italie et Ernst Beyeler ont six mois pour trouver un accord financier compensant le dommage moral et matériel de cette violation. S'ils n'y parviennent pas, la Cour fixera elle-même le montant de l'indemnité.

На. В.





"Un régal à partager."

VSD. "On rit beaucoup."

01 42 08 18 50

France 2.

PREMIERE

Le Maroc sans poncifs de Gérard Rondeau

Le photographe rend hommage à Delacroix avec la même acuité de regard que celle du peintre

GÉRARD RONDEAU, LE MA-ROC, HOMMAGE À DELA-CROIX. Musée Eugène-Delacroix, 6, place de Furstenberg, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. Du mercredi au lundi, de 9 h 30 à 17 heures. Tél.: 01-44-41-86-50. 30 F. Jusqu'au 13 mars.

Quand Eugène Delacroix se rendit au Maroc, en 1832, il allait à la découverte. Il partait voyager et dessiner dans un pays encore peu connu où tout était pour lui surprenant, les costumes, l'architecture, les couleurs, les mœurs, les attitudes, la religion. Il n'avait à se défendre contre aucun poncif préétabli, contre aucune connaissance antérieure. Pour unique point de comparaison, il avait l'Antiquité telle qu'on l'imaginait alors, d'après

Quand Gérard Rondeau se rend au Maroc, c'est à l'extrême fin du XXe siècle, à l'époque de la diffusion planétaire du pittoresque standardisé, des charters et des clubs de vacances. Il parcourt un pays mille fois photographié, mille fois filmé. Les poncifs pullulent. De l'exotisme qui charmait Delacroix ne demeurent que des stéréotypes à usage des touristes. Les situations des deux visiteurs n'ont à peu près rien de comparable. On pourrait même les tenir pour diamétralement opposées.

Or l'exposition de Rondeau porte pour sous-titre « Hommage à Delacroix » et se tient dans la maison du peintre. Les tirages sont accrochés dans le bureau, dans l'atelier, à proximité des objets que l'artiste rapporta à des fins mnémotechniques, à proximité de ses dessins

et de ses aquarelles, évidemment admirables. Et ces tirages tiennent. Et ces photos ne sont en rien embarrassées de se montrer en telle compagnie. Pourquoi? Parce que Rondeau a évité tous les dangers de la commémoration et de la réminiscence. Il n'a pas cherché à refaire du Delacroix, pas même à retrouver des motifs et des sites où ce dernier s'était arrêté le temps d'un croquis. On peut imaginer sans peine ce qu'une telle tentative aurait donné: des reconstitutions artificieuses et proprettes, de jolis clichés pour magazines dans le genre « sur les traces de... » - des images inutiles. avec chameaux et fantasias.

DES RÉFLEXES DE CHASSEURS

Delacroix et Rondeau n'ont qu'un point commun - il est vrai essentiel: ils regardent pour comprendre ce qui se passe autour d'eux. Par conséquent, ils regardent ce qui est, tout, n'importe quoi, avec une attention entêtée. L'œil circule, sélectionne, prélève - la main est l'instrument de cette dernière opération. La question de la vitesse est capitale. Pour Delacroix, il faut que le dessin se fasse dans le mouvement même de l'observation, qu'il en soit directement issu, sans correction ultérieure, sans effets de style superflu. Pour Rondeau, il faut agir hors de toute convention, dans l'instant de l'apparition d'un corps ou d'une lumière dans la rue, dans l'instant où l'expression du visage échappe, par inadvertance ou fatigue, au contrôle du modèle.

L'un et l'autre ont des réflexes et des ruses de chasseurs. Ils rôdent, ils traînent, ils se font oublier, ils se fondent dans le paysage. On dirait



L'écrivain américain Paul Bowles, qui a vécu à Tanger de 1931 jusqu'à sa mort en 1999.

ruelles ou des invités courtois dans la maison de leurs hôtes. On croirait qu'ils pensent à autre chose, qu'ils rêvent ou font la conversation. En vérité, ils cherchent ou ils attendent. Quoi ? L'objet, l'angle, le contraste significatifs. La nuit descend, il est trop tard pour pouvoir photographier: plus assez de clarté. Mais c'est alors que les photos de Rondeau sont les meilleures, traversées par des halos de lampadaires, peuplées par des profils noirs. La nuit, le vent, la pluie, la poussière sont ses alliés, contre toute attente. Avec eux, pas moyen d'obtenir une de ces images décoratives que le commerce affectionne. Du reste, ces images, d'ordinaire, sont en couleur, alors que Rondeau ne pratique que le noir et blanc, c'est-à-dire la diversité des valeurs de gris, de l'éblouissement à l'obscurité en passant par toutes les nuances intermédiaires.

Ainsi réussit-il là où il y avait tant

des passants en balade dans les de risques d'échouer. Comme Delacroix et sans rien lui devoir pour autant, il fait le portrait du Maroc contemporain, sans mythes, sans nostalgies, sans concessions : quais de Tanger, étals, terrains vagues, routes, bord d'océan triste, inconnus rencontrés, amis retrouvés. Au passage, il prend quelques portraits dont il est évident, d'ores et déjà, qu'on les reverra souvent et qu'ils deviendront irremplaçables, tel celui de Paul Bowles, tête pâle parmi les tissus blancs qui l'environnent. Au passage, il fixe quelques scènes miraculeuses. Deux hommes vêtus de djellabas sombres jettent un coup d'œil à une tombe, près de l'eau, parmi des broussailles, une tombe marquée seulement par une pierre blanchie à la chaux. Cette fois, on dirait un rappel de Delacroix. C'en est un, sans doute. Mais la tombe est celle de Jean Genet à Larache.

Philippe Dagen

SORTIR

PARIS

Etienne Jules Marey,

le mouvement en lumière Médecin, physiologiste, biologiste, Etienne Jules Marey (1830-1904) est une figure majeure des sciences du XIXe siècle. Les études, dessins, graphiques, photographies de films (les premiers de l'histoire du cinéma), qu'il a laissés en grand nombre, sont aussi de magnifiques œuvres d'art, des créations d'une valeur tant scientifique qu'esthétique. La Fondation Electricité de France et la Cinémathèque ont souhaité sortir de l'ombre cet amoureux de la lumière et du mouvement, en présentant à l'Espace Electra une exposition qui retrace l'histoire, depuis les années 1850 jusqu'aux années 1890, de ce visionnaire de

Espace Electra, 6, rue Récamier, 7e. M^o Sèvres-Babylone. Du 13 janvier au 19 mars. Tous les jours, de 12 heures à 19 heures. Fermé le lundi. Tél.: 01-53-63-23-45. 20 F.

Le Mecanium de Pierre Bastien Le trompettiste, compositeur et plasticien Pierre Bastien fabrique, à partir de pièces du jeu de constructions métalliques Meccano, un ensemble d'instruments-sculptures-objets (plus d'une cinquantaine en près de vingt-cinq ans). Certains sont utilisés lors de concerts – mis en mouvement par des systèmes de poulies et d'entraînements -, d'autres sont présentés lors d'expositions. Ces miniatures, fragiles et poétiques, pourront être vues grâce à l'Association pH à Sens. On retrouvera, le 5 février, Bastien avec le peintre Michel Potage, l'accordéoniste Claude Parle et quelques autres présents lors du mythique festival Sens

Orangerie de l'archevêché, 135, rue des Déportés-et-de-la-Résistance,

Music Meeting programmé par

Jac Berrocal il y a une vingtaine

89 - Sens. Exposition iusau'au 6 février. Du lundi au vendredi, de 17 h 30 à 19 h 30 ; samedi et dimanche, de 14 heures à 19 h 30. Entrée libre. Concert au Théâtre municipal de Sens, le 5 février, 20 heures. De 30 F à 80 F. Tél.: 03-86-64-50-91.

MARSEILLE

B. C. B. G.

Sur le thème révolutionnaire du mari, de la femme et de l'amant, l'auteur-acteur-metteur en scène Jean Bois avait écrit, voilà une quinzaine d'années, une première mouture de B. C. B. G. De cette première version, il n'a conservé que le titre. Quatre bourgeois d'aujourd'hui, convaincus que non seulement la vérité existe mais que de surcroît ils la détiennent, vont se retrouver confrontés, à l'issue d'une soirée mondaine, à une soudaine remise en question de leurs convictions. Théâtre national La Criée, 30, quai de Rive-Neuve, 13 Marseille. Mardi, vendredi, samedi. 20 h 30: mercredi, jeudi, 19 heures; dimanche, 15 heures. Tél.: 04-91-54-70-54. De 50 F à 160 F. Jusqu'au 12 février.

TOULOUSE

Correspondances portugaises Jamais en reste d'invitations audacieuses, le Centre de développement chorégraphique de Toulouse accueille trois chorégraphes portugais. L'occasion de revoir ou de découvrir la fascinante Vera Mantero dans deux solos, *A dança* do existir et Uma rosa de musulos autour du personnage de Nijinski, de même qu'un quatuor intitulé Sob. Vera Mantero partage l'affiche de ces Correspondances portugaises avec Rafael Alvarez et Silvia Real.

Centre de développement chorégraphique, 5, avenue Etienne-Billière, 31 - Toulouse. Les 13 et 15, 20 h 30. Tél. : 05-61-59-98-78. 75 F. Au Théâtre Garonne, le 14, 21 heures. Tél. : 05-61-42-33-99. 100 F.

Le charisme policé de Sting dans le frigo de Bercy

STING, KHADJA NIN, CHEB MAMI, Palais omnisports de Bercy, le 10 janvier. Tournée Sting: le 13 à Bordeaux, le 14 à Pau, le 15 à Toulouse, le 17 à Grenoble, le 20 à Montpellier, le 21 à Marseille, le 22 à Toulon.

Pour effacer, peut-être, le souvenir insipide laissé par son précédent concert parisien dans ce même Palais omnisports de Bercy (en avril 1996), Sting a programmé, lundi 10 janvier, une soirée de gala. Avec deux premières parties, la Burundaise Khadja Nin et l'Algérien Cheb Mami. Un geste qu'on pouvait imaginer « artistique » – consacrant l'ouverture musicale d'un chanteur anglais tenté par la « world » –, voire politique – celui d'une des stars humanitaires des années 80 en hommage à deux représentants de pays martyrisés.

On avait gardé de Khadja Nin l'image d'une victime consentante d'un faux-tube de l'été 1996, Sambolera. Elle lutte aujourd'hui pour retrouver la crédibilité que sa voix lui permet. Robe de diva jazz, traîne pourpre de reine africaine, cette fille de ministre se dit fan de Sting. Elle a en tout cas hérité du même manager.

Miles Copeland, et de cette facon de chalouper entre les styles sans jamais vraiment les investir. Musique africaine, swing FM, bossa... Une beauté classieuse, le courage de ne chanter qu'en swahili, mais une gravité trop lisse et désincarnée. Les ondulations vocales de Cheb Mami possèdent un charme autrement organique. Le prince du raï oranais se joue des aigus, la foule se prend au jeu des acrobaties de ce funk oriental. Des refrains partagés, le coup de rein de la basse, les danses sensuelles du violon et de la derbouka..

BOURGEOISIE FM

Le grand frigo de Bercy a tendance à privilégier les sons pointus, à assécher la moiteur des basses. L'effet est d'autant plus refroidissant pour des chanteurs comme Sting, qui ont choisi pour leur voix l'écrin d'une instrumentation chic, sans aspérité. Les fûts de son batteur français Manu Katché résonnent avec une telle brillance qu'on les dirait frappés dans une salle de bains. Quand il stérilise ainsi les musiques noires (reggae, jazz, soul...) qu'il vampirise depuis une vingtaine d'années, Sting s'isole dans l'univers clinique de la bourgeoisie FM.

C'est le cas en ce début de concert trop sage. Mais cette voix a pourtant de la gueule. Son timbre voilé, légèrement nasal - comme un créole parlé au nord de l'Angleterre -, matérialise un indéniable charisme. Les chansons manquent des tripes qui la sublimeraient. Il faut replonger dans le répertoire plus simplement rock de Police pour mieux s'en apercevoir. Nourrie de désir et de frustration, Roxanne, interprétée à l'ancienne et, comme il se doit, reprise en chœur par vingt mille « Yiho yihoho », a préservé son intensité. Et semble même en communiquer au reste du spectacle. Le beau blond emballe la fin de concert, bien aidé par son guitariste Dominic Miller et les envies latino de son pianiste Jason Rebello. Cheb Mami, rayonnant, revient pour le duo, Desert Rose, coup plutôt réussi du dernier album. Energie et dépouillement bousculent l'esthétique nouveau riche. Aux rappels, une guitare acoustique rend justice à des classiques pop comme Message in a Bottle ou Fragile, chanson de conclusion qui pourrait servir de

Stéphane Davet

Charles Péguy du 12 janvier au 12 février 2000 **Christian Schiaretti** Première ce soir

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Mi nitel, 3615 LEMONDE, ou tél.: 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGES

Yann Beauvais Jean-Baptiste Decavèle,

Credac, Centre d'art contemporain, 93, avenue Georges-Gosnat, 94 lvry-sur-Seine. Tél.: 01-49-60-25-06. De 14 heures à 19 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Du 13 janvier au 26 mars. Entrée libre.

Sarkis Galerie Arlogos, 6, rue du Pont-de-Lo-di, Paris-6^e. M^o Odéon. Tél.: 01-44-07-33-50. De 14 h 30 à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 13 janvier au 26 février. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montpar-nasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi; de 12 h 30 à 16 heures. le Douce France, dure France

Trente-six poèmes (Apollinaire, Aragon, Baudelaire, Carco, Eluard, Hugo, Jouve...) par Fred Personne, avec Vio-letta (accordéoniste), musique originale de François Farrugia. Théâtre Molière - Maison de la poésie,

161, rue Saint-Martin, 3°. M° Rambu-teau, Etienne-Marcel. Du 13 janvier au 19 février. Du mercredi au samedi. 19 heures ; dimanche, 17 heures. Tél. : 01-44-54-53-00. 60 F et 80 F.

La Trilogie du revoir de Botho Strauss, mise en scène de Patrick Haggiag. Théâtre, 41, avenue des Grésillons,

92 Gennevilliers. M° Gabriel-Péri. Du 13 janvier au 6 février. Du mardi au samedi. 20 h 30 : dimanche. 16 heures. Tél. : 01-41-32-26-26. De 60 F à 140 F. Keren Tannenbaum (violon)

Jonathan Aner (piano)
Mozart: Sonate pour violon et piano
KV 304. Elgar: Sonate pour violon et
piano op. 82. Sarasate: Zigeunerwei-

sen. Cohn-Levitas: Sonate pour violon Auditorium du Louvre, acces

ramide, 1er. Mº Louvre. Le 13, 12 h 30. Tél. : 01-40-20-84-00. 60 F. Orchestre national de France Œuvres de Rachmaninov et Bruckner Nikolaï Lugansky (piano), Christof Pe-

rick (direction).

Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, 16°. M° Passy. Le 13, 20 heures. Tél.: 01-42-30-15-16.

Orchestre de Paris Œuvres de Berlioz, Massenet, Auber, Gounod et Thomas, Natalie Dessay (soprano), Emmanuel Vuillaume (direc-

Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 8°. M° Ternes. Le 13, 20 heures. Tél. : 01-45-61-65-89. De 90 F

Ensemble InterContemporain
Œuvres de Murail, Durand et Monnet. Didier Pateau (hautbois), Hideki Naga no, Dimitri Vassilakis (piano), Tech nique Ircam, Pascal Rophé (direction). Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, 4°. M° Rambuteau. Le 13, 20 heures. Tél.: 01-44-78-13-15. 90 F.

Jean-Marc Jaffet Quartet Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, 1er. Mo Châtelet. Le 13, 21 heures. Tél.: 01-42-33-22-88. 100 F.

Bevinda Chapelle des Lombards, 19, rue de Lappe, 11^e. Mº Bastille. Les 13, 20 et 27, 20 h 30. Tél. : 01-43-57-24-24. 100 F. Le Grand Klezmer

Hôtel du Nord, 102, quai de Jemmapes, 10°. M° Jacques-Bonsergent. Les 13 et 20, 21 heures. Tél. : 01-40-40-78-78.

DERNIERS JOURS

15 janvier : L'Orestie

d'Eschyle, mise en scène de Georges Lavaudant. Odéon - Théâtre de l'Europe, 1, place Paul-Claudel, 6^e. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 180 F.

17 janvier :

Les Passeurs de linge Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi, 16°. Tél.: 01-44-17-60-00. Fermé mardi. 30 F.

L'ensemble 2e2m brosse un portrait contrasté de Laurent Martin

CONCERT-PORTRAIT. LAURENT MARTIN: Narcisse: Séraï: Trois Poèmes d'Alberto Caeiro (création); ERICK ABECASSIS: La nuit où les poissons sortirent de l'eau; MIHAÏ MITREA-CELA-RIANU: Inter-mezzo (création); KARIM HADDAD: Something Always Remains (création francaise). Pascal Sausy (ténor), Pierre Dutrieu (clarinette), Véronique Fèvre (clarinette basse), Alain Huteau (percussions), Ensemble 2e2m, Paul Méfano (direction). AUDITORIUM SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, le 10 jan-

Systématiques au disque, les monographies de jeunes compositeurs ne sont pas fréquentes au concert, où leur est, en général, préférée une forme de panachage moins représentative (trois œuvres au lieu des cinq ou six possibles) mais pas forcément moins édifiante (si la confrontation avec les autres compositeurs ne relève pas

du pur hasard des créations). Présenté dans cet esprit par l'ensemble 2e2m à l'Auditorium Saint-Germain-des-Prés devant un parterre de 400 personnes (la gratuité du concert ne saurait à elle seule expliquer une telle affluence!), le portrait de Laurent Martin (né en 1959) a semblé régi par la notion de contraste, tant pour éclairer sa production que pour l'inscrire dans une perspective étendue à quelques contemporains. Le solo de clarinette Narcisse date (1990) de la période de formation au Conservatoire de Paris (dans la classe de Laurent Cuniot, à peine plus âgé que son élève). Il témoigne d'une réelle habileté à développer un principe fondateur assez répandu (le miroitement de la partie soliste et de ses doubles électro-acoustiques) sans trop utiliser les ficelles du métier (sur la circulation du son) et sans jamais tomber dans le panneau de l'écriture esthétisante.

L'AIR DU TEMPS Plus élaboré, le sextuor Séraï (1997) tend à révéler l'identité musicale en filigrane, un peu trop marquée quand elle use de références orientalisantes mais parfaitement insaisissable quand elle mise sur une alchimie instrumentale combinant pulvérisation et pétrification des sons. L'élégance de l'expression que l'on pense caractéristique de Laurent Martin ne se retrouve pas dans ses Trois Poèmes d'Alberto Caeiro, donnés en première audition par un Pascal Sausy emphatique et l'ensemble 2e2m.

Une œuvre successivement heurtée, expansive et déliquescente, avec une coda à base de processus rythmiques qui sacrifient à l'air du

temps. Des trois œuvres invitées à dialoguer avec celles de Laurent Martin, deux tournent court. La nuit où les poissons sortirent de l'eau, insipide duo pour clarinette basse et percussions d'Erick Abecassis, par manque de tout (inspiration, rigueur, technique). Inter-mezzo, quintette incrovablement kitsch de Mihaï Miltrea-Celarianu, par

manque de goût (notamment sur le plan de l'amplification psychédélique des sons). Fort heureusement, Something Always Remains, de Karim Haddad, élève le débat à un haut niveau de spiritualité. Cet austère quatuor (deux violons qui rappellent le dernier Luigi Nono, flûte et grosse caisse) encadre une plage de jaillissement effréné par deux phases de déroulement effilé sur un mode contemplatif conduisant à une profonde sérénité.

Pierre Gervasoni



KIOSQUE

EN VUE

- Mardi 11 janvier, en raccordant Fontgourgousse au réseau, dernier hameau privé d'électricité depuis le 28 décembre aux confins de la Haute-Vienne, les techniciens d'EDF ont rendu chaleur et lumière aux **Hofman**, éleveurs de chèvres
- Tanja Kreil, diplômée en électrotechnique, a obtenu satisfaction, mardi 11 janvier, devant la Cour de justice européenne : elle pourra porter les armes dans la Bundeswehr, qui, jusque-là, n'admettait les femmes que dans les fanfares et les services
- Les services secrets israéliens seraient parvenus, selon le Sunday Times, à prélever l'urine d'Hafez el **Assad,** à Amman, lors des funérailles du roi **Hussein**, en siphonnant l'eau de son bain.
- Roland Brich, élu de Geretsrie, en Bavière, a préféré démissionner sans attendre de son poste de conseiller municipal chargé de la culture, après avoir lâché à propos d'Hitler: « En ces temps de chômage, le chancelier Schröder serait heureux s'il en avait un comme lui. »
- Selon **Gabriele Behler**, ministre sociale-démocrate de l'éducation, l'affiche électorale du parti libéral pour le renouvellement du Parlement régional en Rhénanie du Nord-Westphalie montrant Hitler, un gourou et un acteur de film d'épouvante, barrée du slogan : « Si nous ne nous préoccupons pas d'avoir des enseignants, nos enfants *s'en chercheront eux-mêmes* quelques-uns », constituerait une « rupture grave et sans précédent de la tradition démocratique ».
- Le tribunal pour enfants de Neuruppin en Allemagne a condamné un lycéen, qui réclamait en vers la mort d'un professeur, à composer un poème à « l'amour, l'amitié et la solidarité ».
- Selon un récent sondage, les parents d'élèves britanniques seraient, pour rétablir la discipline à l'école, en majorité favorables au retour des châtiments corporels.
- Un petit garçon, armé d'un pistolet semi-automatique, hurlant des obscénités, cambriole une banque de Seattle : il s'enfuit sous l'œil des caméras de surveillance, qui enregistrent le sommet de son
- Un tribunal de San Diego a condamné à six mois de prison, jeudi 6 janvier, pour « cruauté envers un animal », Elias Valdez, 21 ans : au cours d'une dispute, il avait jeté par la fenêtre le lévrier afghan de sa belle-mère, qu'il avait
- Un chien de Londres, attaché par son maître, le temps d'une course, au pare-choc d'une voiture, est mort, lundi 10 janvier, tiré au bout de sa laisse par le véhicule

Christian Colombani

L'Union européenne face aux nationalismes régionaux

A l'intérieur des Etats-nations se développent désormais en Europe, selon la revue « Hérodote », des « régions-nations » qui réclament une autonomie de plus en plus grande et qui, pour certaines, aspirent à l'indépendance

LA RENCONTRE de Lionel Jospin avec les élus corses, il y a quelques semaines, a relancé, en France, le débat sur les nationalismes régionaux et attiré l'attention sur leur renouveau en Europe de l'Ouest. Hérodote, revue de géographie et de géopolitique dirigée par Yves Lacoste, a consacré à ce thème sa dernière livraison de 1999 (nº 95, La Découverte, 115 francs [Le Monde daté 12-13 décembre]). D'une certaine façon, explique Béatrice Giblin, dans l'article introductif, c'est l'Europe qui a favorisé la renaissance de ce qu'elle appelle, par opposition à l'Etat-nation, la « région-nation », c'est l'Europe qui a encouragé les régions à « accroître leurs particularités cultu-

nuer leurs disparités économiques ». Pourquoi? D'une part, parce que le passage à la monnaie unique, ainsi que les perspectives d'une défense et

relles » tout en s'efforçant d'« atté-

d'une politique étrangère communes, ont montré qu'à l'avenir les questions les plus importantes ne seraient plus réglées au niveau des Etats, ce qui a permis aux régions, ou du moins à certaines d'entre elles, « d'envisager plus sereinement l'indépendance » ; d'autre part, parce que l'Union européenne elle-même a lancé une politique en faveur des régions. Ainsi depuis le début des années 90, celles-ci sont-elles devenues dans la plupart des Etats « un espace de référence » tandis que l'Eu-



REGIONAUX

EN EUROPE

rope apparaissait comme « un espace favorable à l'épanouissement des revendications régionalistes ». Ouels sont les ressorts de ce nationalisme

formation atteignent les consom-

régional? Certains en attribuent la montée à la prospérité économique. L'argument peut s'appliquer à l'Ecosse, à la Flandre, à la Catalogne ou à la « Padanie » revendiquée en Italie par la Ligue du Nord, mais il ne suffit pas à rendre compte du mouvement, ne serait-ce que parce que toutes les régions prospères de l'Europe, notamment en Allemagne, ne sont pas tentées par le séparatisme. « Pour que les membres d'une nation se reconnaissent en tant que tels, il faut qu'ils se démarquent des autres », souligne Béatrice Giblin, qui note que « la langue est sans nul doute le maraueur le plus visible au auotidien et le plus efficace ». Il existe surtout, ajoute l'auteur, un « déno-

être examinée de près par les auto-

rités antitrust pour savoir si elle est

bonne pour le consommateur. C'est

essentiel parce que, si elle réussit,

elle provoquera une cascade

d'autres fusions à travers le monde,

dans la mesure où les entreprises

de communication seront prêtes à

payer un prix toujours plus élevé

pour ne pas être définitvement de-

vancées par la race des titans. Il

s'agit de savoir si le pluralisme sur-

vivra sur le réseau mondial. Trois

problèmes de fond se posent. D'abord, pareille fusion est-elle

bonne si elle n'apporte aucun bé-

néfice au consommateur? Ensuite,

AOL garantira-t-il le libre accès à

ses concurrents dans les « tuvaux »

qu'il vient d'acquérir? Enfin, doit-

on réglementer les situations où

Mais cette approche est archaïque.

Bâtir sa sécurité sur le secret est to-

talement illusoire. Il vaut mieux dis-

poser d'un système ouvert dont tout

le monde peut signaler les failles et

A travers l'affaire Sesam-Vitale,

l'objectif de l'AFUL est de « favori-

ser le développement d'une infor-

matique libre, maîtrisée par ses uti-

lisateurs, échappant à toute emprise

hégémonique ». Selon l'associa-

tion, il s'agit d'un volet important

de l'affrontement commercial

entre l'Europe et les Etats-Unis:

«Les grands éditeurs américains

font pression pour modifier le droit

européen, favorable aux logiciels

libres. » A noter que Linux, sys-

tème d'exploitation né en Europe,

équipe désormais près de 20 % des

serveurs de réseaux américains.

Avec près de 10 millions d'utilisa-

aider à les corriger. »

minateur commun » à tous ces mouvements, c'est « le sentiment, vrai ou faux, d'avoir été méprisé ou injustement traité à un moment ou à un autre par le pouvoir central ».

Le renouveau de ces « cultures natio-régionales » n'a pas que des aspects sympathiques, conclut Béatrice Giblin, qui s'inquiète de voir certaines d'entre elles fonder l'existence de la nation sur l'ethnie et qui dénonce, en Corse en particulier, des pratiques rappelant «la purification ethnique si violemment dénoncée dans les Balkans ». C'est donc sur une mise en garde que s'achève son analyse, « Pour le moment, pense-telle, il est probable que les mouvements nationalistes vont continuer à pousser, étape après étape, l'Etat central à accorder chaque fois plus d'autonomie aux nations-régions (...). Et après? » Pour illustrer à la fois ces perspectives et ces craintes, Hérodote examine longuement les exemples de la Catalogne et du Pays basque, puis les «fractures linguistiques et tensions politiques » en Belgique et en Suisse avant d'évoquer l'émergence de la « Celtie » et la question de la langue et de la citoyenneté en Allemagne. Emmanuel Bernabéu-Casanova s'intéresse ensuite aux élus d'origine corse à Paris et dans les Hauts-de-Seine.

Le dernier mot revient à Camille Ventura, journaliste indépendante, dont la « Lettre de Pristina » souligne que, dans cette région des Balkans, les Etats multiethniques sont « plus une illusion de la communauté internationale qu'une réalité pé-

Thomas Ferenczi

DANS LA PRESSE LA TRIBUNE

Philippe Nudry

■ La vitesse à laquelle s'intègre l'industrie américaine des médias est si extraordinaire que, dans ce match fou, les titulaires les plus indiscutables peuvent, du jour au lendemain, se voir refuser le banc de touche. Au spectacle de ce chambardement permanent, l'Europe ne peut que constater son retard et, pis encore, son incapacité à rapidement le combler. Contrairement aux Etats-Unis, la fusion entre géants nationaux n'est pas encore à l'ordre du jour. Aucun groupe européen de l'Internet n'approche, de près ou de loin, la taille d'AOL ou de Yahoo!, ni ne peut s'enorgueillir de semblables réussites internationales. La messe est certes loin d'être dite. Passé les flonflons, la fusion AOL-Time Warner restera à

réussir. Et l'explosion de la téléphonie mobile qui submerge l'Europe pourrait bien finir par modifier le rapport de forces en faveur du Vieux Continent. Mais, en attendant, celui-ci a toutes leschances d'assister en spectateur à la poursuite d'un maelström dont nul ne sait de quels animaux il peut encore

THE NEW YORK TIMES

■ Dans cette prise de contrôle de Time Warner par AOL, tout est gros. AOL est la plus grande compagnie de l'Internet. Time Warner est la première entreprise du monde des médias et du divertissement. Leur mariage annoncé sera la plus importante fusion dans l'histoire de l'industrie. Les implications seront grandes sur les méthodes d'évaluation des valeurs boursières, sur la façon dont les services d'in-

mateurs, et, peut-être, sur la manière dont la politique et le journalisme évolueront dans le monde des affaires au XXIe siècle. Les défis que ces compagnies tentaculaires représentent pour le journalisme ne font qu'apparaître en plein jour. Pendant des décennies, les journalistes, les lecteurs et les téléspectateurs ont réussi à maîtriser la concentration du capital dans les groupes de presse et les réseaux radio-télévisés. On est parvenu à maintenir un mur entre les rédactions et les services de la publicité. Eriger des frontières entre les multiples compartiments de ces nouveaux géants de l'information, du divertissement et du marketing peut s'avérer plus difficile.

THE GUARDIAN

des géants des médias deviennent propriétaires à la fois du « conte-■ La fusion AOL-Time Warner doit nant » et du « contenu » ?

SUR LA TOILE

MESSAGERIE BLOQUÉE ■ A la suite d'une tentative de pira-

tage de son serveur le 7 janvier, le prestataire Internet britannique Virgin a été contraint d'interrompre le service de messagerie de plus de 170 000 abonnés. Tous les clients affectés doivent recevoir prochainement un nouveau mot de passe. - (AFP.)

RUMEURS

■ Le webmagazine Rumeurs du Net, spécialisé dans la publication de rumeurs concernant les professionnels de l'Internet en France, a dû cesser ses activités après seulement deux semaines d'existence, plusieurs personnes citées ayant menacé de porter plainte contre X... Les auteurs avaient protégé leur anonymat en enregistrant leur nom de domaine sous de faux noms et adresses, et en hébergeant leur site à Toronto (Canada). Ils envisageraient de rouvrir un site prochainement sous une autre forme www.rumeurdunet.com

teurs dans le monde, dont 400 000 VACANCES VACANCES... en France, Linux est devenu un véritable caillou dans la botte du

■ Le Club Méditerranée a annoncé la création prochaine d'une filiale baptisée Club Med on-line, consacrée au développement du commerce électronique dans le domaine des loisirs et des vacances.

www.aful.org

Des médecins en révolte contre le système Sesam-Vitale, incompatible avec les logiciels libres

LA CARTE de santé informatique Sesam-Vitale provoque une nouvelle levée de boucliers dans les milieux médicaux. En effet, le nouveau système de télétransmission de la Sécurité sociale fonctionne uniquement sur les ordinateurs équipés du système d'exploitation Windows de Microsoft, qui est privé, pavant et verrouillé. Depuis plusieurs semaines. le site Web de l'Association francophone des utilisateurs de Linux et des logiciels libres (AFUL) relaie les protestations de nombreux médecins qui ont informatisé leur cabinet en se servant de Linux, système d'exploitation libre, gratuit et ouvert, et découvrent qu'ils ne peuvent pas se connecter au réeau Sesam-Vitale. Ces contestataires, qui se sont baptisés les « Toubib Free », ont créé une liste de discussion, « Médecine-Linux », pour échanger des informations et coordonner d'éventuelles actions.

De son côté, Bernard Lang, directeur de recherche à l'Inria (Institut national de recherches en informatique et en automatique) et



cofondateur de l'AFUL, a adressé un courrier au consortium Sesam-Vitale, « pour lui rappeler que son cahier des charges spécifiait que tous les systèmes d'exploitation pourraient utiliser la carte Sesam-Vitale. Nous attendons toujours une réponse ». Mieux, une société qui

_ **F** 001 MQ 001

Code postal: L______

proposait de commercialiser un lecteur de carte fonctionnant sous Linux a essuyé une fin de non-recevoir : « La sécurité du réseau santé repose sur le secret des protocoles de communication. Or les logiciels libres comme Linux sont incompatibles avec cette confidentialité.

géant Microsoft. Christophe Labbé et Olivia Recasens

Abonnez-vous au

Localité:

je joins mon règlement soit: ___

d'économie soit semaines de lecture ABONNEZ-VOUS ET DEVENEZ LECTEUR PRIVILÉGIÉ DU MONDE

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante: □ 3 MOIS-562F □ 6 MOIS-1086F □ 1 AN-1980 F au lieu de 585 F* au lieu de 1 170 F* au lieu de 2340 F

□ par chèque bancaire ou postal à l'ordre du *Monde* Date de validité LLLL Signature :

☐ M. ☐ Mme Nom: _ Adresse:

USA-CANADA Monde » (USPS=0009729) is published daily for \$ 892 ear «Le Monde » 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER daddress changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlair 129191518 1 AN 2190F 2960 F r les abonnements souscrits aux USA: INTERNATIONAI DIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia ch VA 23-451-2983 USA-Tél.: 800-428-30-03

Offre valable jusqu'au 31/12/2000 Pour tout renseignement concernant: le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc.
Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi. • Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif :0 803 022 021

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à: LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Nique tes marques! par Alain Rollat

L'HOMME-SANDWICH avait des prescripteurs de consommasa dignité. Il faisait l'article à visage découvert. Il promenait ses affiches publicitaires sans tenue de camouflage. C'était un rôle de composition. Il jouait les sandwiches sans cesser d'être homme. Il inspirait le respect. Chacun savait qu'il arpentait les trottoirs par nécessité. Les publicistes du XIX^e siècle avaient d'ailleurs conçu cette expression pour préserver, chez l'individu, la part d'intimité. Le trait d'union, entre « homme » et « sandwich », constituait la ligne de démarcation distinguant la personne de son carcan. L'homme-réclame ne s'identifiait pas au produit dont il vantait l'image en bandoulière. On savait donc qu'il n'était pas réductible à sa part de marchandise.

Il n'y a plus d'hommes-sandwiches. Depuis que les marchands de soupe sont devenus fabricants d'images, les deux termes sont interchangeables. Il n'y a plus que tion camouflés en leaders d'opinion par des conseillers en partenariat. On les sélectionne dès le berceau. Regardez Morgane, qui crevait l'écran de TF 1, mardi soir, dans « Le droit de savoir ». Elle a huit ans, une jolie frimousse, la passion du snowboard. Elle a donc été sélectionnée pour être l'enfantsurf des pistes des Deux-Alpes. Tous les boutiquiers des neiges sont à ses petits soins. Ils pourvoient à tous ses besoins, satisfont tous ses caprices. Ils la coiffent gratuitement, l'habillent gratuitement, la chaussent gratuitement, l'équipent gratuitement, l'amusent gratuitement. C'est la plus gratuite des fillettes entretenues. Son institutrice est furieuse? Tant pis! Sa maman est contente... En échange, la gentille Morgane surfe du matin au soir au profit commercial de ses gentils partenaires. Ses petites copines se coiffent comme elle, s'habillent comme elle, se chaussent comme elle, s'équipent comme elle, s'amusent comme elle, etc. Mais, pour elles, ce n'est jamais gratuit. Ne dites pas à leurs mères qu'elles sont mercantilisées à leur

Dans ma banlieue, c'est pire. La génération des enfants porte-clés a accouché des gosses portemarques. Les rappeurs du quartier sont les premiers prescripteurs d'uniformes. Rap rime aujourd'hui avec retape. Les anciens caïds des bacs à sable sont devenus des vitrines ambulantes. Ils font de la thune sur le dos de leurs potes qui croient faire de la prose en les imitant. Ils n'ont que le mot « respect » à la bouche mais n'estiment le respect qu'à l'aune de leurs fringues. Ils disent: «Je pèse 4000 francs » et croient peser lourd. Pauvres clones! Le premier qui se réveillera gagnera mon vieux béret : il est dégriffé, mais libre.

RADIO-TÉLÉVISION **MERCREDI 12 JANVIER**

Festival

Série Club

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES **18.20** Nulle part ailleurs. Invités : Philippe Torreton, K2R Riddim, Jamaïca Kincaid, Canal -Gad Elmaleh **18.30** et 21.30 L'Invité de PLS. LCI **20.10** Au nom de la loi. Soupirez, vous êtes fichés. **20.15** et 23.00 Le Journal de l'histoire. Histoire 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Pendant la guerre, les affaires continuent. 20.50 En direct ce soir. Stars et anonymes dans la tempête des médias. Faut-il protéger la vie privée ? Invités : Alain Delon, Bernard Tapie, Christine Deviers-Joncour, Sonia Rolland. 21.00 Des racines et des ailes. Tous centenaires ? L'enfant parfait. Mon ami le robot. France 3 22.30 Ça se discute. Du disque piraté au faux billet, qui sont les nouveaux faussaires ? France 2 faussaires r 22.40 La Route. Jean-Pierre Mocky Canal Jimmy

DOCUMENTAIRES

23.35 Les Dossiers de l'Histoire.

TELEVISION

20.50 The Practice

20.15 Quand la nature se déchaîne. [3/4]. Les faiseurs de pluie. 21.00 Histoires secrètes de la deuxième guerre mondiale. [11/26]. La plus grande

Diffusée sur le câble (Série Club).

comme aux Etats-Unis, est doréna-

vant visible par les téléspectateurs

de M 6, chaîne hertzienne. Au-

jourd'hui, c'est Intégrité, l'épisode

à succès David E. Kelley, qui ouvre

le feu, avant Sur le fil du rasoir et

Dans l'arène. Une façon de décou-

vrir, pour les futurs fans, une série

intelligente et originale.

21.25 Perspectives américaines. [2/8]. La terre promise. 21.30 Femmes Ndebele. Odyssée 21.55 Hitler-Staline, liaisons dangereuses. Histoire [3/3]. L'affrontement. 22.20 Agnus Dei. Les enfants

23.15 Profil. Frère des intouchables. Pierre Ceyrac, un jésuite en Inde. **Arte** 0.10 La Lucarne. Le Bocal. **0.35** La Case de l'oncle Doc. Les Grandes Batailles de monsieur le maire. France 3 **0.40** Simon Wiesenthal. La liberté n'est pas un don du ciel. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

20.00	Football. Championnat de D 1 : Bastia - Marseille.	France. Superfoot
20.30	Football. Tournoi internati de Maspalomas : PSV Eindh Croatia Zagreb.	oven -
2.05	Basket NBA. Toronto Raptors - Orlando Magic.	Eurosport Canal +

MUSIOUE

20.00	Concert de Noël. Bach par Herreweghe avec le Collegium Vocale.	Mezzo
21.40	Musica. Yo-Yo Ma Inspired By Bach [2/6]	. Arte
23.35	Marciac Sweet 99. Avec Ray Baretto, percussions:	

Paquito D'Rivera, saxophone. Muzzik

20.40 Chronique d'une mort volontaire. Richard Signy. O. RTL 9 **20.55** La Méprise. Jud Taylor [2/2]. TMC 22.10 Ballon mort. **Festival** György Gat. 23.00 La Femme du veuf. Michel Favart. Téva 23.20 Engrenage infernal. M 6 23.50 Le Manteau de Saint-Martin. Gilles Béhat. Festival

TÉLÉFILMS

20.30 La Louve.

20.30	Sessions. Dogs in the Night (v.o.).	anal Jimmv
20.50	The Practice. Intégrité (épisode pilote); Sur le fil du rasoir; Dans l'a	, ,
20.50	Homicide. Carte de famille.	Série Club
20.50	St Elsewhere. Trisomie 21 ; Cora & Arnie.	Téva
20.55	L'Instit. Le Rêve du tigre.	France 2
21.05	Star Trek, Voyager. Distorsions. C	anal Jimmy
21.40	Ultime recours.	Cário Club

21.55 Star Trek, Deep Space Nine. De l'autre côté du miroir. Canal limmy **22.50** Oz. Lits jumeaux (v.o.). Série Club 23.10 Columbo, Candidat au crime.

Dans la très intéressante case « La Lucarne » d'Arte, ce premier film qui inaugure la saison 2000 est signé du Britannique Richard Bilplonge dans les bas-fonds quotidiens et imaginaires d'une famille de sous-prolétaires des West Midlands, la propre famille du réalisateur. A déconseiller à ceux qui traversent, actuellement, des tempêtes personnelles...

22.45 « Carmina Burana », de Carl Orff

the Vienna Art Orchestra. Montreux 1994.

23.55 « Sextuor à cordes », de Dvorak. Avec Christopher Schiller, alto ; Marec Jeric, violoncelle. Par le Quatuor Smetana. Mezz

Sonate pour violon et piano nº 2. Avec Itzhak Perlman, violon; Daniel Barenboïm, piano.

0.40 La Périchole. Opéra d'Offenbach. Mise en scène de Jérôme Savary. Par l'Orchestre de la Suisse romande et le Chœur du Grand-Théâtre

de Genève, dir. Marc Soustrot.

21.00 Richard II. Drame de Shakespeare.

17.50 Le Quatrième Roi.

Laurent Heynemann.

23.35 An Evening with

0.30 Brahms.

THÉÂTRE

TÉLÉFILMS

22.00 Cœur de cible.

SÉRIES

22.45 Primes de risque.

17.35 Roseanne. Ces dames n'en font qu'à leur tête!

« Carmina Burana », de Carl Orff. Enregistré à Berlin, le 1eⁿ janvier 1989. Avec Kathleen Battle, soprano ; Frank Lopardo, ténor ; Thomas Allen, baryton. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin et le Chœur Shin-yu Kai, dir. Sejji Ozawa. Paris Première

FILMS

17.10 Capitaine téméraire ■ Raoul Walsh (Etats-Unis, 1952, v.o., 105 min). Ciné Cinémas 3 17.15 Ratboy ■ ■ Sondra Locke (Etats-Unis, 1986, 105 min). Cinéstar 1

nski (Fr. - GB, Ciné Cinémas 1 17.20 Tess ■ ■ 18.50 La Bohème ■ Luigi Comencini (Fr. - It., 1987, v.o., 100 min) O. Canal + Vert



20.30 La Dame de Shanghai ■ ■ Orson Welles.

Avec Rita Hayworth,
Orson Welles (Etats-Unis, 1946, N.,
v.o., 90 min).

Ciné Classics

20.30 Cléopâtre ■ ■
Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1963, 215 min). Ciné Cinémas 2 20.40 Lucky Luciano Francesco Rosi (Fr. - It., 1973, 110 min).

.05 Juliette ou la clef des songes ■ ■ Marcel Carné (France, 1950, N., 95 min). 21.35 Un faux mouvement ■ ■

Carl Franklin (Etats-Unis, 1992, 103 min). TSR **22.00** Assurance sur la mort ■ ■ Billy Wilder (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 105 min). Ciné Clas

22.00 Hélas pour moi ■ ■
Jean-Luc Godard (France - Suisse, 1992, 85 min). Ciné Cinémas 22.40 Un jour aux courses Sam Wood (Etats-Unis, 1937, v.o., 110 min).

22.50 Au pays des Juliets ■ Mehdi Charef (France, 1991, 95 min). Cinéstar 2 23.45 La Scandaleuse de Berlin ■ ■

Billy Wilder (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 115 min). Ciné Classics 1.50 Le Décaméron ■ Pier Paolo Pasolini (France - Italie, 1971, 105 min). **Cinéfaz**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF₁ 16.40 Mission sauvetages. 17.35 Melrose Place. 18.25 Exclusif. 19.05 Le Bigdil 19.55 L'Air d'en rire. 19.57 Clic et net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 En direct ce soir. 23.10 Columbo. Candidat au crime

FRANCE 2

17.25 Cap des Pins. 18.00 Friends. 18.25 Nash Bridges. 19.15 Qui est qui ? 19.50 Un gars, une fille. 19.55 et 20.45 Tirage du Loto. 20.00 Journal, Météo. 20.55 L'Instit. 22.30 Ça se discute.

Du disque piraté au faux billet, qui sont les nouveaux faussaires ? 0.35 Journal, Météo.

FRANCE 3

17.40 La Piste du Dakar. 18.13 Comment ça va aujourd'hui? 18.20 Questions pour un champion 18.46 Un livre, un iour. 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo. 20.05 Fa si la.

20.35 Tout le sport. 20.38 Le Journal du Dakar. 21.00 Des racines et des ailes. 23.00 Météo, Soir 3. 23.35 Les Dossiers de l'Histoire.

0.35 La Case de l'oncle Doc. Les Grandes Batailles de monsieur le maire.

CANAL+

► En clair jusqu'à 21.00 16.45 Le ciel est en feu. 18.30 Nulle part ailleurs.

19.05 Le Iournal du sport. 20.30 Le Journal du cinéma. 21.00 Simples secrets Film, Jerry Zaks.

22.35 Jour de foot. 23.30 Les Prédateurs de la nuit Film. Jess Franco. O

PROGRAMMES

LA CINQUIÈME/ARTE

17.55 Côté Cinquième. Tendance femme

18.20 Météo.

18.25 Le Monde des animaux. 18.56 C'est quoi la France?

19.45 Arte info, Météo. 20.15 Quand la nature se déchaîne. 20.45 Les Mercredis de l'Histoire.

19.00 Connaissance.

21.35 Les Cent Photos du siècle. 21.40 Musica.

23.15 Profil. Frère des intouchables. Pierre Cevrac, un iésuite en Inde. 0.10 La Lucarne. Le Bocal.

M 6

18.30 Sliders, les mondes parallèles 19.20 Susan!

19.54 Le Six Minutes, Météo. 20.10 Une nounou d'enfer. 20.40 Décrochages info.

les produits stars. **20.50 The Practice.** Intégrité. Sur le fil du rasoir. Dans l'arène.

23.20 Engrenage infernal.
Téléfilm. Dave Payne O.
0.50 Fréquenstar. Avec Patrick Bruel.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Personne n'est parfait 20.30 Mesures, démesures. Un nouveau

21.30 Fiction 30. Orage sur le Sélangor.

22.10 Multipistes.

22.30 Surpris par la Nuit. Mère-rage ; 0.00 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

19.07 A côté de la plaque. 20.00 A pleines voix. Œuvres de Debussy 22.30 Jazz, suivez le thème. **23.00 Le Conversatoire.** Avec Jordi Savall, viole de gambe.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Quatuor nº 3, de Beethoven, par le Quatuor Berg. de Beethoven, par le Quatuor Berg. **20.40 Les Soirées (suite).** Œuvres de Bellini, Rossini, Donizetti, Mozart, Bizet, Viardot, Delibes, Rossini.

22.10 Portrait de Cecilia Bartoli. Œuvres de Vivaldi, Mozart, Rossini, Duruflé, Haydn.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 L'art qui guérit. Forum Planète 21.15 et 22.05, 23.25 Débat. Le scandale des réparations

l'indemnisation des victimes de la Shoah. Arte 22.00 Déménagements industriels, attention danger! Forum Planète

23.00 Vivre la Chine... en France. Forum Planète

MAGAZINES **10.50** Arrêt sur images. Communication : quand Total s'englue. **La Cinquième** 14.30 La Cinquième rencontre..

15.10 Science info. 15.30 Les Grands Débats. Face à face avec Guy Mollet 24 janvier 1966 [1/2]. Invité : Jean-Marie Colombani,

directeur du Monde. 15.45 Le Vrai Journal. Interview de maître Jacques Vergès. Comment Jean-Charles Marchiani ex-préfet du Var, a semé la zizanie au RPF. La France après la tempête

17.00 Les Lumières du music-hall. Alain Souchon. 18.20 Nulle part ailleurs. et Jalil Lespert : Misia : Vincent Perez : Jean-François Jonvelle.

20.05 Temps présent. Les petits secrets du grand magasin. Mérite : le salaire de la peur. **T** 20.50 Envoyé spécial : Les Dix Ans. La bête sous la Manche.
Koweit, l'enfer. La peste brune.
Brèves rencontres. Silence, on tue.
Lève-toi et parle. La septième merveille
du monde. Cambodge
à cœur ouvert. Afrique du Sud:
la vérité et le pardon. Nourrices,
mensonges et vidéo.

France 2

22.30 Boléro. Invité: Olivier Dassaut. TMC

23.45 Le Club. Roman Polanski. Ciné Classics 23.55 Prise directe. La tempête. En direct de Limoges.

0.25 Vol de nuit. Spéciale Saint-Exupéry. Invités : Nathalie des Vallières Frédéric d'Agay ; Julian Barnes ; Patrice Leconte ; Albert Cossery. **TF1** 0.50 Envoyé spécial, la Nuit. France 2

1.10 Saga-Cités. J'y suis, j'y vote. France 3 **DOCUMENTAIRES**

17.10 Les Chefs-d'œuvre et leurs Secrets. [2/6]. Odyssée

TELEVISION

CANAL+

FRANCE 3

21.00 Des racines et des ailes Le reportage d'Hélène Frandon et

de Zobra Hamdane sur « L'Enfant cette série, adulée en France parfait » est sans doute le clou de ce magazine: on y montre comment des parents peuvent aujourd'hui concevoir un bébé « zéro pilote de cette série du producteur défaut ». Mais s'il est impressionnant et donne la parole à de nombreux spécialistes, en Belgique, en France et en Grande-Bretagne, on regrettera l'exiguïté de la place accordée à ce sujet grave.

17.30 Welfare, l'aide sociale.

18.05 Vatican. Pie XII et l'Holocauste.

18.25 Le Monde des animaux.

19.00 Voyages, voyages. Athènes.

Les Lémuriens de Madagascar.

20.05 La Terre en question.

Toxique Ukraine?

20.15 360°, le reportage GEO.

19.10 Hitler-Staline,

20.30 Vertical.

23.45 Hutans.

MUSIQUE

de la Shoah.

18.15 Histoires secrètes de la deuxième

La poche des Ardennes : bataille de la dernière chance.

18.30 Légendes vivantes d'outre-mer. [7/13]. L'aileron de requin. **TMC**

liaisons dangereuses. [2/3]. Pacte avec le diable.

Quand la nature se déchaîne. [4/4]. A l'ombre du volcan.

[5/6]. Vitesse et puissance.

20.45 Les Esclaves du IIIe Reich.

21.05 Les Grands Jours du siècle.

22.15 Des bateaux et des hommes.

2/16]. Octobre 1917

23.10 Perspectives américaines. [2/8]. La terre promise.

SPORTS EN DIRECT

21.00 Guépards en famille.

20.40 Thema. Le scandale des réparations :

nisation des victimes

L'Orang et l'Orang-Outang. Odyssée

0.05 Agnus Dei. Les enfants des rues au Brésil. **Planète**

14.00 Biathlon. Coupe du monde : relais dames (4x7,5 km). **Eurosport**

20.30 Basket-ball. Euroligue masculine : Asvel - Séville. Pathé Sport

20.50 Basket-ball. Euroligue masculine : Maccabi Tel-Aviv -Pau-Orthez. Eurospo

18.30 Un chapeau de paille d'Italie. par l'Orchestre et les Chœurs

de l'opéra national de Lyon, dir. Claire Gibault.

21.00 Rostropovitch interprète Bach.

22.10 Dvorak, Concerto pour violoncelle.

maieur BWV 1010.

maieur BWV 1009 et nº 4 en mi béi

Avec Mischa Maisky, violoncelle et l'Orchestre symphonique de Prague, dir. Petr Altrichter. Mezzo

guerre mondiale. [10/26].

Paris Premièr

Histoire

Odyssée

Arte

Arte

TV 5

Planète

Eurosport

Mezzo

Odyssée

Planète

18.00 L'Actors Studio. Susan Sarandon.

ARTE

0.10 Le Bocal

lingham. Dérangeant, terrible, il

JEUDI 13 JANVIER =

Muzzik

Mezzo

FILMS

14.55 Twin Town ■ ■

Kevin Allen (Grande-Bretagne, 1998, 95 min) O. Ciné Cinémas 2 15.30 Coups de feu

sur Broadway ■ ■ Woody Allen (Etats-Un 1994, 95 min).

16.25 Shadows ■ ■ John Cassavetes (EU, 1960, N., v.o., 85 min). 18.50 La Dame de Shanghai ■ ■ ■

Orson Welles (Etats-Unis, 1946, N., 90 min). Ciné Classics 19.35 On a volé la Joconde ■ ■ Michel Deville (France - Italie 1966, 95 min).

20.50 Le Serpent ■ ■ Henri Verneuil (France, 1972, 135 min). 21.00 Les Fous du roi ■ ■



Jean-Pierre Melville. Avec Alain Delon, Bourvil (France,

21.10 Un éléphant ça trompe énormément ■ ■ TV 5 105 min).

22.10 Vers la joie ■ ■ Ingmar Bergman. Avec Maj-Britt Nilsson Stig Olin (Suède, 1949, N. **Ciné Classics** 22.20 Capitaine téméraire ■ ■ Raoul Walsh (Etats-Unis, 1952, v.o., 105 min). Ciné Cinémas 1

Robert Duvall (EU, 1997, v.o. 129 min) O. 22.30 Affreux, sales et méchants

22.30 Le Prédicateur ■

Robert Rossen (EU, 1961, N., v.o., 130 min). Canal Jimmy 22.55 Maigret tend un piège ■ ■ Jean Delannoy (France, 1957 N., 120 min).

> Sondra Locke (Etats-Unis, Cinéstar 2 1986, 105 min).

TÉLÉVISION

15.25 Magnum. 16.10 Pacific Blue.

16.55 Sunset Beach. 17.40 Melrose Place. 18.30 Exclusif

19.05 Le Bigdil. 19.55 L'Air d'en rire. 19.57 Clic et net.

20.00 Journal, Météo. 20.50 Iulie Lescaut. Ouestion de confiance 22.45 Made in America.

Primes de risque. Téléfilm. George Erschbamer. **O**.

0.25 Vol de nuit. **FRANCE 2**

14.55 Le Renard. 15.55 Tiercé. 16.10 La Chance aux chansons. 16.55 Des chiffres et des lettres. 17.20 Un livre, des livres.

17.25 Cap des Pins. 18.00 Friends 18.25 Nash Bridges 19.15 Qui est qui ? 19.50 Un gars, une fille. 20.00 Journal, Météo, Point route.

20.50 Soirée spécial les dix ans. 0.50 Envoyé spécial (suite): L'environnement. 1.50 Les sectes.

FRANCE 3

14.40 La Croix de feu. Téléfilm. Paul Wendkos [1/2]. O. 16.10 Les Zinzins de l'espace. 16.35 Les Minikeums. 17.40 La Piste du Dakar.

18.13 Comment ca va aujourd'hui? 18.20 Question pour un champion. 18.48 Un livre, un jour. 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo. 20.05 Fa si la. 20.35 Tout le sport.

20.38 Le Journal du Dakar. 20.53 Consomag. 21.05 Le Cercle rouge ■ ■ ■ 23.25 Météo, Soir 3. 23.55 Prise directe.

En direct de Limoges 1.10 Saga-Cités. J'y suis, j'y vote.

CANAL +

15.45 Le Vrai Iournal.

16.35 Le Neveu Film. Eugene Brady. ► En clair jusqu'à 20.40 18.15 Flash infos. 18.20 Nulle part ailleurs. 20.30 Le Journal du cinéma 20.40 Las Vegas Parano ■

22.30 Le Prédicateur ■ ■ Film. Robert Duvall (v.o.). Q 0.40 Bimboland

Film. Ariel Zeïtoun. O.

0

LA CINQUIÈME/ARTE

14.30 La Cinquième rencontre.. 16.00 Sport en jeu. [2/6].

16.30 Alf. 16.55 Silence, ça pousse!
17.10 Fête des bébés. Petit appétit.

17.25 100 % question. 17.55 Côté Cinquième : Ça me regarde. La marée noire et les écolos.

La marée i 18.20 Météo. 18.25 Le Monde des animaux

18.56 C'est quoi la France? 19.00 Voyages, voyages. Athènes. 19.45 Arte info, Météo 20.15 360°, le reportage GEO. [4/4].

20.40 Thema. De quoi j'me mêle. Le scandale des réparations. L'indemnisation des victimes de la Shoah. 20.45 Les Esclaves du III^e Reich. 21.15 et 22.05, 23.05 Débat. 21.35 Vichy et les juifs.
22.25 La Chasse aux bonnes affaires.
22.55 Les Profits de la Shoah.

M 6

15.10 Models Inc. 16.00 et 1.05 M comme musique. 17.40 Les Bédés de M 6.

18.30 Sliders, les mondes parallèles. 19.20 Susan! 19.54 Le Six Minutes, Météo

23.50 Folies de femmes ■ ■ ■ Film muet. Erich von Strohei

20.10 Une nounou d'enfer. 20.38 Météo des neiges 20.40 Passé simple. 20.55 Black mic-mac ■

22.30 L'Antre de la folie ■ Film. John Carpenter. ©. **0.15 Highlander.** L'ombre de la mort. **O**.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 En vivant, en écrivant. 21.30 Fiction 30. L'invention du monde, d'Olivier Rolin.
22.10 Multipistes.

22.30 Surpris par la nuit. 0.05 Du jour au lendemain

FRANCE-MUSIQUES

19.07 A côté de la plaque. 20.00 Concert. Par l'Orchestre national de France, dir. Christof Perrick: Œuvres de Rachmaninov, Bruckner. 22.30 Jazz, suivez le thème. You're Blasé

0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE 18.30 Le Magazine. 20.15 Les Soirées. Petite Suite d'orchestre op. 22, de Bizet, par l'Orchestre du Capitole de Toulouse, dir. Michel Plasson; Œuvre de Poulenc. 20.40 David Oïstrakh, compositeur et chef d'orchestre. Œuvres de Tchaïkovski, Chostakovitch. 22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Schubert, Bruch.

Les codes du CSA

Tous publics Accord parental souhaitable Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

On peut voir

A ne pas manguer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique Les symboles spéciaux de Canal + DD Dernière diffusion

 Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

20.40 Las Vegas parano ■ Quelques jours dans la vie de deux

journalistes qui s'adonnent à la défonce, dans la ligne du journalisme gonzo personnifié par l'auteur du roman dont ce film est l'adaptation, Hunter Thompson. Une comédie dramatique, qui bénéficie du savoir-faire de son metteur en scène, Terry Gillian, mais aussi de l'interprétation d'un acteur qui at-

teignait peu à peu le firmament

des stars, Johnny Depp.

FRANCE 3

21.05 Le Cercle rouge ■ ■ ■

Trois hommes se rencontrent par hasard et préparent un cambriolage, avant d'être traqués par un policier. Un film majeur de Jean-Pierre Melville, de 1970, qui a fait de ce film de gangsters de facture a priori classique une véritable tragédie glacée. La mise en scène transfigure cet univers et ses personnages, remarquablement interprétés par Montand, Bourvil et Delon.

ricaine.

Très belle version, inédite et res-

23.50 Folies de femmes ■ ■

taurée, de ce film de 1920-1921, réalisé par Erich von Stroheim, qui en est aussi le principal interprète. Il y incarne un personnage immoral, dans un univers d'un réalisme cru où règnent le sordide, la lubricité, la lâcheté et le mensonge, faisant ainsi éclater le carcan moral de l'époque et battant en brèche l'image idéalisée de la femme amé-

17.40 Melrose Place. Pas de deux. TF 1 **18.00** Friends. Celui qui parle au ventre de sa femme. France 2

RTL 9

18.15 Docteur Sylvestre. **18.30** Sliders, les mondes parallèles. Un monde mystique 19.05 Magnum. Copie conforme

13ème RUE **19.10** Les Anges du bonheur. Sel et Poivre. **19.30** Mission impossible. [2/2]. Les baladins de la liberté. **Série Club** 19.55 New York Undercover. 13^{ème} RUE

20.50 Julie Lescaut. Question de confiance. TF 1 **22.15** Entre terre et mer. [2/6]. TV 5 22.45 Le Caméléon. A la recherche du passé. SL-27 (v.o.). Série Club **1.15** That 70's Show. Une soirée inoubliable (v.o.). Can Canal Jimmy 1.40 New York Police Blues. . Canal Jimmy

Histoire Festival Festival

21.05 Le Cercle rouge ■ ■ ■ 1970, 140 min)

Cinéfaz 22.35 L'Arnaqueur ■ ■ ■

22.55 Le Samouraï ■■ Jean-Pierre Melville (France 1967, 100 min). **Ciné** Ciné Cinémas 3 23.20 Ratboy ■ ■

Public adulte Interdit aux moins de 16 ans O Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films

Le Monde

Sur le départ?

par Pierre Georges

SUR SON PERCHOIR perché, Laurent Fabius méditait. M'en vais-je et ousquedonc? Le Tout-Paris, arbre rescapé des tempêtes et à feuillage persistant, bruissait depuis quelques heures, quelques iours, de la plus surprenante et délectable des rumeurs, celle qui fait bien du profit en ville et du souci aux investigateurs de la chose politique : « Fabius s'en va, Fabius

Diable pour une rumeur, c'en était une, et de taille. Tellement de taille d'ailleurs que cela en devenait une information à traiter comme telle. Car tout de même un président de l'Assemblée nationale qui pourrait s'en aller! Ainsi, en pleine politique! Il ne s'agit pas seulement de savoir si la rumeurnouvelle est vraie, mais aussi de préciser au plus vite pourquoi l'intéressé part et surtout pour où.

Chronique d'un départ murmuré. Il fut donc demandé aux limiers de presse de vérifier, auprès de la famille politique fabiusienne et alliée, la validité de la chose. On tenta d'interroger l'intéressé mais l'intéressé, tout à sa méditation, ne fut évidemment pas joignable. Toujours en réunion. Notamment avec lui-même. On interrogea les proches. Et les proches furent bien embêtés. Soit ils étaient dans le secret, et le secret a ses règles du jeu propres et ses obligations. A commencer par celle de la confidentialité, autrement ce n'est plus un secret. Soit ils n'y étaient pas, ce qui peut être vexatoire. Auguel cas il convient devant le mystère de prendre l'air le plus mystérieux qui soit pour ne pas déchoir. Bref des investigations conduites et ainsi que le rapporte Michel Noblecourt en page une, il ressortit deux choses sûres, pour autant que l'interrogation d'un homme politique sur lui-même et sur son

avenir relève de la certitude journalistique: 1- Oui, Laurent Fabius s'interrogeait bien sur un départ éventuel et sur son devenir. Avec cette précision admirable d'un lieutenant que son chef en était « à la maturation de l'interrogation ». 2- Oui, et s'il devait partir ce serait pour assumer une haute fonction internationale. « Un poste formidable » ajouta même un autre lieutenant.

Mais encore? Eh bien, rien. Plus qu'à attendre désormais, tous sous l'arbre à nouvelles, que la vérité tombe du perchoir. Toute information officielle sera désormais la bienvenue. Mais quitte à être en avance sur l'information, autant l'être aussi sur le commentaire comparatif.

Avec l'aide d'un mémorialiste de la chose politique, on s'est un instant amusé à faire la liste, évidemment non exhaustive, de quelques vrais ou faux départs mémorables. De Gaulle 46: la tentation de la Boisserie, avec retour en fanfare douze ans plus tard. Maurice Faure, la tentation de la douceur de vivre, après un court stage à la chancellerie, en 1981, et un court stage à l'équipement et au logement en 1988. Philippe Vasseur, l'ancien ministre de l'agriculture, la tentation du défroquage et de la vraie vie industrielle

Et bien évidemment, mais ceci explique peut-être cela, le vraifaux départ en 1991 de Lionel Jospin, très près lui aussi de la tentation de Venise. Battu, las de la chose politique, Lionel Jospin, sollicita auprès d'un certain Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, son corps d'origine, un poste d'ambassadeur de France. Il ne l'obtint pas. Petit refus, grandes conséquences, comme chacun le médite aujourd'hui.

Les patrons routiers lèvent leurs barrages après un accord avec le ministre des transports

Les conducteurs pourront rouler jusqu'à 48 heures par semaine

L'ACTION a payé! Après avoir, pendant deux jours, bloqué les frontières, le patronat routier a appelé à la levée de la soixantaine de barrages dans la nuit du 11 au 12 janvier. Après plusieurs heures de négociations avec le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, les quatre fédérations patronales (Fédération nationale des transports routiers, Fédération des entreprises de transport et logistique de France, Unostra et Chambre syndicale des déménageurs) estimaient, vers 3 heures du matin, avoir obtenu satisfaction. Leurs revendications portaient sur deux sujets: l'adaptation des 35 heures à leur profession et le prix du gazole.

Sur les 35 heures, un projet de décret (Le Monde daté 9-10 janvier) prévoyait que les « grands roulants », c'est-à-dire les routiers qui ont plus de six « découchés » par mois, puissent travailler jusqu'à 220 heures par mois (soit 56 heures par semaine). Mais il ne prévoyait rien pour les autres roulants qui représentent 80 % des conducteurs. Par conséquent,

ceux-ci étaient directement concernés par la loi sur les 35 heures. Selon le patronat, le ministre des transports a accepté que ceux-ci puissent travailler jusqu'à 208 heures par mois (soit 48 heures par semaine). Par ailleurs, les jours de repos compensateur qui devaient être portés, selon les employeurs, de 15 à 20 jours actuellement à 48 à 50 jours seraient maintenus au seuil actuel. Si les syndicats contestent ce statu quo, ils reconnaissent en privé – pour le déplorer - que cela ne changera pas grand-chose. A moins de porter plainte devant les prudhommes, les salariés en bénéficient très rarement.

Autre précision : les entreprises de transports qui réduisent le temps de travail bénéficieront des aides Aubry même si elles restent au-delà des 35 heures. L'aide sera progressive en fonction du niveau de rémunération (comme pour l'ensemble des entreprises) et de la réduction du temps de travail. Apparemment, elle ne dépendra pas du nombre d'emplois créés, contrairement au souhait des syn-

dicats. Le deuxième point de l'accord concerne le gazole. En 1999, le gouvernement avait accepté qu'une partie de la taxe intérieure sur les produits pétoliers (TIPP) soit reversée aux entreprises. Ces remboursements devaient être progressifs: environ 3,5 centimes supplémentaires par litre et par an pendant sept ans. L'accord prévoit que le remboursement sera de 50 000 litres par an et par camion (au lieu de 40 000 litres).

LES SALARIÉS CONSULTÉS

De plus, cette année, les routiers recevront un versement anticipé dès juin et Jean-Claude Gayssot entend demander à la Commission européenne de pouvoir en faire bénéficier les camions de plus de 7,5 tonnes et non plus à partir de 12 onnes.

Pour faire accepter ces dispositions par les syndicats de salariés, le ministre – qui devait les recevoir mercredi 12 janvier dans l'aprèsmidi –, a accordé que les heures suplémentaires soient payées dès la 36e heure et non plus dès la 40e, même si le seuil de calcul

des heures supplémentaires démarre à la 40°. Malgré tout, mercredi matin, la CFDT, première organisation du secteur, et Force ouvrière continuaient à appeler les routiers à se mobiliser les 31 janvier et 1er février en faveur d'une réelle réduction du temps de tra-

Mercredi matin, tous les barrages ont été levés. Notre correspondante en Espagne indique que les organisations agricoles les plus importantes ont demandé à Bruxelles que les autorités communautaires rétablissent la libre circulation des marchandises. La commissaire européenne aux transports, l'Espagnole Loyola de Palacio, précédemment ministre de l'agriculture, a eu des paroles très dures à l'égard de la France, qui, dit-elle, « n'a pas fait grandchose » pour régler le problème des revendications des routiers. «La France, a-t-elle ajouté, ne remplit pas ses obligations et s'expose à des amendes très impor-

Frédéric Lemaître

Affaire Destrade : un proche de M. Jospin placé en garde à vue

L'HOMME D'AFFAIRES Richard M. Moatti qui assurait la liaison ». Moatti, ancien membre du comité directeur et de la commission de contrôle des finances du Parti socialiste (PS), a été placé en garde à vue, conseiller particulier de Carrefour et mardi après-midi 11 janvier, par la brigade financière du SRPJ de Bordeaux, dans le cours de l'enquête sur les relations entre l'ancien député (PS) des Pyrénées-Atlantiques Jean-Pierre Destrade et plusieurs grands groupes de distribution commer-

un ami personnel du premier ministre. Lionel Iospin. M. Moatti, qui évolue entre la France et la Grande-Bretagne depuis plusieurs années, avait été convoqué par la police sur commission rogatoire du juge d'instruction de Pau, Thierry Pons, ainsi que l'indique le quotidien L'Est républicain du 12 janvier. Sa villa d'Eygalières (Bouches-du-Rhône) a été perquisitionnée durant quatre heures par les enquêteurs. Mercredi 12 janvier, il était toujours interrogé dans les locaux du commissariat d'Avi-

Les investigations, qui ont déjà conduit à la mise en examen de nombreux dirigeants de grandes surfaces ainsi qu'à celle de l'ancien trésorier du PS, Henri Emmanuelli, portent pour l'essentiel, en ce qui concerne M. Moatti, sur les liens entretenus par ce dernier avec le groupe Carrefour, qu'il aurait assisté pour l'implantation de certains ma-

Le juge Pons s'appuie, de fait, sur les déclarations de M. Destrade ; mis en examen depuis cinq ans pour « escroquerie et trafic d'influence », l'ancien député – qui siège toujours au conseil général des Pyrénées-Atlantiques – a en effet affirmé avoir joué en personne un rôle d'intermédiaire entre le PS et les grandes enseignes commerciales, à l'exception notable du groupe Carrefour, avec lequel M. Moatti semblait assurer directement la liaison. M. Destrade a ainsi déclaré au juge, le 7 septembre 1998, que « M. Emmanuelli pilotait l'ensemble des opérations » concernant Carrefour et que « c'était

Le 9 avril 1999, M. Destrade précisait encore que celui qui fut l'un des familiers de M. Jospin était « le membre de la commission financière du PS ». « Je pense que Richard Moatti remplissait le même rôle que je remplissais auprès des autres enseignes », ajoutait-il (*Le Monde* du 4 juin 1999)

Les nombreuses déclarations - parfois contradictoires - de M. Destrade ont conduit les enquê-Régulièrement présenté comme teurs sur la piste d'un financement occulte du PS, dans lequel l'ancien député s'est accusé d'avoir joué un rôle décisif. Membre du comité directeur et de la commission de contrôle des finances du PS de 1979 à 1994, Richard Moatti, ancien entrepreneur en construction, s'était reconverti, depuis 1983, dans l'immobilier et le conseil aux grandes entreprises.

Sa société, Industrielle Engeneering, traitait avec des sociétés qui comptaient parmi les plus importants groupes français tels la Lyonnaise des eaux-Dumez ou le groupe Carrefour, qu'il avait lui-même cité parmi ses clients lors d'une première confrontation avec la justice, en 1995, en réponse aux questions du conseiller rennais Renaud Van Ruymbeke. Ce dernier enquêtait alors sur la piste de commissions versées par le groupe GEC-Alsthom, dont les dirigeants avaient certifié avoir été invités à rencontrer M. Moatti pour «financer le PS ».

L'homme d'affaires avait alors contesté avoir été « l'envoyé de ce parti », tout en confirmant jouer le rôle d'intermédiaire pour de grandes sociétés françaises à l'étranger. Le Monde (daté 4 juin 1999) avait indiqué que M. Moatti avait mis à la disposition de M. Jospin un local à Paris, après sa défaite aux élections législatives de 1993, et qu'il avait, durant cette période, pris en charge la rémunération de certains collaborateurs politiques du futur premier ministre, ce que Matignon avait

Hervé Gattegno



LeMonde

Deux techniciens tentent de dresser un premier inventaire des ravages dans le Parc interrégional du Marais poitevin, rendu inaccessible au public. LA FRANCE AVANT ET APRÈS La tempête des tempêtes Le Marais poitevin, partiellement classé en zone de protection spéciale et de haute valeur ornithologique, attire chaque année des dizaines de milliers de touristes.

LA TEMPÊTE DESTEMPÊTES

Face au cumul des risques prévenir et réguler

par Jean-Paul Besset

ROIS chocs brutaux en moins de deux mois, brouillant les frontières entre l'humain et le naturel, et l'inquiétude ébranle la France : des pluies violentes provoquant une inondation gigantesque – 35 victimes et le Midi sinistré –, mi-novembre 1999, une marée noire pernicieuse et diffuse – des oiseaux mazoutés par centaines de milliers et la côte atlantique souillée au retour de chaque marée –, deux ouragans successifs – 88 morts, selon le dernier bilan, et, sans doute, près de 50 milliards de francs de dégâts. Chaque fois le commentaire bégaie, évoquant le caractère sans précédent des catastrophes, comme si l'exceptionnel pouvait tenir lieu de raison. Curieux paradoxe : malgré ses fondements rationnels, la société a recours à l'imprévisible pour exorciser la folie destructrice et récurrente des phénomènes extrêmes.

Le risque n'est plus l'exception. Il est même devenu banal : jamais la planète n'a été aussi dangereuse, menacée de manifestations dont les origines, de plus en plus humaines, provoquent des conséquences naturelles de plus en plus déstabilisantes pour l'humanité. Les prodigieuses découvertes de la science, les fulgurantes avancées de la technologie ont, tout au long du XXe siècle, ajouté des trésors dans le jardin de l'humanité. Mais, côté cour, l'envers du progrès a révélé d'inquiétantes ombres : la percée jusqu'au cœur de l'atome véhicule le risque d'un irrémédiable hiver nucléaire ; la manipulation génétique du vivant s'accompagne du danger de programmer, par clonage, la disparition de l'individu. Est-ce parce que l'homme se croit à l'image de Dieu ou, incorrigible hédoniste, libre de tout entreprendre? Au plus loin qu'elle avance dans ses conquêtes, l'humanité se rapproche dangereusement du noyau dur de la vie, cette frontière où elle tutoie l'irréversible. La limite au-delà de laquelle tout peut basculer est susceptible d'être atteinte. Le risque est là, mais pas sa conscience.

Au fur et à mesure que la modernité érige des remparts artificiels autour des sociétés humaines, construisant de complexes machineries de réseaux, la vulnérabilité s'accroît. Or à quoi assiste-t-on? A l'impensé du risque. On n'a jamais autant construit dans les zones inondables. On crie au scandale quand une autoroute est fermée un jour de neige. On ne supporte plus que le vent souffle. En déconnectant la technique du genre humain, en l'autonomisant comme une valeur supérieure, ne laisse-t-on pas croire que le capital technique peut se substituer sans dommages au capital naturel? Ne faut-il pas d'abord en revenir à la conscience que l'espèce humaine est interdépendante de son milieu, que la biosphère nous préexiste et que la technique ne vaut que si elle est solidaire de l'homme?

Le développement de logiques propres qui échappent à l'humain cumule des risques – chimique, nucléaire, génétique, climatique, alimentaire – qu'il faut désormais gérer. Autrement dit, l'humanité se doit de refonder un « bon usage » du progrès technique si elle ne veut pas que celui-ci la fragilise. Maîtriser l'avenir, c'est, comme le propose le philosophe Dominique Bourg, parvenir à l'équilibre « entre deux ordres d'exigences partiellement contradictoires : celle de la biosphère à laquelle nous appartenons et celle d'un monde proprement humain qui n'a rien de naturel ».

Deux directions complémentaires s'ouvrent ainsi à nos civilisations : l'application du principe de précaution et l'affirmation de la nécessité de la régulation. Le premier oblige, selon Bruno Latour (Le Monde du 4 janvier), à « agir sans se reposer sur la certitude du savoir ». A l'inverse de l'impuissance qui semble souvent pétrifier les politiques entre deux échéances électorales, il invite à oser des choix qui garantissent à l'humanité des conditions d'existence pérennes. La liste des enjeux est longue et lourde : lutte contre l'effet de serre, maintien de la biodiversité et de la fertilité des sols, sécurité alimentaire, partage de l'eau, maîtrise de l'urbanisation, approvisionnement énergétique, contrôle des biotechnologies et de l'artificialisation du vivant, protection des océans, éradication des épidémies résurgentes... L'application du principe de précaution n'est rien d'autre que la traduction du principe de responsabilité pour un mode de développement durable, auquel tous les discours politiques se réfèrent désormais sans qu'ils s'incarnent réellement dans une volonté de réforme.

La nécessité de la régulation s'est révélée avec force avec le naufrage de l'*Erika*. Conséquence directe des imbroglios du commerce maritime, il a proposé l'image caricaturale d'un monde où la dérégulation serait reine, en proie à la seule dynamique des forces du marché. Un concentré des débats de Seattle, en quelque sorte, qui rend d'autant plus urgente la mise en œuvre d'un contrôle social sur la mondialisation. Là encore, les mots ne suffisent pas : trois cent cinquante cargos et pétroliers battent toujours pavillon maltais...

Ces deux orientations politiques tracent les contours de la recherche d'un nouvel humanisme. Elles invitent à une pensée non résignée qui se confronte radicalement avec les logiques purement marchandes du laisser-faire, risque majeur du

Le passage des deux dépressions sur l'Hexagone • En France, 1 RE dépression
NUIT DU SAMEDI AU DIMANCHE
26 DÉCEMBRE le nombre de décès dû aux intempéries s'élevait à 88 victimes 148 Paris 155 Strasbourg au 30 décembre Brest 166 173 Orly Alençón Orléans 148 **2**^E dépression **13** NUIT DU LUNDI AU MARDI Inondations et coulées de boues. mouvements de terrain Inondations et chocs méca à l'action des vagues 158 151 Inondations Clermont-F. Bordeaux et coulées de boues, **Cap Ferret** mouvements de terrain, inondations

69 départements déclarés en situation de catastrophe naturelle au lendemain de la 2^e dépression

Météo France va remonter le temps

Marseille

les écouter, les tempêtes récentes ont prouvé au moins une chose: l'excellence du modèle météorologique français Arpège! Scientifiques et prévisionnistes de Météo France sont formels: le programme informatique géant qu'ils font tourner deux fois par jour sur leur superordinateur a détecté la menace dès le vendredi 24 décembre 1999, « douze heures avant celui du Centre européen de Reading» (Grande-Bretagne), une référence en la matière. « Celui des Allemands n'a rien vu du tout », ajoutent certains, un brin triomphants. On veut bien les croire. Il n'en reste pas moins que nos « Messieurs Météo » ont sous-estimé la violence des vents attendus. Et que les Français n'arrivent pas à se défaire, comme toujours, de l'impression d'avoir été prévenus un peu tard...

173

151 MAXIMUM DES VENTS EN KM/H

Le PDG de Météo France, Jean-Pierre Besson, reconnaît l'existence de ce problème, et, le client ayant forcément raison, il en tire la lecon. Selon lui, il s'agit avant tout d'une question de communication. C'est que les prévisionnistes sont. avant tout, des scientifiques : « Ils préfèrent parler de dépressions qui se creusent, de minimum de 935 millibars » et, pour justifier leur prudence, « mettent rapidement en avant les limites de l'état de l'art ». Mais, ajoute M. Besson, « on ne peut pas revendiquer le statut de service public et ne pas assumer pleinement sa mission » qui consiste à « contribuer à la sécurité des personnes et à les informer le plus clairement et le plus rapidement possible ».

Le contrat est rempli, selon lui, vis-à-vis des autorités, habituées au jargon météorologique: les bulletins ont été publiés suffisamment tôt pour que les précautions indispensables soient prises sur les chantiers et les réseaux de transports en commun. «Les grues ont été protégées et une prévision plus exacte de la vitesse des vents n'aurait pas empêché les arbres de tomber. » Mais il n'en est pas de même vis-à-vis du grand public. Les bulletins, pourtant diffusés à tous les médias par l'intermédiaire de l'Agence France-Presse, n'ont pas eu le même impact. Il est vrai que, pour le profane, l'annonce, vendredi 24 décembre à 21 h 24, de « vents forts à très forts, passagèrement tempétueux avec violentes rafales », cela ne signfie pas grand-

« Il faut que nous trouvions, pour le public, un mécanisme d'alerte plus efficace, estime M. Besson. Peut-être quelque chose comme l'échelle de risque des avalanches. Les météorologues, rassurés quant à la fiabilité de leurs modèles, envisagent un dispositif d'alerte plus efficace en direction du grand public

Un mode d'évaluation qui se rapporte aux dégâts potentiels et non plus à la simple vitesse des vents. Que les gens sachent, par exemple, qu'une tempête de niveau 5, c'est, non pas des vents de 130 ou 150 km/h de moyenne, mais plus de quatre-vingts morts et des coupures de courant massives comme en décembre 1999. Nous travaillons làdessus et avons fait des propositions en ce sens à nos autorités de tutelle. »

celle. »
Cela dit, « mieux remplir sa mission de service public », c'est aussi, pour Météo France, améliorer la qualité et la précision de ses prévisions. Car, en dépit du progrès des techniques, de la puissance des superordinateurs et de la multiplication des satellites, la prévision du temps – phénomène chaotique par excellence – reste, et restera long-

temps, un exercice acrobatique. Seule l'avancée des connaissances permettra de réduire les marges d'incertitude. En ce sens, l'exploitation des données recueillies lors des récentes tempêtes pourrait être riche d'enseignements. Les chercheurs de Météo France les ont déjà introduites dans leur modèle, à qui ils font « remonter le temps » pour tenter de détecter d'éventuels signes précurseurs permettant de mieux prévoir et de mieux évaluer ce genre de cataclysme. A la fin du mois, les météorologues européens se réuniront pour comparer les réactions de leurs modèles et analyser les raisons de leurs défaillances.

et chocs mécaniques liés à l'action des vagues

Mais le plus gros du travail n'est sans doute pas là, avance M. Besson. Même sous-estimés, les phénomènes relativement étendus comme ces tempêtes ou les pluies qui ont entraîné les inondations de novembre dans le Roussillon sont relativement bien détectés. Il n'en est pas de même d'autres « cyclogenèses explosives » nettement plus localisées, parfois, trop pour être prises dans les « mailles » des modèles. C'était le cas, par exemple, des orages de grêle qui ont ravagé les vignobles des Pyrénées-Orientales en avril ou des trombes d'eau qui ont provoqué les inondations de Vaisonla-Romaine en septembre 1992. Il y a là, souligne M. Besson, « une priorité majeure » en matière de recherche pour Météo France.

Jean-Paul Dufour

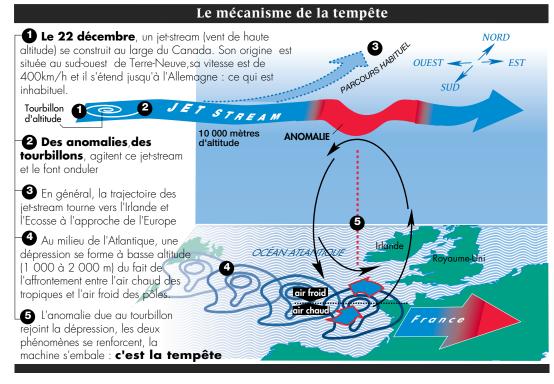
La chr

La chronologie des alertes

• Vendredi 24 décembre 1999 : Météo France annonce que des vents de sud-ouest, forts à très forts, passagèrement tempétueux, avec violentes rafales se manifesteront jusqu'au lundi. Un vaste système dépressionnaire évoluant entre le Groenland et les îles Britanniques en est à l'origine.

• Samedi 25 décembre : Météo France diffuse ses premiers bulletins d'alerte régionaux. Région Nord : 10 h 46 ; région Ile-de-France : 11 h 04 ; région Nord-Est : 12 heures ; région Ouest : 12 h 07.

- Dimanche 26 décembre : vers 2 heures, la tempête frappe le nord de la Bretagne, à 7 heures la Haute-Normandie et la Lorraine vers 10 heures. Les vents enregistrés atteignent 148 km/h à Ploumanach, 140 km/h à Rouen, 173 km/h à Orly, 155 km/h à Metz.
- Lundi 27 décembre : en tout début de matinée, Météo France annonce l'arrivée d'une deuxième tempête, en fin de journée, en Aquitaine et Midi-Pyrénées. d'après-midi, Météo France précise que la tempête passera plus au nord que prévu. Vers 16 heures, elle atteint la pointe sud de la Bretagne, à 19 heures, la ville de Nantes. Poitou-Charentes et Aquitaine sont aux premières loges. Les vents enregistrés atteignent 162 km/h à l'île d'Yeu, 151 km/h à La Rochelle, 173 km/h a Cap-Ferret, 148 km/h à Limoges, 159 km/h à Clermont-Ferrand.



Le grand laboratoire de la forêt

EPENSER la forêt, c'est peut-être avant tout repenser les relations de l'homme avec une nature qu'il exploite comme un filon dont il n'imagine pas qu'il puisse un jour s'épuiser.

Que nous ont enseigné les tempêtes de février 1987 et celles des 26 et 27 décembre 1999 ? Que la vieille fable du chêne et du roseau de Jean de La Fontaine était une allégorie dont on devait retenir la morale. Oue la forêt était un organisme vivant soumis aux variations climatiques, à la nature des sols, à l'exposition aux vents, à quantité de facteurs parfois si subtils, si lents dans leurs effets, qu'ils en sont presque invisibles. Faute d'avoir été respectés toujours et en tous lieux, ils ont participé à la mise à bas de millions de mètres cubes de bois sous l'action de vents puissants.

L'Office national des forêts (ONF) a vite fait son autocritique, plus vite que Thierry Desmarest, le PDG de TotalFina, n'aura fait la sienne. C'est aussi que ses responsables actuels ont hérité d'une politique de plantation mise en œuvre quand ils n'étaient pas encore de ce monde. Ils ne peuvent donc être accusés d'imprévoyance, voire d'impéritie. Cette grande administration a reconnu qu'une politique de plantation de résineux à outrance dans

Ce n'est que dans quelques dizaines d'années que l'on saura si la politique de diversification mise en œuvre par l'ONF aura porté ses fruits

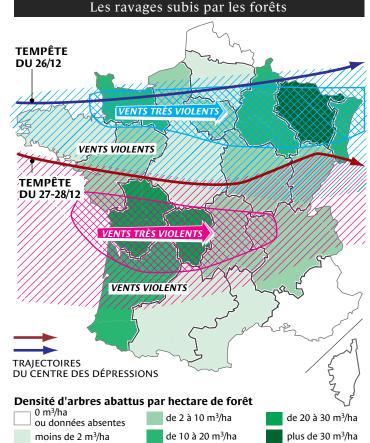
des régions dont ils ne sont pas familiers, qu'une volonté de cultiver des futaies homogènes plus facilement exploitables mécaniquement, que des cultures trop serrées avaient accentué les effets dévastateurs d'une tempête exceptionnelle par sa violence. Et dont rien ne dit qu'elle ne se reproduira

L'ONF avait d'ailleurs commencé d'inverser un mouvement qui, nécessité aidant, va s'accélérer. La tâche ne sera pas aisée, car il n'existe pas de modèles types de forêts « naturelles » en France. Les grandes coupes du Moyen Age, la volonté de rationalisation née sous le règne de Louis XIV, les besoins nés de l'industrialisation au XIXe siècle, les destructions dues à la guerre de 1914-1918, le gain de la forêt sur les terres cultivées ont profondément bouleversé le paysage forestier sous l'impulsion d'un Etat centralisateur et ombrageusement indépendant qui, au sortir de la seconde guerre mondiale, affirmait sa volonté de ne pas dépendre de l'étranger pour son approvisionnement en bois d'œuvre et en papier.

LA TEMPÊTE DES TEMPÊTES

Plutôt que de parler de la Forêt française, avec un grand «F», comme le font certains, d'une forêt mystico-politico-nationaliste, mieux vaudrait donc parler de forêts régionales, de forêts transfrontalières, élargir la réflexion à l'Europe, qui a, elle aussi, souffert de la tempête. Faire la différence entre les forêts gérées par l'ONF pour l'Etat ou pour les collectivités locales, et celles qui sont aux mains de propriétaires privés. L'Etat devra inciter ces derniers à changer leur fusil d'épaule en les aidant, car le ratio capital immobilisé/temps ne leur est pas franchement favorable financièrement.

Mais quels modèles « naturels », censés être plus résistants sinon plus rentables, reproduire ? Il n'y a plus de forêts primaires dans l'Hexagone, c'est-à-dire d'étendues, plus ou moins vastes, où la nature seule a régi la vie et la mort des arbres. On en trouve notam-



ment des exemples sous les tropiques – notamment en Guyane, département d'outre-mer –, des reliques en République tchèque, en Slovaquie, en Pologne, mais l'homme ne peut reproduire d'un coup de plantoir ce que l'évolution naturelle a produit depuis le Big Bang.

C'est donc un grand laboratoire qui s'ouvre aux spécialistes, lesquels vont devoir concilier l'économie compromise de la filière bois, l'économie du bâtiment – est-il prudent de construire des maisons dans des portions de forêts, d'anciens parcs démantelés par des promoteurs? – et la nécessité de respecter un peu plus le couple formé par l'arbre et la nature.

Il est évident, par exemple, que la forêt de pins des Landes doit rester une grande exploitation industrielle à ciel ouvert, tout comme il est évident que les forêts du Morvan devront retrouver les chênes et les hêtres qui les constituaient majoritairement avant qu'on ne les y remplace par des résineux aux lendemains de la seconde guerre mondiale. Il va fal-

loir réviser une politique centralisatrice qui n'a pas toujours tenu compte des impératifs géographiques locaux pour décider des aménagements et un type d'exploitation privilégiant les coupes claires d'arbres cultivés en rangs serrés pour être plus facilement exploitables quand ils arrivent à maturité. L'ONF a même décidé, comme cela a été fait en Grande-Bretagne, de laisser des portions de forêt en l'état pour laisser la nature faire, tandis qu'il va replanter les autres en espèces plus nobles, en prenant en compte la nature des sols, leur profondeur, leur humidité, le climat, la région.

Bref, l'ONF va continuer son effort récent de diversification des espèces constitutives des forêts. Un effort qui sera visible dans des dizaines d'années et dont, à vrai dire, on n'est pas aujourd'hui certain qu'il sera partout couronné de succès. Mais il aura fallu des incendies de forêts à répétition dans le sud de la France et les deux tempêtes de la fin 1999 pour prendre la mesure des erreurs commises.

Alain Lompech

Plus de trois ans de récolte abîmés

• Superficie. La forêt occupe près de 15 millions d'hectares en France métropolitaine, dont 4,4 millions d'hectares pour la forêt publique (domaniale et communale) et 10,5 millions pour la forêt privée, soit plus de 70 % du total. Il existe 3,5 millions de propriétaires privés. La forêt privée est composée pour 65 % de feuillus et pour 35 % de résineux. Les quatre régions les plus boisées sont, dans l'ordre, l'Aquitaine, Rhône-Alpes,

Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées, avec chacune plus de 1 million d'hectares.

• Dégâts estimés. Sur l'ensemble de la forêt métropolitaine publique et privée, le volume de chablis (arbres abattus par la tempête) représente aujourd'hui l'équivalent de 3,2 fois la récolte de 1997 (l'estimation du ministère de l'agriculture est provisoire et peut varier de 30 %), soit 114,6 millions de mètres cubes. En Poitou-Charentes, le chablis représente plus de dix fois la récolte de 1997. Dans le Limousin, il représente plus de huit années de récolte, en Lorraine, plus de six années. A l'inverse, en Midi-Pyrénées, le chablis ne représente que 14 % de la récolte 1997. Seules trois régions (Corse, Nord-Pas-de-Calais. Provence-Alpes-Côte d'Azur) n'ont pas connu de dégâts significatifs. La sylviculture n'est pas concernée par la procédure des calamités agricoles. • Réparations. L'urgence est de

dégager le bois abattu avant qu'il ne s'abîme ou ne soit colonisé par les insectes. La main-d'œuvre qualifiée, pour un travail dangereux, est rare et chère. Ensuite, pour se conserver longtemps, le bois doit être immergé ou arrosé, ce qui est onéreux. Les professionnels craignent une chute des cours. L'Office national des forêts (ONF) et les exploitants privés ont décidé de geler les coupes prévues pendant au moins un an.

Vision cauchemardesque pour le bûcheron de Villers-le-Lac

BESANÇON

de notre correspondant

En arrivant au bois du Prêtre, une des cinq parcelles communales de Villers-le-Lac (Doubs), dévastée par la bourrasque, Gérard Binétruy, un entrepreneur en travaux forestiers, a immédiatement mesuré l'étendue du désastre. « Cela m'a fait mal au cœur de voir tous ces arbres magnifiques que j'entretenais depuis trente ans laminés en moins d'une heure », confie-t-il. Coquette bourgade de 4 312 âmes, située près du « saut du Doubs », Villers-le-Lac s'enorgueil-lit de ses 1 000 hectares d'épicéas et de sapins. Avec plus de 10 000 mètres cubes détruits, ce sont huit années d'exploitation

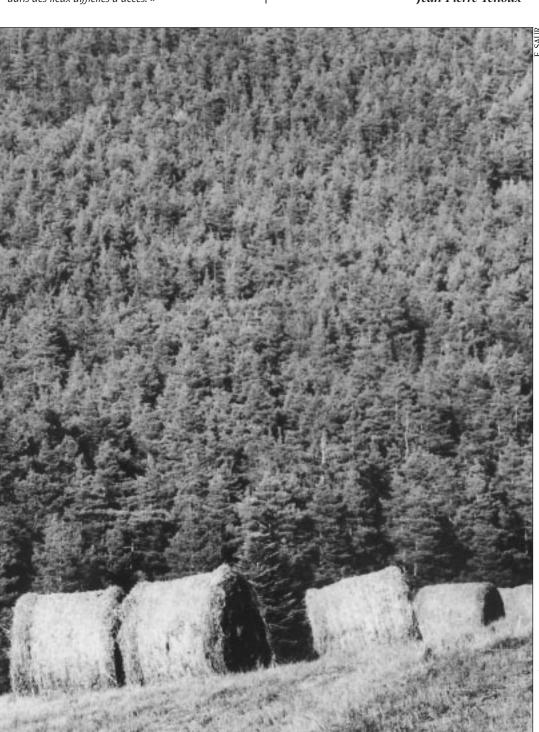
qui ont été perdues pour la commune. « Soit un manque à gagner de 400 000 francs pour notre budget annuel de fonctionnement, chiffre le maire, Jean Bourgeois. Sans compter les frais de remise en état, qui vont augmenter de plus de 50 % car il faudra démêler les arbres enchevêtrés et treuiller ceux qui sont tombés dans des lieux difficiles d'accès. »

Ce chantier de déblaiement représentera une année d'activité pour une équipe de trois personnes. « Et encore, si ce sont des professionnels qui prennent le temps de bien faire les choses, insiste M. Binétruy. Mais j'ai peur que certains élus paniquent, qu'ils fassent n'importe quoi et recru

tent, par exemple, des chômeurs mal formés. Au lendemain de la tempête qui avait ravagé l'Allemagne, il y a dix ans, des dizaines de bûcherons qualifiés avaient trouvé la mort. Alors, imaginez, des amateurs... »

A Villers, les résineux commercialisables seront sans doute stockés pour qu'on étale leur négoce sur deux ou trois ans. L'avenir, malgré tout, demeure lourd de menaces économiques. « J'avais diversifié mon entreprise en me lançant dans la vente d'outillage forestier, explique M. Binétruy. Actuellement, à cause de cette catastrophe, les commandes affluent en masse, mais je ne peux pas assumer et livrer dans les quinze jours. Ensuite, il sera trop tard. »

Jean-Pierre Tenoux



DOMESTIC METERGANE

THE PROPERTY OF THE PROPER

Les massifs de la vallée de l'Orbey, dans le Haut-Rhin, représentent une surface boisée qui offre à la région son principal débouché économique.

Une « main géante » a couché les arbres comme des dominos. Les pertes subies par le patrimoine forestier sont irrémédiables à court terme.

De nouvelles normes pour les constructions

est l'inévitable conclusion à laquelle on arrive de l'Eurocode est l'inévitable concluaprès le séisme qui a ravagé, à proportion inverse de leur âge, les lycées et collèges, quand de plus anciens édifices tenaient bon dans la sur le « vent tempête (Le Monde daté 9-10 janvier). Dès à présent, et toujours sous réserve d'inventaire, cette triste spécificité des établissements du second cycle de l'enseignement français a fait l'objet d'analyses lucides et justes, comme en ont témoigné les déclarations au Monde de Jean-Marie Schléret, président de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires. Il souligne notamment le rôle des commissions de sécurité, où, explique-t-il, règne la « confusion la plus complète »; la nécessité, concernant la solidité, d'« inventer un mode de contrôle qui s'impose à tous, et régulièrement »; enfin, l'impératif, pour les collectivités locales, d'entretenir régulièrement les bâtiments plus anciens - et souvent en mauvais état - que l'Etat leur a légués lors de la décentralisation.

Contrôler, entretenir, prévenir: tout semble dit en trois mots avec aussi, au fur et à mesure que de le constat que, à vouloir faire du «beau» pour «pas cher» et en marge des villes, tout a été fait pour que les normes usuelles se découvrent fautives.

Les normes et règlements, ce n'est pourtant pas ce qui manque. L'univers de la construction est à cet égard un véritable maquis pour les architectes, les maîtres d'ouvrage, les entreprises. Mais il est vrai qu'à s'éloigner du cœur des villes ces consignes s'estompent, qu'elles concernent une certaine retenue formelle, ordinairement gage de solidité, ou les contraintes urbaines. De là, cependant, à soupçonner collectivement les architectes de légèreté, il y a un pas qu'on se gardera de franchir. Leur univers, balisé par la garantie décennale, est, pendant les dix années qui suivent la livraison des édifices, caractérisé par la responsabilité, sanctionnée parfois par la justice, et ponctué de bagarres incessantes avec les commanditaires ou les constructeurs, qui cherchent, de leur côté, à limiter leurs propres responsabilités: les grandes entreprises se font ainsi un devoir d'envoyer quotidiennement et préventivement du « papier bleu » pour se décharger d'éventuelles mises en cause à la fin des travaux.

Solidité, utilité, beauté – firmitas, utilitas, venustas -, telle est la trilogie de l'architecte ou maître d'œuvre depuis le De architectura de Vitruve, premier et fondamental traité, écrit à l'époque d'Auguste, il y a quelque deux mille

La solidité, on le voit, vient en tête. C'est un principe qui anticipe la fonction et, a fortiori, la forme, même si, ce principe de solidité étant considéré comme acquis, les inventeurs de l'architecture auront à cœur de définir des ordres ou des styles - ce qui est aussi une manière de codifier les limites fonctionnelles de la liberté constructive. Aussi l'histoire des techniques est-elle, pour les architectes et pour les ingénieurs, consubstantielle à leur profession. Une histoire qui n'a cessé d'aller dans le sens d'une plus grande solidité - développement de la construction métallique au XIXe siècle, puis du béton au XIXe et d'une sécurité toujours renfor-

L'impératif de sécurité est devenu à ce point essentiel pour la construction, bâtiments publics ou ouvrages d'art, musées ou viaducs, églises ou tunnels, que les bureaux de contrôle agissent en permanence aux côtés des maîtres d'œuvre et, contradictoirement, à ceux des maîtres d'ouvrage pour vérifier la solidité en général et, plus précisément, le respect des normes de construction. A quoi s'ajoutent encore l'œil sourcilleux des pompiers et celui, avant livraison, de commissions de sécurité ordinairement clairvoyantes.

Tout ce dispositif n'empêchera jamais Furiani, ni même les irrégularités qui, après le drame, ont marqué la reconstruction du stade. Elles n'auront empêché ni l'incendie du tunnel sous la Manche ni celui du tunnel du

EPENSER les normes de construction, telle Désormais, les critères se baseront cinquantennal ». Mais il faudra vivre avec les bâtiments édifiés antérieurement

> Mont-Blanc. Ni les conséquences désastreuses des tempêtes de décembre. Même efficaces, les normes ont leurs limites. Humaines en premier lieu : « Ce aui a été correctement calculé a tenu », déclare laconiquement un expert au Moniteur (daté 7 janvier), la revue de référence du monde de la construction.

Car les normes sont en constante évolution, toujours plus strictes, et toujours plus restrictives. Toujours plus nombreuses nouveaux procédés sont mis sur le marché, et cependant toujours en retard d'un train. L'utilisation des nouvelles technologies offertes aux architectes est presque invariablement la source de surprises moyennement agréables, comme la chute régulière de carreaux de pierre agrafés, qui a entraîné la mise sous filet de tant de bâtiments prestigieux de l'ère mitterrandienne. Le vent, ici, n'est pas en cause, mais seulement la corrosion ou les techniques de pose, qui font l'objet, elles aussi, d'une flopée de textes réglementaires.

Mais voici une bonne et une mauvaise nouvelle. D'abord la bonne : avant même la tempête, il était prévu de modifier les normes françaises de résistance dans le cadre de l'Eurocode : désormais. elles seront basées sur le vent « cinquantennal » (observé en moyenne deux fois par siècle), et conduiront à relever de 30 % les « exigences de résistance des bâtiments isolés, tels que les bâtiments agricoles »... ou les collèges. Et voici la mauvaise nouvelle: tout ce qui aura été construit avant la mise en œuvre des nouvelles directives ne sera plus aux normes. Il faudra pourtant vivre avec...

Frédéric Edelmann



Dans le BTP, l'afflux de demandes fait grimper les prix

TROIS, quatre, cinq... semaines : c'est le délai minimum que demandent les couvreurs pour réparer un toit. Les dommages sont si grands, si nombreux que les dix mille couvreurs et charpentiers ne savent plus où donner de la tête. Pour répondre à l'urgence, ils ont appelé à l'aide des maçons et des plombiers. Mais leur secours ne suffit pas.

Alors, chacun pare au plus pressé. Les toitures des hôpitaux, des écoles sont refaites en priorité, comme les soupentes qui menacent de s'écrouler. Pour le reste, on met des bâches pour protéger ce qui peut encore l'être dans des maisons éventrées. « Les couvreurs travaillent le samedi, le dimanche, jusque tard dans la nuit. Tous les travaux sur chantiers de constructions neuves sont différés. Mais on ne peut pas faire plus. On manque de main-d'œuvre partout. Et on ne s'improvise pas couvreur », dit une responsable de la communication à la Confédération des artisans et des petites entreprises du bâtiment (Capeb).

Il n'y a pas que du personnel qualifié qui manque. Dans les régions les plus sinistrées, il n'y a plus de bâches, de tuiles, d'ardoises, de gouttières. Les producteurs travaillent d'arrachepied pour répondre à la demande. « Dès le lendemain de la tempête, nous avons rappelé nos salariés de congés et augmenté notre production. Mais nous n'avons pas tellement de capacités disponibles. Avant même la tempête, nous étions déjà proches de la saturation », explique Jacques Henceval, PDG de Lafarge-couverture.

Certaines entreprises de couverture ont vite compris l'intérêt de cette situation et proposent leurs services à prix d'or. Pour quelques tuiles à remplacer ou une souche de cheminée à refaire, ils n'hésitent pas à augmenter leurs tarifs de 30 %, voire 50 %. Les additions sont parfois si salées que les directions départementales de la concurrence commencent à se saisir de dossiers. Les assurances, de leur côté, s'inquiètent de ces dérapages qu'elles ne peuvent pas toujours contrôler: submergées par les dossiers, beaucoup ont

conseillé à leurs clients de faire les travaux sans attendre une expertise.

Les professionnels estiment qu'il faudra au moins un bon semestre avant de retrouver une situation plus normale. Pour faire face aux conséquences de la tempête, la Fédération française du bâtiment (FFB) a adressé plusieurs demandes au ministère du travail. Elle souhaite d'abord que les heures faites pour réparer les dégâts de la tempête ne soient pas incluses dans le décompte des heures supplémentaires légales prévues dans le cadre des 35 heures. Elle demande aussi que les entreprises n'aient pas à payer de pénalités de retard pour les contrats passés et qui n'ont pu être réalisés dans les délais, compte tenu du surcroît de travail. Enfin, la FFB aimerait que les assureurs paient directement les travaux aux entreprises sans passer par les clients, afin d'éviter les retards et les non-paiements.

Pour l'instant, personne n'est capable de chiffrer le prix des dégâts causés par la tempête. La FFB avance une estimation de 7 à 8 milliards de francs, tandis que la Capeb parle d'une addition de 22 milliards de francs.

Martine Orange

Un coût supérieur à 75 milliards de francs

- Assurances. « On tend à l'heure actuelle à estimer le coût pour les assurances à 30 milliards de francs sur un total [du coût de la tempête] qui pourrait dépasser 75 milliards de francs », indiquait, jeudi 6 janvier, le président de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), Denis Kessler, sur Europe 1. Ce chiffre est toujours provisoire : le délai de déclaration de sinistres a été repoussé au 31 janvier (le délai normal est de cinq jours).
- Sinistres. 1,5 million de foyers ont été touchés.
- Travaux de réfection. La tempête va entraîner un vaste « check-up » des grandes et petites infrastructures, et les Français vont maintenant s'atteler à faire réparer leurs maisons. Les travaux de couverture, charpente et étanchéité sont estimés à au moins 22 milliards de francs par la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb). A rajouter aux dizaines de milliards de francs qui devront être consacrés au réseau électrique, à la forêt, à la voirie, aux télécommunications et au patrimoine culturel.
- Indemnisation. L'assureur mutualiste Groupama, qui détient 20 % du marché français de l'assurance-dommages, estime qu'il instruira environ
- 300 000 dossiers d'indemnisation. • Aide d'urgence. Un numéro vert (0800-42-38-62) a été mis en place par les assureurs.
- Etablissements scolaires. L'éducation nationale n'a pas encore estimé les dégâts subis par le millier d'établissements scolaires touchés, mais le chiffre devrait avoisiner 1 milliard de francs. La région Ile-de-France chiffre les dommages à 500 millions pour ses lycées, Poitou-Charentes à 30 millions.
- La Poste: 1500 bâtiments ont été endommagés. Plus de 1 000 bureaux ont été privés de téléphone et d'électricité. La direction a débloqué, le 6 janvier, 50 millions de francs pour remettre en état ces bureaux.



Aux abords de La Rochelle, de part et d'autre du chenal, les cabanes ostréicoles représentent à la fois une source de revenus économiques et un attrait touristique.

LA TEMPÊTE DES TEMPÊTES





A Saint-Pierre-sur-Dives, dans le Calvados, l'ordinaire d'une cité HLM,

Après le passage de la première tempête, la toiture de l'immeuble a été littéralement soufflée. Les voitures sur le parking sont ensevelies sous les gravats.

Une occasion à saisir pour mettre fin à la défiguration des paysages

E paysage après la tempête est un désastre: plus de 100 millions de mètres cubes de bois abattus; près de 900 millions de francs (137 millions d'euros) de dégâts sur les édifices parmi les monuments publics et privés ; des parcs historiques et des jardins dévastés. Il faudra de longues années pour reconstituer le patrimoine détruit. Des crédits exceptionnels seront nécessaires pour mener à bien, dans des délais raisonnables, la remise en état des bâtiments, toitures, sculptures endommagés, surtout quand ils font partie de ce trésor que représentent, pour les Français mais aussi pour les nombreux visiteurs étrangers, la diversité architecturale et la richesse monumentale que les siècles ont léguées à notre pays.

Il faudra aussi repenser les lignes de force du paysage si on ne veut pas que d'autres intempéries ne viennent anéantir les efforts entrepris. Le paysage français, comme partout ailleurs en Europe, a toujours été le reflet de la société. Il est plus que jamais façonné par l'économie et la culture. Il évolue au gré des changements de cette activité économique et des modes culturelles. Agir sur le paysage relève donc d'une volonté politique.

Depuis un demi-siècle, ce paysage, qui avait atteint, autour des années 50, une sorte de climax avec l'arrivée à maturité des espèces plantées à partir de la fin du XIXe siècle, a commencé à se mo-

Appréhender les enjeux du cadre de vie dans leur globalité suppose une volonté politique s'appuyant sur la concertation entre acteurs

dans une bourgade de province.

difier de manière accélérée dans l'indifférence générale. Celle de l'Etat, dont les services aménagaient le territoire avec une brutalité et un aveuglement technocratiques; celle des collectivités territoriales, largement responsables de la poussée calamiteuse des extensions urbaines, villes nouvelles, et entrées de villes; celle de la sphère privée, notamment des entreprises et des grandes enseignes commerciales, qui prolifèrent en milieu périurbain; celle de la Commission de Bruxelles, enfin, qui impose une agriculture calibrée.

Dans l'ouest de la France, le paysage du bocage disparaissait, les haies étaient arrachées et les chemins creux comblés. Sans doute étaient-ils obsolètes aux yeux des agriculteurs qui n'en

d'hyperproductivité. Même s'ils constituaient des écosystèmes miniatures importants, nécessaires sur le plan écologique (évaporation et écoulement des eaux, brise-vent, protection des animaux). Cette vision réductrice de l'environnement sera-t-elle poursuivie et donc aggravée? Une réflexion globale sera-t-elle, au contraire, lancée?

Il faudrait à cette fin que l'on prenne la dimension des enjeux du paysage: enjeu économique, mais aussi politique, intellectuel, culturel et social. Il faut que tous les acteurs du paysage puissent se concerter: agriculteurs, forestiers, ingénieurs, paysagistes, urbanistes, élus, écologistes, chasseurs. Que les différentes administrations cessent de protéger leur pré carré et de rivaliser entre elles. Que des actions locales soient menées en mesurant bien la nature du terrain.

Car on ne résout pas des problèmes de paysage dans la Creuse de la même manière que dans les Vosges ou en Bretagne. Ignorer le « génie du lieu » est une vieille habitude des directions départementales de l'équipement (DDE), qui ont tendance à appliquer partout la même recette globale - celle du rond-point, par exemple, quelle que soit la nature du terrain ou du relief -, ce que le paysagiste Gilles Clément appelle le « syndrome du logiciel ». Enfin, un ouragan comme celui que nous venons de subir a des causes multiples, dont

voulaient plus pour des raisons une des origines est sans doute une modification climatique. Il faut donc, à la fois, mener une réflexion locale sans négliger une action internationale: les phénomènes naturels ne peuvent être envisagés qu'à l'échelle planétaire.

Cette tempête sera le révélateur des intentions de ceux qui nous gouvernent. Peut-être nous expliquera-t-on que, bien que nous soyons entrés dans l'ère du virtuel, nous avons toujours besoin du sol

drait absolument supprimer les arbres le long des routes, dangereux pour la circulation, ou élargir encore les couloirs autour des lignes électriques. On peut aussi espérer que cette épreuve aura des conséquences positives. Imaginer qu'EDF et les directions de l'équipement modifient leur politique. Que le monde de l'agriculture arrive à échapper aux dogmes hyperproductivistes. Que les

élus doutent des vertus de l'entassement de commerces construits à l'emporte-pièce aux portes de leurs villes. Que l'on prenne conscience, enfin, que le paysage n'est pas seulement constitué d'arbres et de haies où s'égaillent ours et castors, comme on le pense souvent au ministère de l'environnement, mais qu'il est aussi le cadre de vie des hommes.

Emmanuel de Roux

A la mémoire de nos arbres disparus

C'ÉTAIT juste après la tempête de décembre. Pierre-François Mourier, ému par l'ampleur de la catastrophe et le nombre d'arbres tombés en région parisienne, prend des photos, qu'il apporte à un laboratoire de L'Isle-Adam (Val-d'Oise). Quand il les récupère, le tireur lui dit : « C'est incroyable le nombre de gens qui nous déposent leurs photos d'arbres déracinés! On est assailli! » M. Mourier a réagi comme des milliers de Français, à Limoges ou Strasbourg, Bordeaux ou Paris. La période des fêtes est cruciale pour les labos photos, mais la demande a explosé. « Chaque pellicule contient des photos des dégâts, diton à la FNAC des Champs-Elysées, à Paris. Plus de 50 % de la production concerne la tempête. Dans les jours qui ont suivi, les clichés étaient destinés à prouver les dommages pour les assureurs. Aujourd'hui, on trouve majoritairemement des photos d'arbres, au Champ-de-Mars, au bois de Boulogne ou au bois de Vincennes, mais aussi beaucoup dans des jardins pri-

Le phénomène est encore plus important à Coanac, dans le laboratoire Photo Express - la région Poitou-Charentes est une des plus touchées. « En semaine normale, nous avons quatre-vingts films par jour; nous tournons en ce moment à deux cents, explique Aline Aubert. Je suis frappée par le nombre de photos d'arbres, de jardins dévastés, du parc François-Ier à Cognac qui a perdu 60 hectares sur 80 hectares. J'y vois un fort aspect sentimental. »

A la différence des maisons et appartements, les arbres échappent en effet à toute protection par les

M. Mourier, qui est également chef de projet au Centre du paysage à Lavoûte-Chilhac (Haute-Loire), a décidé d'agir: « Ce phénomène traduit le fort attachement des Français aux arbres partis. Leurs photos traduisent un travail de mémoire. » Il invite la population à envoyer ses photos d'arbres au Centre du paysage afin de les publier dans un livre sur les effets de la tempête, dont Actes Sud sera l'éditeur. Un millier d'images seront également diffusées sur le site Internet du Centre, créé pour l'occasion. « Nous avons une idée assez précise des destructions dans les grands domaines, qui représentent 1 % de la forêt française. En revanche, nous ne savons pas grand-chose des dégâts dans le paysage vernaculaire privé. Or c'est bien ce paysage qui nous intéresse, afin de mieux cerner l'image réelle de la nature détruite. »

Michel Guerrin



Le lourd tribut payé par le patrimoine

• Evaluation des dégâts : les conséquences des tempêtes sur le patrimoine propriété

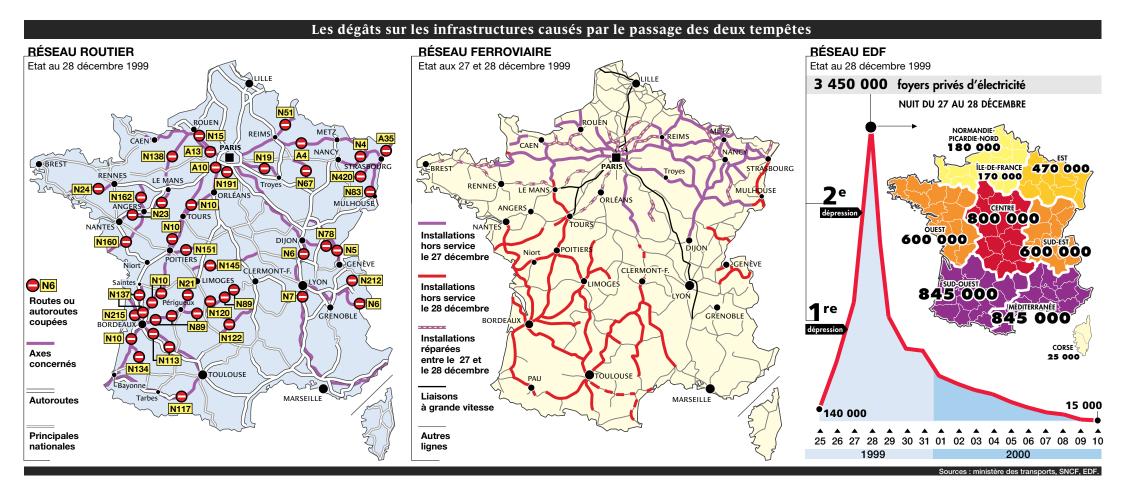
de l'Etat ont été estimées à 500 millions de francs et les travaux nécessaires sur les monuments appartenant aux collectivités locales et aux particuliers

à environ 400 millions de francs. • Monuments touchés :

les cathédrales Notre-Dame de Paris, Saint-André de Bordeaux, Strasbourg, Tréguier, Rouen, Chartres, Sées, Troyes, Toul, Metz et l'abbaye du Mont-Saint-Michel; les châteaux de Chambord, Chaumont-sur-Loire, Pierrefonds, Compiègne, le château d'O à Mortrée (Orne).

• Parcs endommagés : les domaines de Versailles (10 000 arbres abattus, bosquets détruits), Saint-Cloud (5 000 arbres abattus sur 17 500 mutilés à abattre), Saint-Germain-en-Laye (plus du tiers du parc et de la terrasse de Le Nôtre), Rambouillet, Champs-sur-Marne (2 000 arbres sur 5 000), notamment, ont été touchés par la tempête en région parisienne, ainsi que de nombreux parcs privés, comme celui de Courson (Essonne). Dans les régions, les secteurs les plus atteints sont la Franche-Comté, la Lorraine, Champagne-Ardennes, Poitou-Charentes, le Centre et la Normandie.

Après s'être mobilisés pour faire face à l'arrivée d'une éventuelle marée noire, les ostréiculteurs n'ont pu que constater la catastrophe : la tempête a pulvérisé un certain nombre de baraques. Tout est à reconstruire.



Pour EDF, au-delà des urgences, l'ensemble du réseau est à réorganiser

EUDI 13 janvier, l'ensemble du réseau électrique français devait être rétabli. Deux semaines et demie auront été nécessaires pour remettre le courant partout dans le pays, même si, bien souvent, les réparations effectuées sont provisoires et fragiles. Après avoir paré à l'urgence, EDF envisage à présent la reconstruction des lignes. Avant d'entreprendre les travaux, un bilan devra être tiré des tempêtes des 26 et 27 décembre 1999. Les questions vont de l'état du réseau électrique avant les intempéries à la nécessité d'enfouir les lignes ou de créer de petites unités de production d'électricité permettant de circonscrire les effets d'un nouvel ouragan.

Pour s'adapter aux nouvelles exigences européennes – ouverture à la concurrence et baisse des tarifs –, EDF a, en quelques années, restreint ses budgets d'investissement sur le réseau et fortement réduit ses effectifs chargés de l'entretien. Les programmes quinquennaux de vérification des lignes basse tension ont pris fin, ainsi que les inspections triennales du réseau movenne tension. Ces contrôles. effectués à pied par des agents, permettaient de surveiller l'état des poteaux, des postes et des lignes. Ces tâches ont été réorganisées au fil des ans et confiées à des entreprises sous-traitantes. Un premier état des lieux devra faire la part entre l'effondrement des lignes et la chute des poteaux provoquée par la violence des vents et celle

Pour s'adapter à la concurrence, l'entreprise nationale a dû restreindre ses investissements. La voilà contrainte à présent de réfléchir sur le long terme

due à l'usure des installations ou à un défaut d'entretien. Les arbres tombés sur des lignes basse tension illustrent-ils parfois un défaut d'élagage?

Pour la haute et la moyenne tension, le débat portera sur l'enfouissement des lignes, puisque, à l'exception du bord de mer, « c'est majoritairement la chute des arbres sur les lignes qui a provoqué les dégâts », reconnaît EDF. Le réseau à movenne et basse tension est à plus de 70 % aérien, à l'opposé de la situation allemande et anglaise. Le problème, dans ce cas, n'est pas technique, mais financier. Les tempêtes ont également affecté le quart des lignes très haute tension

Les ingénieurs vont devoir s'inspirer de ce test grandeur nature des entrepreneurs de réseaux et de pour sélectionner un type de

pylônes métalliques plus résistants aux vents violents. Ils ne manqueront pas de s'interroger sur la situation frontalière. De l'autre côté du Rhin, malgré les bourrasques, la tornade a moins endommagé les pylônes.

Même si le maillage du réseau a permis de limiter les dégâts des intempéries, se pose le problème de l'alimentation des zones isolées ou en bout de ligne. Le moment est propice à l'étude d'installation de petites unités décentralisées de cogénération, permettant de fournir du courant et de la chaleur.

Dans ces conditions, repenser les installations électriques ne peut être décidé sur plan national, comme ce fut le cas pour le programme de construction des centrales nucléaires après le premier choc pétrolier de 1973. Ĉe plan devra être conçu à partir des besoins régionaux intégrant les situations particulières. D'où la nécessité pour EDF d'associer les collectivités, les élus et les entreprises locales à ce programme. « Une réflexion devra être menée pour mesurer l'incidence des réorganisations – distances d'intervention accrues, réduction des effectifs, perte de professionnalisme des exploitants - [et estimer] avec les élus locaux leurs attentes », préconise la

Les industriels du secteur plaident aussi pour une concertation, à l'image de Francis Bouquillon, directeur général du Syndicat construction électrique (Serce):

«Les entreprises ont une bonne connaissance du réseau local et souhaitent un partenariat avec EDF pour définir un programme de travail étalé sur plusieurs années. »

Syndicat majoritaire chez EDF, la CGT demande de « prendre des dispositions exceptionnelles et immédiates » pour que l'entreprise publique ne soit pas pénalisée financièrement. Elle préconise notamment l'interruption, pendant deux ans, en 1999 et 2000, des versements à l'Etat des impôts et bénéfices. Avec d'autres mesures,

« près de 15 milliards de francs seraient dégagés ». La facture est lourde. Après avoir consacré 4 à 5 milliards de francs aux premières réparations d'urgence, EDF en prévoit environ 12 milliards pour reconstruire son réseau.

La tempête a fait naître une polémique sur les entreprises publiques qui s'autoassurent. comme EDF et la SNCF. Etre son propre assureur rend ces entreprises moins exigeantes sur la qualité des équipements. Pour garantir la fiabilité des futures installations,

l'électricien public pourrait être amené à reconsidérer son système d'assurance. Dernier problème, et non le moindre, avant de se lancer dans la reconstruction il faudra, en concertation avec les organismes de prévision climatiques, fixer les normes de résistance des nouveaux équipements à un ouragan. Seule certitude, les critères retenus par EDF voilà dix ans n'ont pas permis aux lignes de résister aux intempé-

Dominique Gallois

Quand l'apocalypse s'en vint frapper le chai

BORDEAUX

de notre correspondante

Le château Mémoires était drapé de spleen, mardi 11 janvier. Perchés sur les coteaux, dans le sud de la Gironde, juste à côté du château Malagar où François Mauriac aimait se ressourcer, les 35 hectares de vignes et la maison étaient entièrement recouverts d'un manteau de brume épaisse. Il faisait froid et les ceps, prisonniers du givre, luisaient. Les jours plus cléments, on peut voir au loin Sauternes et ses grands crus, Sainte-Croix-du-Mont et le clocher de son église. Mais, depuis la tempête du 27 décembre, Catherine Ménard, la propriétaire, n'est pas d'humeur pittoresque. Quand de rares clients viennent commander des échantillons de vin, elle leur montre d'abord le chai, juste derrière la maison. Ou ce qu'il en reste : « On dirait qu'un missile a tout fait exploser », souffle-t-elle.

Devant ses yeux, un amas de poutres métalliques enchevêtrées comme un jeu de mikado, des murs en parpaings rouges effondrés sur des cuves et des barriques, des bouteilles vides agonisant sur la terre gelée. Dans les vignes alentour, on retrouve, disséminés, des tuiles, un bac à râpe, des capots de presse, une cuve. Le soir du 27 décembre, sous la force du vent, l'un des deux piliers en béton du auvent s'est écroulé. En même temps, l'ouragan s'est engouffré dans le chai de 500 mètres carrés et a fait tomber murs et charpente comme un château

« Quand nous sommes rentrés, avec mon mari et mes enfants, et que j'ai vu le chai, j'ai cru que mon cœur allait s'arrêter », se souvient la jeune femme. La récolte entière du millésime 1998, mise en barriques, et toute celle de 1999, toujours en cuves, sont sous les gravats. Les propriétaires espèrent cependant, sans pouvoir le confirmer, que le vin n'a pas été touché. Depuis ce triste jour, château Mémoires, du nom d'une parcelle, vit au ralenti. Le couple, qui a acheté la propriété il y a une quinzaine d'années, ne souhaite pas mettre ses huit employés au chômage technique. « Si l'on ne peut pas récupérer notre outil de production dans quinze jours, on devra mettre la clé sous la porte », lâche Mme Ménard.

Claudia Courtois



Une paralysie partielle

- EDF: 3,45 millions de foyers ont été privés d'électricité. Le rétablissement de l'électricité est évalué entre 4 et 5 milliards de francs.
- Téléphone : près d'un million d'abonnés ont été privés de téléphone. Au 10 janvier, il ne restait plus que 75 000 abonnés à raccorder.
- Eau: plus de deux millions de foyers ont été privées d'eau. La Générale des eaux, filiale de Vivendi, évalue le coût de la tempête autour de 100 millions de francs, Suez Lyonnaise entre 30 et 40 millions et la Saur, filiale de Bouygues, autour de 20 millions.
- SNCF: 65 % du réseau ont été paralysés. Au plus fort de la crise, 15 000 points d'interruption étaient relevés. Plus de dix mille passagers ont dû être hébergés dans la nuit du lundi 27 au mardi 28 décembre. Selon Louis Gallois, le président de la SNCF, la facture dépassera 500 millions de francs. Vendredi 31 décembre à 8 heures, 95 % du réseau fonctionnaient.
- Routes principales coupées. Le 28 décembre à 5 h 30 : 4 autoroutes (A4, A10, A13, A35), 30 routes nationales, 1 départementale et de multiples axes secondaires étaient rendus impraticables.



Une de ces autoroutes électriques hérissant les paysages de campagne et qui faisaient la fierté d'Electricité de France.



Sur le réseau très haute tension, comme ici à Wahlenheim, 30 lignes de 400 000 volts ont été rendues indisponibles.

LA TEMPÊTE DES TEMPÊTES

Lothar et Martin déciment l'Europe

elle seule, la France a totalisé, après le passage ravageur de Lothar, puis de Martin, plus de morts que l'ensemble de ses plus proches voisins européens. C'est ce qui ressort du bilan dressé par les correspondants du Monde en Allemagne, en Suisse, en Grande-Bretagne, en Espagne.

En Allemagne, Lothar a fait dixsept morts - écrasés, le plus souvent, par des arbres - et plus d'une centaine de blessés, essentiellement dans le Sud-Ouest. La tempête, qui a soufflé jusqu'à 213 kilomètres-heure, a fait beaucoup plus de dégâts que ne le laissaient prévoir les premières estimations. Les réseaux électriques et ferroviaires n'ont pas connu le désastre français, mais la forêt a été fortement touchée. Dans le Land de Bade-Wurtemberg, la ministre de l'espace rural a estimé les dégâts à 1,5 milliard de marks (environ 750 millions d'euros). Dans cette région, près de 40 000 hectares de forêt ont été balayés, représentant plus de 20 millions de mètres cubes, soit la quasi-totalité des dégâts sylvicoles dans le pays, où 23 millions de mètres cubes sont à terre (3 millions en Bavière, 200 000 en Rhénanie-Palatinat), alors que la récolte annuelle est de 39 millions de mètres cubes. Les professionnels tenter d'éviter une chute des cours, mais ils se veulent rassurants par rapport au précédent ouragan de 1990 (lire ci-contre l'article de Philippe Ricard). La seule polémique importante porte sur les services météo, qui n'avaient pas prévu l'ouragan.

Dans la Confédération helvétique, les intempéries ont pris des proportions sans précédent: au moins quinze morts, environ 8,3 millions de mètres cubes d'arbres arrachés, des dégâts immobiliers déjà chiffrés à près d'un demi-milliard de francs suisses (environ 300 millions d'euros), selon des estimations encore provisoires. En tout cas, les dommages dépassent nettement les conséquences de l'ouragan Vivian, qui s'était abattu sur la Suisse en février 1990. Au plus fort des rafales, dans la nuit du 27 au 28 décembre 1999, le vent a soufflé à plus de 100 kilomètres-heure sur le lac Léman et a atteint un record de 226 km/h à l'observatoire du Jungfraujoch, dans les Alpes bernoises.

Comme ailleurs, la forêt a particulièrement souffert, notamment sur le plateau, dans le centre du pays et dans le Jura. Depuis les premières statistiques de 1879, la Confédération n'aura pas connu pareil désastre forestier. En quelques heures, la tempête a fauché un volume de bois équivalant presque à deux ans d'exploitation normale.

Si la France a totalisé plus de victimes que l'ensemble de ses voisins, les dégâts provoqués chez ces derniers sont néanmoins considérables

Selon les experts, compte tenu des dégâts provoqués par les avalanches, inondations et autres catastrophes naturelles, l'année 1999 restera dans les annales comme la plus coûteuse depuis l'introduction de l'assurance-dommages naturels, en 1936.

La tempête a soufflé le 24 décembre sur le Royaume-Uni. Elle y a fait trois morts et des dizaines de blessés, avec des vents soufflant à plus de 110 kilomètres-heure. Pluies diluviennes et vents violents ont privé quatre mille foyers d'électricité dans l'est de l'Angleterre, rendu les routes impraticables en Ecosse et en Ulster et contraint au sauvetage de plusieurs chalutiers face à des vents de force 11. Au sud de la France, la tempête

n'a touché que partiellement l'Espagne, mais elle a fait sept morts et des dizaines de blessés, sans compter de nombreux dégâts, pas encore évalués de façon précise. Les vents ont atteint plus de 170 kilomètres-heure. Les régions les plus affectées se situent toutes au nord. Il s'agit essentiellement des Asturies, du Pays basque, de la Cantabrique, de la Navarre et enfin de la Galice. Dans toutes ces régions, de nombreux arbres ont été arrachés, dans les campagnes, causant plusieurs accidents de la route, tandis qu'en ville des corniches d'immeuble, des cheminées et même des pans de murs entiers se sont écroulés dans les rues. Au Pays basque, cent mille personnes ont subi des coupures d'électricité. Quatre aéroports ont dû être fermés et les liaisons ferroviaires ont été perturbées. La ligne du Talgo Madrid-Paris, en particulier, a été suspendue durant trois jours.

> Jean-Claude Buhrer (à Berne), Marie-Claude Descamps (à Madrid), Arnaud Leparmentier (à Berlin) et Marc Roche (à Londres)



Sur le bord du lac Léman, à Genève, où des rafales ont soufflé à plus de 100 kilomètres/heure, un bâteau gît sur le flanc. La Confédération helvétique n'avait jamais dû faire face à des dégâts naturels d'une telle ampleur.

Plus de cent vingt morts

• Victimes. Les deux ouragans de décembre 1999 ont fait une quarantaine de morts en Allemagne, Suisse, Grande-Bretagne et Espagne, alors qu'on dénombre quatre-vingt-huit victimes en France.

• Dégâts. La tempête a touché

d'autres pays européens, sans faire de victimes. Notre correspondante à Vienne, Joëlle Stoltz, nous indique qu'en dépit de sa proximité avec l'Allemagne et la Suisse, très touchées, l'Autriche a été largement épargnée. On ne déplore ni morts ni blessés, bien que le vent ait atteint, le 26 décembre, 218 km/h sur le Feuerkugel, une montagne de la région de Salzbourg, et 130 km/h à Sankt Pölten, capitale de la Basse-Autriche. Les aéroports de Linz et de Salzbourg ont été fermés pendant quelques heures et le trafic ferroviaire interrompu entre Innsbruck et la Suisse. Dans l'ensemble, les dégâts matériels sont minimes, même dans les forêts, qui couvrent 47 % du territoire autrichien et fournissent la deuxième source en devises du pays après le secteur touristique. En Italie, le vent a soufflé très fort jusqu'à Rome, mais les dégâts sont minimes. Enfin, la tempête est arrivée très amortie en Belgique.

En Allemagne, il y a dix ans, déjà

'Allemagne n'a pas été épargnée par la tempête. Surnommé Lothar par nos voisins germaniques, l'ouragan s'est surtout fait sentir dans le sud du pays. Des pointes de vent ont été enregistrées à 213 kilovent ont été enregistrées à 213 kilomètres/heure sur certains reliefs et de Wiebke, exposés de la Forêt-Noire, le massif qui longe la frontière française. Outre dix-sept morts, la tempête a provoqué des dommages considérables aux forêts, alors que les dégâts sur les réseaux électrique et téléphonique sont moins importants qu'en France. Dans le Bade-Wurtemberg, 90 % des surfaces boisées seraient touchés; la neige qui recouvre les reliefs empêche encore de dresser un bilan définitif.

C'est la deuxième fois en une décennie que l'Allemagne est confrontée à un tel déchaînement. Déjà, au début de l'année 1990, deux ouragans baptisés Vivian et Wiebke par les météorologues avaient frappé à quelques semaines d'intervalle un plus grand nombre de régions. Cette fois, « Lothar semble avoir été plus puissant, mais sur une superficie plus réduite », commente un spécialiste des forêts, qui se souvient de la première catastrophe. Le Bade-Wurtemberg est le Land le plus touché; selon les premières évaluations, 20 millions de stères de bois seraient abattus, contre 14,8 millions en 1990. En Forêt-Noire, entre 30 000 et 40 000 hec-

des précédents de Vivian en 1990, les autorités germaniques évaluent les coûts et les travaux nécessaires

tares ont été purement et simplement rasés. D'après les autorités du Bade-Wurtemberg, les dommages pour le seul secteur forestier régional sont déjà évalués à 1,5 milliard de deutschemarks (5 milliards de francs, 800 millions d'euros).

Pour panser les plaies occasionnées par Lothar, les pouvoirs publics allemands cherchent à utiliser l'expérience acquise après le passage de Vivian et de Wiebke. Les spécialistes entendent procéder avec prudence pour éliminer les enchevêtrements d'arbres. Il s'agit d'abord d'évaluer les dégâts, bien que cette tâche soit compliquée par les chutes de neige survenues sur les hauteurs. Mais, à la différence de 1990, on veut agir

sans trop tarder pour éviter le développement de parasites très dévastateurs pour les grumes. « Ces insectes se nichent sous l'écorce des arbres en train de mourir et en profitent pour atteindre des arbres vivants. Ils sont peut-être encore plus dangereux que la tempête elle-même et il va falloir récupérer le bois aussi rapidement que possible », estime Michael Reiss, au ministère des espaces ruraux du Bade-Wurtemberg. Certains professionnels espèrent avoir achevé le travail de déblaiement avant le mois de mai, c'est-à-dire avant le réchauffement du climat qui facilitera la prolifération des parasites.

Après le double ouragan de 1990, on avait cherché à reboiser en mélangeant résineux et feuillus, pour limiter la vulnérabilité de forêts jusque-là constituées essentiellement de conifères. Cette pratique devrait être poursuivie, alors que les avis divergent sur son efficacité préventive. « Les cultures mixtes n'ont pas changé grandchose en Forêt-Noire, estime un responsable du Bade-Wurtemberg. Depuis la seconde guerre mondiale. on avait replanté avec des résineux car ces essences poussent vite, mais le fait de mélanger après les dégâts de 1990 n'a pas permis de diminuer l'impact de la tempête, contrairement à ce que l'on pouvait

Parallèlement, les forestiers se préoccupent des conséquences de Lothar sur le marché du bois, où la double tornade de 1990 avai: entraîné de spectaculaires chutes de prix. Là encore, on se cantonne encore aux hypothèses. Voilà dix ans, les tempêtes étaient survenues au plus mauvais moment, presque à la fin des campagnes d'abattage. Cette fois, avance-t-on pour se rassurer, les coupes étaient à peine lancées, et la tempête semble avoir été moins dévastatrice. Le volume de bois mis à terre en 1990 avaient atteint 90 millions de stères, contre près de 25 millions fin décembre, pour une production annuelle de l'ordre de 39 millions de stères... pour l'ensemble de la forêt allemande. De plus, la conjoncture est actuellement plus porteuse, les prix du bois ayant eu tendance à augmenter ces derniers mois alors qu'ils étaient orientés à la baisse au

début de la décennie. Néanmoins, pour éviter l'écroulement du marché, certains suggèrent de contingenter les volumes de coupe autorisés cette année. Le Land du Bade-Wurtemberg réclame le vote d'une loi en ce sens par le Bundesrat, la deuxième Chambre du Parlement allemand, qui rassemble les représentants des Länder. « La question est à l'étude », indique un porte-parole du ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts, soulignant que la bonne tenue des cours dépendra aussi du comportement des forestiers des pays voisins. En particulier des Français, qui vont disposer d'excédents autrement plus importants à



LA TEMPÊTE DES TEMPÊTES

L'ordre maritime sera européen ou ne sera pas

NTRE le laxisme ou le fatalisme et la réponse simpliste du « Y a qu'à supprimer les pavillons de complaisance », des solutions existent pour mieux réguler, voire moraliser, les transports maritimes, à condition que les Etats les plus concernés – ceux qui donnent le « la » – affichent une réelle volonté politique.

L'idéal serait d'aboutir à une réglementation, notamment en termes de sécurité des équipages et des navires, aussi rigoureuse que pour le transport aérien, mais la différence – précisément – entre les deux modes tient au fait que l'avion achemine surtout des passagers: en conséquence, les opinions publiques comme les gouvernements se montrent, à cet égard, très vigilants.

Sur les cargos en revanche, les chargements de conteneurs, de pétrole, de ferraille, de billes de bois ou de sucre en vrac suscitent moins l'intérêt du public. Mais il suffit de voir le luxe de précautions, de vérifications, de contrôles - notamment aux Etats-Unis, au départ de Miami - sur les paquebots de croisière, un secteur en expansion, comprendre que, lorsqu'elles le veulent et se donnent les moyens adéquats, les autorités nationales ou internationales sont en mesure d'encadrer un segment très précis du secteur maritime. Le secteur des passagers, globalement, notamment à bord des ferries, est réglementé rigoureusement par la convention internationale, dite Solas, de 1974, régulièrement mise à jour depuis.

Dans un secteur très concurrentiel, les intérêts privés l'emportent sur une volonté commune aux Quinze d'édicter une réglementation contraignante

Le transport par mer étant de longue date totalement internationalisé - sauf, pour quelques années encore, les liaisons entre les Etats et leurs îles proches (Corse, archipels grecs, Japon...) -, il serait vain de croire qu'un pays peut unilatéralement édicter des règles. Surtout lorsque cet Etat est la France, qui a dégringolé au 28e rang mondial avec 212 navires de commerce sous pavillon national – auxquels s'ajoutent 100 à 150 autres contrôlés par des firmes françaises mais arborant un pavillon étranger. Imaginerait-on Paris édicter seul des normes techniques, sociales ou douanières draconiennes pour les navires entrant à Dunkerque ou à Sète? Aussitôt, les armateurs de ces bâtiments ou leurs affréteurs les enverraient à Anvers, Gand, Rotterdam ou Barcelone y livrer leurs marchandises.

Les ports se livrent à une concurrence acharnée pour attirer

des trafics et des bateaux. Tout navire qui vient décharger des cargaisons ou en charger doit payer des droits de port, soit autant de recettes pour Le Havre ou... Rotterdam. Et plus un navire est gros ou long, plus il paie. Tout est désormais fluide et interchangeable, sur terre comme sur mer. Une tonne de fioul destinée à un acheteur marocain peut aussi bien être embarquée au Venezuela qu'en Ecosse...

Si renforcement de la réglementation il peut y avoir, elle doit avant tout être le résultat d'un accord à quinze, dans l'Union. Or, dans ce domaine, l'Europe est impassible et impuissante. La tentative, il y a cinq ans, de mettre en place un pavillon européen a échoué. L'idée, relancée très récemment par le Portugal, de créer une Agence européenne de la mer reste en plan, ni Claude Allègre (recherche et technologie), ni Dominique Voynet (environnement), ni Jean-Claude Gayssot (transports) ne la défendant ardemment à la Commission ou au Parlement.

Depuis 1982, pourtant, à l'initiative de Louis Le Pensec, alors ministre français de la mer, quelques Etats, qui sont aujourd'hui près d'une vingtaine, ont signé un mémorandum pour opérer des contrôles dans les ports, établir des listes de navires suspects et s'échanger des informations précieuses entre administrations. Les résultats n'ont pas été négligeables, mais, faute de contrôleurs compétents en nombre suffisant en France, il n'est possible d'inspecter que treize navires sur cent alors que la norme souhaitée était

de vingt-cinq. Ce n'est un secret pour personne, en outre, que l'Europe maritime est dominée par les intérêts des pays anglo-saxons (Danemark, Norvège, Pays-Bas, Grande-Bretagne) et par l'omnipotence des armateurs grecs - dont beaucoup sont installés à Londres -, « rois » des achats de bateaux de deuxième main, qui, en termes de pavillon ou d'intérêts financiers à travers des compagnies et pavillons de complaisance, répugnent à faire avancer toutes les tentatives sérieuses de renforcement des réglementations.

L'Organisation maritime internationale (OMI), dont le siège est à Londres, est l'organisme à travers lequel peuvent et doivent être traitées les questions juridiques, techniques, fiscales et diplomatiques qui pourraient assainir le transport maritime. Mais les procédures sont longues, comme à l'ONU ou à l'Organisation internationale du tra-

Si le transport pétrolier ainsi que les marées noires sont relativement bien encadrés par des conventions ad hoc, il reste en revanche au moins deux lacunes importantes que la France, qui va présider le conseil des ministres des Quinze à partir de juin, pourrait travailler à combler : le transport de produits chimiques - beaucoup plus dangereux que le pétrole - n'est pas réglementé ; aucune disposition commune n'est prévue, au niveau international, pour résoudre le problème de l'accueil des navires en détresse dans les ports refuges.

François Grosrichard



l'amiral Yves Naquet-Radiguet. • 13 décembre. Les deux parties

du pétrolier coulent par 120 mètres de fond. • 14 décembre. Des bateaux

antipollution sont dépêchés sur • 15 décembre. Une information

judiciaire est ouverte contre le capitaine indien du bateau, Karun Mathur, qui est placé une semaine en détention provisoire. Les opérations de pompage en mer débutent, sans grand succès.

• 22 décembre. Le plan Polmar-terre est déclenché en Charente-Maritime et en Vendée. Dans les jours suivants, il sera étendu à la Loire-Atlantique, au Morbihan et au Finistère.

• 24 décembre. Arrivée des première boulettes de fioul dans le Finistère.

• 26 décembre. La marée noire frappe massivement la côte

Les marées noires n'ont pas trouvé leur parade

ES moyens pour venir à n'existent pas actuellement. » Dans son édition du 29 mars 1978, Le Monde tirait un amer constat, moins de deux semaines après l'échouage de l'Amoco-Cadiz. Sur les plages de Portsall (Finistère) et du nord de la Bretagne, hommes et femmes luttaient alors avec leurs pelles et leurs seaux contre la pollution vomie par le pétrolier libérien. Une bataille dérisoire et largement improvisée. Vingt et un ans plus tard, la scène est, peu ou prou, la même. L'agitation qui a entouré depuis un mois le naufrage de l'Erika est un écho parfait, un calque de celle qui avait eu cours autour de l'Amoco-Cadiz. Mêmes exhortations, mêmes plaintes, mêmes promesses de mesures, mêmes polémiques. Et produit ramené inlassablement, vague après vague, marée après

Le 6 juillet 1978, le conseil des ministres réformait pourtant le plan Polmar, fustigé dans un rapport du Sénat. Mais la lourdeur et la lenteur du plan, dénoncées à l'époque, n'ont pas été évitées cette fois encore. Bien que les nappes aient erré quinze jours en mer avant d'arriver sur la côte, la machine a peiné à se mettre en branle quand les premières plaques ont touché le littoral. L'erreur des prévisionnistes sur le lieu et l'étendue des côtes souillées a handicapé la mise en œuvre opérationnelle.

Le même conseil des ministres de 1978 avait décidé la création, à Brest, du Centre d'étude, de documentation, de recherche et d'expérimentation (Cedre), placé l'année suivante sous la tutelle du ministère de l'environnement. Sa mission: «tenir à jour la documentation, coordonner et développer les actions de recherche et d'expérimentation et organiser des actions de formation » contre les pollutions

La tâche était jusque-là en partie dévolue au Centre national pour l'exploitation des océans (Cnexo). Ce dernier menait, depuis sa création, en 1969, soit deux ans après l'échouage du Torrey-Canyon, des recherches sur la pollution par les hydrocarbures. Mais, en 1978, le Cnexo se vit reprocher de n'avoir pas su développer des moyens de lutte efficaces. On préféra donc créer un nouvel organisme doté de

bout d'une marée noire Après le naufrage de l'« Erika », prévaut la même impuissance, donnant lieu aux mêmes polémiques qu'il y a vingt et un ans, après l'échouage de l'« Amoco-Cadiz »

moyens plus importants.

Vingt et un ans plus tard, les progrès ne sont guère flagrants sur le errain. Les études sur la dérive des nappes de fioul ne se sont pas avérées très fiables. Quand aux moyens de lutte proprement dits, il est encore possible de reprendre mot à mot les articles du Monde, en 1978, pour les caractériser : « Les barrages flottants sont inefficaces lorsque la mer est forte. (...) Les engins de pompage en mer ne fonctionnent pas dans la houle. (...) Les produits dispersants sont d'une innocuité et d'une efficacité douteuse. »

Le Cedre, rebaptisé Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux, mais gardant le même sigle, est « un tout petit institut de recherche qui monte en puissance année après année, qui a besoin d'avoir davantage de movens financiers, de personnel, de contrats avec des partenaires publics et privés », a estimé Dominique Voynet, ministre de l'environnement, dimanche 9 janvier, sur France 3. Comme après celui du Torrey-Canyon, comme après celui de l'Amoco-Cadiz, de nouveaux moyens d'expertises devraient donc être débloqués après le naufrage de l'Erika. Les commissions parlementaires récemment créées pointeront de nouvelles lacunes dans l'organisation du plan Polmar et proposeront sa réforme

Pour quelle utilité? «Il n'existe aucun moyen au monde capable d'empêcher l'engluage des plages \(\exists par des quantités très importantes de pétrole brut », écrivait Le Monde en 1978. Vingt et un ans plus tard, personne n'a prouvé le contraire.

Benoît Hopquin

La côte sauvage, baignée par l'Atlantique, ici à Batz-sur-Mer, c'est la promesse de respirer l'iode **AVANT** à pleins poumons, mêlée au parfum des goémons, dans un décor grandiose.





APRÉS Comme il y a vingt et un ans, après l'échouage de l'« Amoco-Cadiz », hommes et femmes en sont réduits à lutter avec leurs pelles et leurs seaux contre la pollution visqueuse qu'inlassablement les marées ramènent vers la terre.